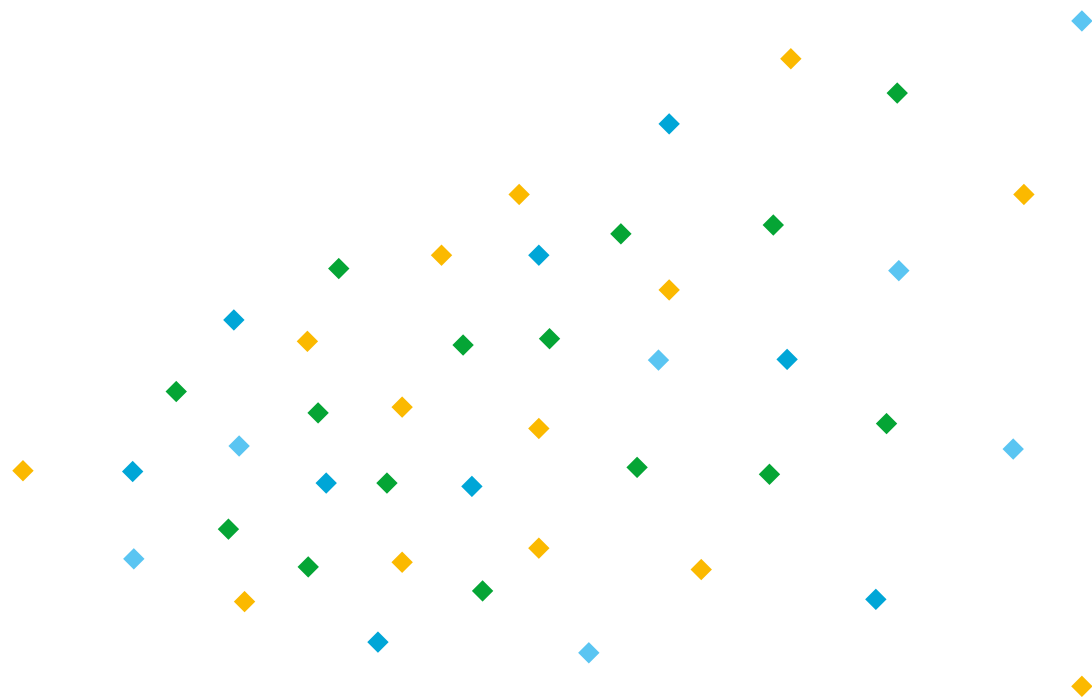


The background features a large-scale geometric design. On the left, a series of parallel diagonal lines in shades of blue, green, and yellow extend from the top-left towards the bottom-right. Overlapping these is a grid of small squares, some of which are filled with colors like blue, green, and yellow. In the center-right area, there is a pattern of small, light-grey diamond shapes arranged in a grid-like fashion.

**GROUPE POST
LUXEMBOURG
RAPPORT
ANNUEL
2025**





**RAPPORT
ANNUEL
INCLUANT LE
RAPPORT DE
DURABILITÉ**



SOMMAIRE

01	Introduction	
	◆ À propos de ce rapport	6
	◆ Interview de la présidente du Conseil d'administration	8
	◆ Rétrospective 2025	10
02	Le Groupe en 2025	
	Le Groupe	12
	◆ Profil du Groupe	12
	◆ Interview du directeur général	14
	◆ Les grandes orientations du plan stratégique	16
	◆ Modèle d'affaires	22
	Stratégie	24
	◆ Nos activités	24
	◆ Activité Télécom & ICT	26
	◆ Activité Courrier & Logistique	30
	◆ Activité des Services financiers	34
	◆ Services transversaux & autres activités	36
	◆ Le Groupe POST Luxembourg	37
	Gouvernance d'entreprise	38
	◆ Conseil d'administration	38
	◆ Comités spécialisés	40
	◆ Comité exécutif	41
	◆ Gestion des risques	42
	Performance financière	46
	◆ Analyse financière	46
03	Rapport de durabilité	
	Introduction	49
	Normes transverses	53
	◆ Informations générales [ESRS 2]	53
	Informations environnementales	74
	◆ Changement climatique [ESRS E1]	74
	◆ Taxinomie	94
	◆ Utilisation des ressources & économie circulaire [ESRS E5]	98
	Informations sociales et sociétales	104
	◆ Effectifs de l'entreprise [ESRS S1]	104
	◆ Consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS S4]	120
	Informations de gouvernance	126
	◆ Conduite des affaires [ESRS G1]	126
04	Annexes	
	◆ Représentations de POST	132
	◆ Certifications	134
	◆ Glossaire	135
	◆ Synthèse des IRO	137
	◆ Indicateurs extra-financiers & définitions	142
	◆ Comptes annuels consolidés	154

6 Introduction

À propos de ce rapport

Alignement volontaire aux exigences de la CSRD

Pour cette édition, POST Luxembourg publie un rapport annuel intégrant un volet de durabilité structuré en cohérence avec les exigences de la directive européenne CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*)¹.

Bien que POST Luxembourg ne soit pas concernée, à ce stade, par les obligations d'application de la directive, le Groupe a fait le choix d'un alignement volontaire et progressif. Ce choix reflète l'ambition du Groupe de renforcer la transparence et la robustesse de ses informations environnementales, sociales et de gouvernance, en anticipation des exigences à venir.

En 2025, l'Union européenne a adopté un paquet législatif dit « *Omnibus* », engagée dans une logique de simplification du cadre réglementaire en matière de durabilité. Par ailleurs, la directive dite « *Stop the Clock* » a reporté de deux ans l'entrée en application de la CSRD pour certaines catégories d'entreprises, portant ainsi l'entrée en vigueur effective pour POST Luxembourg en 2028 sur la base des données de l'exercice 2027.

Les annexes complètent ce rapport en regroupant les informations détaillées, notamment les états financiers consolidés, les indicateurs extra-financiers ainsi que les synthèses des impacts, risques et opportunités (IRO).

Un regard critique au service de l'amélioration continue

Afin d'en garantir la fiabilité et la cohérence, le contenu de ce rapport a fait l'objet de revues et validations internes, notamment par le comité ESG et le Comité exécutif.

POST Luxembourg a également bénéficié d'un accompagnement externe spécialisé en matière de communication réglementaire et d'alignement CSRD, assuré par une société spécialisée dans la communication réglementée. Cet appui a permis d'améliorer l'organisation du rapport et d'identifier des axes d'amélioration pour les prochaines éditions.

En complément, un accompagnement externe par une société spécialisée en comptabilité carbone a appuyé le calcul des émissions de CO₂, tandis qu'un cabinet d'audit et de conseil a apporté son regard méthodologique sur la taxinomie européenne et la consolidation des processus de collecte et de contrôle des données.

Cette publication s'inscrit ainsi dans une trajectoire de montée en maturité progressive sur les enjeux de durabilité, tant en matière de gouvernance que de fiabilisation des indicateurs extra-financiers.

1 Le 29 mars 2024, le projet de loi n° 8370 a été déposé à la Chambre des députés luxembourgeoise en vue de transposer la directive (UE) 2022/2464 relative au reporting de durabilité des entreprises (CSRD) en droit national.



Communication inclusive et accessibilité

POST Luxembourg attache une attention particulière à la lisibilité, à la clarté et à l'accessibilité de ses publications.

- **Inclusivité** : Afin de faciliter la lecture, le masculin générique est employé dans ce rapport et vise l'ensemble des personnes, sans distinction de genre.
- **Clarté** : Un glossaire reprend des acronymes et notions-clés (voir p. 135 et 136). Les définitions des principaux indicateurs sont également précisées en annexe (voir p. 150) afin d'en faciliter la compréhension.
- **Accessibilité** : Dans la continuité des efforts engagés depuis 2023, une attention particulière a été portée à l'optimisation des éléments visuels et à l'application des bonnes pratiques en matière d'accessibilité. Cette démarche, en constante évolution, repose notamment sur :
 - des **contrastes suffisants** et des légendes lisibles, avec une préférence pour un texte noir sur fond clair ;
 - une **utilisation limitée des majuscules**, réservée aux sigles et acronymes ;
 - la **définition systématique des sigles et acronymes** lors de leur première occurrence ou via le glossaire ;
 - le **recours à des pictogrammes ou éléments graphiques complémentaires** pour transmettre l'information, sans reposer exclusivement sur la couleur.

Interview de la présidente du Conseil d'administration



Françoise Schlink

Présidente du Conseil d'administration
de POST Luxembourg

Investir aujourd'hui pour préparer l'avenir

Vous avez pris vos fonctions en tant que présidente du Conseil d'administration du Groupe POST Luxembourg au cours de cette année 2025. Comment abordez-vous ces nouvelles responsabilités ?

Avec ces nouvelles fonctions, j'ai pleinement pris conscience de la place centrale qu'occupe POST dans la vie quotidienne des entreprises et des résidents du Luxembourg.

Toute personne vivant dans le pays est amenée, d'une manière ou d'une autre, à interagir avec l'entreprise, notamment à travers la distribution quotidienne du courrier et des colis assurée par nos facteurs et livreurs. Que POST fasse à ce point partie de l'identité nationale du pays est remarquable et très précieux. Cela induit aussi des attentes élevées, en matière de qualité, de fiabilité, de proximité, d'intégrité. Ces engagements correspondent aux valeurs de POST qui nous animent et sont au fondement du succès de notre entreprise.

Le Groupe POST Luxembourg, au-delà des services essentiels qu'il assure, opère des infrastructures indispensables au fonctionnement de la société et de l'économie luxembourgeoise...

Oui. À ce titre, une responsabilité importante incombe à l'entreprise. À travers nos investissements dans les réseaux de télécommunications, du déploiement de la fibre au développement de la 5G, nous avons considérablement soutenu la transformation numérique du pays. Sans POST, le Luxembourg n'occuperait pas la position économique qui est la sienne aujourd'hui. Nous pouvons être fiers de ce qui a été accompli et, dans le même temps, devons faire preuve d'humilité. En tant qu'opérateur, nous gérons une infrastructure critique. Le cyberincident, qui a eu lieu durant l'été dernier, montre que personne n'est à l'abri d'une attaque.

Quels enseignements avez-vous pu tirer de cet événement ?

Nous sommes conscients de notre responsabilité envers la société et notre clientèle. Ce cyberincident, bien que maîtrisé, nous rappelle que nous devons continuer à renforcer notre résilience. Mais cela s'applique à tous nos activités, à savoir les services postaux, les télécommunications et les services financiers. Nous mettons tout en œuvre, pour nous améliorer constamment et garantir la pertinence et la pérennité des services que nous assurons.

Comment abordez-vous cette responsabilité à travers le Conseil d'administration de POST ?

Le Conseil d'administration exerce une fonction de contrôle envers la direction, à travers l'établissement d'un cadre clair, d'une structure et de processus garantissant la qualité des services, le respect des obligations réglementaires ou encore des engagements en matière de durabilité. En second lieu, il nous appartient de fixer des axes stratégiques de développement de l'activité et de donner les orientations nécessaires à un développement pérenne.

Quel regard portez-vous sur l'année 2025 ?

C'était une année importante, notamment en raison des investissements que nous avons décidés ces derniers mois. Une entreprise qui n'évolue pas est appelée à régresser. Le Conseil d'administration a validé d'importants investissements, comme le nouveau centre logistique à Bettembourg, qui offrira de nouvelles perspectives à notre activité Courrier & Logistique. L'investissement dans le renforcement des infrastructures numériques demeure important, afin de nous permettre de mieux servir nos clients, soutenir l'économie du pays, renforcer notre souveraineté. Bien qu'ils soient conséquents, ces investissements sont indispensables pour garantir le succès futur de POST.

D'autres choix d'investissement visent aussi à répondre à des exigences réglementaires, pesant sur les ressources. Au regard de ces engagements, nous devons chercher en permanence le meilleur équilibre pour soutenir la transformation de nos métiers, tout en veillant à générer une valeur pérenne pour l'entreprise.

Quelles ont été vos principales priorités au cours de cette première année de mandat ?

Les priorités ont porté sur le renforcement du dialogue stratégique au sein du Conseil. L'époque où l'on pouvait établir une stratégie sur cinq à dix ans est révolue. Il est aujourd'hui indispensable d'en assurer une évaluation continue, en tenant compte d'une grande diversité de facteurs : la montée en puissance de l'intelligence artificielle, l'apparition de nouvelles réglementations au niveau européen, les transformations géopolitiques, les enjeux de souveraineté, etc. La réflexion stratégique devient un travail continu, qui exige un dialogue ouvert, critique et éclairé, ainsi que la volonté d'explorer de nouvelles idées.

Quel regard portez-vous sur l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au cœur de la stratégie de l'entreprise ?

Ces enjeux sont nombreux et constituent le fondement de la compétitivité de l'entreprise. Ils touchent à notre capacité d'adaptation aux nouveaux cadres européens, tels que le *Digital Networks Act*¹ et le *EU Delivery Act*², concernent la transition énergétique, la cybersécurité ou encore le développement des talents.

La dimension ESG nous inscrit dans une démarche de transformation et constitue un pilier de notre réputation. En la matière, l'aspect humain est crucial. La réputation de POST est construite par l'ensemble des collaborateurs qui sont en contact permanent avec la clientèle. Nous faisons certes face à des défis liés à l'efficacité, mais cela ne doit en aucun cas se faire au détriment de la qualité.

Comment concilier qualité, durabilité et responsabilité avec l'exigence de rentabilité d'une entreprise comme POST Luxembourg ?

Aujourd'hui, c'est la qualité qui nous distingue de nos concurrents. Une activité durable, cependant, doit aussi être rentable. L'approche de développement durable nous amène à mieux considérer l'ensemble des risques, à la recherche d'un équilibre entre responsabilité et rentabilité. C'est parce que nous sommes utiles pour nos clients, que nous sommes à la fois fiables et efficaces, que nous continuerons à générer de la valeur.

Quelles compétences-clés seront déterminantes pour POST dans les années à venir ?

Les compétences numériques et technologiques prennent évidemment une place de plus en plus importante. Toutefois, je suis convaincue que la volonté d'apprendre en continu ainsi que la capacité à collaborer au sein d'équipes de plus en plus interdisciplinaires constituent des facteurs-clés. Le développement futur de notre entreprise s'appuiera avant toute chose sur nos collaborateurs. Nous devons promouvoir une dynamique positive de transformation au sein de notre entreprise afin d'encourager les collaborateurs à évoluer dans un environnement en constante évolution et à agir ensemble autour d'objectifs communs.

1 Initiative européenne visant à renforcer la résilience, la sécurité et la performance des infrastructures de connectivité numérique au sein de l'Union européenne

2 Initiative européenne en cours visant à encadrer le marché de la livraison de colis, notamment en matière de transparence tarifaire, de qualité de service et de conditions de concurrence

10 Introduction

Rétrospective 2025



Janvier

- La fusion effective d'EBRC, Elgon, Digora Luxembourg et des activités **B2B** de POST Telecom a donné naissance à **DEEP**, entité regroupant les expertises numériques du Groupe.
- Organisation d'un **Forum Cadres dédié au plan stratégique** « *Eis POST, eis ZUKUNFT* », rassemblant l'ensemble des dirigeants et cadres autour de l'ambition de concilier responsabilité et rentabilité.

Février

- Le **comité éthique** organise quatre sessions d'information dédiées aux évolutions du code de conduite et à la culture éthique au sein du Groupe.
- Michel Greco S.A. devient **INFLOW**, renforçant le positionnement du Groupe dans les activités logistiques afin de répondre aux évolutions du marché et aux défis économiques futurs du secteur.

Mars

- Signature du partenariat stratégique entre **DEEP** et **OVHcloud** pour le développement d'un cloud souverain.
- Le Conseil d'administration a validé le budget d'investissement pluriannuel dédié à la construction du nouveau **centre logistique de Bettembourg**. Ce projet contribuera à pérenniser l'activité Courrier & Logistique du Groupe sur le long terme.

Avril

- Nomination d'**Isabelle Alvarez** au poste de CEO de Victor Buck Services.
- Après les bâtiments Mercier (Gare) et Editus (Kayl), le **bâtiment HELIX**, siège de POST Luxembourg, devient le troisième bâtiment certifié DGNB Platine ; il bénéficie également de la certification DGNB Diamond.

Mai

- **Françoise Schlink** succède à Serge Allegrezza à la présidence du Conseil d'administration de POST Luxembourg, devenant, par ailleurs, la première femme à occuper cette fonction.

Juin

- Visite officielle de S.A.R. le Grand-Duc Henri et du ministre de l'Économie, Lex Delles, de l'exposition « **Grand-Duc Henri : un règne, une époque** » à HELIX, à l'occasion du jubilé d'argent du souverain.

Juillet

- DIGORA en France et au Maroc deviennent respectivement **DEEP en France** et **DEEP au Maroc**, affirmant l'ambition du Groupe de renforcer la dimension internationale de ses activités ICT.
- POST a été confrontée à un **incident de cybersécurité significatif**, mettant en évidence son niveau d'exposition en tant qu'opérateur d'infrastructures critiques et sa capacité de résilience.

Octobre

- POST Telecom signe la **Charte Numérique Responsable** à l'occasion d'une conférence sur la résilience et la sobriété numériques, animée par Vincent Courboulay, cofondateur de l'Institut du Numérique Responsable en France.
- **Lancement des virements instantanés** et de la vérification automatique des bénéficiaires, marquant une étape dans l'évolution des services de POST Finance.

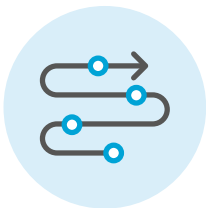
Novembre

- **Amélioration de la notation EcoVadis** (+12 points, 61/100), témoignant d'un renforcement des démarches RSE et de leur pilotage.
- **Renouvellement des conventions collectives** de POST Luxembourg et POST Telecom valables jusqu'en 2027.

Décembre

- **Obtention du label « Actions Positives »** décerné par le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité à POST Luxembourg et à POST Telecom, reconnaissant les engagements en faveur de l'égalité et de la diversité des deux entités.

Profil du Groupe



Plus de 180 ans d'histoire

Créée en 1842 sous la forme d'une administration, POST Luxembourg est depuis 1992 une entreprise publique dont l'unique actionnaire est l'État luxembourgeois. Le Groupe POST Luxembourg exerce principalement ses activités dans trois domaines : **Courrier & Logistique**, **Télécom & ICT** et **Services financiers**. Il propose ses services aux clients particuliers et professionnels sur l'ensemble du territoire. POST Luxembourg emploie plus de **4 500 collaborateurs** et s'appuie sur des **filiales aux expertises complémentaires**, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.



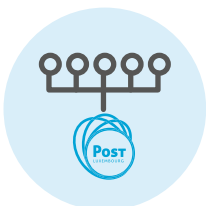
Une mission de service public et de service universel

POST Luxembourg est un opérateur de **service public** et de **service universel** : **connectivité**, **services postaux** et **services financiers** de base. Ces missions imposent au Groupe des engagements de **continuité**, de présence à travers le territoire et d'accès universel qui conditionnent ses choix d'organisation et d'investissement, et fondent sa relation de **confiance avec le pays**.



Une entreprise en transformation

Dans un environnement marqué par des évolutions technologiques, économiques et sociétales rapides, chacun des trois activités du Groupe est engagé dans une trajectoire de transformation propre : évolution vers les services ICT et la cybersécurité, recentrage progressif sur les colis et la logistique, adaptation aux nouveaux usages de paiement. Cette transformation repose avant tout sur les collaborateurs. POST s'attache à faire **évoluer les compétences** et à **garantir l'employabilité** de chacun dans la durée.



Un modèle majoritairement autofinancé dans un cadre concurrentiel et réglementé

Un modèle reposant majoritairement sur l'autofinancement, par lequel le Groupe finance ses principaux projets et investissements sur fonds propres, tout en opérant dans des marchés concurrentiels et sous la supervision de plusieurs autorités nationales.

**4 576**

collaborateurs

**129 GWh**

d'électricité consommée



Émission de

125 788tonnes de CO₂ équivalent
scopes 1, 2 et 3
(market-based)**985 millions**

d'euros de chiffre d'affaires

**159 millions**d'euros EBITDA
(bénéfice d'exploitation avant amortissements)**134 millions**

d'euros d'investissements

**31 millions**

d'euros de bénéfice net



Claude Strasser

Directeur général
de POST Luxembourg

**Transformer nos métiers pour offrir
des perspectives durables**

Comment résumer l'année 2025 du Groupe POST Luxembourg ?

À l'échelle du marché, nous ressentons une conjoncture économique toujours en difficulté, liée en partie au ralentissement de la dynamique démographique, tandis que la concurrence s'intensifie. Par ailleurs, certaines évolutions structurelles se confirment, à commencer par la baisse continue des volumes de courrier. Dans le même temps, les taux d'intérêt directeurs, dont dépendent en grande partie les résultats de nos services financiers, se sont normalisés après le niveau élevé atteint en 2024. Dans cet environnement, le Groupe POST a pris plusieurs décisions stratégiques importantes pour renforcer sa position sur le marché. La création de DEEP, au 1^{er} janvier, qui rassemble au sein d'une même entité l'ensemble de nos expertises et services numériques destinés aux acteurs professionnels, constitue ainsi une étape majeure. Avec la création d'INFLOW, nous avons également consolidé nos services logistiques à destination des entreprises. Enfin, la décision de transformer le centre de tri de Bettembourg en un vaste centre logistique de pointe représente un investissement déterminant pour l'avenir du Groupe.

Qu'est-ce qui a conduit à cette décision d'investissement majeur ?

Comme je l'évoque régulièrement, le volume du courrier connaît une baisse structurelle et constante d'année en année. À l'inverse, le nombre de colis distribués progresse fortement. En 2025, il a augmenté d'environ 19 %. Ces évolutions nous obligent à nous adapter en permanence. Cela se traduit de différentes manières. Nos facteurs, par exemple, jouent un rôle-clé pour absorber la hausse des colis, en prenant en charge près d'un quart d'entre eux. La mise en place du service « *PackUp Home* », qui permet de déposer un colis directement au domicile du destinataire même en son absence, contribue également à réduire les flux évitables tout en améliorant la qualité de service. Enfin, dans une perspective de long terme, l'investissement à Bettembourg vise précisément à anticiper cette transformation du marché. Cette nouvelle infrastructure doit soutenir durablement l'évolution du courrier vers la logistique, tout en garantissant des perspectives à nos collaborateurs et en répondant aux nouveaux besoins du marché.

À quoi ressemblera ce nouveau centre logistique ?

Ce projet prévoit de transformer l'actuel centre de tri de Bettembourg, historiquement organisé autour des envois postaux, en un centre logistique de pointe. Il rassemblera dans une seule infrastructure l'ensemble de nos activités liées au transport et à la distribution de marchandises, aujourd'hui réparties entre Bettembourg, Munsbach et le Findel. Le futur site comprendra un vaste entrepôt ainsi qu'une plateforme *cross-dock*, en complément du centre de tri existant. Celui-ci sera équipé d'une nouvelle machine capable de traiter sans difficulté les volumes de colis annuels attendus à l'horizon 2030, en plus du courrier. Cette plateforme, dont l'ouverture est prévue en 2028, nous permettra de repenser les flux logistiques afin d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de nos opérations.

Après un an d'activité, comment DEEP s'est-elle positionnée sur le marché ?

DEEP, qui rassemble les expertises ICT du Groupe à destination de la clientèle professionnelle, a atteint l'ensemble des objectifs que nous nous étions fixés. Cette nouvelle entité a rapidement suscité une forte adhésion, tant de la part de nos collaborateurs que de nos clients. Elle nous permet aujourd'hui de mieux répondre aux besoins du marché et d'accompagner les entreprises face à leurs enjeux numériques.

Dans le contexte actuel, marqué notamment par le retour des préoccupations liées à la souveraineté numérique, nous avons également fait des choix stratégiques importants. C'est le cas du partenariat établi avec OVHcloud pour mettre en œuvre une offre de cloud souverain au Luxembourg.

Plus largement, nous privilégions une approche multicloud afin de répondre à la diversité des besoins de nos clients, tout en tenant compte des opportunités technologiques, des risques opérationnels et des contraintes réglementaires propres à chaque organisation.

POST est responsable d'une infrastructure critique. Quels enseignements tirez-vous du cyberincident du 23 juillet ?

En tant qu'opérateur télécoms, nous sommes conscients de notre rôle au service de la société et de l'économie luxembourgeoise. C'est pourquoi nous déployons en permanence des efforts importants pour garantir la disponibilité de nos réseaux et de nos services et pour améliorer notre résilience au sens le plus large. Chaque jour, nos équipes parviennent à contrer de nombreuses attaques, toujours plus fréquentes et sophistiquées. Malgré cela, aucun opérateur n'est totalement à l'abri d'un incident tel que celui que nous avons connu l'été dernier. Cet épisode, particulièrement intense, m'a profondément marqué. Il a cristallisé les menaces auxquelles nous sommes exposés en permanence, mais il a aussi révélé l'incroyable engagement de nos équipes ainsi que leur niveau de préparation et d'expertise. C'est grâce à elles que nous avons pu rétablir les services dans les meilleurs délais. Chaque incident, qu'il soit visible ou non, nous amène à nous questionner et à nous améliorer. Il nous permet de renforcer en permanence notre niveau de vigilance et notre résilience. Je tiens également à remercier nos clients pour la confiance qu'ils continuent à nous accorder. À la suite de cet incident, nous avons joué la carte de la transparence et nous avons échangé avec beaucoup d'entre eux afin d'expliquer la situation et de réfléchir ensemble aux moyens de renforcer la résilience de chacun.

Qu'en est-il des activités télécoms destinée aux particuliers ?

Sur ce segment, nous arrivons à bien défendre nos parts de marché, même si la concurrence s'intensifie. Nous constatons notamment un intérêt croissant de la population pour notre service de télévision « POP TV ».

Comment voyez-vous évoluer l'activité Télécom & ICT à l'avenir ?

Nous arrivons aujourd'hui au terme d'un cycle d'investissements majeurs engagé il y a plus de quinze ans pour moderniser l'ensemble du réseau de télécommunications. Aujourd'hui, 90 % des foyers luxembourgeois sont raccordés à la fibre optique. Par ailleurs, les réseaux fixes et mobiles ont été transformés pour garantir une connectivité entièrement numérique, reposant sur une architecture *All-IP*. Ces efforts, qui se poursuivent, jouent un rôle essentiel pour soutenir le développement socio-économique du pays, tout en intégrant pleinement les enjeux de durabilité.

Quels sont les principaux défis auxquels fait face POST Finance ?

Comme je l'indiquais en début d'entretien, la rentabilité des services financiers inclusifs que nous proposons aux résidents, aux entreprises et aux associations du pays dépend étroitement du niveau des taux directeurs fixés par la Banque centrale européenne. Par ailleurs, nous avons mené ces deux dernières années un important chantier de mise en conformité afin de répondre aux exigences croissantes de la réglementation. Avec la validation d'un gros programme de transformation numérique, nous engageons désormais la modernisation de notre environnement IT, dont le remplacement de notre *core banking system*. Dans ce domaine, le numérique constitue un levier essentiel pour améliorer notre performance à tous les niveaux.

Dans un contexte économique sous tension, comment POST parvient-elle à concilier rentabilité et responsabilité ?

Les investissements que nous avons engagés s'inscrivent pleinement dans cette démarche responsable. Ils représentent des efforts importants, mais indispensables pour préparer l'avenir de nos métiers historiques. Ils doivent aussi permettre d'offrir des perspectives durables à l'ensemble de nos collaborateurs. N'oublions pas, et j'aime le rappeler, que nos collaborateurs sont le principal moteur du développement de notre activité. La qualité du service, la satisfaction du client et l'innovation dépend avant tout d'eux. Par leur volonté de s'adapter, de se former, de développer de nouvelles compétences et d'innover, ils contribuent directement à préparer l'avenir de notre entreprise.

En quoi les critères ESG sont-ils aujourd'hui essentiels au pilotage de l'entreprise ?

Ces enjeux ne sont plus traités comme un sujet à part. Ils sont désormais pleinement intégrés dans notre culture d'entreprise et au cœur de nos projets. Beaucoup d'initiatives ont déjà été mises en œuvre : l'électrification progressive de notre flotte de véhicules, la rénovation énergétique de nos bâtiments ou encore la revalorisation de nos équipements électroniques. Il reste néanmoins beaucoup à faire. En 2025, la définition d'une trajectoire de décarbonation pour l'entreprise et ses activités témoigne de notre engagement et de notre détermination en la matière. À travers elle, nous veillons à réduire notre impact environnemental tout en identifiant des leviers d'amélioration de notre rentabilité, ces deux ambitions étant pleinement complémentaires.

Notre raison d'être

Depuis plus de 180 ans, POST Luxembourg est présente dans la vie quotidienne du Grand-Duché, notamment par ses facteurs, son réseau de vente et ses réseaux de communication. Cette proximité est le fondement de son utilité : garantir à chacun, où qu'il soit, un accès aux services essentiels, contribuer au dynamisme économique du pays et assumer, dans la durée, une responsabilité sociétale et environnementale à la hauteur de son rôle.

C'est cette responsabilité que formalise la raison d'être du Groupe : être un acteur de confiance au service du pays, dans une logique de long terme, en conciliant performance économique, responsabilité sociétale et utilité collective. Elle constitue le fil directeur du plan stratégique 2023-2027 « *Eis POST, eis ZUKUNFT* » – et le cadre de référence de l'ensemble des décisions d'investissement et des engagements ESG du Groupe.

GARANTIR DES SERVICES DE PROXIMITÉ



À travers chacune de nos activités, nous garantissons l'accès à **des services de proximité et à des solutions technologiques fiables et innovantes**. Notre ambition est de répondre aux besoins de nos parties prenantes et de créer de **la valeur pour la société et l'économie** tout en contribuant à **un monde plus responsable et ouvert**, en réponse aux enjeux de demain.

CRÉER DE LA VALEUR POUR LA SOCIÉTÉ



CONTRIBUER À UN MONDE PLUS RESPONSABLE





Le plan stratégique 2023-2027, « Eis POST, eis ZUKUNFT » (« Notre POST, notre AVENIR »), repose sur une ambition, trois leviers et trois priorités RSE.

1. Une ambition : garantir une croissance à la fois rentable et responsable

POST vise une croissance conciliant performance économique, responsabilité sociale et maîtrise de son impact environnemental. Cette ambition conditionne la pérennité du Groupe, sa capacité d'investissement et son adaptation aux évolutions de son environnement réglementaire, technologique et concurrentiel.

2. Trois leviers pour soutenir la croissance du Groupe

→ Capitaliser sur l'engagement des collaborateurs

Les collaborateurs sont au cœur de la transformation de POST. Leur expertise, leur capacité d'adaptation et leur implication dans les projets stratégiques constituent un facteur déterminant de performance et de continuité des activités. POST accompagne l'évolution des métiers par des dispositifs de formation ciblés, des outils adaptés et des parcours professionnels pensés sur le long terme, afin de renforcer l'employabilité et la contribution durable de chacun.

→ Centrer nos actions sur l'expérience client

L'expérience client constitue un pilier de la stratégie du Groupe. Elle repose sur une écoute renforcée des besoins, la simplification des parcours et une amélioration continue de la qualité des services. Dans un contexte d'évolution rapide des usages, POST cherche à anticiper les attentes, à proposer des services plus intuitifs et à garantir une relation de confiance durable avec ses clients.

→ Tirer profit des nouvelles technologies et de l'innovation

POST s'appuie sur ses infrastructures et son expertise technologique pour accompagner la transformation numérique de ses clients. En mobilisant ses compétences internes et en intégrant progressivement des technologies telles que l'intelligence artificielle et la valorisation des données, le Groupe développe des solutions fiables et évolutives. L'innovation est mise au service des clients, de l'efficacité opérationnelle et de la performance globale.

3. Trois priorités RSE pour guider nos activités

La démarche RSE de POST Luxembourg s’inscrit dans le plan stratégique du Groupe et repose sur trois priorités : environnement, numérique responsable et inclusion. Ces priorités correspondent aux domaines où les impacts, risques et opportunités (IRO) du Groupe sont les plus significatifs et ont été confirmés par la première analyse de double matérialité menée en 2024.

La feuille de route est évolutive : les indicateurs et objectifs seront progressivement précisés et enrichis à mesure de la montée en maturité des démarches et de la disponibilité des données, dans une logique de transparence et d’amélioration continue.

Nos engagements & leviers	
1  Réduire l’empreinte environnementale [ESRS E1/E5]	Dans une société engagée vers la neutralité carbone, nous voulons réduire l’impact environnemental de nos activités de transport et de télécommunications. Leviers • Électrification de la flotte opérationnelle et optimisation des transports • Efficience énergétique des bâtiments/infrastructures (réseaux, etc.) • Augmentation de la part d’énergie renouvelable • Revalorisation des déchets générés par nos activités
2  Promouvoir un numérique responsable [ESRS E1/E5/S4]	Dans une société de plus en plus digitalisée, nous souhaitons promouvoir un usage du numérique responsable, au service du progrès, qui soit à la fois durable et utile. Leviers • Mise sur le marché de produits et services à faible impact environnemental • Allongement de la durée de vie des équipements électroniques • Intégration de critères durables dans nos achats d’équipements • Décorrélacion de la croissance des activités ICT de l’intensité en ressources associée • Protection des données personnelles de nos clients • Sensibilisation de nos clients à des usages responsables
3  Agir pour l’inclusion [ESRS S1/S4]	Dans une société où les inégalités sociales grandissent, nous voulons agir pour l’inclusion professionnelle de tous nos collaborateurs et pour l’inclusion numérique et bancaire de tous nos clients. Leviers clients • Offrir des services financiers accessibles et inclusifs • Garantir un accès équitable à la connectivité haut débit • Assurer la continuité et l’accessibilité des services essentiels Leviers collaborateurs • Favoriser l’emploi pour tous et l’inclusion dans l’accès et les parcours professionnels • Garantir des conditions de travail sûres • Accompagner les transformations des métiers et renforcer l’employabilité des collaborateurs

1 L’objectif d’électrification de 90 % de la flotte opérationnelle (1 440 véhicules de POST Luxembourg et POST Telecom), fixé en 2021 pour fin 2026, fera l’objet d’un ajustement. L’avancement du déploiement reste conditionné par certaines contraintes physiques, notamment liées à la disponibilité des capacités électriques nécessaires aux infrastructures de recharge.

Objectifs définis	Réalisations 2025
Mobilité -25 % km parcourus pour l'activité postale (2022-2027) -10 % de CO₂/colis moyen livré au Luxembourg (2025-2026) 90 % d'électrification de la flotte opérationnelle POST Luxembourg et POST Telecom (2026)¹ Efficience énergétique - Mesurer l'impact environnemental de notre réseau télécoms fixe - Améliorer de 10,5 % l'efficience énergétique des trois <i>data centres</i> d'ici 2030 en optimisant leur performance afin d'atteindre un PUE ≤ 1,4	-14,6 % de CO₂/colis livré au Luxembourg en 2025 (versus 2024) 56 % de la flotte de POST Luxembourg et POST Telecom électrifiée -8 % de km parcourus pour les activités de transport postal, à périmètre équivalent (versus 2022) 76 % d'énergie renouvelable parmi les 160 GWh utilisés pour les besoins en consommation énergétique du Groupe - Réemploi/recyclage de nos déchets de 98 % - Politique de gestion des déchets (visant le réemploi et la réduction des déchets) - Politique d'achats intégrant une charte d'achats responsables - Trajectoires de décarbonation finalisées et objectifs de réduction fixés pour les activités Télécom & ICT et Courrier & Logistique - Mise en place d'une <i>car policy</i> orientant les véhicules de fonction vers le 100 % électrique
Gouvernance - Définir une feuille de route numérique responsable au niveau de POST Telecom et <i>Corporate IT</i> Accessibilité - Rendre accessible 4 interfaces clients prioritaires à hauteur de 75 % (2026), dont post.lu et eboo Circularité 12 % de smartphones reconditionnés vendus et 30 % de boîtiers Wi-Fi reconditionnés en 2030 20 % de smartphones récupérés d'ici 2030 (par rapport au volume annuel vendu)	65 % des décodeurs « POP TV » installés chez les clients sont reconditionnés 6 % de smartphones récupérés par rapport au volume vendu en 2025 (versus 5 % en 2024) - Signature Charte Numérique Responsable (POST Telecom)
Clients - Renforcer la satisfaction et la qualité de l'expérience client, suivies notamment à travers le <i>Net Promoter Score</i> (NPS) - Disposer de six points de vente entièrement accessibles d'ici fin 2026 Collaborateurs - Réduire les accidents de travail dans chacune des sections colis et courrier (75 % des accidents de travail en 2025) à moins de 3 par an - Réduire le taux d'absentéisme de POST Luxembourg et POST Telecom à moins de 5 % - Renforcer la représentation des femmes dans les postes à responsabilités	Clients - Taux de raccordement à la fibre : 90 % / taux de couverture 5G : 99 % - POST Luxembourg atteint son meilleur niveau de NPS depuis 2022, avec un score de 27 Collaborateurs - Obtention du label « Actions Positives » pour POST Luxembourg et POST Telecom - Déploiement du programme de formation de leadership « <i>Manager 2.0</i> » - Mise en place d'un groupe de travail dédié à l'inclusion des personnes en situation de handicap - Signature de nouvelles conventions collectives (85 % des collaborateurs couverts) - Renforcement des dispositifs de santé et de sécurité - Déploiement d'une politique de formation

Les étapes-clés de notre démarche RSE

Depuis 2008, POST Luxembourg intègre progressivement les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses activités. Cette évolution traduit un passage d’initiatives ponctuelles vers un pilotage plus stratégique, en cohérence avec les standards européens de durabilité.



2012 : signature de la
Charte de la diversité Lëtzebuerg



2012 : acquisitions des
1^{ers} véhicules électriques



2015 : formalisation d’un code
de conduite collaborateurs

- 2008-2012 | Poser les fondations
- Création d’un comité de développement durable
 - Adoption d’une politique dédiée par le Conseil d’administration
 - Publication du 1^{er} reporting extra-financier
 - Signature de la Charte de la diversité Lëtzebuerg¹
 - Test des 1^{ers} véhicules électriques

- 2012-2018 | Formaliser et élargir les engagements
- Approvisionnement en électricité 100 % renouvelable
 - 1^{re} labellisation « Entreprise socialement responsable (ESR) »²
 - Formalisation des codes de conduite fournisseurs et collaborateurs
 - Alignement de la démarche RSE sur les Objectifs de développement durable (ODD)

2020-2023 | Intégrer la RSE à la stratégie du Groupe

- Validation d'une stratégie RSE par le Conseil d'administration
- Intégration des priorités RSE au plan stratégique « *Eis POST, eis ZUKUNFT* »
- Reconditionnement en interne des premiers équipements télécoms
- 1^{re} mesure de l'empreinte carbone (scopes 1 et 2)
- Définition d'objectifs d'électrification de la flotte opérationnelle
- Adhésion au Pacte national « Entreprises et droits de l'Homme »
- Adhésion à « VISION ZERO », stratégie nationale de prévention des accidents³

2024-2025 | Structurer la gouvernance ESG et anticiper la CSRD

- Formations certifiantes des dirigeants sur les enjeux de la durabilité
- Finalisation des trajectoires de décarbonation des scopes 1, 2 et 3 des activités Télécom & ICT et Courrier & Logistique
- Mise en place d'une gouvernance ESG renforcée
- Adoption de politiques en matière de RSE, d'achats, de gestion des déchets, de droits humains et de formation
- Adoption d'une nouvelle *car policy* orientant la flotte de fonction vers des véhicules 100 % électriques
- Signature de la Charte Numérique Responsable⁴
- Évaluation externe *EcoVadis Committed* (Entreprise engagée)
- Obtention du label « Actions positives »⁵



2025 : Signature de la Charte Numérique Responsable



2025 : POST Luxembourg formalise une politique de gestion des déchets intégrant des principes de durabilité.



POST Luxembourg progresse de 12 points dans l'évaluation RSE *EcoVadis* (61/100)

Fin 2025, POST Luxembourg dispose :

- d'une gouvernance ESG renforcée
- d'objectifs de décarbonation définis,
- d'une cartographie des impacts, risques et opportunités fondée sur la double matérialité,
- d'un cadre de *reporting* aligné sur les nouveaux standards européens.

Cette évolution marque le passage d'une démarche RSE volontaire à un pilotage ESG intégré, en cohérence avec le plan stratégique du Groupe.

Grandes tendances
de la société



Transformation
digitale



Transition climatique
et sociétale



Instabilité
géopolitique &
économique



Évolution
réglementaire

Nos
ressources

→ Capital humain

- 4 576 collaborateurs, dont
- 27 % de femmes
- + de 55 nationalités

→ Capital économique & financier

- 134 millions d'euros : dépenses d'investissement
- 2,9 milliards d'euros : valeur brute des immobilisations corporelles et incorporelles
- Investissements majoritairement financés sur fonds propres

→ Capital relationnel

- Plus de 1 000 collaborateurs en contact direct avec nos clients
- 1 centre d'appels disponible 24/7, en 4 langues, hébergé au Luxembourg
- Plus de 100 points de vente
- Réseau de distribution : 348 tournées de facteurs et 150 tournées de livreurs chaque jour

→ Capital infrastructure

- 276 173 m² de bureaux et 2 511 sites opérationnels techniques
- 3 data centres Tier IV, certifiés ISO 14001 et 50001, d'une puissance allant jusqu'à 4 000 W/m²
- Installation de la fibre jusqu'au domicile et déploiement de réseaux mobiles de dernière génération
- 2 184 véhicules opérationnels et de fonction, dont 40 % électriques

→ Capital immatériel

- Expertise technologique en termes de réseaux, d'intelligence artificielle, de cloud et de cybersécurité
- Héritage de plus de 180 ans au service de la société luxembourgeoise
- Capacité d'adaptation aux évolutions du marché, notamment à travers la transformation des activités et le développement de nouvelles offres
- Modèle social protecteur

POST Luxembourg (maison mère)
est un établissement public

→ Plan stratégique 2023-2027

« *Eis POST, eis ZUKUNFT* »

- 1 ambition : Établir l'équilibre entre rentabilité et responsabilité
- 3 leviers stratégiques : Engagement des collaborateurs / Expérience client / Innovation technologique
- 3 priorités RSE : Environnement / Numérique responsable / Inclusion



Courrier &
Logistique

Services
financiers

61
millions
d'euros
de chiffre
d'affaires

123
collaborateurs

186
millions
d'euros
de chiffre
d'affaires

1 596
collaborateurs

Filiales du
Groupe

695
collaborateurs

Télécom & ICT

646
millions
d'euros
de chiffre
d'affaires

**Services
transversaux**
517
collaborateurs

1 645
collaborateurs

92
millions d'euros
de chiffre d'affaires

Valeur ajoutée

→ Pour la société

- **10 millions** de colis et **87,5 millions** de lettres distribués
- **9 ménages** sur **10** raccordés à la fibre et **99 %** de la population couverte par la 5G
- Plus de **3,3 millions** de visites dans le réseau de vente
- NPS relationnel de **27**, en croissance très significative depuis **4** ans (versus NPS de 13 en 2022)
- Plus de **650 000** appels au *contact center*, avec un taux de réponse moyen de **91 %**

→ Pour nos collaborateurs

- **85 %** de l'effectif couvert par des conventions collectives ou équivalent
- **540 (+7 %)** recrutements
- **73 % (+12 %)** des collaborateurs ont bénéficié d'au moins une formation

→ Pour l'environnement

- Taux électrification des véhicules : **40 % (+7 points)**
- **-13 %** km parcourus par flotte opérationnelle
- **-14,6 %** de CO₂/colis livré
- **65 % (+5 points)** des décodeurs « POP TV » reconditionnés et installés chez nos clients

Érosion de valeur

→ Pour nos collaborateurs

- **6,1 %** d'absentéisme

→ Pour l'environnement

- **2 228 (+37 %)** tonnes de déchets produits
- **125 788** tonnes de CO₂e émis (scopes 1, 2 et 3 confondus)
- Plus de **35 millions** de kilomètres parcourus par les véhicules opérationnels et de fonction
- **129 GWh** d'électricité consommée

Impact

- Égalité entre les sexes



- Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



- Inégalités réduites



- Travail décent et croissance économique



- Villes et communautés durables



- Industrie, innovation et infrastructure



Description du modèle économique de nos activités [ESRS 2 – SBM-1]

Le modèle économique du Groupe s’est construit au fil du temps autour d’une conviction simple : des services fiables, accessibles à tous, au service du développement du Luxembourg. Il repose sur trois activités : Télécom & ICT, Courrier & Logistique, Services financiers. Chacun est engagé dans sa propre trajectoire de transformation, mais ils sont unis par un même statut d’établissement public, un autofinancement intégral des investissements et une responsabilité partagée envers le pays. C’est cet équilibre entre viabilité économique et utilité collective que la stratégie « *Eis POST, eis ZUKUNFT* » s’attache à préserver et à renforcer.

→ Un modèle étroitement lié à nos impacts, risques et opportunités

En tant qu’opérateur d’infrastructures critiques, le Groupe génère des impacts significatifs : consommation d’énergie, émissions, déchets électriques et électroniques. Il s’expose à des risques de fond : vulnérabilité climatique, dépendance énergétique, tensions sur les approvisionnements.

À ces risques s’ajoute un enjeu transversal majeur : la protection des données personnelles et la sécurité des systèmes d’information, inhérentes à la nature même des activités du Groupe en tant qu’opérateur télécoms, prestataire ICT et établissement financier. Ces expositions varient selon les métiers, mais traversent l’ensemble du Groupe.



Ces enjeux ouvrent aussi des opportunités : amélioration de l'efficacité énergétique, circularité dans la gestion des équipements, développement de services numériques sûrs et accessibles à tous nos clients. Ces enjeux sont intégrés aux décisions d'investissement et aux choix stratégiques du Groupe.

Leur détail, issu de l'analyse de double matérialité, est présenté dans le rapport de durabilité (voir p. 49) et décliné par activité dans les sections suivantes.

→ Un contexte opérationnel exigeant en 2025

En 2025, POST et ses filiales ont évolué dans un contexte de vigilance accrue en matière de cybersécurité et de continuité des services essentiels. Un incident de cybersécurité significatif survenu au cours de l'exercice a rappelé le niveau d'exposition du Groupe en tant qu'opérateur d'infrastructures critiques.

Cet événement a conduit à un renforcement des dispositifs de sécurité, de gestion de crise et de continuité d'activité. Le Groupe poursuit ainsi l'amélioration de la résilience de ses infrastructures et de ses mécanismes de gestion des risques, notamment à travers la diversification de ses fournisseurs, levier essentiel de continuité et de robustesse opérationnelle.



En 2025, 10 millions de colis ont été traités (+19 %), traduisant une évolution du modèle économique vers les services colis et logistiques.



Baisse de 16 % des opérations au guichet, traduisant la digitalisation progressive des services financiers

Connectivité de la population	2023	2024	2025
Couverture 4G+ (en % de la population)	99,8 %	99,9 %	100 %
Couverture 5G – couverture générale (en % de la population)	94 %	99,2 %	99,3 %
Couverture 5G – High Performance Coverage (3,6 GHz) (en % de la population)	54,3 %	76,8 %	79,9 %
Part des raccordements en fibre optique	83,6 %	87,2 %	90,3 %

L'activité Télécom & ICT s'appuie sur POST Technologies, POST Telecom et plusieurs filiales spécialisées. Principale source de revenus du Groupe (66 %), elle contribue au développement économique et à la transformation digitale du Luxembourg en adressant trois marchés complémentaires : particuliers (B2C), professionnels (B2B) et autres opérateurs (*Wholesale*).

Depuis 2024, l'activité est structurée autour de deux marques : POP pour le marché résidentiel et DEEP pour les services ICT aux clients professionnels. DEEP constitue le pilier du développement B2B, en positionnant le Groupe sur des services à forte valeur ajoutée fondés sur ses infrastructures, ses expertises technologiques et sa capacité d'intégration. Dans un contexte de transformation des usages et de complexification des environnements numériques, le marché B2B constitue le principal levier de développement, porté par la demande croissante en solutions cloud, en cybersécurité et en gestion des données.

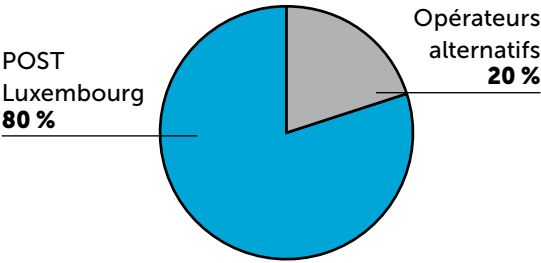
En 2025, l'intégration de Digora France sous la marque DEEP en France a renforcé ce positionnement et contribué à l'extension progressive des activités à l'international.

Infrastructures & réseaux

Les infrastructures télécoms constituent le socle du modèle économique de l'activité Télécom & ICT. POST s'appuie sur un réseau fixe et mobile étendu, essentiel à la continuité des communications et des services digitaux au Luxembourg. Dans ce cadre, le Groupe conduit depuis plus d'une décennie un programme d'investissements soutenu visant la modernisation et le renforcement des infrastructures, pour un montant cumulé estimé à près d'un milliard d'euros.

La priorité porte sur le déploiement d'un réseau gigabit pérenne, reposant sur la fibre optique et la 5G, afin de répondre à l'évolution des besoins des particuliers, des entreprises et des opérateurs tiers. POST Luxembourg réalise 80 % des investissements nationaux dans les infrastructures fixes et mobiles. En 2025, les investissements atteignent plus de 70 millions d'euros, principalement en lien avec les réseaux fixes.

Investissements nationaux dans les infrastructures réseau mobile et fixe¹



→ Réseau fixe et fibre

Le Luxembourg figure parmi les pays européens présentant les niveaux de couverture fibre les plus élevés, avec des taux d'adoption supérieurs aux moyennes européennes². POST Technologies assure le déploiement national de la fibre optique. À ce titre, elle met les infrastructures à disposition dans un cadre ouvert et non discriminatoire, conformément aux exigences réglementaires. Fin 2025, 73 % des ménages disposent d'une connexion fibre active. Ces déploiements s'inscrivent dans l'objectif national d'une couverture de quasi 100 % à l'horizon 2030.

Au-delà de la modernisation technologique, ces investissements visent à maintenir l'accessibilité des services digitaux sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones moins densément peuplées, en cohérence avec les enjeux d'inclusion identifiés pour les utilisateurs finaux.

1 ILR : rapport statistique 2024 – secteur télécommunications Luxembourg
2 Digital Decade 2025 – Broadband Coverage in Europe 2024

L'année 2025 marque une étape majeure pour le réseau fixe, avec :

- la quasi-finalisation de la transition vers des architectures **Tout-IP (All-IP)** ;
- la poursuite du programme « **Copper Phase Out** », visant l'abandon progressif du réseau cuivre et son remplacement d'ici 2031.

Ces programmes sont complémentaires : la généralisation de l'*All-IP* et le déploiement de la fibre permettent la mise hors service progressive du réseau cuivre. Cette évolution contribue à simplifier l'architecture réseau, à réduire les coûts de maintenance et à renforcer la performance.

→ Réseau mobile

POST poursuit la modernisation continue de ses équipements et le déploiement des technologies de dernière génération. Ces investissements visent à renforcer la qualité de service, la capacité et la sécurité des communications mobiles, en réponse à l'évolution rapide des usages. En 2025, la couverture 5G atteint 99 % de la population, positionnant le Luxembourg dans le premier tiers des pays européens¹ en matière de couverture 5G des ménages.

Cette dynamique s'inscrit dans un contexte de forte croissance des usages mobiles. Entre 2021 et 2024, le volume total de trafic au Luxembourg a progressé de plus de 80 %. La consommation moyenne par utilisateur est passée de 8 à 12 GB par mois. Les profils évoluent également : la part des utilisateurs à faible consommation recule, tandis que celle des utilisateurs dépassant 20 GB mensuels a doublé².

Dans un contexte de croissance soutenue des usages, la performance énergétique des infrastructures constitue un paramètre-clé du modèle. La modernisation des architectures (fibre, 5G), la simplification des réseaux (*All-IP*, décommissionnement du cuivre) et l'optimisation des équipements visent à améliorer l'efficacité énergétique et à contenir l'évolution des émissions associées à l'exploitation des réseaux.

→ Data centres

Avec 3 *data centres Tier IV*, une capacité totale de 21 MW, 15 000 m² de surface IT, 48 points de présence télécoms et plus de 5 500 *racks*, le Groupe dispose d'infrastructures essentielles à ses activités ICT. Opérées par DEEP, ces infrastructures permettent l'hébergement et l'exploitation de systèmes critiques, avec un haut niveau de disponibilité et de sécurité, et constituent un socle pour le développement d'offres de cloud souverain. Implantés au Luxembourg et interconnectés aux principaux hubs européens, les *data centres* assurent une faible latence et supportent les services cloud, de cybersécurité et de traitement des données.

Leur exploitation intègre des dispositifs visant à améliorer l'efficacité énergétique, notamment en matière de refroidissement et de valorisation de la chaleur. Dans ce cadre, le Groupe vise une amélioration de 10,5 % de l'efficacité énergétique de ses *data centres* entre 2024 et 2030, ainsi qu'une optimisation de leur performance avec un objectif de PUE ≤ 1,4 à l'horizon 2030.

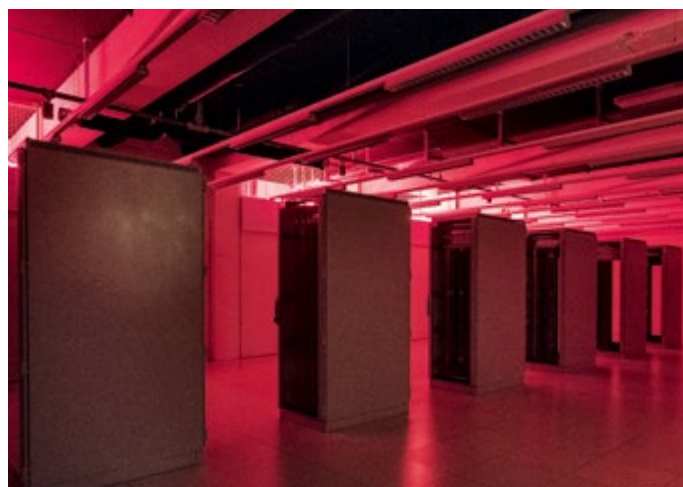
Marchés et évolution des usages

L'activité Télécom & ICT adresse trois marchés distincts aux dynamiques et leviers économiques spécifiques. En 2025, POST Telecom maintient sa position sur l'ensemble de ses segments.

→ Marché B2C – POP

En 2025, le marché résidentiel luxembourgeois demeure fortement concurrentiel, dans un environnement mature sur le fixe, le mobile et la télévision, marqué par l'arrivée d'un nouvel acteur. Dans un contexte macroéconomique moins porteur, les priorités portent sur la fidélisation de la clientèle, la qualité de service et la maîtrise de la rentabilité.

POP TV constitue un levier important de valeur sur le segment B2C. En 2025, le taux d'adoption de la télévision passe de 54 % à 56 % parmi les clients Internet large bande, avec une croissance nette de 2 200 clients TV, dans un marché global de la télévision en recul. Pour répondre aux enjeux d'accessibilité, POP propose également une solution Internet alternative via la 5G (*Fixed Wireless Access*) pour les foyers non éligibles à la fibre.

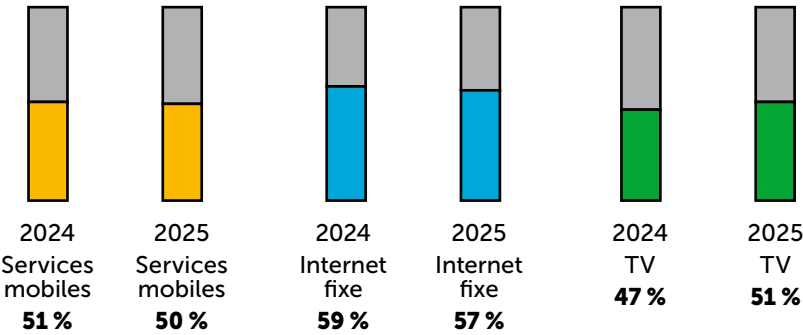


DEEP renforce le positionnement du Groupe sur des solutions cloud, data & intelligence artificielle, cybersécurité, notamment à travers un partenariat avec OVHcloud pour le développement d'un cloud souverain.

1 5G Observatory report 2025 | Shaping Europe's digital future

2 ILR : rapport statistique 2024 – secteur télécommunications Luxembourg

Parts de marché de POST Telecom
sur le marché luxembourgeois des télécommunications



Les principales tendances observées en 2025 incluent¹:

- un ralentissement de la croissance du chiffre d'affaires sur les services mobiles et l'Internet fixe ;
- la poursuite du recul de la téléphonie fixe ;
- un repli du marché global de la télévision, au sein duquel POP TV enregistre une croissance nette et franchit le seuil des 50 % de part de marché.

→ **Marché B2B & PME – DEEP**

Le marché B2B constitue un levier stratégique central, porté par le renforcement des exigences en cybersécurité, en conformité et en maîtrise des données, ainsi que par la complexité croissante des environnements IT. Les besoins des entreprises évoluent vers des solutions intégrées combinant connectivité, cloud, cybersécurité, gestion et valorisation des données, ainsi que des cas d'usage liés à l'intelligence artificielle. Dans ce contexte, les enjeux de souveraineté des données et de résilience des infrastructures prennent une importance croissante, en particulier pour les acteurs publics et les secteurs sensibles.

Avec DEEP, POST a structuré un portefeuille ICT unifié, mobilisant près de 750 collaborateurs et s'appuyant sur une expertise technologique locale. Cette organisation permet de proposer des solutions intégrées couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur numérique, depuis les infrastructures et la connectivité jusqu'aux services cloud et de cybersécurité. La stratégie vise à accroître la part de services à forte valeur ajoutée, en capitalisant sur l'ancrage local, la proximité client et la capacité d'intégration multitechnologique.

Dans ce cadre, le partenariat stratégique avec OVHcloud contribue au développement d'offres de cloud souverain, en combinant les infrastructures opérées par DEEP et les solutions cloud d'OVHcloud. Cette collaboration vise à répondre aux besoins des clients en matière de localisation des données, de conformité réglementaire et de sécurité.

En 2025, première année complète sous la marque DEEP, les services ICT enregistrent une croissance soutenue, contribuant à la diversification du modèle Télécom & ICT.

Sur le segment PME, la création du programme « *DEEP ONE* », en partenariat avec Editus et Ainos, a permis de structurer une proposition intégrée combinant connectivité, solutions digitales et services ICT essentiels. Les premières mises sur le marché ont été réalisées au premier trimestre 2026.

→ **Marché Wholesale**

Sur le marché *Wholesale*, POST fournit des services de connectivité fixe et mobile à destination d'autres opérateurs et fournisseurs de services. Ces prestations couvrent l'accès aux réseaux, le transport, l'interconnexion et la capacité, et contribuent au fonctionnement de l'écosystème télécoms au Luxembourg.

L'activité *Wholesale* est exercée dans un cadre réglementaire défini par l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR), garantissant un accès équitable, transparent et non discriminatoire aux infrastructures. Ce cadre structure les conditions d'intervention sur le marché.

En mettant à disposition des capacités sur lesquelles s'appuient de nombreux acteurs, l'activité *Wholesale* contribue à la continuité de la connectivité nationale, en cohérence avec les enjeux d'accès aux services et de résilience opérationnelle.

1 ILR : Tableau de bord des communications électroniques

Partenariats et cadre réglementaire

En 2025, l'activité Télécom & ICT a poursuivi le développement de solutions, notamment via l'exploitation du réseau 5G pour de nouveaux cas d'usage (projet « GRIFFIN »¹) et le partenariat entre DEEP et OVHcloud autour d'une offre de cloud souverain, répondant aux enjeux de sécurité, de performance et de maîtrise des données. Le partenariat avec Airbus a également été renforcé, avec la réponse aux premiers appels d'offres relatifs aux solutions « MCx » (*Mission Critical Communications*).

L'activité Télécom & ICT évolue sous la supervision de l'ILR, de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD), de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA), de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) et du Conseil de la concurrence, ainsi que dans un cadre européen en évolution rapide (NIS2, IA Act, DMA/DSA et le futur *Digital Networks Act*).

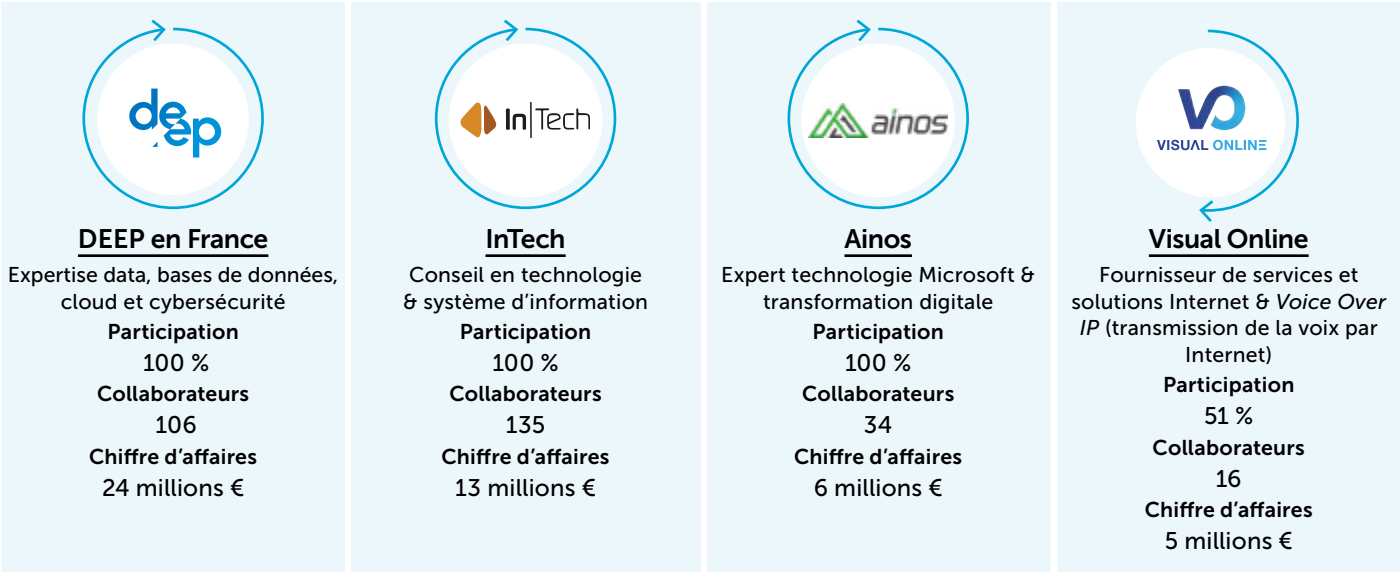
Ces cadres renforcent les exigences en matière de cybersécurité, de protection des données, de respect de la concurrence et de gouvernance numérique. Ils influencent directement les choix technologiques, les investissements dans les infrastructures et l'organisation des activités, imposant une adaptation continue du modèle opérationnel.

Enjeux ESG de l'activité

L'activité Télécom & ICT repose sur des infrastructures énergivores, notamment les réseaux et les *data centres*, ce qui crée une dépendance importante à l'énergie pour assurer la continuité des services numériques ; et en fait le principal poste de consommation énergétique du Groupe et le principal contributeur aux émissions directes de gaz à effet de serre.

Les principaux risques ESG concernent la vulnérabilité des infrastructures critiques face aux aléas climatiques, la sensibilité aux coûts énergétiques et la dépendance à certaines chaînes d'approvisionnement pour les équipements technologiques. L'activité est également soumise à des exigences élevées en matière de protection des données et de sécurité des infrastructures.

Ces enjeux orientent les investissements vers l'amélioration de l'efficacité énergétique des réseaux et le renforcement de la résilience des infrastructures. Ils conduisent également à intégrer progressivement des pratiques de circularité dans la gestion des équipements, afin de prolonger leur durée de vie, de réduire le recours à l'achat de matériel neuf et de limiter l'empreinte environnementale associée. Le détail des impacts, risques et opportunités est présenté dans le rapport de durabilité (voir p. 49).



Le chiffre d'affaires des filiales fait référence au chiffre statuaire.

1 Expérimentation du transport d'échantillons sanguins par drone entre établissements de santé, visant à développer des solutions de logistique médicale rapide et à faible impact environnemental

Principaux indicateurs	2023	2024	2025
Courrier et colis			
Volume de lettres distribuées (en millions)	97,5	92,6	87,5
Maximum de colis triés en une journée	41 648	56 224	63 000
Volume de colis distribués (en millions)	7,3	8,4	10
• Remis via station « PackUp »	23 %	21 %	19 %
• Par le facteur	28 %	27 %	28 %
• Par tournées dédiées	49 %	52 %	53 %
Part des colis avisés	9,3 %	5,5 %	3 %
Réseau de vente			
Stations « PackUp »	141	154	172
Bureaux de poste	26	26	26
Espaces POST	15	15	15
Points POST (partenaires)	57	58	61

L'activité Courrier & Logistique poursuit l'adaptation de son modèle économique dans un contexte marqué par la baisse des volumes de courrier et la croissance soutenue des flux colis liés à l'e-commerce. Elle s'appuie sur un réseau de plus de 100 points de vente et de contact, exploités en propre ou via des partenaires, ainsi que sur une organisation intégrée combinant services postaux et logistiques. L'enjeu est double : assurer la continuité du service universel et préserver la viabilité économique du métier, grâce au développement des activités colis et logistiques et à des gains d'efficience.

L'organisation repose sur deux composantes complémentaires :

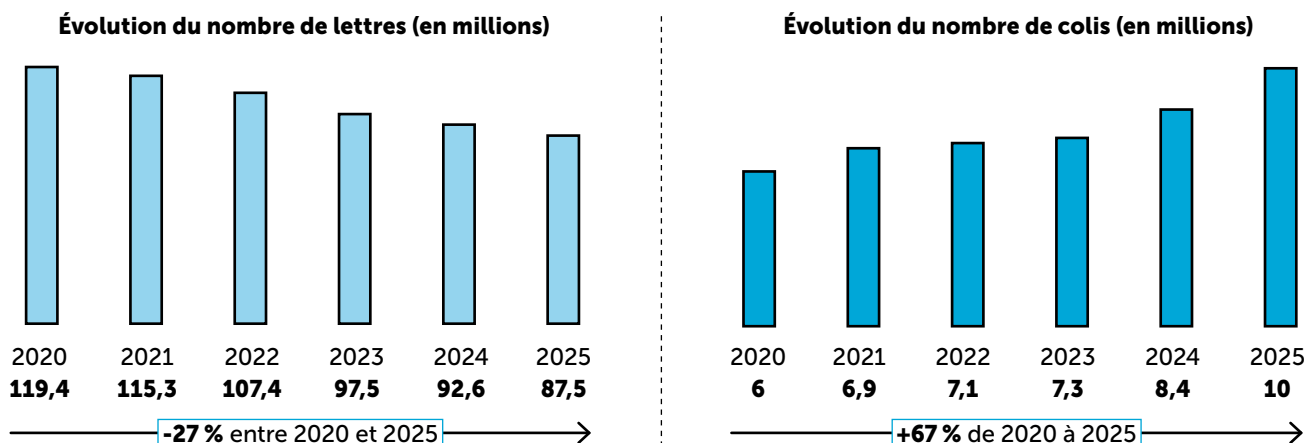
- **POST Courrier**, en charge des missions postales et du service universel (distribution et tri du courrier et des journaux) ;
- **INFLOW**, filiale dédiée aux services logistiques (B2B), couvrant le transport et la distribution de colis, les flux colis et palettes, les activités d'entreposage, la préparation de commandes ainsi que des services support (*mailroom*, *archivage*, *scanning*).

Bien que distinctes dans leurs missions et leurs marchés, ces activités reposent sur une forte intégration opérationnelle et des synergies croissantes, notamment dans le développement des flux de distribution et l'optimisation des processus.

Marché et évolution des usages

La baisse des volumes de lettres se poursuit. Entre 2022 et 2024, le nombre moyen de lettres réceptionnées par mois et par habitant est passé de 15,7 à 13,8¹. En 2025, les volumes reculent d'environ -5,5 %, portant la baisse des lettres cumulée à -45 % entre 2010 et 2024. Dans le cadre du service universel, une hausse tarifaire est intervenue en 2025 afin de tenir compte de l'évolution des volumes et des coûts, dans le respect du cadre réglementaire, et de préserver la viabilité à long terme des services postaux.

À l'inverse, les flux colis continuent de progresser. En 2025, 10 millions de colis ont été traités (+19 %), avec des maximums journaliers supérieurs à 60 000 colis. Ces volumes ont été absorbés tout en maintenant un niveau de qualité de service élevé, avec un taux de distribution de 99,3 % – dépassant l'objectif contractuel fixé à 98,5 %².



Cette évolution des usages entraîne un rééquilibrage progressif du modèle économique au profit des activités colis et logistiques.

Transformation du modèle

La stratégie repose sur deux leviers complémentaires :

- le développement des activités colis et logistiques ;
- l'amélioration continue de l'efficacité opérationnelle.

→ Optimisation et modernisation du modèle de distribution

Un programme d'envergure, combiné au déploiement d'un nouveau TMS (*Transportation Management System*), vise à optimiser les flux et les tournées, réduire les manipulations et renforcer le pilotage de la performance. Il accompagne la convergence progressive des organisations POST Courrier et INFLOW autour d'un réseau de distribution intégré et optimisé.

Les actions engagées ont permis des résultats mesurables :

- réduction des colis avisés de 9,1 % à 3 % en deux ans (via *PackUp Home*) ;
- amélioration de la satisfaction client (+11 points de NPS en deux ans) ;
- gain de productivité des tournées³ : +13 % (versus 2024, objectif 10 %) ;
- réduction des kilomètres parcourus : -8 % (versus 2022, à périmètre équivalent ; cible -25 % d'ici 2027) ;
- baisse des émissions moyennes de GES par colis : -14,6 % (208,6 g CO₂ WTW versus 2024).



-14,6 %

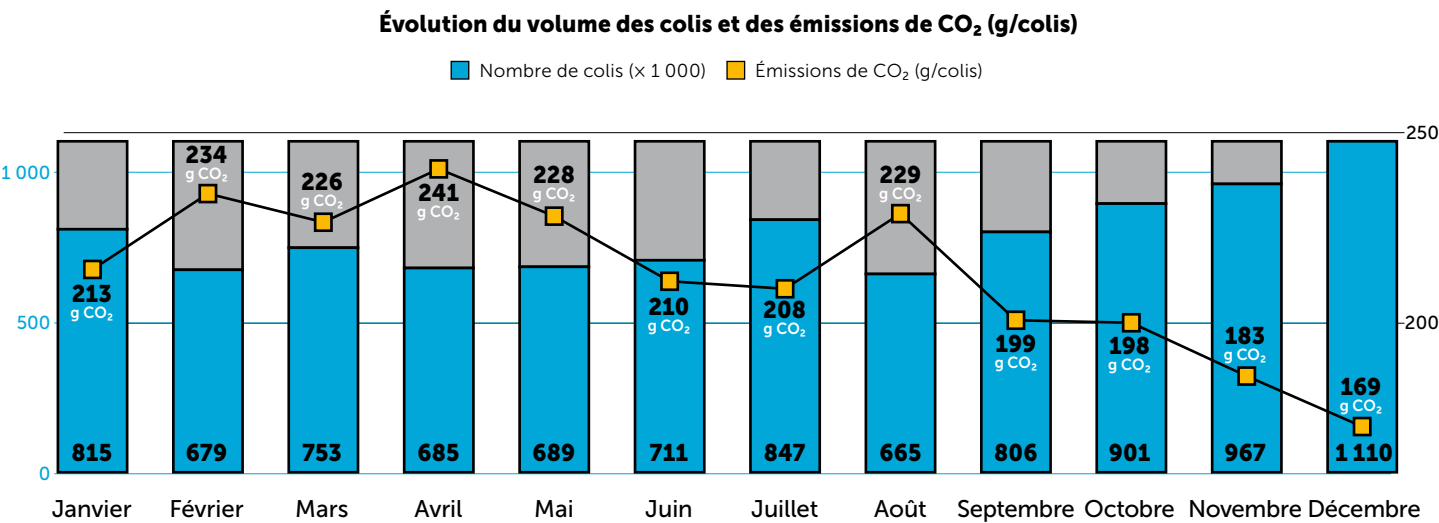
CO₂ par colis,
(versus 2024)

1 ILR : rapport services postaux 2024

2 Ce taux mesure la part des envois livrés dans le délai J+x, soit le nombre de jours ouvrables suivant le dépôt défini contractuellement.

3 Nombre moyen de colis livrés par tournée

Cette baisse des émissions de GES par colis s’explique par des gains d’efficacité opérationnelle, notamment l’optimisation des tournées et la réduction des kilomètres parcourus, ainsi que par la poursuite de l’électrification progressive de la flotte et l’intégration croissante des colis dans les tournées des facteurs. Cette organisation améliore l’intensité carbone par unité livrée tout en maintenant la qualité de service.



Par ailleurs, pour la première fois en 2025, POST Courrier a estimé les émissions moyennes par lettre, qui s’établissent à 12,42 g CO₂ par envoi. Le calcul du CO₂ par lettre et par colis repose sur un outil certifié conforme à la norme ISO 14083:2023 et aux recommandations du *GLEC Framework*.

➔ **POST Courrier : intégration courrier-colis**

POST Courrier fait évoluer son organisation en intégrant progressivement les flux courrier et colis au sein d’un dispositif unique de collecte, tri et distribution. En 2025, environ 28 % des colis ont été distribués par les facteurs (contre 25 % en 2021). L’intégration des colis dans les tournées existantes limite les trajets dédiés, optimise les coûts marginaux et maintient une présence quotidienne sur l’ensemble du territoire. Structuré autour de 348 tournées facteurs, le dispositif a absorbé la croissance des flux colis tout en assurant la continuité du service.

➔ **INFLOW : logistique B2B et e-commerce**

INFLOW regroupe les activités de transport et de distribution nationale et internationale, les flux colis et palettes B2B, ainsi que les services logistiques d’entreposage (sous douane) et de préparation de commandes (*pick & pack*).

Dans un environnement concurrentiel, la stratégie vise à optimiser les capacités, maîtriser les coûts unitaires et améliorer productivité et qualité, grâce à des investissements ciblés dans les infrastructures et l’automatisation.

Trois relais de développement à long terme ont été identifiés :

- la livraison à domicile de colis ;
- les services colis et palettes à destination du marché B2B ;
- les activités logistiques d’entreposage et de préparation de commandes.

La certification ISO 9001 d’INFLOW atteste de la maturité des processus et de l’engagement en matière d’amélioration continue de la qualité de service.

Logistique internationale

L'activité de logistique internationale a fait l'objet d'un recentrage progressif. Dans un contexte de complexité accrue des chaînes logistiques mondiales et de forte concurrence, POST Luxembourg a privilégié des segments à plus forte valeur ajoutée, avec un positionnement principalement européen. Le Luxembourg demeure un hub central pour ces flux, soumis à des exigences élevées en matière de sécurité, de traçabilité et de fiabilité.

→ Nouveau site de Bettembourg – cœur opérationnel de l'activité

Le projet du nouveau centre logistique répond à un besoin capacitaire et à la modernisation des infrastructures. Représentant un investissement d'environ 80 millions d'euros, ce site constituera le cœur opérationnel de l'activité nationale. La mise en service progressive à partir de 2027, puis l'ouverture complète en 2028, renforceront l'intégration entre POST Courrier et INFLOW.

Le site regroupera :

- un centre de tri national courrier et colis ;
- une cellule *cross-dock* pour les flux colis et palettes ;
- des surfaces dédiées à l'entreposage et au *pick & pack*.

Partenariats et cadre réglementaire

En 2025, POST Luxembourg et CTT – *Correios de Portugal*¹ ont conclu un protocole d'accord pour développer des services communs en matière de courrier, colis, logistique et support informatique, au bénéfice des communautés au Luxembourg et au Portugal. Par ailleurs, POST Luxembourg a renforcé son partenariat avec DHL afin de soutenir l'acheminement de colis vers certaines destinations internationales, notamment les États-Unis.



1 Opérateur postal national portugais

L'activité Courrier & Logistique est soumise aux obligations du service universel postal sous la supervision de l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR) et à certaines exigences relevant de la CSSF. Elle s'inscrit également dans le cadre européen applicable aux services postaux et de livraison, en cours d'évolution (directive postale, règlement sur la livraison transfrontière de colis, initiative « *EU Delivery Act* »).

Ces réglementations encadrent l'ouverture du marché, les obligations de qualité de service et les exigences de transparence. Elles ont un impact direct sur les exigences de couverture, les niveaux de service et les investissements nécessaires au maintien des infrastructures.

Enjeux ESG de l'activité

L'activité Courrier & Logistique repose sur un réseau de transport et de distribution qui couvre quotidiennement l'ensemble du territoire, ce qui en fait un contributeur majeur à l'empreinte environnementale du Groupe. Elle génère également des flux d'emballages et de déchets liés aux activités colis.

Les principaux risques concernent la dépendance aux carburants, l'exposition des infrastructures logistiques aux aléas climatiques ainsi que les enjeux de santé et de sécurité inhérents aux activités de tri, de manutention et de distribution.

Ces enjeux orientent la transformation du modèle vers l'électrification progressive de la flotte, l'optimisation des tournées et l'automatisation des flux, avec un objectif mesurable : réduire les émissions par colis et par lettre transportés.

Le détail des impacts, risques et opportunités est présenté dans le rapport de durabilité (voir p. 49).



INFLOW S.A.

Services logistiques et de transport nationaux et internationaux, solutions intégrées pour les entreprises locales, services de support associés

Participation

100 %

Collaborateurs

338

Chiffre d'affaires

34 millions €

Le chiffre d'affaires de la filiale fait référence au chiffre statutaire.

Utilisation des services	2023	2024	2025
Utilisateurs eBanking actifs	73 459	78 588	82 748
Opérations au guichet	431 633	380 082	320 013
Taux d'utilisation de l'app mobile « eboo »	54 %	58 %	59 %
Ouvertures de comptes B2C	8 125	9 493	8 485
Ouvertures de comptes B2B	280	413	508

L'activité des Services financiers, portée par POST Finance, assure la gestion des flux de paiement, la collecte de dépôts et la fourniture de services financiers du quotidien aux particuliers et aux clients professionnels. Elle joue un rôle central en matière d'inclusion financière, en garantissant un accès non discriminatoire aux services essentiels de paiement et de gestion de comptes. L'exercice 2025 confirme la sensibilité structurelle du modèle économique. Dans un contexte marqué par la baisse des taux d'intérêt et le renforcement continu des exigences réglementaire, l'équilibre économique repose sur la stabilité des revenus liés aux dépôts et sur une maîtrise rigoureuse des risques. Le modèle doit ainsi concilier maintien d'un accès bancaire large et inclusif, adaptation aux évolutions des taux et conformité à des exigences réglementaires croissantes, afin d'en assurer la pérennité.

Marché B2C & B2B

En 2025, POST Finance gère un volume important de dépôts, globalement stables dans un environnement concurrentiel.

Les usages poursuivent leur évolution :

- une progression de 11 % des transactions cartes ;
- +10 % de connexions à l'application « eboo » ;
- -16 % d'opérations au guichet, confirmant la migration vers les canaux digitaux.

La dynamique commerciale est contrastée : les ouvertures de comptes B2B progressent de 23 %, tandis que le segment B2C recule de 11 %, dans un contexte de renforcement des exigences AML/KYC. Sur le plan financier, la baisse des taux d'intérêt a pesé sur les produits d'intérêts. La politique de placement des dépôts a permis d'en atténuer partiellement l'impact, tandis que la revue tarifaire mise en œuvre en 2025 et la progression des commissions ont contribué à limiter la dégradation globale des marges.

Transformation du modèle bancaire

Face aux limites des systèmes historiques et à l'évolution des exigences réglementaires, POST Finance poursuit la transformation IT engagée avec un programme dédié. Cette initiative dépasse la modernisation du *core banking* : elle vise une refonte en profondeur des processus afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle, de renforcer le contrôle interne et de sécuriser durablement les activités.

Le programme repose notamment sur :

- la modernisation des infrastructures technologiques ;
- l'intégration renforcée des exigences de conformité dès la conception des processus ;
- l'automatisation et la standardisation des opérations ;
- l'amélioration de la qualité des données et des contrôles.



Prévu à l'été 2026, un programme de transformation IT de grande envergure modernisera notamment les pratiques du réseau de vente, grâce à des outils plus automatisés renforçant l'autonomie, la traçabilité et la qualité de service.

En 2025, la mise en production des paiements instantanés constitue une étape-clé. Cette transformation s'accompagne d'un renforcement significatif des compétences internes, en particulier dans les domaines AML/KYC, gestion des risques et contrôle permanent.

Gouvernance, contrôle interne et gestion des risques

En 2025, POST Finance a poursuivi la consolidation de son cadre de gouvernance et de contrôle interne en renforçant l'articulation entre les lignes de défense :

- la première ligne a structuré davantage ses dispositifs de maîtrise des risques et de qualité des données ;
- la deuxième ligne a poursuivi sa montée en puissance, avec un renforcement de la fonction *Compliance*, de la fonction Risques et des mécanismes de supervision.

Ces évolutions améliorent la robustesse du dispositif, mais elles s'accompagnent d'une hausse des coûts internes et d'une complexité croissante. Elles traduisent l'adaptation nécessaire à un environnement réglementaire toujours plus exigeant.

Partenariat et réglementation

À la suite de l'annonce par ING Luxembourg de la cessation progressive de ses activités de banque commerciale, un partenariat a été conclu afin d'accompagner la transition de clients professionnels vers POST Finance. Cette opération renforce le positionnement sur le segment B2B, tout en impliquant une vigilance accrue en matière d'*onboarding*, de conformité et de gestion des risques.

Depuis 2013, le partenariat avec Banque Raiffeisen permet à POST Finance d'élargir son offre en donnant accès à des produits et services bancaires complémentaires, POST intervenant en tant qu'apporteur d'affaires. Dans ce cadre, des publications conjointes sur les réseaux sociaux ont été diffusées afin de sensibiliser les clients à des notions d'éducation financière parfois mal comprises.

POST Finance opère sous la supervision de la CSSF, en tant que professionnel du secteur financier (PSF), et dans le respect du cadre réglementaire luxembourgeois et européen applicable aux services financiers. Les exigences en matière de services de paiement, de lutte contre le blanchiment, de protection des données et de résilience opérationnelle numérique structurent l'organisation et le modèle économique.

Enjeux ESG de l'activité

L'activité des Services financiers repose sur la confiance des clients, la sécurité des systèmes d'information et le respect d'exigences réglementaires élevées. Elle est particulièrement exposée aux enjeux de protection des données, de conformité réglementaire et d'inclusion financière. Dans un contexte de digitalisation accrue des services et de développement des paiements instantanés, une augmentation des tentatives de fraude est observée, renforçant les enjeux de vigilance et de sécurisation des opérations.

Les principaux risques concernent d'éventuelles défaillances de conformité, de contrôle interne ou de sécurité des systèmes, susceptibles d'entraîner des sanctions réglementaires ou d'affecter la confiance des clients.

Les leviers d'action reposent sur le renforcement des dispositifs de gestion des risques, la sécurisation continue des systèmes d'information ainsi que le développement de services financiers accessibles. Le détail des impacts, risques et opportunités est présenté dans le rapport de durabilité (voir p. 49).

LUXTRUST
Enabling a digital world

LuxTrust Luxembourg

Autorité de certification et prestataire de services de confiance qualifié répertorié sur la liste de confiance de l'Union européenne.

Participation
50 %

Collaborateurs
110

Chiffre d'affaires
24 millions €

Le chiffre d'affaires de la filiale fait référence au chiffre statuaire.

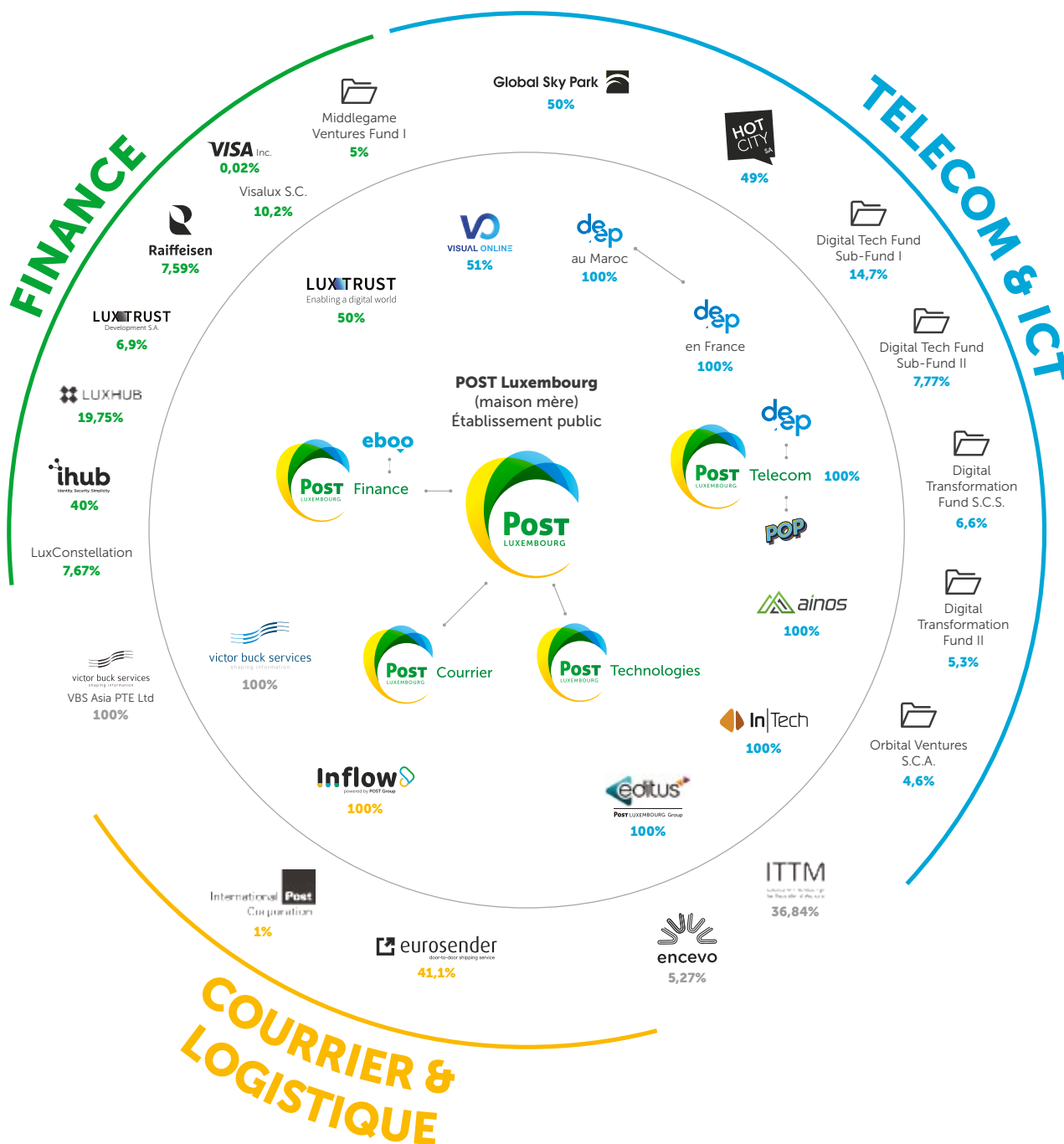


Le chiffre d’affaires des filiales fait référence au chiffre statutaire.

Le Groupe POST Luxembourg

➔ **Vue simplifiée et non exhaustive :**

- **Le premier cercle correspond au périmètre de consolidation.** Il regroupe POST Luxembourg (maison mère), composée de trois entités – POST Technologies, POST Courrier et POST Finance –, ainsi que les entités contrôlées par le Groupe. Les principales marques associées à ces activités (DEEP, POP et eboo) y figurent également.
- **Le second cercle** rassemble les participations minoritaires ainsi que les participations dans des fonds d'investissement. Il reflète les engagements financiers du Groupe ne relevant pas du périmètre de consolidation et ne présentant pas de lien opérationnel direct avec ses activités cœur.



Membres du Conseil d'administration (31 décembre 2025)

POST Luxembourg s'appuie sur un Conseil d'administration garant de l'orientation stratégique et de la supervision du Groupe. Reflet de son actionnariat étatique et de ses collaborateurs, cette instance veille à la cohérence des décisions avec les missions d'intérêt général et les exigences réglementaires applicables. L'exercice 2025 a été marqué par des évolutions significatives au sein du Conseil, notamment un changement de présidence intervenu en cours d'année ainsi que le renouvellement de plusieurs mandats d'administrateurs. Ces évolutions s'inscrivent dans une dynamique de continuité institutionnelle et de renouvellement des instances, sans remise en cause des orientations stratégiques du Groupe.

Le Conseil d'administration est composé des membres suivants :



Françoise Schlink
Premier Conseiller de Gouvernement
Chef de cabinet du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme
Représentante de l'État

Présidente du Conseil d'administration



Jean-Luc Kamphaus
Conseiller de Gouvernement
Ministère des Finances
Représentant de l'État

Vice-président du Conseil d'administration



Michèle Bley
Responsable cellule Espace et Fonds d'investissement
Ministère de l'Économie
Direction générale Industrie, nouvelles technologies et recherche
Représentante de l'État



Sandra Denis
Conseillère de Gouvernement
Ministère des Finances
Responsable Fiscalité indirecte
Représentante de l'État



Udo Fell
Formateur, POST Luxembourg /
Représentant du personnel



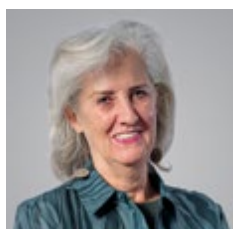
Jeff Fettes
Premier Conseiller de Gouvernement
Coordinateur affaires juridiques
Coordinateur Relations avec le Parlement
Ministère d'État
Représentant de l'État



Steve Fritz
Chargé de la direction générale
Ministère de l'Économie
Direction générale
Politique européenne et propriété intellectuelle
Représentant de l'État



Gilbert Goergen
Spécialiste technique, service Sites Télécoms, POST Luxembourg /
Représentant du personnel


Ginette Jones

Conseillère de Gouvernement
honoraire
Ministère du Travail, de l'Emploi et de
l'Économie sociale et solidaire
Administratrice indépendante


Raymond Juchem

Facteur, POST Luxembourg /
Représentant du personnel


Axel Ludwig

Business Analyst, POST Luxembourg /
Représentant du personnel


Jean Olinger

Secrétaire général du ministère des
Affaires étrangères et européennes /
Représentant de l'État


Anne-Catherine Ries

Première Conseillère de Gouvernement,
Directrice du Service des Médias,
de la Connectivité et de la
Politique numérique du ministère d'État
Représentante de l'État


Alain Sondag

Solution designer, POST Luxembourg /
Représentant du personnel


Sarah Steciuk

Chef de Service Opérations,
POST Luxembourg /
Représentante du personnel


Jean-Marc Ueberecken

Avocat à la Cour, Managing Partner
Arendt & Medernach /
Administrateur indépendant

Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration approuve le budget de fonctionnement et d'investissement ainsi que les comptes annuels consolidés du Groupe POST Luxembourg et les comptes statutaires de POST Luxembourg. Il valide également la création de filiales, de succursales et les prises de participation dans des sociétés privées et publiques. Toute cession de participation dans une filiale doit être approuvée à la majorité des deux tiers. Le Conseil d'administration est également responsable de l'approbation de l'organigramme de l'entreprise et des conventions collectives. Il engage, nomme et licencie le directeur général, en fixant sa rémunération ainsi que celle des autres directeurs relevant du statut de droit privé. Chaque année, le Conseil procède à une auto-évaluation de son fonctionnement et de celui de ses comités spécialisés, afin d'assurer une gouvernance efficace et alignée sur les enjeux stratégiques de POST Luxembourg.

Comités spécialisés

Pour optimiser la prise de décision dans l'intérêt de POST Luxembourg, le Conseil d'administration s'appuie sur plusieurs comités spécialisés, chargés de préparer ses délibérations. Ces comités sont exclusivement composés de membres du Conseil d'administration.

→ Comité d'audit de POST Luxembourg

Le comité d'audit analyse et avise les comptes annuels du Groupe POST Luxembourg et de POST Luxembourg. Il avise les budgets et fait le suivi de leur exécution au niveau du Groupe. Il prend note des rapports de conformité et assure la conformité réglementaire du Groupe.

- M. Jean-Marc Ueberecken (président)
- Mme Françoise Schlink (vice-présidente)
- Mme Sandra Denis
- M. Steve Fritz
- M. Jean-Luc Kamphaus

→ Comité de gestion des risques

Le comité de gestion des risques a suivi les principaux risques du Groupe, y compris les risques ESG, notamment ceux liés à la sécurité de l'information.

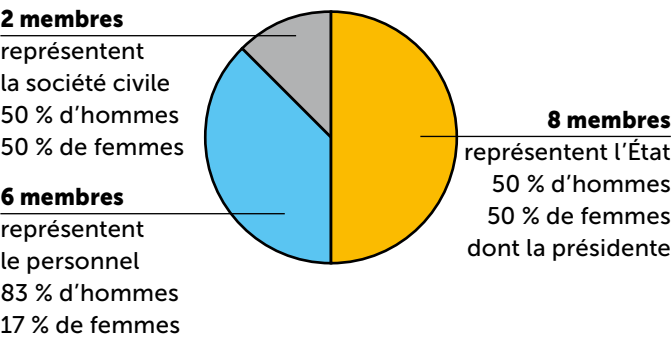
- M. Jean-Marc Ueberecken (président)
- Mme Françoise Schlink (vice-présidente)
- M. Udo Fell
- M. Jeff Fettes
- M. Gilbert Goergen
- M. Jean-Luc Kamphaus
- Mme Anne-Catherine Ries

→ Comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération valide les modifications au système de rémunération des membres du Comité exécutif. Il évalue la performance du directeur général et avise celle des autres membres du Comité exécutif. Il prépare également des plans de succession pour les membres du Comité exécutif.

- Mme Françoise Schlink (présidente)
- Mme Ginette Jones (membre)
- M. Jean-Luc Kamphaus (membre)
- M. Jean Olinger (membre)

Diversité au sein du Conseil d'administration



Taux de présence

93 %

Âge moyen

53

Réunions			
Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de gestion des risques	Comité de nomination et rémunération
7	7	5	4

Rôle du directeur général

Le directeur général assure la gestion et la direction de l'entreprise. Il prend les décisions nécessaires à la réalisation de l'objet de l'entreprise, dans le respect des compétences du Conseil d'administration et du cadre légal applicable. Il est assisté par deux directeurs généraux adjoints et des directeurs, auxquels il peut déléguer certaines responsabilités.

Rôle du Comité exécutif

Le Comité exécutif assiste le directeur général dans l'exercice de son mandat et dans la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration. Le directeur général délègue aux membres du Comité exécutif certaines responsabilités opérationnelles, notamment la direction des différentes activités du Groupe.

Des comités opérationnels, composés des directeurs responsables, assurent la gestion journalière de chaque activité. Ils se réunissent de manière hebdomadaire, à l'instar du Comité exécutif, afin de garantir la coordination et le pilotage des opérations.

Rémunération des membres du Comité exécutif

La rémunération des membres du Comité exécutif est arrêtée par le Conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération. Elle comprend une part fixe et une part variable, définies conformément aux règles de gouvernance applicables.

Aucun membre ne participe aux travaux du comité de nomination et de rémunération lorsqu'ils concernent sa propre situation.

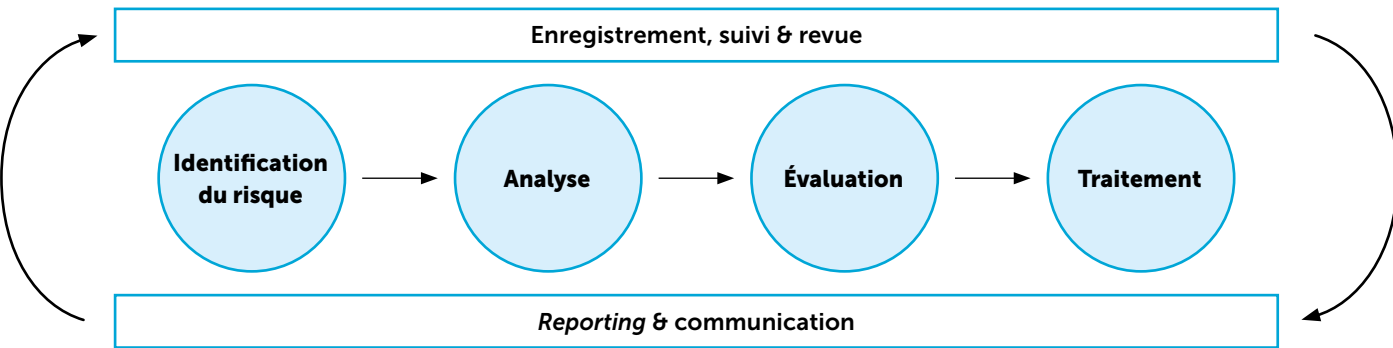


De g. à dr. :

Luca Tagliabue, *Chief Financial Officer* ; Gaston Bohnenberger, directeur POST Technologies ; Isabelle Faber, directrice Ressources humaines, Relations publiques & RSE ; Pierre Zimmer, directeur général adjoint & *Chief Strategy Officer* ; Claude Strasser, directeur général ; Cliff Konsbruck, directeur général adjoint & directeur POST Telecom ; Mario Treinen, directeur POST Courrier ; Gabriel de La Bourdonnaye, directeur POST Finance et Juridique.

POST, en tant que fournisseur de services essentiels, fait face à divers risques pouvant impacter ses activités opérationnelles, sa performance financière, sa conformité et sa réputation.

Pour y répondre, un système permanent de gestion des risques et de continuité des activités critiques a été mis en place afin de prévenir les menaces, identifier les opportunités et assurer la conformité réglementaire. Basée sur la norme ISO 31000:2018, cette démarche pilotée par le *Chief Risk Officer* (CRO) permet une évaluation homogène des différentes typologies de risques sur l'ensemble des activités de POST Luxembourg et POST Telecom S.A. Intégrée à la gouvernance globale de l'entreprise, elle soutient la prise de décision et repose sur un processus d'amélioration continue.



La stratégie de gestion des risques

La gestion des risques chez POST repose sur plusieurs principes-clés pour assurer son efficacité :

- **Intégration** : elle concerne tous les processus de l'entreprise, y compris la planification stratégique et les fonctions transverses.
- **Pragmatisme et agilité** : inspirée des normes ISO, elle est adaptée aux réalités opérationnelles, cherchant un équilibre entre simplicité et rentabilité.
- **Inclusion** : l'analyse des risques implique les collaborateurs à tous les niveaux pour une approche plus pertinente et éclairée.
- **Partage et transparence** : les informations sur les risques sont centralisées et partagées pour une vision harmonisée et hiérarchisée.
- **Dynamisme et anticipation** : elle repose sur une surveillance proactive des évolutions et des incidents pour ajuster le profil de risques en permanence.
- **Engagement** : la direction alloue les ressources nécessaires à la mise en œuvre des plans de réduction des risques.
- **Amélioration continue** : l'expérience et la culture d'entreprise nourrissent l'évolution permanente du système de gestion des risques.

Cette approche garantit une gestion des risques efficace, réactive et intégrée à la stratégie globale de POST.

Les différents acteurs de la gestion des risques

La gouvernance des risques chez POST repose sur une répartition claire des rôles et responsabilités, s'appuyant sur le modèle des trois lignes de défense pour une gestion cohérente et intégrée. Les principaux acteurs impliqués sont :

➔ **Première ligne de défense**

Les directeurs des unités opérationnelles (POST Finance, POST Courrier, POST Technologies, POST Telecom) et les fonctions transversales (Achats, Finances, IT, RH, Juridique, etc.) sont responsables de l'identification et de la gestion des risques liés à leurs activités.

➔ **Deuxième ligne de défense**

La filière *Risk Management & Business Continuity*, dirigée par le *Chief Risk Officer* (CRO), apporte expertise, assistance et suivi aux entités opérationnelles et à la direction générale pour structurer et coordonner la gestion des risques.

➔ **Troisième ligne de défense**

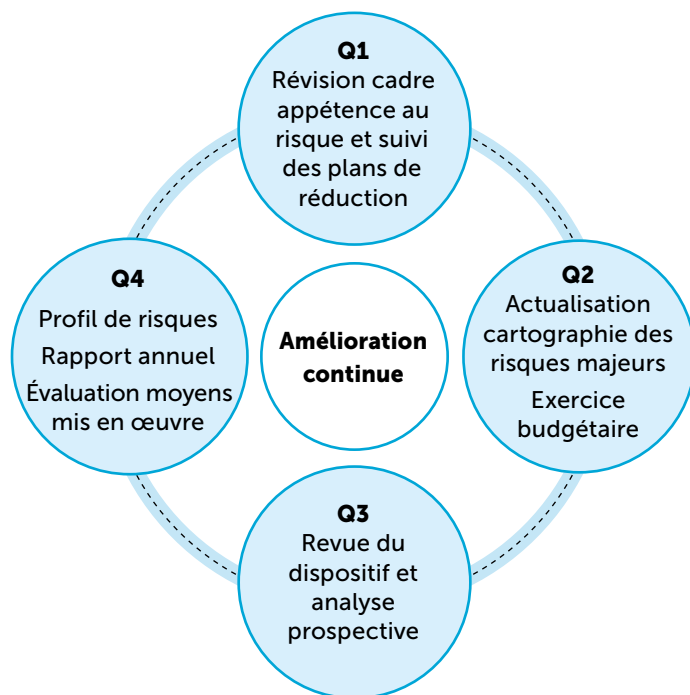
L'audit interne, indépendant des processus de gestion des risques, évalue périodiquement leur efficacité et s'assure que les principaux risques sont correctement identifiés et traités.

Ce dispositif permet une approche structurée et alignée sur les meilleures pratiques, garantissant une surveillance efficace des risques.

Cycle de revue des risques

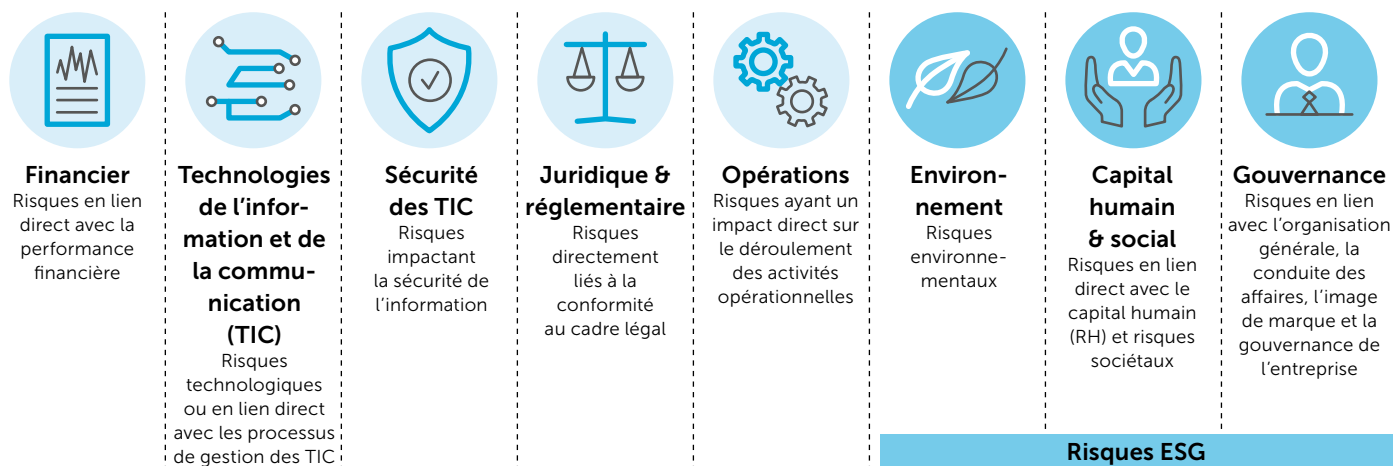
Le cycle annuel de gestion des risques chez POST est rythmé par la tenue du comité de gestion des risques (CGR), comité spécialisé qui assiste le Conseil d'administration (CA) dans l'accomplissement de sa mission. Le CGR assiste le CA dans son mandat de surveillance de la gestion par l'entreprise des principaux risques auxquels elle est exposée dans la poursuite de ses objectifs stratégiques. Il se réunit quatre fois par an selon un agenda qui prend en considération les éléments suivants :

- le mandat et les missions du CGR tels que définis dans son règlement d'ordre intérieur ;
- les grandes échéances annuelles de la gestion financière et extra-financière de l'entreprise (exercice budgétaire, résultats consolidés, rapport annuel d'activités, etc.) ;
- les contraintes calendaires liées à la tenue du CA et du comité d'audit, conformément à la gouvernance générale de l'entreprise.



Classification des risques

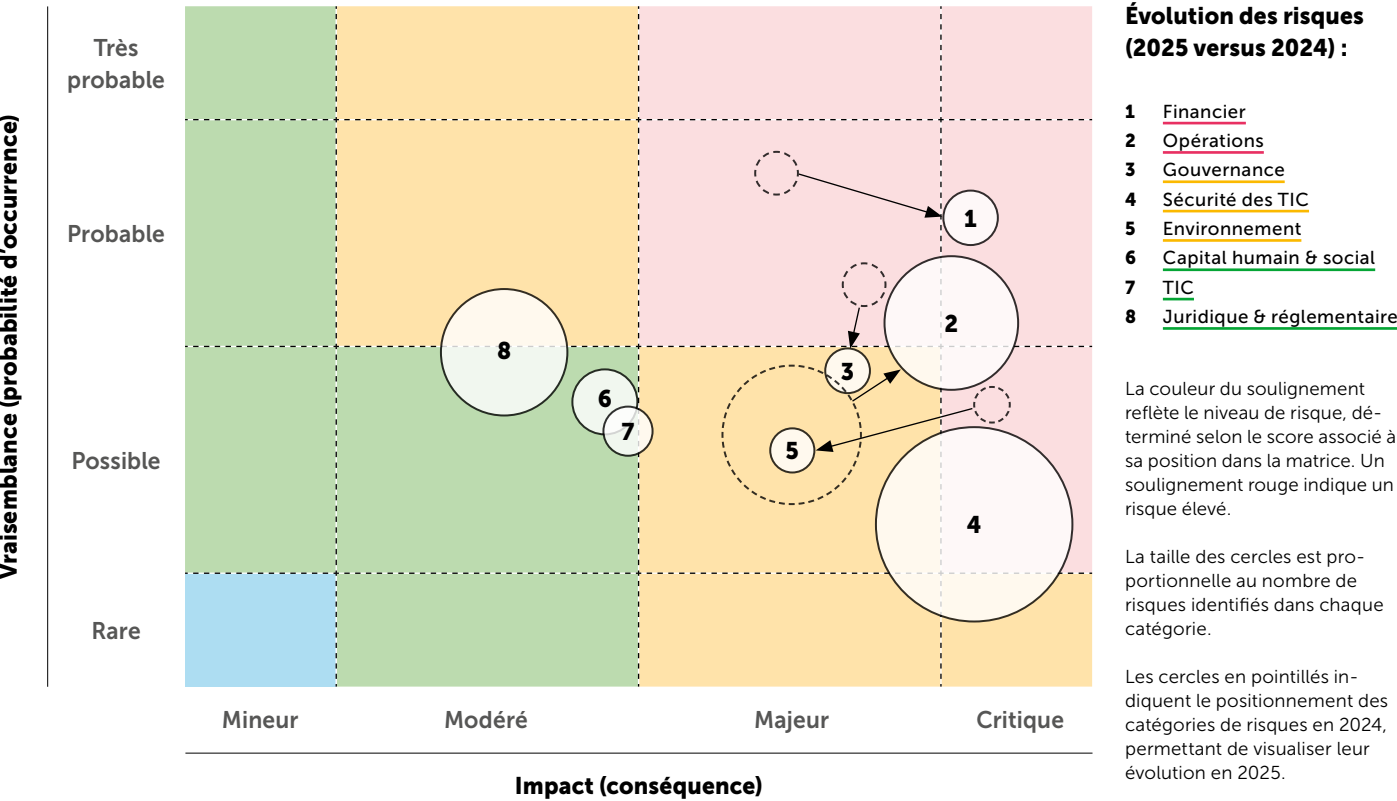
Le système de management des risques couvre l'ensemble des activités de POST Luxembourg et POST Telecom S.A. Pour assurer une classification homogène des risques, une taxonomie des facteurs de risques est définie et mise à jour régulièrement. Elle permet d'uniformiser les pratiques et le langage en matière de gestion des risques, garantissant ainsi une approche cohérente à travers les directions des activités et fonctions support.



Chaque risque identifié est classé dans l'une des huit catégories de risques et évalué selon sa nature, sa portée, sa vraisemblance et ses conséquences potentielles. Cette analyse permet d'établir un profil de risques structuré et hiérarchisé selon leur criticité.

Ce processus offre une vision claire et priorisée des risques, facilitant la mise en place de mesures de prévention et de gestion adaptées.

Profil de risques réactualisé



Nouveau profil de risques 2025 versus 2024

Dans un contexte marqué par une situation géopolitique mondiale très incertaine, une volatilité économique accrue, des transformations internes et un cadre réglementaire européen en mutation, le profil de risques du Groupe a connu des évolutions contrastées en 2025 par rapport à 2024.

➤ **Risque « Financier »**

L'environnement économique et concurrentiel exerce une pression accrue sur la performance financière du Groupe, sous l'effet de facteurs macroéconomiques et sectoriels.

Principaux facteurs de risque identifiés

- Baisse des taux directeurs de la Banque centrale européenne, avec un impact direct sur les revenus financiers.
- Tensions persistantes sur les liquidités dans un contexte d'investissements soutenus et d'inflation des coûts.
- Forte hausse des coûts d'achat de composants électroniques stratégiques (mémoire, stockage).
- Intensification de la concurrence sur le marché télécoms, notamment sur le segment B2C.

Dispositifs de maîtrise et leviers d'action

- Renforcement du pilotage de la trésorerie et optimisation du besoin en fonds de roulement.
- Maîtrise des CapEx et OpEx, avec une priorisation des projets à plus forte valeur stratégique.
- Actions continues d'amélioration de la productivité et de réduction des coûts.
- Adaptation de la politique d'achats pour anticiper les hausses de coûts et sécuriser les délais d'approvisionnement.
- Déploiement du programme « Télécom & IT Office » pour renforcer l'efficacité opérationnelle et la discipline financière.

➤ **Risque « Opérations »**

L'année 2025 a mis en évidence une hausse des risques opérationnels, principalement liée à des événements ponctuels, d'une part, et à la conduite de projets de transformation, d'autre part.

Principaux facteurs de risque identifiés

- Un incident majeur en 2025 ayant affecté temporairement la disponibilité de certains services essentiels.
- Intégration de la filiale INFLOW, générant de nouveaux risques logistiques et organisationnels.
- Tensions sur les délais de livraison du programme de transformation IT de POST Finance.

Dispositifs de maîtrise et leviers d'action

- Mise en œuvre d'un plan global de renforcement de la résilience et de la sécurité de certains services essentiels.
- Lancement du programme de transformation pour l'activité Courrier & Logistique, visant l'optimisation des flux et la robustesse opérationnelle.
- Renforcement des moyens alloués au programme de transformation IT et ajustement du planning, avec un objectif de mise en production à l'été 2026.

➤ Risque « Environnement »

Le risque environnemental est évalué en diminution, reflétant la structuration progressive des dispositifs de pilotage et le déploiement de plans d'action dédiés, malgré d'importants facteurs exogènes persistants.

Principaux facteurs de risque identifiés

- Volatilité et hausse potentielle des coûts de l'énergie.
- Effets du changement climatique sur les infrastructures et la continuité des opérations.
- Enjeux liés à la réduction des émissions de CO₂ dans un contexte réglementaire renforcé.

Dispositifs de maîtrise et leviers d'action

- Déploiement du plan de décarbonation des activités Courrier & Logistique ainsi que Télécom & ICT.
- Renforcement de la fiabilité et de la traçabilité des données environnementales pour le pilotage et la conformité CSRD.
- Mise en œuvre d'une politique d'achats d'énergie visant à limiter l'exposition aux fluctuations de prix.
- Définition d'un vaste plan de formation et de sensibilisation RSE auprès des collaborateurs.

➤ Risque « Gouvernance »

Le risque de gouvernance est en diminution, traduisant le renforcement des cadres de pilotage, d'anticipation réglementaire et de structuration des processus de décision, dans un environnement externe incertain.

Principaux facteurs de risque identifiés

- Turbulences géopolitiques susceptibles d'affecter les chaînes de valeur et les priorités stratégiques.
- Enjeux liés au pilotage et au rythme d'exécution du programme de transformation IT.
- Évolution du cadre réglementaire européen du secteur Télécom (*Digital Networks Act*).

- Développement rapide des usages de l'intelligence artificielle (IA) et entrée en vigueur de l'IA Act.

Dispositifs de maîtrise et leviers d'action

- Diversification des sources d'approvisionnement en équipements d'infrastructure télécoms.
- Renforcement de la gouvernance du programme de transformation IT.
- Évolution du modèle opérationnel de l'activité Télécom & ICT pour anticiper les transformations du marché.
- Définition d'un cadre de gouvernance de l'IA et d'une politique d'utilisation interne.

➔ Risque « Sécurité des TIC »

L'année 2025 confirme une pression cyber accrue, dans un contexte géopolitique tendu et de forte exposition des infrastructures critiques. POST a été directement concernée par une cyberattaque significative en juillet 2025, illustrant la matérialité de ce risque.

Principaux facteurs de risque identifiés

- Intensification des campagnes cyber ciblant les services essentiels et la chaîne d'approvisionnement
- Généralisation de l'IA : levier de cyberdéfense, mais aussi vecteur de nouveaux risques (*shadow AI*, industrialisation des attaques)
- Menace post-quantique : obsolescence progressive des algorithmes cryptographiques actuels

Dispositifs de maîtrise

- Programme « *SHIELD* » et stratégie cybersécurité, en cohérence avec la stratégie nationale (voir p. 123 et 124)
- Modernisation de la détection et de la réponse aux incidents via l'automatisation
- Anticipation de l'impact du calcul quantique sur les mécanismes de chiffrement

La menace cyber suit une tendance haussière structurelle, néanmoins le niveau de risque reste stable, grâce à des investissements continus et une capacité d'adaptation qui progresse au même rythme que la menace.

Autres risques

Par rapport à 2024, les autres familles de risques entrant dans la classification du Groupe sont globalement considérées comme stables et maîtrisées pour les volets Technologies de l'information et de la communication (TIC), Capital humain & social, Juridique & réglementaire, avec une réévaluation périodique du risque résiduel.

Analyse financière

Le Groupe clôture l'année 2025 sur un bénéfice net de 31,3 millions d'euros, en forte baisse par rapport à l'année précédente qui s'explique par la baisse de la marge nette d'intérêts sous pression avec la baisse des taux de la Banque centrale européenne et une forte pression inflationniste des coûts.

L'entreprise a opéré dans un environnement de marché difficile, avec de nouvelles baisses des taux directeurs et une politique monétaire plus expansionniste de la Banque centrale européenne. La très forte dépendance aux intérêts met en évidence la faiblesse du modèle d'affaires de POST Finance qui repose de fait sur les services de paiement. Cette logique ne permet pas la répartition du risque de taux sur une offre complète des services financiers à tous types de clients. En parallèle, la confiance soutenue de la clientèle dans les trois métiers historiques de l'entreprise se traduit par le maintien des parts de marché toujours très élevées. Ainsi les avoirs de la clientèle de POST Finance affichent une hausse de 129,6 millions d'euros par rapport à l'année dernière, soit des avoirs totaux de 2,4 milliards d'euros fin 2025. Le volume de colis traités par POST Courrier et INFLOW, filiale de POST dédiée à la logistique, a augmenté de 19 % soit 10 millions de colis distribués en 2025. Dans un contexte de concurrence accrue, POST Telecom maintient sa position de *leader* incontesté du marché avec quelque 650 000 lignes mobiles et Internet large bande actives. Nonobstant le recul de la marge nette d'intérêts de 17 millions d'euros et le repli structurel du volume des lettres de 5 %, l'entreprise parvient à accroître légèrement son **chiffre d'affaires** qui, en 2025, atteint 984,6 millions d'euros.

Néanmoins, la hausse des **OpEx** de 34,6 millions d'euros (4,1 %) pour un chiffre d'affaires qui n'augmente que de 6,6 millions d'euros (0,7 %) traduit la difficulté du Groupe POST Luxembourg à réaliser des gains d'efficience. L'augmentation des OpEx est alimentée par la hausse des frais de personnel et dans une moindre mesure par la hausse des autres charges d'exploitation. Bien que le nombre de collaborateurs augmente de seulement 64 (1,5 %) Équivalents Temps Plein (ETP), les frais de personnel augmentent de 22,5 millions d'euros (5,4 %). Outre l'augmentation des frais de personnel, les autres charges d'exploitation augmentent aussi de 12,2 millions d'euros (6,4 %). Cette hausse présente un caractère mixte, mêlant aussi une augmentation structurelle et des surcoûts exceptionnels. Portées par l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) et le renforcement de la cybersécurité, les dépenses informatiques connaissent une forte dynamique. L'intégration de ces technologies dans les processus de l'entreprise se traduit par une hausse des frais de licences des applications critiques, ERP¹, CRM et SaaS qui dépasse largement l'inflation. Ainsi, les frais de licences enregistrent une hausse de 4,9 millions d'euros, ce qui correspond à un taux de croissance de 30,2 %.

Pénalisé par la hausse des frais de personnel et par la baisse de la marge nette d'intérêts, le Groupe voit son **bénéfice brut d'exploitation (EBITDA)** baisser de 11,3 millions d'euros et son bénéfice net chuter de moitié. Face à un EBITDA et un **bénéfice net** de respectivement 159,1 millions d'euros et 31,3 millions d'euros, la rationalisation des processus et la transformation visant à optimiser l'efficacité opérationnelle deviennent une priorité absolue pour pérenniser les résultats futurs de l'entreprise sans dépendre de facteurs externes tels que les taux directeurs de la Banque centrale européenne.

En 2025, l'entreprise a investi 134 millions d'euros dans les **actifs corporels et incorporels**. Les investissements consentis dans les infrastructures de télécommunications s'élèvent à 70 millions d'euros. Fin 2025, le portefeuille des infrastructures de télécommunications en production présente un prix d'acquisition de 1,8 milliard d'euros. Net des amortissements, la valeur nette comptable des infrastructures de télécommunication est de 693 millions d'euros. Par ailleurs, l'entreprise a investi 27 millions d'euros dans la maintenance et développement de son parc immobilier. Sur cette somme, elle a consacré 12 millions d'euros pour la construction du nouveau centre logistique de Bettembourg et 7 millions d'euros dans la maintenance des *data centres* exploités par POST Telecom. Fin 2025, le portefeuille des immeubles présente un prix d'acquisition de 901 millions d'euros pour une valeur nette comptable de 452 millions d'euros. L'entreprise poursuit sa transformation digitale avec notamment l'investissement dans le nouveau *core banking system* de POST Finance de 14 millions d'euros pour un coût total cumulé fin 2025 de 27 millions d'euros. Fin 2025, les immobilisations en production du Groupe présentent un prix d'acquisition de 2,9 milliards d'euros. Net des amortissements, leur valeur nette comptable est de 1,2 milliard d'euros. La **création de valeur** représente la part de richesse créée par l'entreprise après déduction des achats de biens et services. Elle permet d'évaluer la performance économique réelle de l'entreprise car elle concentre la part de richesse effectivement créée par son activité propre. Cette mesure montre comment la valeur ajoutée est distribuée au personnel, au public et aux investisseurs et quel montant est réinvesti dans l'entreprise. En 2025, le Groupe POST a réalisé un chiffre d'affaires de 985 millions d'euros et un volume d'achat de 436 millions d'euros, ce qui correspond à une création de valeur de quelque 550 millions d'euros. Sur ce total, 443 millions d'euros, soit 80,5 %, ont été distribués au personnel, 88 millions d'euros, soit 16 %, au secteur public, 5 millions d'euros, soit 1 %, à l'actionnaire, et 16 millions d'euros, soit 2,9 %, ont été réinvestis dans l'entreprise. Les achats de biens et services de 436 millions d'euros majoritairement réalisés auprès de fournisseurs locaux, et les CapEx réalisés dans le pays de 134 millions d'euros témoignent de l'importance de POST pour l'économie luxembourgeoise.

1 ERP : logiciel de gestion intégré ; CRM : logiciel de gestion de la relation client ; SaaS : logiciel accessible en ligne par abonnement.

Les perspectives pour l'année 2026 s'annoncent plutôt mitigées avec des perspectives économiques très incertaines et des tensions géopolitiques dont l'impact sur les prix de l'énergie et les chaînes d'approvisionnement représente un risque réel pour notre activité. En dépit de cet environnement hautement volatile, le Groupe POST Luxembourg compte poursuivre son programme d'investissement très ambitieux l'obligeant à envisager de nouvelles sources de financement avec comme double objectif de pérenniser ses activités dans les trois métiers historiques et de contribuer au développement de l'économie nationale.



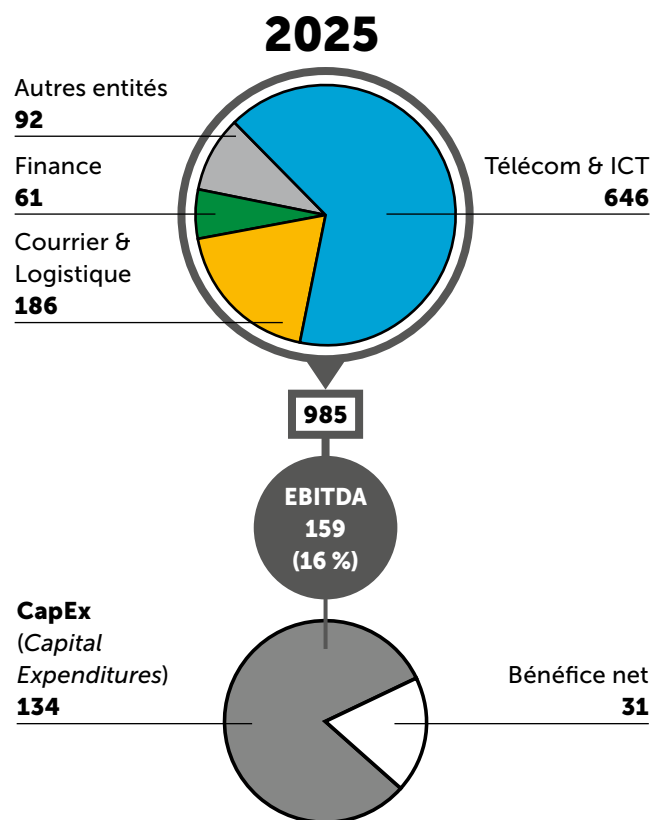
Effectif moyen annuel

4 576

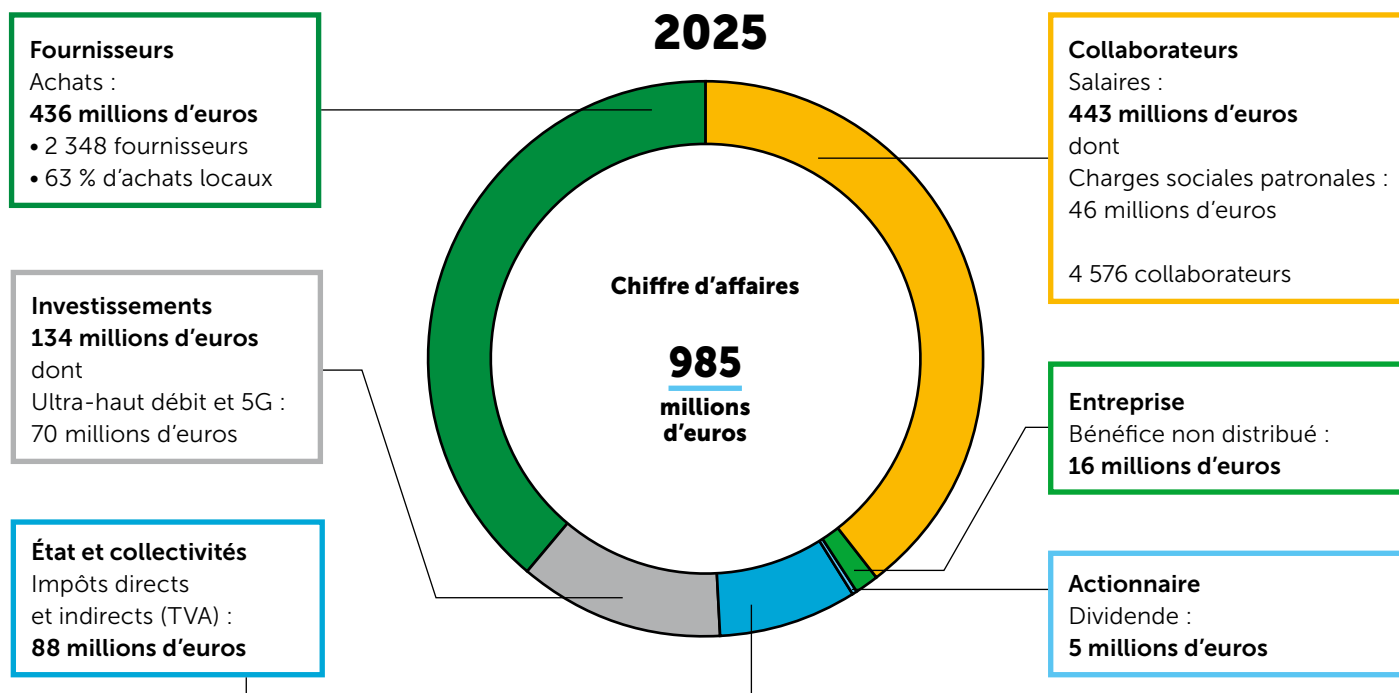
Effectifs à temps plein (ETP)

4 346

Contribution au chiffre d'affaires du Groupe (en millions d'euros)



Répartition entre parties prenantes du chiffre d'affaires et des autres produits





Stéphanie Klein, livreuse de colis, INFLOW

Les portraits de femmes présentés dans ce rapport (voir p. 48, 104, 119, 125 et 131) sont issus de l'exposition documentaire « VOIES PLURI-ELLES », organisée en 2026, et de la campagne d'image Employeur « CARRIÈRES PLURI-ELLES », mettant en lumière le parcours professionnel des femmes au sein du Groupe, dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes.

Comment lire ce rapport de durabilité [ESRS]

Le rapport de durabilité vise à répondre aux exigences de la directive CSRD et présente les informations ESG selon un cadre normé. Il constitue un document de référence, organisé par thématique, conçu pour être consulté en fonction des enjeux recherchés.

→ 5 messages-clés

1

Un cadre réglementaire exigeant

Le rapport est établi conformément à la directive CSRD, qui impose un niveau élevé de transparence et de standardisation des informations ESG.

2

Des enjeux définis par la double matérialité

Les priorités du Groupe reposent sur une analyse combinant impacts environnementaux et sociaux, ainsi que risques et opportunités financiers.

3

Cinq enjeux-clés pour le Groupe

Changement climatique, économie circulaire, conditions de travail des collaborateurs, accessibilité des services et éthique des affaires constituent les priorités identifiées.

4

Des dispositifs en consolidation

Les politiques, les indicateurs et dispositifs ESG sont en cours de déploiement dans le cadre de l'alignement à la CSRD.

5

Un document de référence, à consulter par thématique

Le rapport de durabilité est conçu comme un document de référence organisé par enjeux, destiné à être consulté selon les besoins plutôt que lu de manière linéaire.

Organisation du reporting de durabilité selon les normes ESRS

Exigences et informations générales	 Environnement	 Social	 Gouvernance
ESRS 1 Exigences générales	ESRS E1 Changement climatique	ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	ESRS G1 Conduite des affaires
ESRS 2 Informations générales	ESRS E2 Pollution	ESRS S2 Travailleurs dans la chaîne de valeur	
	ESRS E3 Eau et ressources marines	ESRS S3 Communautés affectées	
	ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes	ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	
	ESRS E5 Utilisation des ressources & économie circulaire		
voir p. 53-73	voir p. 74-103	voir p. 104-125	voir p. 126-130

Le Groupe concentre son reporting sur les enjeux identifiés comme matériels dans le cadre de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024.

→ Synthèse des enjeux matériels par norme ESRS

 Environnement	
[ESRS E1] Changement climatique	[ESRS E5] Utilisation des ressources & économie circulaire
Enjeu Réduction des émissions de gaz à effet de serre et transition énergétique Pourquoi cela nous concerne Les infrastructures énergivores de l'activité Télécom & ICT, les réseaux et les <i>data centres</i> actifs en continu font de l'énergie le principal poste de consommation et d'émissions du Groupe. L'activité Courrier & Logistique amplifie cette empreinte via sa flotte de distribution couvrant quotidiennement tout le territoire. Ensemble, ces deux activités concentrent l'essentiel des enjeux climatiques de POST.	Enjeu Optimisation de l'utilisation des ressources et développement de l'économie circulaire Pourquoi cela nous concerne L'activité Télécom & ICT génère un flux important d'équipements électriques et électroniques dont le renouvellement régulier crée des enjeux de consommation de ressources et de gestion des déchets. Dans ce contexte, POST met en œuvre des actions sur certains leviers, notamment la prolongation de la durée de vie des équipements, leur réparation et leur reconditionnement, contribuant à limiter le recours au matériel neuf et les besoins en ressources.
76 % d'énergie renouvelable sur 160 GWh	98 % des déchets revalorisés (réemploi et recyclage)
125 788 tonnes de CO₂ équivalent scopes 1, 2 et 3 (market-based)	65 % des décodeurs « POP TV » installés chez les clients sont reconditionnés.
40 % de la flotte est électrifiée.	
voir p. 74-93	voir p. 98-103

 Social		 Gouvernance
[ESRS S1] Effectifs de l'entreprise		[ESRS G1] Conduite des affaires
Enjeu Inclusion, employabilité et conditions de travail des collaborateurs		Enjeu Renforcement de l'éthique et des pratiques de conformité
Pourquoi cela nous concerne Avec plus de 4 500 collaborateurs aux métiers variés, POST est directement concernée par les transformations liées à la digitalisation et à l'automatisation. Dans ce contexte, le principal enjeu réside dans le risque de décalage entre les compétences disponibles et les besoins futurs. Il s'agit dès lors d'accompagner ces évolutions en tenant compte de chacun, en investissant dans les compétences, en garantissant des conditions de travail de qualité et en renforçant l'égalité de traitement.		Pourquoi cela nous concerne En tant qu'établissement public, POST est tenu à une exemplarité particulière dans sa conduite des affaires. La robustesse des dispositifs éthiques – lutte contre la corruption, prévention des conflits d'intérêts, pratiques d'achats responsables – n'est pas seulement une exigence réglementaire : c'est ce qui fonde de la confiance des citoyens, partenaires et autorités envers le Groupe.
85 % des effectifs couverts par une convention collective		0 condamnation pour infraction à la législation
21 heures de formation en moyenne par collaborateur formé		63 % des fournisseurs ont leur adresse de facturation au Luxembourg.
30 % des postes ont été pourvus via une mobilité interne ¹ .		
voir p. 104-118		voir p. 120-125

1 Périmètre POST Luxembourg et POST Telecom



La certification ISO 9001 d'INFLOW atteste de la maturité de ses processus et de son engagement qualité.



La généralisation de l'All-IP et de la fibre permettent la mise hors service progressive du réseau cuivre, réduisant les coûts et améliorant la performance.



POST Finance poursuit sa transformation IT pour améliorer l'efficacité, renforcer le contrôle interne et sécuriser ses activités.



Grâce à des gains d'efficacité opérationnelle, une baisse de 14,6 % des émissions moyennes de GES par colis est observée.



Depuis plusieurs années, POST Luxembourg soutient Stëmm vun der Strooss par des dons de chèques-cadeaux de la part des collaborateurs et la remise de véhicules de service reclassés.

Base de préparation du rapport de durabilité [ESRS 2 – BP-1]

Le rapport de durabilité repose sur une double approche de la matérialité, intégrant l'impact du Groupe sur l'environnement et la société ainsi que l'influence des enjeux ESG sur ses performances. Cette démarche garantit la pertinence du rapport pour toutes les parties prenantes. Tout au long du rapport, les références aux ESRS sont systématiquement utilisées, en s'appuyant sur leur nomenclature officielle (BP-2, GOV-1, SBM-3, etc.) pour assurer transparence et conformité réglementaire.

→ Périmètre

Ce rapport est établi sur une base consolidée, avec un périmètre aligné sur les états financiers. Il couvre l'ensemble des activités du Groupe et de ses filiales sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Les sociétés sous contrôle opérationnel sont incluses dans le rapport de durabilité.

Les principales sociétés directement consolidées sont présentées ci-dessous ; le périmètre inclut également celles qu'elles contrôlent. Certaines activités sont exercées hors Luxembourg, notamment via LuxTrust France S.A.S (France), LuxTrust Monaco S.A.M. (Monaco), DEEP en France (France) et DEEP au Maroc S.à r.l. (Maroc).

Ainos S.A.	InTech S.A.	Visual Online S.A.
Editus S.A.	LuxTrust S.A.	POST Luxembourg
INFLOW S.A.	Victor Buck Services S.A.	POST Telecom S.A.

→ Contexte 2024-2025

Depuis le 31 décembre 2024, le Groupe POST Luxembourg a opéré une évolution organisationnelle et stratégique avec la mise en œuvre effective de DEEP, une nouvelle entité issue de la fusion d'Elgon, EBRC et Digora Luxembourg, absorbées par POST Telecom. Par ailleurs, Michel Greco S.A. est devenue INFLOW en février 2025, accompagnant l'expansion des activités logistiques du Groupe.

→ Couverture

L'analyse des impacts, risques et opportunités a été réalisée sur la base des informations disponibles et prend en compte à la fois les activités propres de l'entreprise et celles de ses partenaires. Sauf indication contraire, ce rapport couvre l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe POST Luxembourg. Toutefois, certaines sections adoptent un périmètre plus restreint, limité à POST Luxembourg et POST Telecom. Dans ces cas, cette délimitation est explicitement mentionnée.

Certains indicateurs 2024 ont été révisés à la suite de corrections d'erreurs de calcul identifiées ; les données présentées reflètent les valeurs ajustées.

→ Champ d'application des politiques

Les politiques présentées dans le rapport de durabilité s'appliquent à POST Luxembourg. Pour les filiales du Groupe, leur adoption et mise en œuvre relèvent des instances décisionnelles compétentes, en fonction de leur périmètre d'intervention.

→ Omissions

Aucune donnée quantitative relative à l'ESRS S4 n'a été recueillie pour 2025. Les objectifs ainsi que les indicateurs de suivi seront établis ultérieurement.

Informations générales [ESRS 2]

→ Sources significatives d’incertitude

Certains indicateurs présentés dans ce rapport reposent sur des estimations ou des périmètres partiels, en raison de l’indisponibilité de données directes ou de la complexité de leur collecte. Le tableau ci-dessous identifie les principales sources d’incertitude. Ces limites sont assumées dans une logique de transparence et seront progressivement réduites à mesure de la montée en maturité des processus de collecte.

Thèmes ESRS	Source d’incertitude	Niveau d’incertitude
ESRS E1 – Véhicules	La collecte 2025 est plus granulaire que les années précédentes. Une table de conversion harmonisée a été mise à disposition pour estimer les données manquantes. Sur l’ensemble des données véhicules collectées, 55 % du kilométrage, 28 % de la consommation de carburant et 23 % de la consommation d’électricité reposent sur des estimations.	Modéré
ESRS E1 – Émissions scopes 1 et 2	Certaines filiales n’ayant pas reçu leurs décomptes annuels de leur société de gérance, aucune valeur n’a pu être saisie. Les données 2024 ont été reconduites afin d’éviter des écarts significatifs à justifier lors du prochain exercice.	Modéré
ESRS E1 – Émissions scope 3	Les émissions scope 3 reposent partiellement sur des estimations en raison de la disponibilité limitée de données primaires. Les catégories 3.1 et 3.2 sont estimées à environ 80 % sur la base de données monétaires et de facteurs d’émission sectoriels moyens. Les déplacements domicile-travail (3.7) sont extrapolés depuis une enquête interne de mobilité (taux de réponse : 53 %). Pour les actifs loués (3.8 et 3.13), les consommations sont estimées par m ² faute de données réelles. Les catégories 3.9 et 3.15 ne sont pas encore mesurées ; les catégories 3.10 et 3.14 ne sont pas applicables au modèle d’activité du Groupe.	Modéré
ESRS E5 – Ressources entrantes	Le dispositif de collecte nécessite une refonte afin de permettre un suivi plus exhaustif et représentatif de l’activité du Groupe.	Majeur
ESRS E5 – Ressources sortantes	Seules les ressources sortantes ont fait l’objet d’une collecte, en tant que données actuellement maîtrisées. Leur périmètre devra être étendu et documenté en cohérence avec les ressources entrantes afin de disposer d’une vision complète des flux circulaires.	Mineur
ESRS E5 – Déchets	Les données sont issues des factures fournisseurs, retranscrites manuellement, ce qui expose à des risques d’erreur de saisie. Par ailleurs, les codes de traitement ne sont pas systématiquement renseignés pour l’ensemble des flux, impliquant des approximations sur les filières de traitement. La collecte 2025 offre néanmoins une vue d’ensemble représentative des déchets du Groupe.	Modéré
ESRS S1	Certaines données ne sont pas disponibles pour l’ensemble du périmètre, ce qui peut limiter la comparabilité des indicateurs et la précision des résultats. Des travaux sont en cours afin d’améliorer la complétude et l’harmonisation des données.	Modéré
ESRS S1 – Écart salarial	L’harmonisation de la méthode de calcul en 2025 limite la comparabilité avec l’exercice précédent. En l’absence de certaines données, des estimations fondées sur les valeurs 2024 ont été retenues.	Modéré

Informations incorporées par référence [ESRS 2 – BP-2]

Certaines informations requises par les ESRS sont présentées en dehors du rapport de durabilité et sont incorporées par référence. Leur emplacement est indiquée dans le tableau ci-dessous.

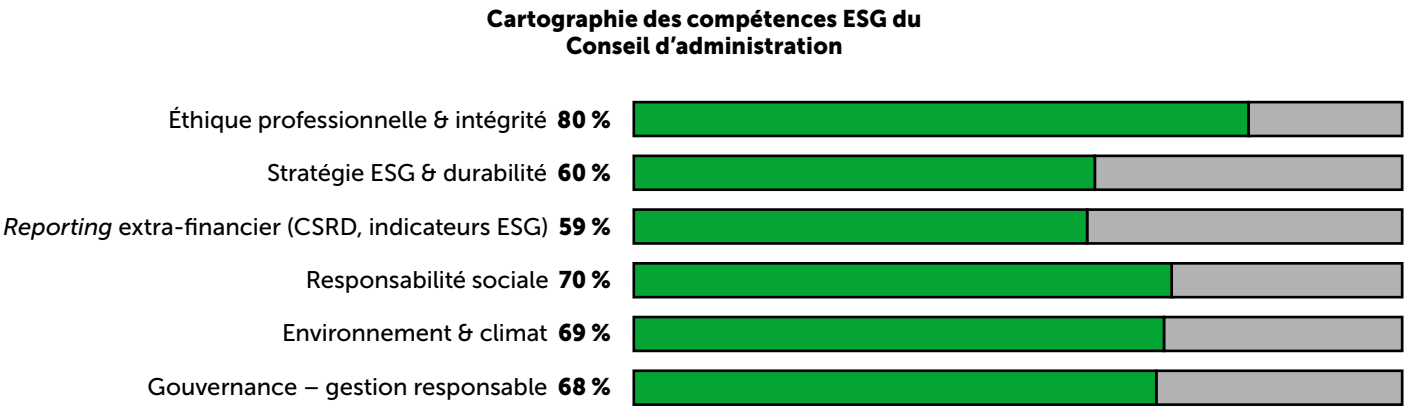
Informations requises	Intitulé	Référence dans le rapport
ESRS 2 – SBM-1	Stratégie & modèle d'affaires	p. 16-36
ESRS 2 – GOV-1	Gouvernance d'entreprise	p. 38-41
ESRS 2 – GOV-5	Gestion des risques ESG	p. 42-45

Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance [ESRS 2 – GOV-1]

→ Composition des organes de gouvernance et expertise en matière de durabilité
(voir p. 38-41)

Compétences ESG des administrateurs

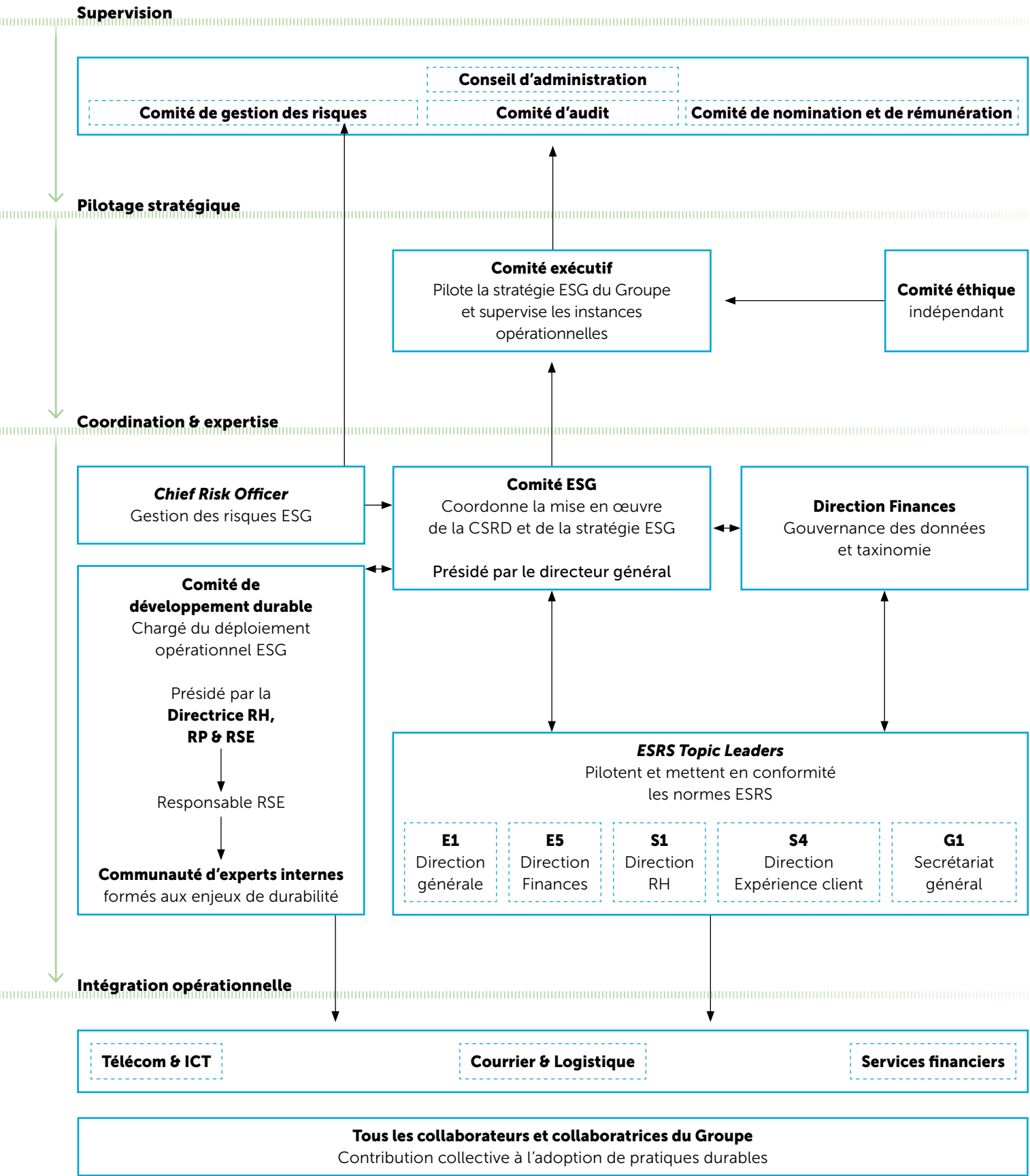
POST a réalisé une cartographie des compétences du Conseil d'administration au 31 décembre 2025.



Formation au cours de l'exercice

En 2025, les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif ont suivi une session de formation et de sensibilisation aux obligations de transparence et de lutte contre le blanchiment (AML). Dans le cadre du renforcement du dispositif de gouvernance, le Conseil d'administration a également suivi une formation sur le contrôle interne.

En 2026, le Conseil d'administration prévoit de suivre une formation dédiée aux enjeux de l'intelligence artificielle, notamment de l'éthique, et de la cybersécurité, afin de renforcer sa capacité à superviser ces risques au niveau stratégique. Cette initiative s'inscrit dans le plan de formation du Conseil pour 2026. Par ailleurs, le Conseil d'administration assurera une veille des pratiques de référence en matière de conduite des affaires.



→ Responsabilité en matière de durabilité

POST renforce l'intégration des enjeux ESG dans sa gouvernance en précisant les rôles et responsabilités internes et en les inscrivant dans sa structure organisationnelle. Depuis que l'équilibre entre rentabilité et responsabilité a été placé au cœur de la stratégie 2023-2027, le Comité exécutif en assure la mise en œuvre et délègue la coordination de ces enjeux au comité ESG. Mis en place début 2024 et composé de quatre membres du Comité exécutif, dont le directeur général, le comité ESG poursuit une double ambition : mettre le Groupe en conformité avec les exigences de *reporting* CSRD et accompagner l'intégration progressive de cet équilibre dans l'ensemble des activités.

En 2025, la désignation d'*ESRS Topic Leaders* et de référents « climat » au sein des activités a renforcé l'intégration transversale de ces enjeux.



La maturité de la démarche RSE du Groupe fait également l'objet d'évaluations externes. En 2025, la notation EcoVadis de POST Luxembourg a progressé de 12 points pour atteindre la note de 61/100. Cette évolution reflète le renforcement et la structuration progressive des pratiques du Groupe en matière d'environnement, de social et de gouvernance, ainsi que l'amélioration de leur pilotage.

Rôle des organes de gouvernance

- **Le Conseil d'administration** approuve la stratégie de l'entreprise et veille à l'intégration des enjeux de durabilité dans ses décisions, notamment via ses comités spécialisés. Le comité de gestion des risques examine les risques, y compris ESG, et veille à leur intégration dans le dispositif global de gestion des risques. Le directeur général informe le Conseil d'administration de l'avancement et des résultats des engagements ESG.
- **Le Comité exécutif** assure la mise en œuvre de la stratégie et l'intégration des enjeux ESG dans les décisions stratégiques, les investissements et les engagements contractuels. Il définit l'agenda ESG, fixe les objectifs RSE, valide les plans d'action et alloue les ressources nécessaires. Il assure également le suivi de la performance ESG.

Rôle des fonctions spécialisées

- **Le comité ESG** coordonne la mise en conformité CSRD, supervise l'identification des impacts, risques et opportunités (IRO) et veille à la cohérence des politiques et plans d'action associés. Il définit les rôles et responsabilités en matière de durabilité, suit les risques ESG, examine la performance non financière et propose les priorités RSE au Comité exécutif. En 2025, il s'est réuni à six reprises.
- **La direction Finances** pilote la gouvernance des données financières et non financières, incluant la consolidation, les contrôles internes et la préparation à l'assurance. Elle est également responsable du *reporting* relatif à la taxinomie européenne.
- **La directrice Ressources humaines, RP & RSE** déploie les engagements RSE au niveau du Groupe et des filiales, assure la coordination entre les comités et supervise la production du rapport annuel incluant le rapport de durabilité. Elle anime le comité de développement durable et est membre du Comité exécutif, du directoire POST Telecom et du comité ESG. Elle est accompagnée par une Responsable RSE chargée de coordonner la démarche et de contribuer aux projets de transition.
- **Les ESRS Topic Leaders** assurent la mise en conformité aux normes ESRS et coordonnent la production des informations nécessaires au *reporting* pour chacun des enjeux matériels du Groupe. Ils rapportent directement au comité ESG.
- **Le comité développement durable**, composé d'experts internes (mobilité, énergie, déchets, santé et sécurité, *Green IT*, etc.) et de représentants métiers, assure le lien avec les activités opérationnelles et pilote des projets transversaux de durabilité.
- **Le responsable droits humains** veille au respect des engagements en matière de droits humains découlant des exigences du Pacte national « Entreprises et droits de l'Homme » et au suivi des recommandations associées.
- **Le comité éthique**, indépendant et présidé par un membre externe, veille au respect du code de conduite et des principes déontologiques.

Objectifs 2026

Les trois comités spécialisés issus du Conseil d'administration adapteront leur règlement d'ordre intérieur afin d'intégrer les enjeux de durabilité dans le périmètre de leurs activités et dans leurs processus de suivi.

Informations transmises aux organes de gouvernance [ESRS 2 – GOV-2]

Les priorités ESG font l’objet d’un suivi régulier par le Comité exécutif et le Conseil d’administration. Les responsables des initiatives présentent périodiquement l’état d’avancement des plans d’action, des risques et des indicateurs associés, permettant d’orienter les décisions stratégiques et l’allocation des ressources. Les indicateurs-clés en matière de RSE sont progressivement intégrés au *reporting* périodique à destination de ces instances. Par ailleurs, le Directeur général informe le Conseil d’administration de l’état d’avancement des engagements RSE, notamment dans le cadre du Rapport annuel et du suivi de la stratégie « *Eis POST, eis Zukunft* ».

→ Synthèses des principales thématiques ESG traitées en 2025

Sujets de durabilité	Périmètre d’application	Comité exécutif	Conseil d’administration
Environnement			
Finalisation de la trajectoire de décarbonation des activités Télécom & ICT et Courrier & Logistique (<i>scopes</i> 1, 2 et 3)	Activités Télécom & ICT, Courrier & Logistique	◆	
Adoption d’une nouvelle <i>car policy</i> orientant la flotte de fonction vers le 100 % électrique	POST Luxembourg, POST Telecom	◆	
Social			
Validation d’une politique des droits humains	POST Luxembourg, POST Telecom	◆	
Gouvernance			
Suivi du plan stratégique 2023-2027 – points d’avancement	Groupe	◆	◆
Validation d’une politique d’achats intégrant des critères ESG	POST Luxembourg, POST Telecom	◆	
Validation d’une politique de gestion des déchets	POST Luxembourg, POST Telecom	◆	
Mise à jour de la charte de bonne gouvernance	Groupe	◆	◆
Mise à jour du code de conduite fournisseurs	POST Luxembourg, POST Telecom	◆	
Réalisation d’une cartographie des compétences des membres du Conseil d’administration	POST Luxembourg		◆

Les points (◆) indiquent le niveau d’intervention des instances : suivi et validation opérationnelle par le Comité exécutif, et information ou validation stratégique par le Conseil d’administration.

Intégration des résultats en matière de durabilité dans les mécanismes d’incitation [ESRS 2 – GOV-3]

La rémunération des membres du Comité exécutif est arrêtée par le Conseil d’administration, sur recommandation du comité de nomination et de rémunération. Elle se compose d’une part fixe et d’une part variable. Par principe de gouvernance, aucun membre du Comité exécutif ne participe aux délibérations du comité de nomination et de rémunération concernant sa propre rémunération. Aucun mécanisme d’incitation lié aux enjeux de durabilité n’est actuellement en place.

Déclaration sur la diligence raisonnable [ESRS 2 – GOV-4] – périmètre POST Luxembourg & POST Telecom

POST intègre la diligence raisonnable dans ses dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de relations partenaires. Le tableau ci-dessous présente la manière dont les principales étapes de la diligence raisonnable sont couvertes dans le rapport.

Diligence raisonnable	Intégration dans le rapport
Intégration dans la gouvernance	Les enjeux ESG, dont les droits humains, sont approuvés par le Comité exécutif et suivis par les instances de gouvernance, avec l'appui du comité éthique et du responsable des droits humains désigné en 2024.
Identification des impacts	Les impacts potentiels sont identifiés à travers l'analyse de double matérialité, couvrant les activités propres et les fournisseurs de rang 1, en mobilisant les fonctions RH, Achats et Conformité.
Prévention & atténuation	Des politiques encadrent les conditions de travail, la santé et sécurité, les droits humains et les achats responsables. Le code de conduite fournisseurs et la charte achats responsables constituent les principaux leviers d'action vis-à-vis de la chaîne de valeur.
Suivi & contrôle	Le suivi est assuré par le responsable des droits humains dans le cadre du dispositif de gestion des risques. Un bilan annuel interne documente l'état de mise en œuvre et les actions d'amélioration identifiées.
Mécanismes de signalement et de recours	Un dispositif de canaux d'alerte est accessible aux collaborateurs et aux parties prenantes externes. Les signalements sont notamment traités par le comité éthique dans le respect de la confidentialité.

En 2025, aucun incident significatif lié aux droits humains n'a été identifié dans le périmètre couvert.

Gestion des risques et contrôles internes de l'information de durabilité [ESRS 2 – GOV-5]

POST Luxembourg a mis en place un dispositif de contrôle interne visant à encadrer la production, la consolidation et la validation des informations de durabilité, afin de limiter les risques d'erreur, d'incohérence ou d'interprétation inappropriée des exigences réglementaires.

→ **Principaux risques identifiés**

Les risques liés au *reporting* de durabilité concernent principalement :

- les erreurs manuelles et incohérences de collecte ;
- la fiabilité des données estimées, en particulier pour le *scope 3* ;
- l'interprétation des exigences ESRS et de la taxinomie ;
- l'application non homogène des méthodes de calcul.

→ **Dispositif de contrôle**

Afin d'atténuer ces risques, le Groupe s'appuie sur une organisation à plusieurs niveaux.

- **Premier niveau de revue** : les *data owners* réalisent un auto-contrôle sur la base du dictionnaire de données mis à leur disposition et des alertes signalant des variations significatives dans le fichier de collecte. Ils participent à une session de lancement de la collecte et disposent d'une adresse centralisée pour adresser leurs questions tout au long du processus.

- **Deuxième niveau de revue** : des référents « validateurs de données » examinent les indicateurs relevant de leur périmètre et en vérifient la cohérence. Parmi eux figurent notamment les *ESRS Topic Leaders* et les CEO de filiales du Groupe.
- **Troisième niveau de revue** : la direction Finances assure la consolidation des données ESG, réalise des contrôles de cohérence (comparaison N-1, analyse de ratios, détection d'anomalies) et supervise la préparation du *reporting*. Si nécessaire, les *data owners* sont sollicités pour justifier les variations ou modifier leurs données.
- **Validation** : les données consolidées sont présentées au comité ESG, qui les approuve avant leur intégration dans le rapport de durabilité.

Les hypothèses relatives aux données estimées sont documentées et revues annuellement dans un dictionnaire de données formalisant les définitions et méthodes de calcul. En cas d'erreur significative sur des années antérieures, celle-ci est analysée, corrigée et mentionnée en note de bas de page. À l'issue de chaque publication, un plan d'action est présenté au comité ESG pour améliorer la qualité, la granularité et l'exhaustivité des données, en préparation de l'assurance prévue sur les données 2027. À ce stade, le *reporting* CSRD n'est ni revu par l'audit interne ni soumis au comité d'audit.

Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur [ESRS 2 – SBM-1]

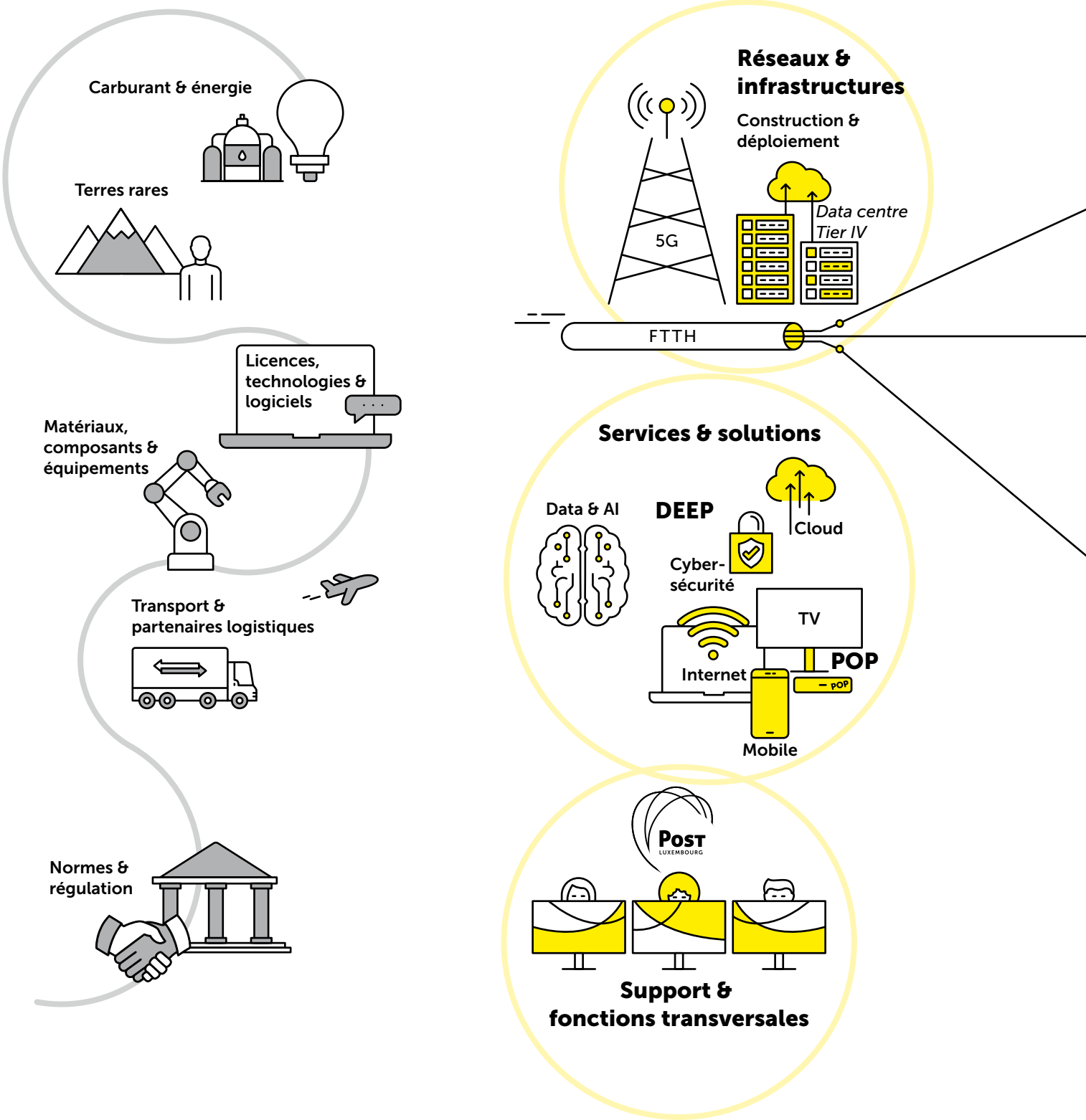
→ Synthèse des activités

Le Groupe POST s'articule autour de trois activités opérationnelles, complétées par des services transversaux et des filiales spécialisées. Ensemble, ces activités mobilisent plus de 4 500 collaborateurs et génèrent un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 985 millions d'euros. Chaque activité dispose de son propre modèle économique, de ses fournisseurs-clés et de ses ressources, l'ensemble étant détaillé ci-dessous.

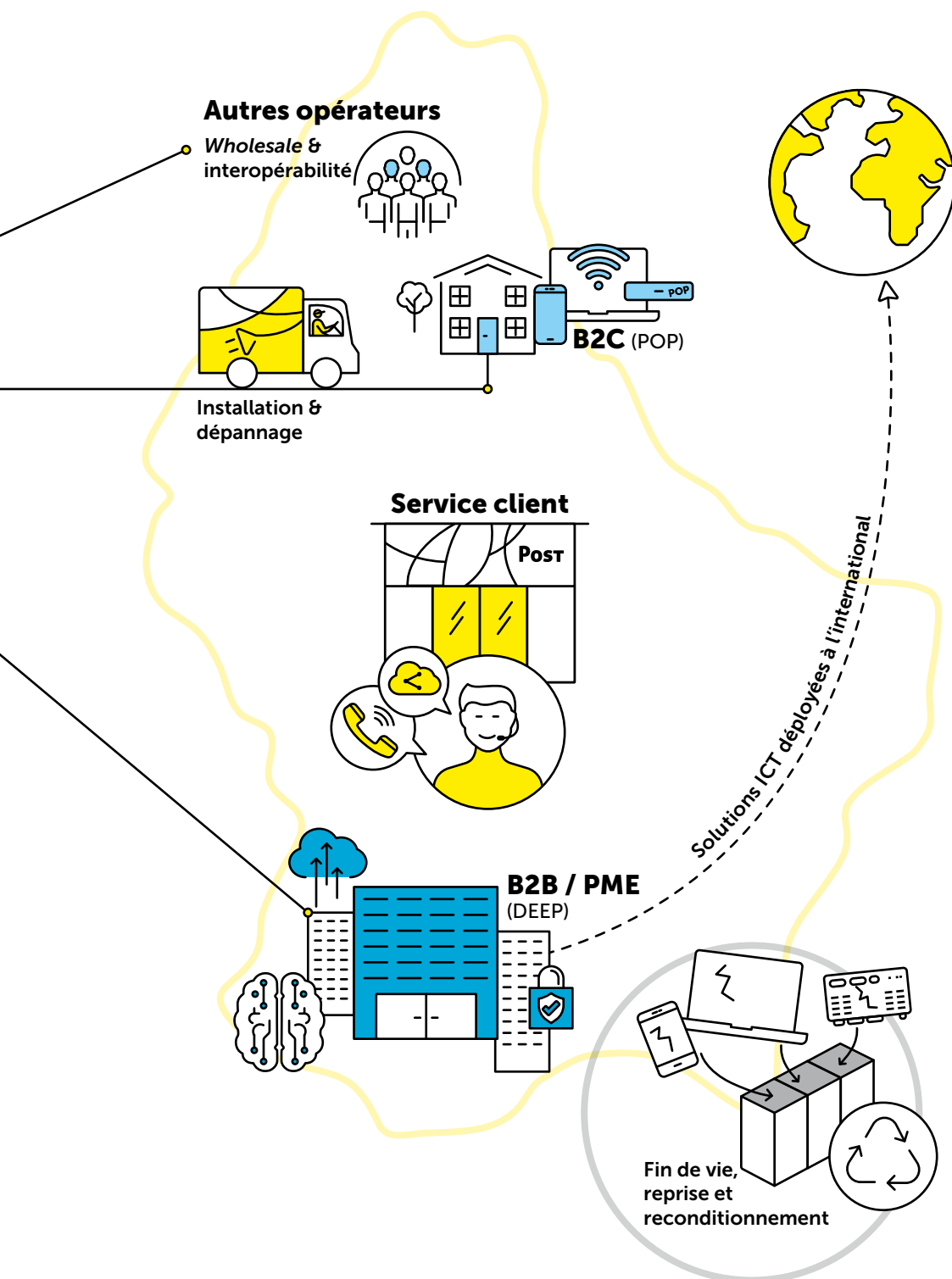
Activités	Entités	Collaborateurs	Contribution au chiffre d'affaires (en millions d'euros)	Modèle économique
 Télécom & ICT	- POST Technologies - POST Telecom (100 %)	1 645	646	- Gestionnaire de réseaux fixe et mobile - Exploitation de <i>data centres</i> - Prestataire de services cloud, data & IA et cybersécurité - Prestataire de services télécoms (Internet, TV et mobile)
 Courrier & Logistique	- POST Courrier - INFLOW (100 %)	1 596	186	- Courrier & colis - Distribution presse - Logistique & e-commerce
 Services financiers	POST Finance	123	61	- Comptes courants - Moyens de paiement
 Services transversaux		517		Fonctions supports et gestion interne
 Filiales	- Ainos (100 %) - DEEP en France (100 %) - Editus (100 %) - InTech (100 %) - LuxTrust (50 %) - Victor Buck Services (100 %) - Visual Online (51 %)	695	92	<i>Consulting</i>, data & IA, cloud - Gestion des données numériques - Conseil en technologie - Marketing, data - Services d'impression et d'envoi de documents papier

	Principaux fournisseurs (Amont)	Principales cibles	Ressources-clés (hors collaborateurs)	Vente & distribution
	- Fabricants d'équipements - Partenaires technologiques - Opérateurs télécoms étrangers - Revendeurs télécoms, licences & softwares - Société de leasing, fournisseur carburant et énergie	- Particuliers - Entreprises - Institutions publiques - Opérateurs (<i>Wholesale</i>)	- Sites critiques et <i>data centres Tier IV</i> - Infrastructures réseau passives (fibre, génie civil) - Infrastructures réseau actives (cœur, transport, accès) - Réseaux d'accès fixe et mobile de dernière génération - Plateformes IT et systèmes d'exploitation télécoms	- Réseau de vente (plus de 100 points de contact) - App et sites en ligne (3 langues) <i>Contact center</i> 24/7 (4 langues) - Livraison à domicile (plus de 400 facteurs et 200 livreurs) - Équipes commerciales B2B
	- Transporteurs & partenaires logistiques - Sociétés intérimaires - Opérateurs postaux étrangers - Société de leasing, fournisseurs carburant et énergie - Fournisseurs d'équipement - Partenaires technologiques	- Particuliers - Entreprises (B2B et acteurs e-commerce) - Institutions publiques	172 stations « <i>PackUp</i> » 26 bureaux de poste 15 Espaces POST 1 centre de tri 9 centres de distribution 2 centres logistiques	
	Partenaires technologiques	- Particuliers - Entreprises - ASBL, associations	- Volume de dépôts : Plus de 2 milliards d'euros <i>Core Banking System</i>	
	- Fournisseurs énergie - Services d'entretien - Licences IT	- Collaborateurs - Activités et entités du Groupe	- Parc immobilier stratégique - Plateforme IT	
	- Partenaires technologiques nationaux et internationaux - Revendeurs télécoms, licences & softwares - Société de leasing, fournisseurs carburants et énergie - Fournisseurs de papier & carton	- Particuliers (selon les activités) - Entreprises - Institutions publiques	- Plateforme Web - Bases de données - Équipements et machines d'impression (offset / numérique, finition)	

Chaîne de valeur de l'activité Télécom & ICT



Aval



Enjeux ESG¹

Amont

Empreinte carbone liée à la fabrication des équipements

Dépendance à des composants critiques

Approvisionnement énergétique des infrastructures

Conformité et pratiques responsables des fournisseurs

Opérations propres

Continuité, résilience et sécurité des infrastructures

Consommation d'énergie et émissions liées aux activités

Gestion et durée de vie des équipements

Aval

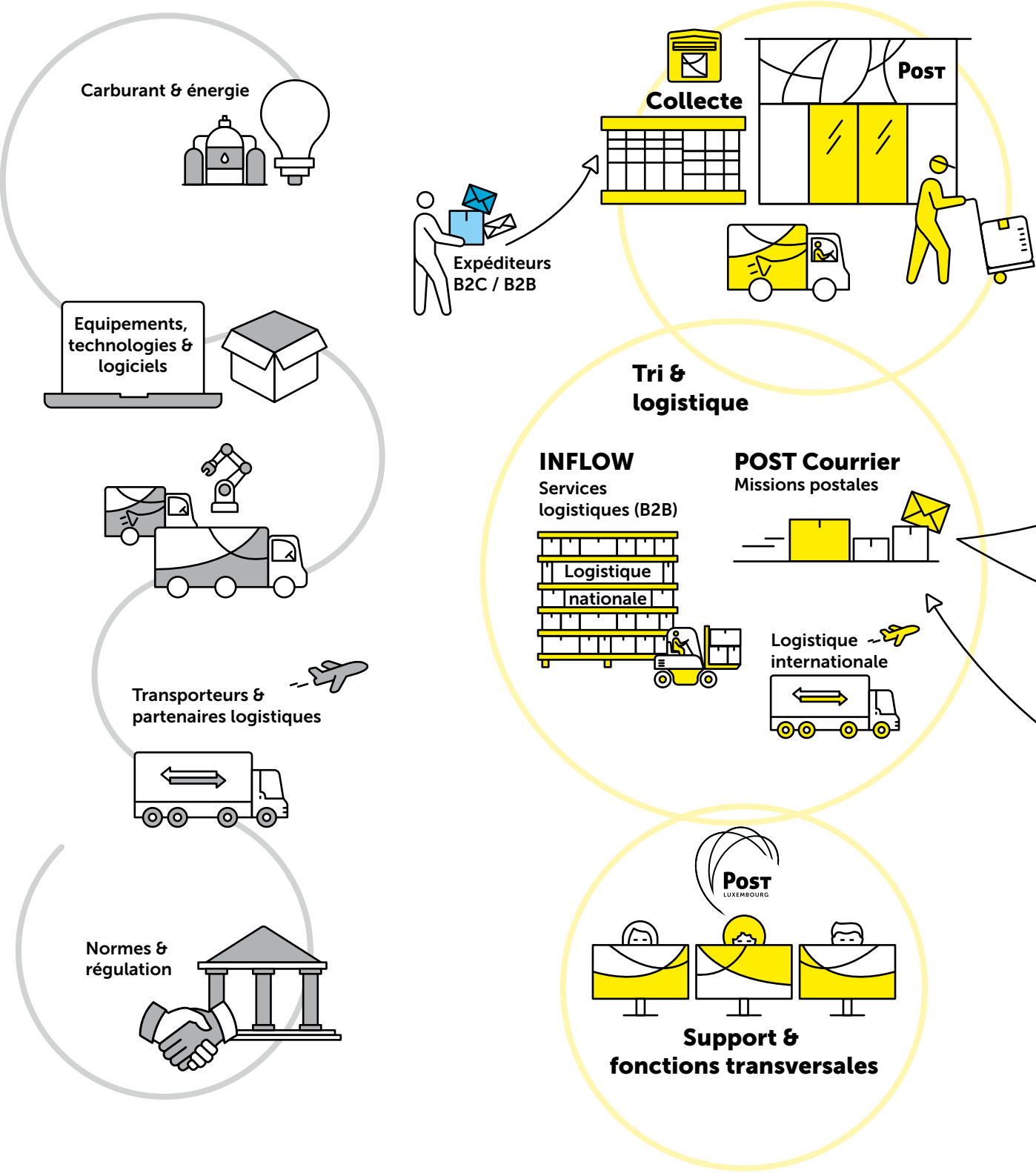
Protection des données

Accessibilité et inclusion numérique des services

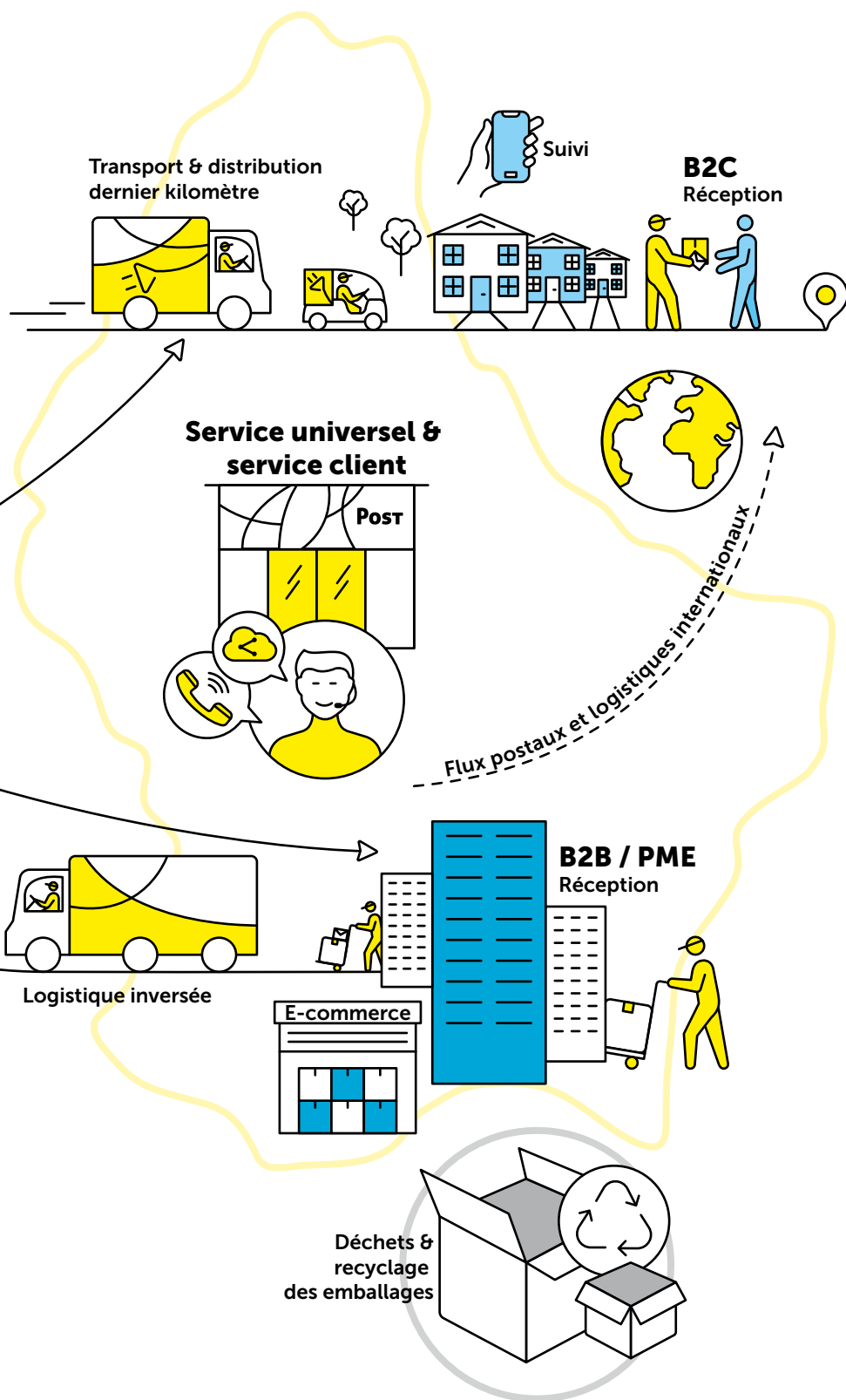
Accompagnement des usages numériques vers plus de sobriété et de responsabilité

¹ Les enjeux ESG présentés correspondent aux thématiques matérielles identifiées dans l'analyse de double matérialité. Ils sont regroupés de manière synthétique afin d'illustrer leur intégration au modèle opérationnel et aux activités du Groupe.

Chaîne de valeur de l'activité Courrier & Logistique



Aval



Enjeux ESG¹

Amont

Dépendance aux ressources énergétiques

Conformité ESG et pratiques responsables des fournisseurs

Opérations propres

Santé et sécurité des collaborateurs

Consommation d'énergie et émissions liées aux activités de transport

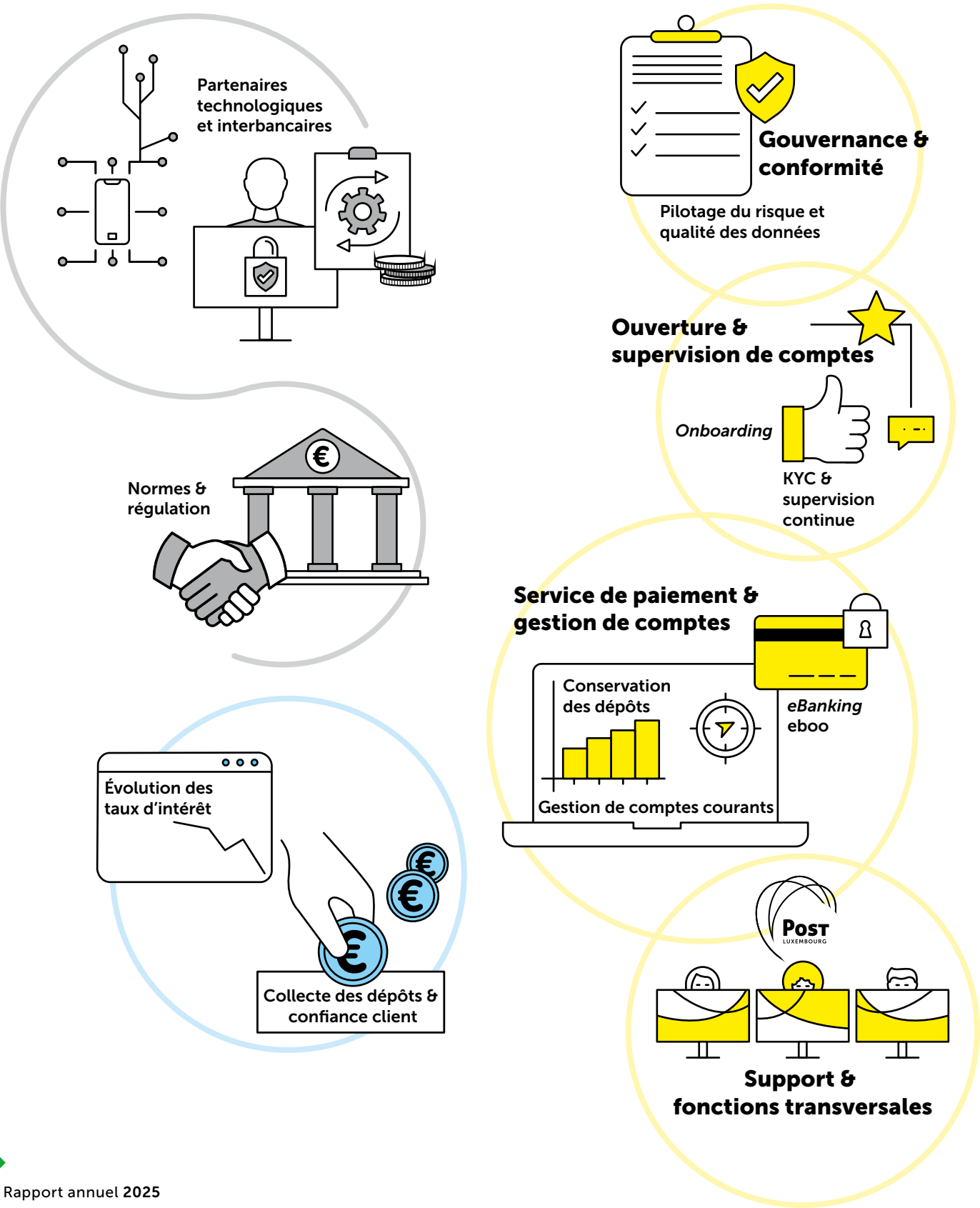
Aval

Continuité et accessibilité du service universel

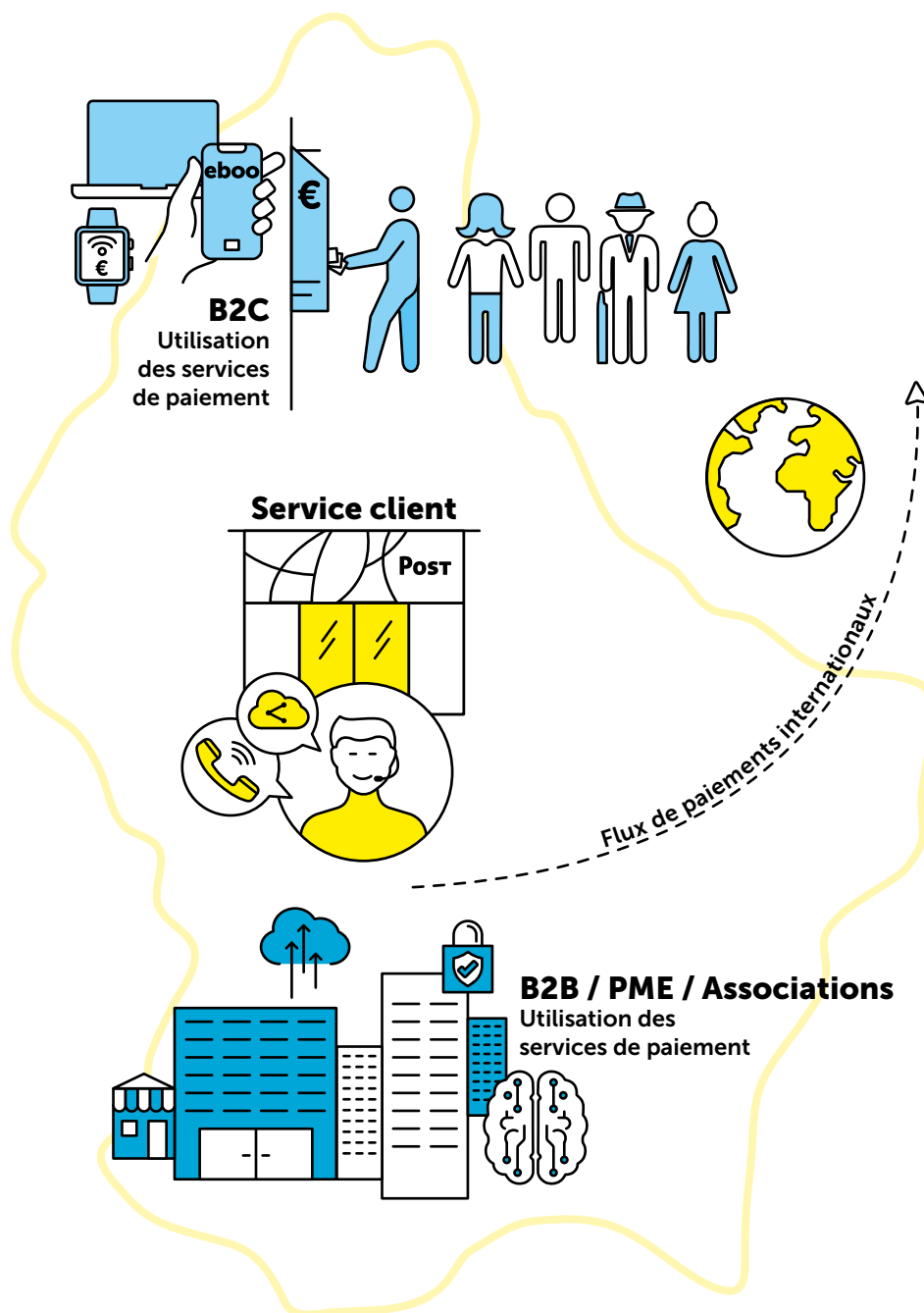
Performance environnementale des livraisons (empreinte carbone du dernier kilomètre)

¹ Les enjeux ESG présentés correspondent aux thématiques matérielles identifiées dans l'analyse de double matérialité. Ils sont regroupés de manière synthétique afin d'illustrer leur intégration au modèle opérationnel et aux activités du Groupe.

Chaîne de valeur de l'activité des Services financiers



Aval



Enjeux ESG¹

Amont

Dépendance à des prestataires technologiques

Opérations propres

Protection des données et sécurité des transactions

Contrôle interne et conformité réglementaire

Aval

Accès aux services financiers essentiels et inclusion financière

Protection des données, sécurité des transactions et respect des droits des clients

¹ Les enjeux ESG présentés correspondent aux thématiques matérielles identifiées dans l'analyse de double matérialité. Ils sont regroupés de manière synthétique afin d'illustrer leur intégration au modèle opérationnel et aux activités du Groupe.

Intérêts et points de vue des parties prenantes [ESRS 2 – SBM-2]

Le Groupe POST Luxembourg entretient un dialogue régulier et structuré avec les principales parties prenantes de sa chaîne de valeur, afin d’intégrer leurs attentes dans son modèle économique et sa stratégie. Les principales attentes identifiées sont consolidées dans le cadre de l’analyse de double matérialité afin d’assurer la cohérence entre les attentes des parties prenantes, la stratégie du Groupe et le pilotage opérationnel.

Parties prenantes	Moyens de dialogue et canaux de récupération des préoccupations	Principales attentes du dialogue
Collaborateurs - Collaborateurs du Groupe - Cadres dirigeants - Représentants du personnel	- Enquêtes internes - Entretiens annuels - Forums d’échange (cadres, dirigeants, nouveaux collaborateurs), - Roadshow par activité - Communications internes - Procédures de signalement	- Qualité de l’emploi et conditions de travail - Développement de l’employabilité - Accompagnement des transformations métiers - Co-décision et consultations
Organes de gouvernance - Conseil d’administration - Comité exécutif - Ministère de tutelle	- Réunions régulières du Conseil d’administration et des comités - Échanges avec experts externes - Échanges bilatéraux avec les représentants étatiques	- Performance financière et pérennité du modèle - Information sur la performance extra-financière - Maîtrise des risques réputationnels et opérationnels
Clients - Clients particuliers - Clientèle professionnelle	- Enquêtes régulières sur la satisfaction client - Interaction via les réseaux sociaux et outils digitaux - Rencontre lors de conférences, salons et séminaires - Contacts centers et collaborateurs au contact de la clientèle - Solutions Center dédié au traitement des réclamations	- Amélioration de la satisfaction client - Offre de services adaptée aux usages et à l’évolution des besoins - Protection et confidentialité des données - Accessibilité aux services essentiels
Associations professionnelles Nationales et internationales (générales et sectorielles)	- Participation à des conférences et ateliers sectoriels - Partenariats pour des projets communs - Échanges via réunions régulières	- Partage de bonnes pratiques sectorielles - Participation aux travaux et initiatives du secteur - Contribution aux réflexions sur l’évolution des marchés et des technologies
Institutions publiques Gouvernement et administrations communales, régulateurs	Échanges via réunions régulières	- Respect des obligations réglementaires - Continuité et accessibilité des services essentiels sur l’ensemble du territoire
Institutions financières - Banques - Autres institutions financières	Rapports officiels	- Conformité réglementaire - Gestion des risques financiers - Sécurité et fiabilité des transactions
Fournisseurs	- Conditions générales d’achat et code de conduite fournisseurs - Échange autour des appels d’offres et contrats	- Relations commerciales durables - Respect des délais de paiement - Intégration progressive de critères ESG
Société civile et communauté locale ONG, fondations, institutions nationales d’éducation et de recherche	- Rencontre avec des ONG et acteurs locaux - Publication d’informations via le site Web et les médias	- Transparence sur les activités et leurs impacts - Dialogue avec les acteurs associatifs et territoriaux
Médias Médias traditionnels, principalement à audience nationale	- Conférences et communiqués de presse réguliers - Sessions de formation dédiées aux journalistes - Réponses aux demandes presse - Partage de contenu via les réseaux sociaux et site corporate	- Information sur les activités et les projets du Groupe - Contribution au débat public sur les enjeux économiques, sociaux, sociétaux et d’intérêt général

IRO matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique [ESRS 2 – SBM-3]

L'analyse de double matérialité réalisée par POST Luxembourg identifie les principaux impacts, risques et opportunités (IRO) liés à ses activités RSE, sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Les enjeux matériels qui en résultent s'organisent autour des trois priorités RSE du Groupe et orientent les décisions d'investissement, l'évolution des activités et les dispositifs de gestion des risques.

Trois priorités RSE liées au plan stratégique	Enjeux matériels associés (ESRS)	Enjeux pour POST Luxembourg
 Environnement	ESRS E1 / ESRS E5	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie liées aux infrastructures (réseaux, <i>data centres</i> , bâtiments) et aux activités de transport. Renforcer la circularité des équipements, limiter la production de déchets et allonger la durée de vie des équipements électriques et électroniques en fin de vie pour réduire la pression sur les ressources.
 Numérique responsable	ESRS E1 / ESRS S4	Garantir la sécurité, la confidentialité et la continuité des services numériques pour l'ensemble des clients et utilisateurs. Promouvoir des usages numériques responsables et sobres, et accompagner clients et utilisateurs dans une approche plus consciente de leur empreinte numérique.
 Inclusion	ESRS S1 / ESRS S4	Garantir des conditions de travail sûres et de qualité, accompagner l'évolution des métiers et des compétences dans un contexte de transformation accélérée et favoriser l'accès à l'emploi pour tous. Assurer l'accès de tous aux services essentiels, y compris pour les populations les plus vulnérables, et maintenir la qualité et la continuité de service sur l'ensemble du territoire.

Ces enjeux servent de fil conducteur aux chapitres thématiques du rapport de durabilité, qui présentent les politiques, actions et indicateurs associés.

Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités importants [ESRS 2 – IRO-1]

En 2024, POST Luxembourg a réalisé sa première analyse de double matérialité, couvrant l'ensemble de sa chaîne de valeur, de l'amont à l'aval. Cette étude a permis d'évaluer les enjeux ESG sous deux dimensions complémentaires :

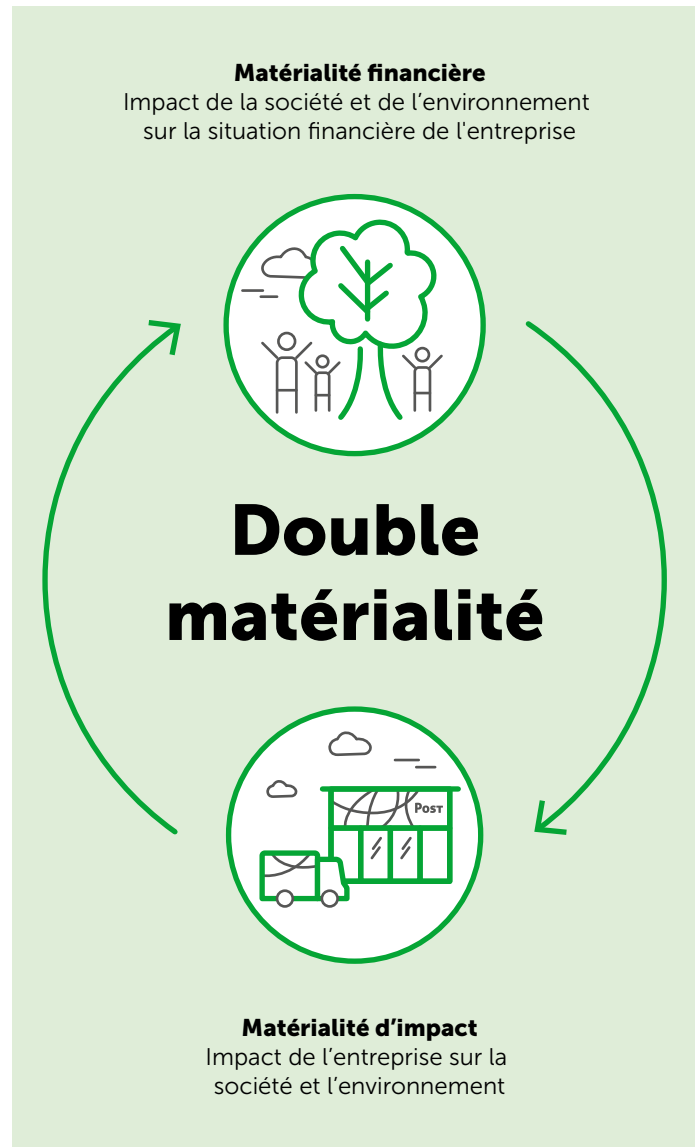
- **Matérialité d'impact (approche « *inside-out* »)** : évaluation de l'impact des activités de POST Luxembourg sur les individus, la société et l'environnement.
- **Matérialité financière (approche « *outside-in* »)** : la situation financière de l'entreprise identification des évolutions externes (risques et opportunités), qu'elles soient environnementales ou sociales, susceptibles d'affecter les performances financières de POST Luxembourg.

Cette évaluation vise à identifier les sujets matériels du Groupe tout au long de la chaîne de valeur afin de :

- orienter la stratégie du Groupe en mettant l'accent sur les enjeux les plus significatifs en matière de rentabilité et de responsabilité ;
- assurer une gestion appropriée de ces enjeux et en rendre compte de manière transparente et en temps opportun.

➔ **Réalisations 2025 et prochaines étapes (2025-2026)**

- Responsabilisation d'*ESRS Topic Leaders* chargés de coordonner la conformité pour chaque thématique matérielle.
- Analyse d'écarts réalisée par rapport aux exigences de *reporting* et plan de mise en conformité, dans un contexte réglementaire en cours de définition (paquet « *Omnibus* »).
- Revue des IRO et intégration des risques ESG dans le système de gestion des risques de l'entreprise, avec plans de traitement associés.
- 2026 : définition d'objectifs, cibles et engagements mesurables sur les sujets matériels.



→ Méthode d'évaluation

Tous les impacts, risques et opportunités (IRO) ont été documentés et évalués selon le système de gestion des risques du Groupe. L'évaluation repose sur une échelle de 1 à 4, en conformité avec les exigences des ESRS :

- **Matérialité d'impact** : prise en compte de l'ampleur, de la portée, de l'irréversibilité et de l'intensité de l'impact, en fonction de la nature de l'impact (direct/indirect, positif/négatif, actuel/potentiel).
- **Matérialité financière** : évaluation de l'ampleur financière du risque ou de l'opportunité, de sa probabilité d'occurrence et de la nature de ses effets financiers.

L'impact ou le risque ayant obtenu le score le plus élevé dans une thématique détermine son positionnement dans la matrice. La matérialité d'incidence a permis d'évaluer les incidences positives et négatives, réelles ou potentielles, liées au développement durable et qui sont associées aux opérations et à la chaîne de valeur de l'entreprise, y compris à travers ses services et relations commerciales.

Bien qu'aucun calendrier fixe ne soit établi pour la mise à jour de cette analyse, les sujets importants ainsi que les impacts,

risques et opportunités (IRO) seront examinés chaque année. Une révision complète sera menée en cas de changements significatifs dans les activités du Groupe.

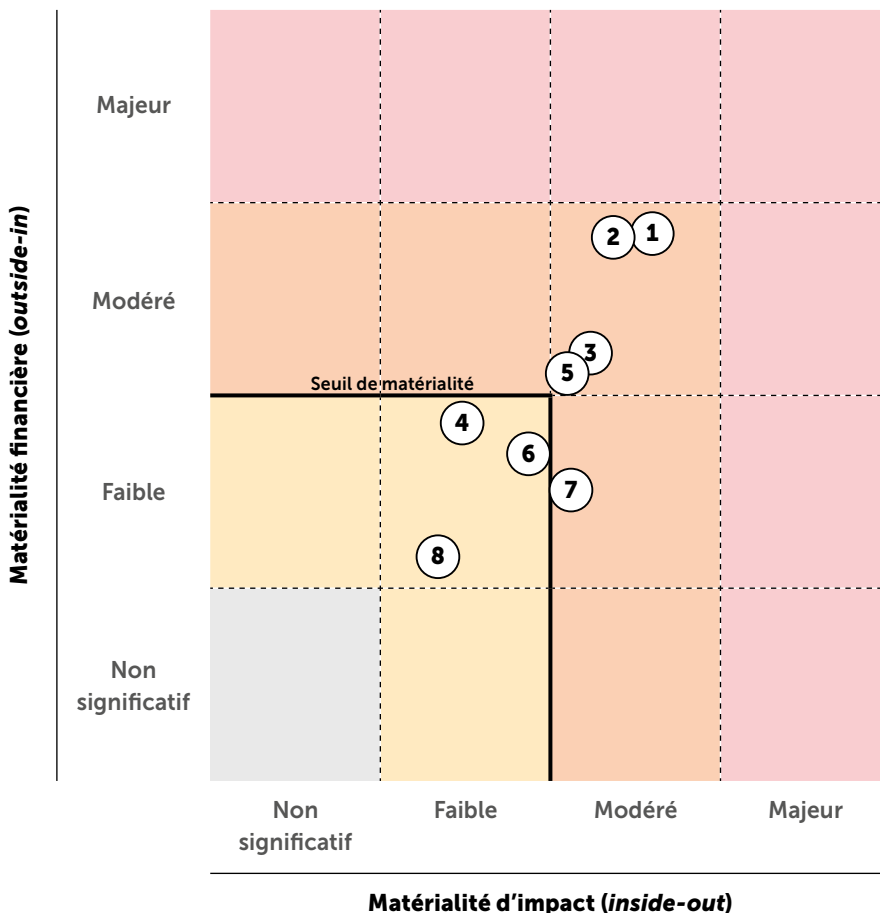
→ Processus d'évaluation

- Une première sélection et notation des IRO a été effectuée par des parties prenantes internes (experts et Comité exécutif).
- Les scores ont été ajustés sur la base des retours des parties prenantes externes et internes (enquêtes avec plus de 500 répondants).
- Les IRO ont été discutés en ateliers (comité ESG, Comité exécutif et Conseil d'administration) et classés comme matériels ou non matériels.

Note sur l'évolution de la présentation :

La présentation des résultats évolue cette année vers un format plus lisible. Alors que l'édition précédente présentait le positionnement des sous-enjeux identifiés dans l'analyse de double matérialité, ceux-ci sont désormais regroupés et restitués au niveau des enjeux ESRS. La méthode d'évaluation et les deux dimensions de la double matérialité (*inside-out* et *outside-in*) restent inchangées.

→ Résultats



Thèmes ESRS évalués

- 1 Consommateurs et utilisateurs finaux
- 2 Effectifs de l'entreprise
- 3 Changement climatique
- 4 Pollution
- 5 Conduite des affaires
- 6 Travailleurs dans la chaîne de valeur
- 7 Utilisation des ressources & économie circulaire
- 8 Eau et ressources marines

Les thèmes soulignés correspondent aux enjeux identifiés comme matériels à l'issue de l'analyse de double matérialité (DMA).

Thèmes considérés comme non matériels à l'issue de la première évaluation des impacts, risques et opportunités (IRO) et, à ce titre, non inclus dans l'enquête :

- Biodiversité et écosystèmes [ESRS E4]
- Eau et ressources marines [ESRS E3]
- Pollution de l'eau et des sols [ESRS E2]
- Communautés affectées [ESRS S3]

→ **Synthèse des enjeux matériels du Groupe**

Les enjeux matériels identifiés traduisent les principaux défis auxquels le Groupe est exposé, entre performance économique, continuité de service et responsabilité environnementale et sociale.

◆ **1. Consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS S4]**

POST traite un volume important de données sensibles relatives à ses utilisateurs finaux, ce qui implique des exigences élevées en matière de sécurité et de conformité. Une protection insuffisante des données personnelles pourrait entraîner des sanctions ou affecter la confiance des clients.

En tant que prestataire du service universel et opérateur de services essentiels, le Groupe a pour enjeu de garantir un accès aux services pour tous, d'en assurer la fiabilité et la continuité, ainsi que de maintenir un haut niveau de sécurité. Cette responsabilité s'exerce sur l'ensemble du territoire, avec une attention particulière portée aux personnes en situation de vulnérabilité numérique ou d'exclusion financière.

◆ **2. Effectifs de l'entreprise [ESRS S1]**

Dans un contexte de transformation des métiers, l'évolution des compétences constitue un enjeu central pour le Groupe. La digitalisation, l'automatisation et l'évolution des technologies font évoluer les activités et les profils attendus, faisant émerger un risque de décalage entre les ressources disponibles et les besoins futurs. Dans ce contexte, le développement des compétences et l'accompagnement des collaborateurs sont essentiels pour accompagner ces transformations.

La sécurité au travail constitue un enjeu particulièrement sensible dans certaines activités opérationnelles, notamment dans les métiers de tri, de manutention et de distribution, où le risque d'accident est plus élevé. Les accidents de travail peuvent affecter la santé des collaborateurs, accroître l'absentéisme et perturber la continuité des opérations.

La prévention des discriminations constitue enfin un enjeu transversal, essentiel au maintien d'un environnement de travail respectueux et à l'engagement des collaborateurs.

◆ **3. Changement climatique [ESRS E1]**

Les activités du Groupe reposent sur des infrastructures fortement consommatrices d'énergie, notamment les réseaux télécoms et les *data centres*. Cette dépendance expose le Groupe à la volatilité des prix de l'énergie et aux effets d'événements climatiques extrêmes pouvant perturber la continuité des services.

L'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre constituent des leviers pour renforcer la résilience opérationnelle et maîtriser les coûts dans un contexte de transition énergétique.

◆ **4. Conduite des affaires [ESRS G1]**

En tant qu'établissement public, POST Luxembourg a la responsabilité d'adopter une conduite exemplaire en matière d'éthique des affaires. Cet engagement repose sur l'application de normes rigoureuses et la mise en place de mécanismes permettant de prévenir, détecter et traiter tout comportement non éthique. Cet enjeu a été réévalué à la demande du Conseil d'administration : bien qu'il se situe en dessous du seuil de matérialité issu de l'analyse de double matérialité, il est maintenu comme sujet prioritaire.

◆ **5. Utilisation des ressources & économie circulaire [ESRS E5]**

L'activité Télécom & ICT repose sur des ressources naturelles nécessaires à la fabrication des équipements et génèrent des déchets, notamment des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Cette dépendance expose le Groupe à des tensions sur certains composants électroniques, susceptibles d'entraîner une hausse des coûts et des ruptures d'approvisionnement.

Une intégration insuffisante des principes d'économie circulaire peut renforcer cette dépendance en augmentant le recours à l'achat d'équipements neufs. L'allongement de la durée de vie des équipements, la réparation, le reconditionnement et le recyclage constituent des leviers pour réduire la dépendance aux ressources critiques, maîtriser les coûts et limiter l'empreinte environnementale.

Ces enjeux matériels se déclinent différemment selon les métiers du Groupe, en fonction de leur modèle opérationnel et de leur exposition aux impacts, risques et opportunités identifiés. Le détail des impacts, risques et opportunités est présenté en introduction de chaque thématique et le détail se trouve en annexe (voir p. 137).

→ **Les enjeux non matériels**

Certains enjeux (E2, E3, S2) ont été écartés à l'issue de la première phase de sélection réalisée par les experts internes et la direction, n'ayant pas été jugés matériels à ce stade. Concernant les travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2), 63 % des fournisseurs du Groupe sont établis au Luxembourg et soumis au cadre réglementaire national et européen, ce qui limite l'exposition à des risques sociaux majeurs. Le Groupe encadre néanmoins sa chaîne d'approvisionnement via sa politique d'achats responsables et ses engagements en matière de droits humains, présentés dans le chapitre Gouvernance.

Exigences de publication au titre des ESRS couverts par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise [ESRS 2 – IRO-2]

Table de concordance entre les ESRS et l'analyse de double matérialité

Enjeux matériels	Sous-enjeux	Section du rapport de durabilité
ESRS E1 – Changement climatique	Gestion de l'énergie	
ESRS E1 – Changement climatique	Adaptation au changement climatique	p. 74-93
 ESRS E1 – Changement climatique	Atténuation du changement climatique	
ESRS E5 – Utilisation des ressources & économie circulaire	Ressources entrantes	
ESRS E5 – Utilisation des ressources & économie circulaire	Ressources sortantes	p. 98-103
ESRS E5 – Utilisation des ressources & économie circulaire	Gestion des déchets	
ESRS S1 – Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail	p. 104-118
ESRS S1 – Effectifs de l'entreprise	Égalité de traitement pour tous	
 ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	Incidences liées aux informations des consommateurs	
ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	Sécurité des consommateurs	p. 120-125
ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	Inclusion sociale des consommateurs	
 ESRS G1 – Conduite des affaires	Gestion des relations avec les fournisseurs	p. 126-130
ESRS G1 – Conduite des affaires	Éthique des affaires	



→ **Comprendre l’ESRS E1**
L’ESRS E1 met en lumière l’impact de l’entreprise sur le climat et les mesures prises pour atténuer ses effets, en conformité avec l’Accord de Paris. Il présente les initiatives passées, en cours et prévues pour contenir le réchauffement à 1,5 °C, tout en soulignant l’adaptation nécessaire de la stratégie et du modèle économique.

Pour POST Luxembourg, ces enjeux se déclinent différemment selon les activités. Dans l’activité Télécom & ICT, la consommation énergétique des *data centres* et des réseaux constitue le principal poste d’impact et le principal levier d’amélioration. Dans l’activité Courrier & Logistique, ce sont les émissions liées à la flotte de véhicules et aux tournées de distribution qui dominent. Ces deux activités concentrent l’essentiel des efforts de décarbonation du Groupe.

Impacts, risques et opportunités [ESRS 2 – SBM-3]

Le changement climatique constitue un enjeu matériel pour le Groupe, directement lié à la nature de ses activités. Les impacts, risques et opportunités associés sont intégrés à la stratégie et au pilotage des activités, et détaillés ci-dessous.

Risques pour le Groupe	Opportunités stratégiques
Gestion de l’énergie Volatilité des prix et disponibilité de l’énergie pouvant entraîner une hausse des coûts d’exploitation et affecter la continuité des activités. Atténuation du changement climatique Prise en compte insuffisante des enjeux de réduction des émissions de CO₂ liées à nos activités. Adaptation au changement climatique Vulnérabilité accrue de nos infrastructures critiques aux impacts chroniques et aux événements climatiques extrêmes, avec un risque de perturbation opérationnelle et de perte de chiffre d’affaires.	Adaptation au changement climatique Renforcement de la résilience de nos infrastructures et de nos mesures préventives pour sécuriser nos services et garantir un plan de continuité fiable.
Impacts négatifs	Impacts positifs
Gestion de l’énergie Consommation d’énergie carbonée impactant l’environnement et la disponibilité énergétique pour d’autres activités ou besoins sociétaux. Atténuation du changement climatique Émissions de GES d’origine anthropique générées par nos activités dans la chaîne de valeur contribuant au réchauffement climatique. Adaptation au changement climatique Impacts sur l’environnement, les clients et la société si le Groupe POST échoue à s’adapter au changement climatique.	Pas d’impact positif direct

Les enjeux présentés ci-dessus constituent une synthèse des impacts, risques et opportunités matériels identifiés dans l’analyse de double matérialité. Le détail complet figure en annexe (voir p. 137).

La gouvernance des questions climatiques [ESRS 2 – GOV-1, GOV-3, GOV-5]

Les enjeux climatiques sont examinés par le comité ESG puis soumis au Comité exécutif pour validation. Les risques liés au climat et à l'énergie sont intégrés au dispositif global de gestion des risques sous la supervision du *Chief Risk Officer*. Chaque risque fait l'objet d'une réévaluation et est accompagné d'un plan de traitement.

La gouvernance dédiée repose sur :

- un sponsor CO₂, membre du Comité exécutif ;
- un groupe de travail CO₂ réunissant des référents « climat », animé par l'*Energy & Resilience Manager* également *ESRS Topic Leader* ;
- l'implication des directions des activités dans la définition et le suivi des trajectoires de décarbonation.

En 2025, les travaux ont porté sur la formalisation des trajectoires de décarbonation (*scopes* 1, 2 et 3) au niveau du Groupe et leur déclinaison par activité, l'amélioration de la qualité des données achats et la formation des référents « climat ». Aucun critère lié au climat n'est intégré dans la rémunération des membres des organes de gouvernance.

Enjeux	Politique et cadre	Principaux leviers ¹ d'action	Objectifs-clés ¹
Énergie		• Pilotage centralisé et monitoring mensuel des consommations énergétiques • Programme pluriannuel d'amélioration de l'efficacité énergétique des infrastructures et des bâtiments • Optimisation des parcours et électrification progressive de la flotte	• 90 % de la flotte opérationnelle électrifiée d'ici fin 2026² • -25 % km parcourus pour la distribution courrier/colis d'ici 2027 • Amélioration de 10,5 % de l'efficacité énergétique des trois <i>data centres</i> (2024-2030), avec un objectif de PUE ≤ 1,4 d'ici 2030
Atténuation (GES)	• Politique environnementale (en formalisation) • Méthodologie GES et trajectoire de décarbonation	• Trajectoires de décarbonation par activité • Amélioration de la granularité et de la qualité des données <i>scope</i> 3 • Mesure de l'impact CO₂ des produits et services	• 20 % de données <i>scope</i> 3 non monétaires d'ici 2025 (40 % en 2026) • -10 % CO₂/colis d'ici fin 2026
Adaptation		• Analyse de vulnérabilité des infrastructures critiques • Intégration des risques climatiques dans les plans de continuité d'activité et adaptation des conditions de travail. • Prise en compte progressive des critères de résilience dans les achats stratégiques	• Évaluation de la vulnérabilité au changement climatique des sites critiques

Nos principaux indicateurs

Total véhicules	Part véhicules électriques ²	Émissions de	Électricité totale consommée
2 184	40 %	125 788	129 143
		tonnes de CO ₂ équivalent <i>scopes</i> 1, 2 et 3 (<i>market-based</i>)	MWh
1 973 en 2024	33 % en 2024	151 234 tonnes en 2024	127 322 MWh en 2024

1 Les leviers présentés regroupent des actions déjà engagées ou en cours de déploiement. Les objectifs peuvent être chiffrés ou porter sur la mise en place de dispositifs ou méthodologies, selon le niveau de maturité des thématiques.

2 L'objectif d'électrification de 90 % de la flotte opérationnelle (sur 1 440 véhicules de POST Luxembourg et POST Telecom), fixé en 2021 pour fin 2026, fera l'objet d'un ajustement. L'avancement du déploiement reste conditionné par certaines contraintes physiques, notamment liées à la disponibilité des capacités électriques nécessaires aux infrastructures de recharge.

Identification des IRO liés au changement climatique [ESRS 2 – IRO-1]

Intégré à la gouvernance (voir p. 42), le dispositif de gestion des risques repose sur une cartographie régulièrement mise à jour, incluant désormais les enjeux environnementaux. Il couvre plusieurs dimensions, telles que les impacts du changement climatique, la gestion des déchets, l'utilisation des ressources, l'économie circulaire et les risques liés à la transition énergétique.

En 2024, le comité ESG a validé l'alignement de cette approche avec les priorités stratégiques du Groupe. Dans le cadre de la CSRD, une analyse des risques et opportunités climatiques a été réalisée sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Cette analyse constitue une base pour structurer les actions d'atténuation et d'adaptation, renforçant ainsi la résilience du Groupe. Toutefois, aucun exercice structuré de modélisation des scénarios climatiques n'a encore été mené pour évaluer l'impact des différentes trajectoires du changement climatique sur les activités. L'identification des impacts, risques et opportunités liés au changement climatique s'appuie sur la cartographie des risques du Groupe ainsi que sur l'analyse des principales infrastructures et activités opérationnelles. Cette analyse couvre les infrastructures télécoms et informatiques (réseaux, *data centres*), les bâtiments techniques et les activités logistiques.

Le tableau ci-dessous présente une vue synthétique et qualitative des principaux risques et opportunités liés au changement climatique, issue des travaux d'identification des impacts, risques et opportunités (IRO). L'analyse détaillée est présentée dans les sections correspondantes.

Types de risque / opportunité climatique	Identification du risque pour POST Luxembourg
Risques physiques	- Une éventuelle pénurie énergétique pourrait affecter l'approvisionnement des infrastructures critiques (bâtiments, réseaux, <i>data centres</i>), compromettant la continuité des services. - L'intensification des événements climatiques extrêmes (inondations, crues, tempêtes, vagues de chaleur) pourrait, à moyen et long terme, fragiliser la résilience des infrastructures critiques (<i>data centres</i>, réseaux, équipements), affecter les conditions de travail des collaborateurs et perturber la chaîne d'approvisionnement, avec des impacts opérationnels et financiers.
Risques de transition	
Réglementaire	Le renforcement des politiques climatiques et énergétiques au Luxembourg et en Europe pourrait imposer des exigences accrues en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions (<i>scopes 1, 2 et 3</i>), nécessitant des investissements et des adaptations opérationnelles.
Réputation	Une gestion insuffisante de l'empreinte carbone des activités (flotte, <i>data centres</i> , réseaux), notamment sur le <i>scope 3</i> , pourrait affecter la perception du Groupe par ses parties prenantes, en particulier en cas de progrès jugés insuffisants.
Marché	La volatilité des prix de l'énergie et la dépendance aux ressources énergétiques (électricité, chauffage, refroidissement) pourraient affecter les coûts d'exploitation, la rentabilité et la politique tarifaire du Groupe.
Opportunités	La transition climatique offre des opportunités d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des coûts, notamment par l'optimisation des infrastructures (réseaux, <i>data centres</i> , bâtiments), le recours accru aux énergies renouvelables et le développement de solutions et services à plus faible intensité carbone.

Élaboration d'un plan de transition climatique [ESRS E1-1]

Le Groupe POST opère des infrastructures critiques au service du Luxembourg (réseaux, *data centres*, activités de courrier et logistique) dont le fonctionnement implique une consommation significative d'énergie et de ressources, avec des impacts environnementaux tant dans ses opérations propres que dans sa chaîne de valeur. Conscient de ces impacts, le Groupe construit sa stratégie climatique selon une approche progressive, fondée sur la consolidation des données d'émissions et l'identification des leviers de réduction. POST Luxembourg dispose d'un plan de transition climatique couvrant les actions, objectifs et leviers identifiés jusqu'en 2030. La trajectoire sera mise à jour annuellement ; elle reste évolutive, en particulier pour la période post-2030, absente à ce stade.

Par rapport au rapport 2024, qui présentait une première trajectoire basée sur les seuls *scopes* 1 et 2 avec 2023 comme année de référence¹, la trajectoire actualisée intègre désormais les *scopes* 1, 2 et 3, sur la base de l'année de référence 2024. Cette trajectoire s'inscrit dans le cadre du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) du Luxembourg, qui fixe un objectif de réduction de 55 % des émissions d'ici 2030 par rapport à 2005 et de neutralité climatique à l'horizon 2050.

Chiffres-clés				
125 788	-14 %	40 %	160 549	76 %
tCO ₂ e d'émissions totales en 2025, dont 93 % en <i>scope</i> 3	d'émissions visées d'ici 2030 via 6 leviers d'action quantifiés	de la flotte électrifiée en 2025	MWh d'énergie consommée	de la consommation énergétique du Groupe issue de sources renouvelables

→ Gouvernance climatique

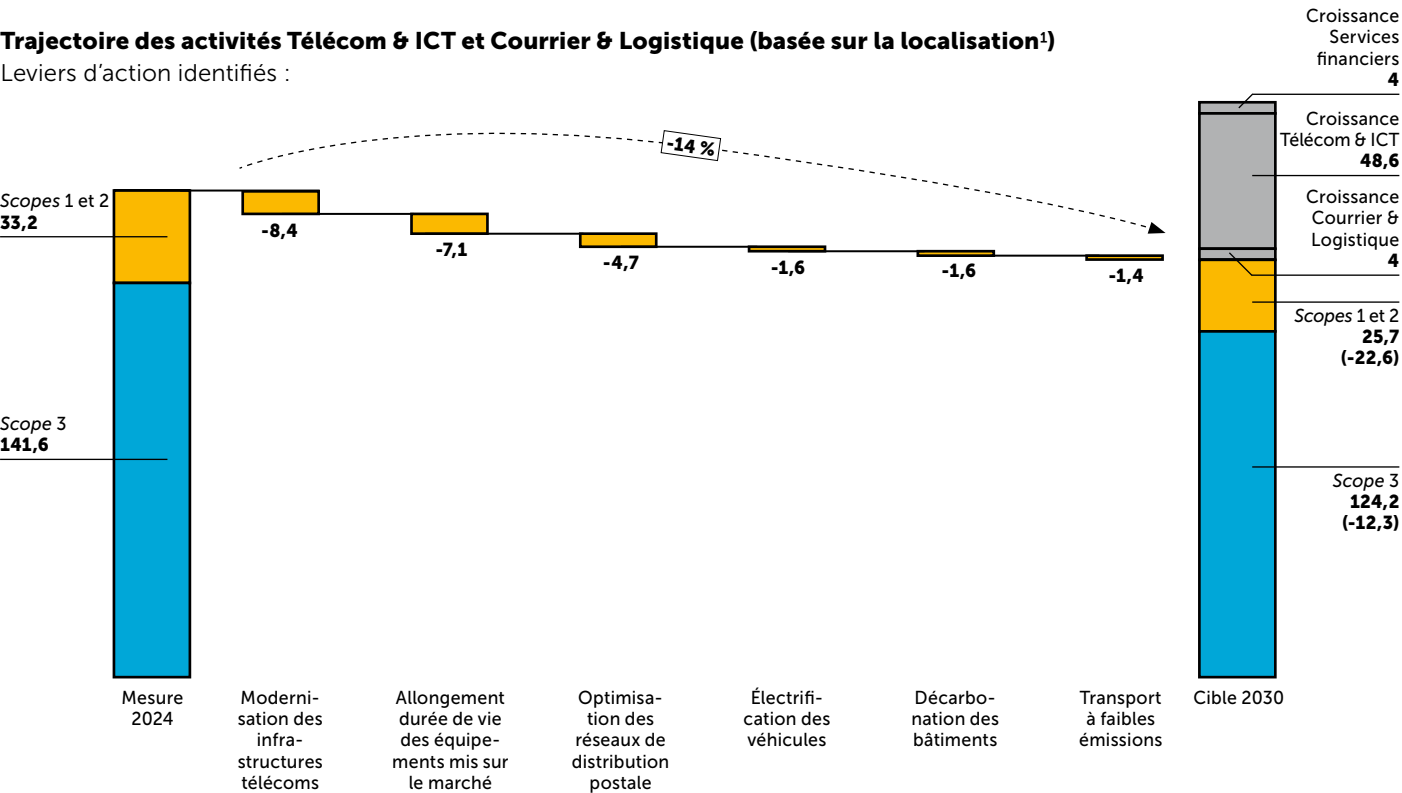
La gestion de l'énergie et les actions de décarbonation sont coordonnées par l'*Energy & Resilience Manager*, sous la responsabilité du directeur de POST Courrier, sponsor au niveau du Comité exécutif des enjeux CO₂. L'*Energy & Resilience Manager* anime une communauté transversale composée, d'une part, de l'équipe RSE en charge de la mesure des émissions de CO₂ et, d'autre part, de sept référents « climat » issus des différentes activités du Groupe (Courrier & Logistique, Télécom & ICT, Services financiers et Achats), chacun consacrant au minimum une journée par semaine aux actions de décarbonation dans son périmètre. Ces référents assurent le suivi opérationnel des actions validées par le Comité exécutif au sein de leur activité. Le plan de réduction des émissions, préparé et mis à jour annuellement par l'*Energy & Resilience Manager*, est validé par le comité ESG, puis soumis au Comité exécutif et transmis pour information au Conseil d'administration, garantissant son alignement avec les enjeux ESG de la stratégie globale du Groupe. Les ressources nécessaires sont allouées par les métiers en fonction des initiatives mises en œuvre.

Document	Périmètre	Validation
Projet « Climat Décarbonation »	Activités Télécom & ICT, Courrier & Logistique	Comité ESG, Comité exécutif

1 Depuis, les facteurs d'émissions utilisés pour les *scopes* 1 et 2 en 2024 ont été révisés afin d'assurer la cohérence méthodologique entre la mesure des émissions et la trajectoire de décarbonation.

Trajectoire des activités Télécom & ICT et Courrier & Logistique (basée sur la localisation¹)

Leviers d'action identifiés :



Les leviers identifiés permettent de réduire de 14 % les émissions actuelles, tout en contenant partiellement la croissance liée à l'activité (+56,6 tCO₂e, 85 % Télécom & ICT). De nouveaux leviers sont en cours d'identification. Leur déploiement dépend de facteurs exogènes : mix énergétique, réglementation, coûts, chaîne de valeur.

→ Stratégie de décarbonation et cibles de POST Luxembourg pour 2030

	Scopes ciblés			Année de référence 2024	Cible 2030
	Scope 1	Scope 2	Scope 3		
Émissions scopes 1 et 2	◆	◆		33 262	25 735
Émissions scope 3			◆	141 601	124 214
Total émissions de GES	◆	◆	◆	174 863	149 949
Leviers d'action pour les émissions de scopes 1, 2 et 3 (ktCO₂ par rapport à 2024)					
1. Modernisation des infrastructures Telecom			◆		-8,4
2. Allongement durée de vie des équipements électroniques mis sur le marché			◆		-7,1
3. Optimisation des réseaux de distribution postale	◆	◆	◆		-4,7
4. Transport à faibles émissions	◆	◆	◆		-1,4
5. Électrification des véhicules	◆	◆			-1,6
6. Décarbonation des bâtiments	◆	◆			-1,6

→ Trajectoire et plan de transition des activités de Groupe

En 2024, les émissions directes et indirectes liées à l'énergie (scopes 1 et 2) du Groupe POST Luxembourg ont été évaluées à 33,2 ktCO₂e. Les émissions du *scope 3*, correspondant aux émissions indirectes liées à la chaîne de valeur, ont, quant à elles, été estimées à 141,6 ktCO₂e sur la base des données disponibles.

En tenant compte des perspectives de croissance des activités, une projection d'évolution naturelle des émissions a été réalisée. À périmètre constant et en l'absence de mise en œuvre d'actions de réduction, cette projection conduirait à une augmentation de notre niveau d'émissions actuel estimé à 56,7 ktCO₂e.

L'ensemble des projections et de la trajectoire associée est établi selon une approche basée sur la localisation pour le calcul des émissions liées à l'énergie.

Leviers d'action identifiés

Pour contenir l'augmentation des émissions et la décorrélérer de la croissance de ses activités, POST a défini une trajectoire de décarbonation reposant sur six actions, toutes à l'horizon 2030, basées sur les principales sources d'émissions des *scopes 1, 2 et 3*.

1. Modernisation des infrastructures télécoms

Impact attendu : -8,4 ktCO₂e

La première action repose sur la modernisation complète des infrastructures réseau, afin de réduire l'empreinte carbone liée aux équipements fixes et au cœur de réseau.

Elle comprend :

- l'achèvement du déploiement de la fibre (98 % de couverture, 90 % de taux de pénétration), permettant de remplacer progressivement les technologies cuivre plus énergivores ;
- la sortie définitive des équipements hérités (technologies et systèmes obsolètes) ;
- le décommissionnement progressif du réseau cuivre, incluant la réduction des armoires de rue (de 850 à 400) et la diminution des câbles haute densité ;
- la rationalisation et modernisation du *Core Network*, avec une réduction du nombre d'équipements (-10 %) et le déploiement de technologies plus performantes¹.

2. Allongement durée de vie des équipements électroniques mis sur le marché

Impact attendu : -7,1 ktCO₂e

Cette action cible les émissions de *scope 3* associées à la fabrication, la distribution et la fin de vie des produits.

Elle comprend :

- l'allongement de la durée de détention des téléphones (reconditionnés inclus), avec un objectif de -28 % des volumes vendus sur abonnement ;
- l'encouragement à la réparation des téléphones, avec un objectif de 7 % de téléphones réparés revendus ;
- la vente de smartphones reconditionnés (12 % des volumes vendus) ;
- la location de box Wi-Fi reconditionnées (30 % des box livrées) ;
- le programme « *Mobile BuyBack* », visant 20 % des appareils rachetés rapportés aux volumes vendus ;
- le programme « *Mobile Bag* », avec un objectif de 10 % d'appareils récupérés par rapport aux volumes revendus, afin de favoriser le recyclage et la valorisation des matériaux.

3. Optimisation des réseaux de distribution postale

Impact attendu : -4,7 ktCO₂e

Cette action couvre les *scopes 1, 2 et 3* et vise à réduire l'empreinte carbone des activités logistiques, de livraison de colis et de lettres.

Elle comprend :

- l'adaptation des véhicules aux besoins opérationnels et la maximisation du taux de remplissage (35 %) ;
- la rationalisation des réseaux de distribution ;
- la réduction des kilomètres inter-sites (-26 %) et des kilomètres totaux (-25 %) ;
- la réduction des dépenses logistiques (-10 %) ;
- la décarbonation progressive des activités colis et lettres, avec une réduction des émissions par colis et par lettre (-25 %).

4. Transport à faibles émissions

Impact attendu : -1,4 ktCO₂e

Cette action vise à déployer une flotte de véhicules utilitaires à faibles émissions pour l'activité Courrier & Logistique.

Elle comprend :

- la décarbonation progressive des camions via l'utilisation de carburants alternatifs et/ou de véhicules à émissions faibles, avec un objectif de -25 % des kilomètres parcourus ou des tonnes livrées avec un impact minimal en termes de CO₂ ;
- le suivi des véhicules, kilomètres parcourus et tonnes transportées en véhicules électriques et/ou à faibles émissions ;
- l'électrification progressive de la flotte utilitaire dédiée au courrier, avec un objectif de 90 % des colis et lettres livrés par des véhicules électriques à l'horizon 2030.

¹ La méthode basée sur la localisation se réfère à la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre en fonction du mix énergétique moyen du réseau électrique auquel une entreprise est connectée. Autrement dit, elle repose sur l'intensité carbone moyenne de l'électricité produite dans une zone géographique donnée, indépendamment des choix d'achat spécifiques de l'entreprise en matière d'électricité verte ou fossile.

Changement climatique [ESRS E1]**5. Électrification de la flotte de véhicules opérationnels et de fonction****Impact attendu : -1,6 ktCO₂**

Cette action complète la précédente sur le reste du périmètre Groupe, avec le remplacement progressif des véhicules thermiques utilisés pour les interventions techniques et les véhicules de fonction.

Les mesures incluent :

- l'intégration progressive de véhicules électriques et le suivi des impacts opérationnels liés à cette transition (temps de charge, autonomie limitée, spécificités des véhicules) ;
- le déploiement de bornes de recharge sur les principaux sites, avec un objectif de couverture complète de la flotte opérationnelle ;
- une *car policy* orientant les véhicules de fonction vers le 100 % électrique.

6. Décarbonation des bâtiments**Impact attendu : -1,6 ktCO₂e**

Cette action cible les *scopes* 1 et 2, visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments et *data centres*.

Elle comprend :

- un programme pluriannuel d'isolation et de rénovation énergétique des bâtiments (bureaux, centre de tri et de distribution, locaux techniques, espaces de ventes, antennes mobiles, *PoP*¹, armoires de rue) ;
- l'optimisation, rénovation et installation des pompes à chaleur pour améliorer leur rendement énergétique ;
- la transformation progressive des infrastructures techniques, des *data centres* et des centres de télécommunications, avec une meilleure efficacité énergétique et une réduction de leur intensité carbone.

Les mesures seront adaptées à chaque typologie de site pour optimiser leur impact.

Après la mise en œuvre des six actions, les émissions du Groupe devraient diminuer, passant de 174,8 ktCO₂e à 149,9 ktCO₂e, soit une réduction de 24,9 ktCO₂e, équivalente à -14 % par rapport à l'année de référence 2024, d'ici à 2030. La mise en œuvre du plan d'action validé par le Comité exécutif sera soutenue par un budget dédié alloué par chaque métier à l'atteinte des objectifs fixés.

Potentiels de décarbonation additionnels

En complément des actions planifiées, POST Luxembourg a identifié plusieurs initiatives pouvant intégrer la trajectoire de décarbonation. Ces initiatives sont, à ce stade, identifiées mais non quantifiées.

1. Offre et achats

POST vise à réduire l'empreinte carbone liée à ses achats et à la logistique des marchandises en favorisant des modes de transport et des fournisseurs plus durables.

2. Gouvernance et pilotage carbone

Ces initiatives visent à renforcer la prise en compte des émissions dans les décisions d'investissement et dans la gestion des projets.

3. Environnement cloud et data centre

POST prévoit de réduire l'empreinte carbone de ses services numériques.

4. Développement de produits et services bas carbone**« *by design* »**

Ces actions intègrent la réduction d'impact dès la conception des services.

5. Modernisation des infrastructures IT et de facturation

Cette initiative vise à rationaliser les solutions informatiques et les processus internes.

6. Circularité des équipements

Cette action complète la stratégie de réduction des volumes d'équipements mis sur le marché et vise à prolonger leur durée de vie et valoriser les matériaux.

¹ *Point of Presence* : site d'hébergement d'équipements réseau

Facteurs exogènes : décarbonation du mix électrique national

Un potentiel significatif de réduction des émissions des scopes 1 et 2 est associé à la décarbonation progressive du mix électrique national, qui alimente l'ensemble des bâtiments et infrastructures du Groupe.

Cette évolution, portée par l'ambition nationale d'atteindre 37 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute du pays d'ici 2030, constitue un levier exogène ne relevant pas du contrôle direct de POST, dont le potentiel indicatif de réduction est estimé à environ 32 ktCO₂e à l'horizon 2050, en tenant compte des besoins énergétiques liés à notre croissance.

La trajectoire publiée repose donc exclusivement sur des actions internes et maîtrisables. POST accompagne néanmoins cette dynamique par la contractualisation d'électricité d'origine renouvelable et par l'optimisation continue de sa consommation énergétique.

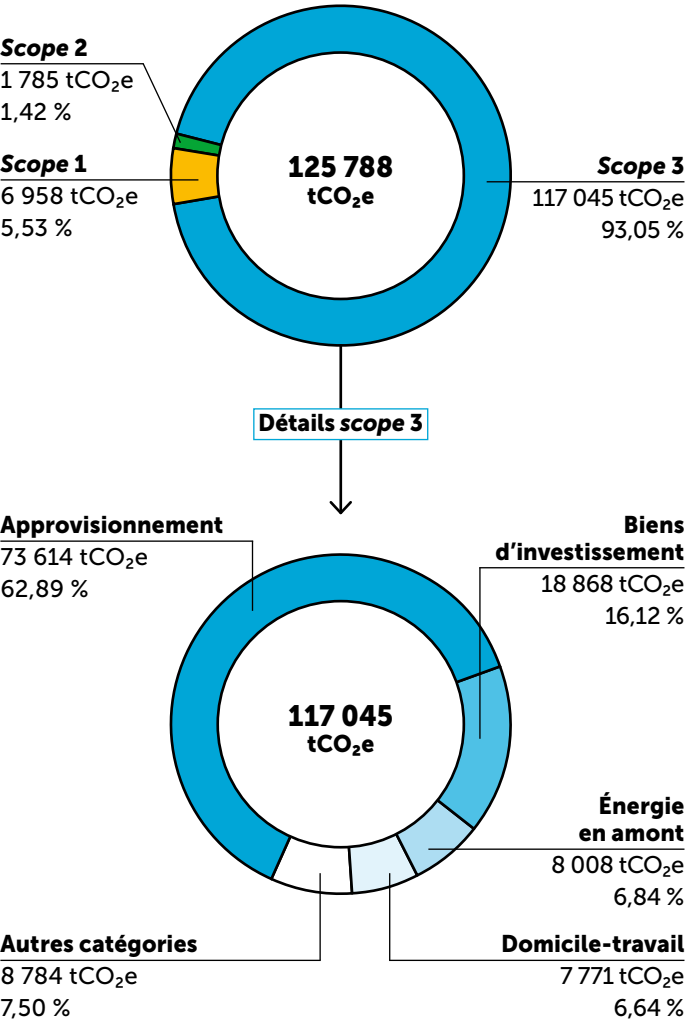
→ Émissions résiduelles à long terme

Après la mise en œuvre de toutes les actions identifiées pour atteindre la cible de -55 % des émissions, soit 104 ktCO₂e en 2030, il restera encore environ 102 ktCO₂e d'émissions résiduelles pour lesquelles des actions supplémentaires restent à définir.



À l'horizon 2030, le Groupe POST Luxembourg vise une réduction d'environ 14 % de ses émissions totales de gaz à effet de serre par rapport à 2024, passant de 174,8 à 149,9 ktCO₂e.

➔ **Répartition des émissions de gaz à effet de serre (basée sur le marché¹)**



En 2025, l'empreinte carbone consolidée du Groupe s'élève à 125 788 tonnes de CO₂e, réparties comme suit :

- **Scope 1** : 6 958 tonnes de CO₂e, correspondant aux émissions directes des sources détenues ou contrôlées par le Groupe (chauffage, flotte de véhicules, climatisation).
- **Scope 2** : émissions indirectes résultant de la production d'électricité, de froid et de chaleur (réseaux urbains) achetées et consommées par l'entreprise ; 1 785 tonnes de CO₂e (méthode de calcul basée sur le marché) et 22 964 tonnes de CO₂e (méthode de calcul basée sur la localisation).
- **Scope 3** : 117 045 tonnes de CO₂e, couvrant les émissions indirectes générées tout au long de la chaîne de valeur, en amont et en aval (biens et services achetés, déchets, déplacements domicile-travail des collaborateurs, etc.).

Les filiales consolidées contribuent à environ 18 % des émissions totales du Groupe. Bien que leur impact carbone demeure relativement limité au regard de l'empreinte globale, il nous semble essentiel de les intégrer pleinement dans le périmètre de mesure et dans les efforts de réduction des émissions de CO₂.

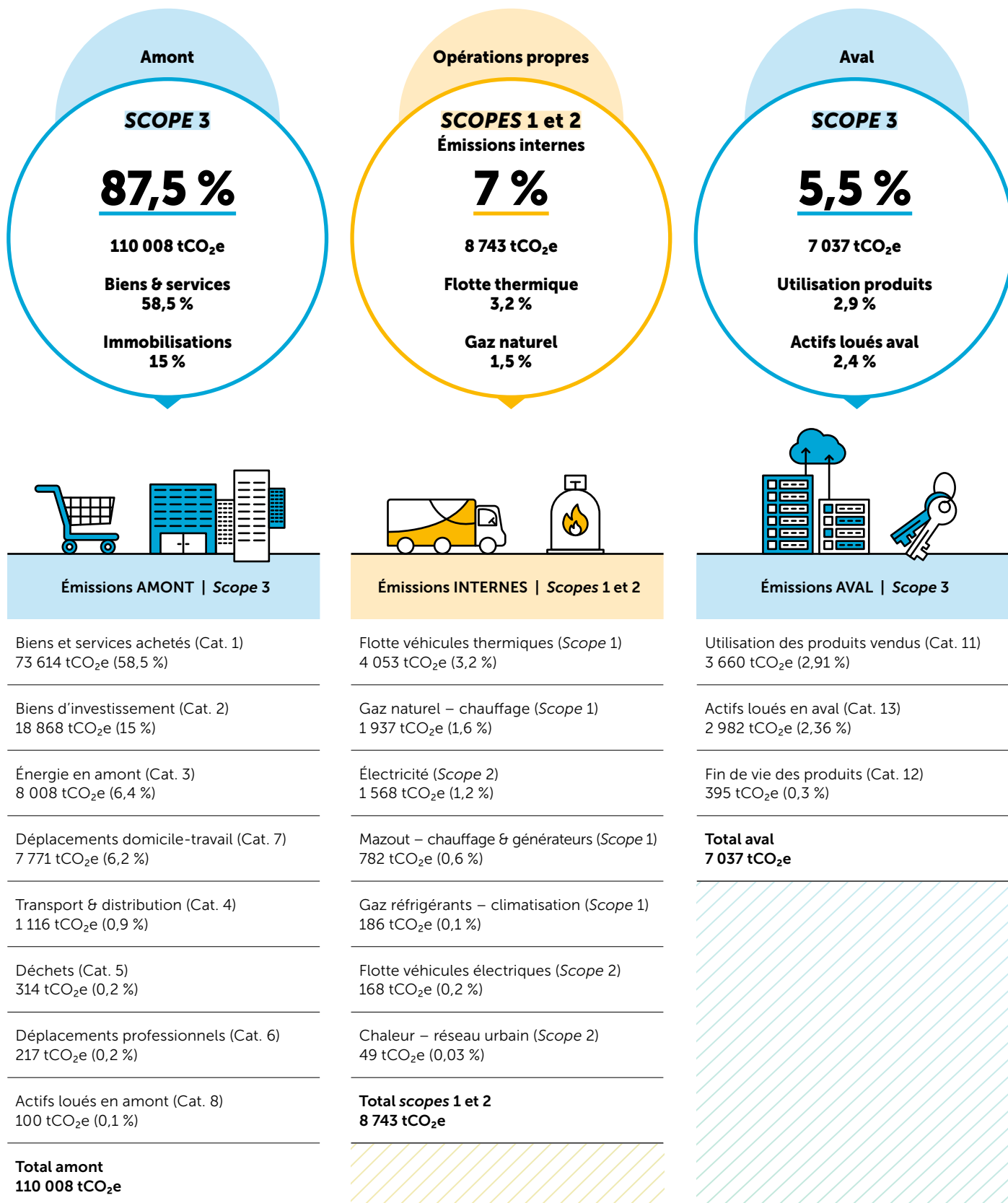
Le graphique page suivante présente la répartition des émissions du Groupe entre les opérations propres et la chaîne de valeur (amont et aval), afin de visualiser les principaux enjeux de décarbonation.

- **Amont** (scope 3) : les émissions liées aux biens et services achetés, aux biens d'investissement, au transport et distribution en amont, aux activités relatives aux combustibles et à l'énergie (hors scopes 1 et 2), aux déchets générés sur les sites, aux voyages d'affaires et aux actifs loués en amont représentent 87 % des émissions totales du scope 3 (110 008 tCO₂e).
- **Opérations** (scopes 1 et 2) : les émissions directes et indirectes liées aux activités internes du Groupe s'élèvent à 8 743 tCO₂e (scopes 1 et 2 en *market-based*) et 22 964 tCO₂e en « *location-based* » représentant respectivement 7 % à 20 % des émissions totales, selon la méthode utilisée.
- **Aval** (scope 3) : les émissions indirectes après les opérations internes, principalement l'utilisation des produits vendus, les actifs loués en aval et le traitement en fin de vie des produits vendus, représentent 5,6 % du scope 3 total (7 307 tCO₂e).

Cette répartition met en évidence que la majeure partie des émissions de scope 3, évaluées à ce stade, se situe en amont, tandis que l'aval reste limité. Elle permet de prioriser les actions de réduction sur les émissions les plus significatives, tant dans les opérations propres que le long de la chaîne de valeur.

1 La méthode basée sur le marché se réfère à la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre en fonction du mix énergétique spécifique au fournisseur d'électricité d'une entreprise : en d'autres termes, elle reflète l'impact des choix d'achat d'électricité, comme l'achat d'électricité issue de source fossiles.

→ Répartition des émissions de GES sur la chaîne de valeur



Répartition des émissions brutes de GES

Émissions de GES	Unité	Émissions – année précédente (2024)	Émissions – année en cours (2025)	Écart en valeur absolue entre 2024 et 2025	% du total des émissions de GES 2025	Variation (%) entre 2024 et 2025
Scope 1 – émissions directes	tCO ₂ e	9 204	6 958	-2 246	5,5 %	-24 %
Combustion stationnaire	tCO ₂ e	2 399	2 719	320	2,2 %	+13 %
Combustion mobile	tCO ₂ e	6 553	4 053	-2 500	3,2 %	-38 %
Perte de gaz réfrigérants (climatisation)	tCO ₂ e	252	186	-66	0,1 %	-26 %
Émissions biogéniques directes	tCO ₂ e					
Scope 2 – émissions indirectes (location-based)	tCO ₂ e	24 058	22 964	-1 094		-5 %
Consommation d’électricité	tCO ₂ e	23 969	22 915	-1 054		-4 %
Consommation de chaleur (réseau urbain)	tCO ₂ e	89	49	-40		-45 %
Scope 2 – émissions indirectes (market-based)	tCO ₂ e	576	1 785	1 209	1,4 %	+210 %
Consommation d’électricité	tCO ₂ e	487	1 736	1 249	1,4 %	+256 %
Consommation de chaleur (réseau urbain)	tCO ₂ e	89	49	-40	0 %	-45 %
Scope 3 – émissions indirectes	tCO ₂ e	141 455	117 045	-24 410	93 %	-17 %
Cat. 1 – Biens et services achetés	tCO ₂ e	79 603	73 614	-5 989	58,5 %	-8 %
Cat. 2 – Biens d’investissement	tCO ₂ e	35 791	18 868	-16 923	15 %	-47 %
Cat. 3 – Activités liées aux combustibles et à l’énergie	tCO ₂ e	7 628	8 008	380	6,4 %	+5 %
Cat. 4 – Transport & distribution en amont	tCO ₂ e	801	1 116	315	0,9 %	+39 %
Cat. 5 – Déchets générés par les activités	tCO ₂ e	1 085	314	-771	0,2 %	-71 %
Cat. 6 – Déplacements professionnels	tCO ₂ e	259	217	-42	0,2 %	-16 %
Cat. 7 – Déplacements domicile-travail	tCO ₂ e	7 072	7 771	699	6,2 %	+10 %
Cat. 8 – Actifs loués en amont	tCO ₂ e	753	100	-653	0,1 %	-87 %
Cat. 11 – Utilisation des produits vendus	tCO ₂ e	7 637	3 660	-3 977	2,9 %	-52 %
Cat. 12 – Traitement en fin de vie des produits vendus	tCO ₂ e	99	395	296	0,3 %	+299 %
Cat. 13 – Actifs loués en aval	tCO ₂ e	727	2 982	2 255	2,4 %	+310 %
Émissions totales – market-based	tCO ₂ e	151 235	125 788	-25 447	100 %	-17 %
Émissions totales – location-based	tCO ₂ e	174 717	146 967	-27 750		-16 %

Entre 2024 et 2025, la méthodologie de calcul des émissions de CO₂ a significativement évolué, avec une amélioration de la granularité des données, une mise à jour des facteurs d'émission et des réaffectations entre catégories, sans modification du périmètre global, entraînant des variations méthodologiques notables dans les résultats. Ainsi, une partie de l'évolution des indicateurs s'explique par des effets méthodologiques, tandis qu'une baisse réelle des émissions est également constatée, en particulier grâce à l'électrification progressive de la flotte.

→ Panorama des émissions de GES et détail méthodologique de scopes 1 et 2

Les émissions de *scope 1* et *scope 2* représentent 7 % de l'empreinte totale du Groupe. Elles couvrent l'ensemble des sources d'énergie utilisées, incluant le gaz naturel, l'électricité, le mazout et les carburants pour la flotte de véhicules, le mazout pour le chauffage et les générateurs de secours, ainsi que les pertes de gaz réfrigérants des systèmes de climatisation sous contrôle opérationnel. Le calcul repose sur une hiérarchie de données privilégiant les données primaires : factures fournisseurs, cartes carburants, relevés de consommation et kilomètres parcourus.

Depuis 2006, le Groupe a engagé une démarche progressive de digitalisation et de centralisation des données énergétiques. Des compteurs énergétiques connectés sont systématiquement installés lors de la rénovation ou de la construction de bâtiments. En parallèle, le déploiement des compteurs intelligents par Creos a permis de renforcer cette digitalisation, en particulier pour les sites existants où une supervision technique en temps réel n'est pas effective, tels que les sites de téléphonie mobile secondaires ou les boîtiers télécoms en voirie. Depuis début 2025, les données issues de ces compteurs sont progressivement intégrées dans une plateforme de monitoring énergétique développée en interne. Celle-ci permet une collecte centralisée et la production de rapports à destination des services techniques, en vue de l'optimisation des consommations, ainsi qu'à destination de la direction. À ce jour, environ 70 % de l'énergie électrique consommée est couverte par ce dispositif, améliorant significativement la précision, la fiabilité et la traçabilité des données utilisées.

En l'absence de données primaires :

- des données secondaires basées sur des paramètres connus et représentatifs des usages réels sont utilisées, par exemple pour les véhicules de fonction (kilométrages contractuels) ou pour évaluer la consommation de mâts de téléphonie mobile ;
- des données indirectes recourent à des indicateurs de substitution, tels que les surfaces de bureaux ou de bâtiments techniques, pour évaluer la consommation d'énergie, lorsqu'aucune donnée directe ou secondaire n'est disponible.

Lorsque les données ne couvrent pas entièrement l'année civile (notamment pour les déchets), un ajustement proratisé est appliqué afin d'assurer la cohérence du *reporting* sur 12 mois. Le premier poste d'émissions, représentant environ deux tiers du total, est lié à la **flotte de véhicules** (5 621 tCO₂e). Le Groupe gère 2 184 véhicules, dont environ 65 % sont dédiés aux activités opérationnelles et 35 % sont des véhicules de fonction.



40 %

de la flotte totale
électrifiée en 2025

54 %

des véhicules de
fonction électrifiés

33 %

de la flotte
opérationnelle électrifiée

Indicateur	2024	2025	Variation
Flotte totale	1 973	2 184	+11 %
• flotte opérationnelle	1 293	1 418	+10 %
• véhicules de fonction	680	766	+13 %
• thermiques/hybrides	1 325	1 303	-2 %
• électriques	648	881	+36 %
Taux d'électrification – flotte totale	33 %	40 %	+7 points
Flotte opérationnelle	28 %	33 %	+5 points
Véhicules de fonction	42 %	54 %	+12 points
Kilométrage total parcouru	35 550 000 km	35 510 000 km	-0,1 %
• flotte opérationnelle	17 511 000 km	15 306 000 km	-13 %
• véhicules de fonction	18 039 000 km	20 203 000 km	+12 %
• kilométrage thermique	25 647 000 km	20 250 000 km	-21 %
• kilométrage électrique	9 902 000 km	15 259 000 km	+54 %
Consommation carburant diesel	2 414 000 L	1 425 000 L	-41 %
Consommation carburant essence	348 000 L	282 000 L	-19 %
Consommation électrique (véhicules)	2 271 000 kWh	2 539 000 kWh	+12 %

En 2025, **la flotte du Groupe** atteint 2 184 véhicules, avec une progression significative de l'électrification. Le nombre de véhicules électriques passe de 648 à 881, portant le taux d'électrification de 33 % à 40 %, et à 54 % pour les véhicules de fonction. Cette évolution se reflète dans les consommations : les kilomètres parcourus en électrique progressent fortement, tandis que la consommation de diesel et d'essence diminue, pour un kilométrage globalement stable. Les résultats varient toutefois selon les usages. La mobilité légère est désormais entièrement électrique, tandis que l'électrification progresse sur les SUV (63 %) et les utilitaires légers (33 %), ces derniers représentant plus de la moitié de la flotte. Les poids lourds et utilitaires moyens restent principalement thermiques, faute de solutions électriques adaptées à ces usages. L'objectif d'électrification de la flotte opérationnelle à horizon 2026, fixé en 2021 à 90 % sur le périmètre de POST Luxembourg et POST Telecom et portant sur un parc de 1 440 véhicules, fera l'objet d'un ajustement. Le déploiement reste en effet conditionné par des contraintes physiques, notamment liées à la disponibilité des capacités électriques nécessaires aux infrastructures de recharge, qui constitue aujourd'hui un facteur limitant. En dehors de ces contraintes physiques, la dynamique d'électrification de la flotte est soutenue. La *car policy* adoptée en 2025, orientant les véhicules de fonction vers le 100 % électrique, constitue une étape-clé dans la trajectoire d'électrification du Groupe.

Le second poste, représentant environ un tiers des émissions, correspond aux **émissions des bâtiments** (2 905 tCO₂e), principalement pour le chauffage à partir de gaz naturel, complété selon les sites par du mazout ou du chauffage urbain. Les émissions sont calculées à partir des données de facturation énergétique et des compteurs d'énergie digitalisés. Le Groupe n'a pas généré d'émissions biogéniques directes de *scope 1*, aucune source de biomasse ou de biocarburant n'étant utilisée dans les activités.

Concernant le *scope 2*, le Groupe utilise 89 % d'électricité d'origine renouvelable. Les émissions indirectes, selon l'approche « *market-based* », s'élèvent à 1 785 tCO₂e. Cette augmentation des émissions comparée à l'année 2024 s'explique principalement par l'intégration de la consommation des mâts mobiles ainsi que des centres logistiques. Le Groupe achète des garanties d'origine couvrant la quasi-intégralité de sa consommation électrique (94 % du Groupe), avec un mix certifié comprenant un tiers d'hydroélectricité, un tiers d'éolien et un tiers de biomasse. Les achats d'énergie sont centralisés pour POST Luxembourg et POST Telecom, au sein du département Achats à la direction Finances, les autres filiales procédant individuellement.

Les garanties d'origine reflètent contractuellement le choix d'électricité renouvelable selon l'approche « *market-based* », sans préjuger de la source physique injectée dans le réseau.

Les émissions de *scope 1* sont calculées selon les facteurs du *GHG Protocol*. Les émissions de *scope 2* sont calculées selon deux approches :

- Basé sur le marché : facteurs associés aux contrats d'électricité et garanties d'origine détenus par (le Groupe estime que le facteur d'émission est nul) ;
- Basé sur la localisation : facteurs publiés par *Electricity Maps* reflétant le mix électrique consommé au niveau national.

→ **Panorama des émissions indirectes de GES du *scope 3* et détails méthodologiques**

La majorité des émissions du Groupe proviennent du *scope 3*, couvrant l'ensemble des émissions indirectes de la chaîne de valeur, depuis la production des biens et services achetés jusqu'à l'élimination des produits vendus. À ce stade, elles représentent 93 % de l'empreinte carbone totale du Groupe, soit 117 045 tCO₂e. Elles sont principalement calculées à partir de données monétaires (dépenses), tandis qu'environ 32 % reposent sur des données physiques, notamment la consommation énergétique des équipements vendus, le transport de marchandises et produits, les déplacements domicile-travail et professionnels des collaborateurs, les déchets générés et traités, ainsi que les émissions liées aux combustibles et à la fin de vie des produits vendus. Cette combinaison permet de refléter de manière précise l'ensemble des émissions indirectes du Groupe tout en garantissant fiabilité et traçabilité.

Catégorie 3.1 – Biens et services achetés (OpEx)

Cette catégorie couvre les émissions liées à l'extraction, la production et le transport des biens et services achetés par le Groupe. Les achats ont été rassemblés selon les catégories suivantes :

- Produits revendus par le Groupe : les émissions sont calculées en prenant le nombre exact d'unités vendues (téléphones portables, ordinateurs, tablettes, etc.) et la référence exacte de chaque appareil pour appliquer le facteur d'émission spécifique correspondant. En l'absence de données physiques détaillées, le calcul repose sur les dépenses monétaires ventilées dans cette seule catégorie à l'aide d'un facteur d'émission standard fourni par CEDA. Cette catégorie représente 31 % des émissions de biens et services achetés.
- Dépenses d'infrastructure : charges liées aux bâtiments, entretien, gardiennage, location et revente : -28 % des émissions de la catégorie.
- Produits IT : matériel informatique, services et licences informatiques, frais de télécommunications : -16 % des émissions de la catégorie.

- Frais administratifs : frais bancaires, tenue de comptes, honoraires, redevances et cotisations, assurances : 10 % des émissions de la catégorie.

Les autres postes représentent moins de 15 % des émissions de cette catégorie.

Catégorie 3.2 – Biens d'investissements (CapEx)

Cette catégorie couvre les émissions liées à la production de biens d'équipement et d'immobilisations achetés par le Groupe. Les principales sources sont :

- Infrastructure et bâtiments : aménagements de terrains, constructions ou rénovations de bâtiments, génie civil lié aux technologies, agencement, soit 57 % des émissions de la catégorie
- Équipements techniques : installations techniques, machines, outillage, câbles, antennes, soit 60 % des émissions de la catégorie
- Matériel informatique et licences : 10 % des émissions de la catégorie.

L'activité Télécom & ICT représente 54 % des émissions de biens d'équipement, les 46 % restant étant liés aux autres activités.

Méthodologie commune aux catégories 3.1 et 3.2

Les émissions sont calculées prioritairement à partir de données physiques unitaires, lorsque disponibles, au niveau de chaque produit ou équipement, avec application d'un facteur d'émission spécifique. Lorsqu'elles ne sont pas disponibles, certaines dépenses sont converties en données physiques unitaires, et le reste est estimé à partir de dépenses monétaires ventilées par catégorie avec des facteurs standards. Environ 21 % des émissions combinées des catégories 3.1 et 3.2 reposent sur des données physiques unitaires. Dans les années à venir, le Groupe prévoit d'améliorer la part des émissions calculées à partir de données physiques unitaires en recueillant davantage d'informations sur les produits et auprès des fournisseurs. Les données sont analysées et consolidées par le département Achats (direction Finance). Une diminution des émissions de gaz à effet de serre est observée, avec une baisse de 8 % pour les biens et services achetés et de 43 % pour les biens d'investissement, liée à l'amélioration de la qualité des données et à la mise à jour des facteurs issus de la base CEDA.

Changement climatique [ESRS E1]**Catégorie 3.3 – Activités relatives aux combustibles et à l'énergie (hors scopes 1 et 2)**

Cette catégorie couvre les émissions en amont liées à l'extraction, la production et la distribution des combustibles et de l'électricité consommés par le Groupe, qui ne sont pas incluses dans les *scopes* 1 et 2. Les émissions sont calculées via la méthode basée sur le marché, à partir des volumes d'énergie consommés (électricité, gaz, carburants) en appliquant des facteurs d'émission amont standardisés (*IEA 2025; Electricity Maps*).

Catégorie 3.4 – Transport et distribution en amont

Cette catégorie couvre les émissions liées au transport de biens, équipements et marchandises par des prestataires tiers. Le calcul s'appuie sur les données opérationnelles fournies par les sous-traitants, incluant les distances parcourues, les volumes transportés, le type de véhicules et la consommation de carburant. Lorsqu'une information n'est pas disponible, des hypothèses représentatives sont appliquées afin de refléter au mieux la réalité opérationnelle. Les émissions sont ensuite calculées à l'aide de facteurs d'émission standard (Base carbone V9.1). Une augmentation de 40 % des émissions est observée en 2025, principalement due à une hausse des transports liés à l'activité Courrier & Logistique.

Cette catégorie concerne le transport et la distribution en amont de l'activité Courrier & Logistique. Pour les activités Télécom & ICT et Services financiers, cette catégorie n'est pas significative et aucun détail spécifique n'est actuellement disponible. Les montants en euros figurant dans la catégorie 3.1 permettent toutefois de prendre en compte leur impact indirectement. Une amélioration prévue consistera à progressivement identifier toutes les données de transport et de distribution pour l'ensemble des activités du Groupe et à les affecter à la catégorie 3.4.

Catégorie 3.5 – Déchets générés par les activités

Émissions liées à l'élimination et au traitement par des tiers des déchets générés par les activités du Groupe. Le calcul est basé sur les quantités de déchets produites, ventilées par type et filière de traitement (recyclage, valorisation, élimination), avec application de facteurs d'émission spécifiques (Base carbone V9.1). Les données sont collectées par le *Waste Manager*. Par rapport à 2024, les émissions ont diminué de 71 %, principalement en raison de la mise à jour des facteurs d'émission et de l'augmentation de la proportion de déchets recyclés.

Catégorie 3.6 – Déplacements professionnels

Cette catégorie couvre les voyages d'affaires des collaborateurs, réalisés sans véhicules de fonction appartenant au Groupe. Les émissions sont estimées à partir des distances parcourues et des modes de transport utilisés (avion, train, voiture) et proviennent de la direction des ressources humaines qui consolide les données annuellement. Lorsque les kilomètres exacts par type de transport sont disponibles, le calcul se fait directement sur cette base. Dans le cas contraire, les distances et émissions sont estimées en fonction des villes de départ et d'arrivée, ainsi que du moyen de transport utilisé, afin de refléter au mieux la réalité opérationnelle.

Catégorie 3.7 – Déplacements domicile-travail

Les émissions liées aux déplacements domicile-travail, réalisés avec des moyens de transport personnels ou publics (hors véhicules de fonction), sont estimées à partir des résultats de l'enquête de mobilité 2025, à laquelle ont répondu 2 282 collaborateurs, soit environ 56 % des effectifs du Groupe. Cette enquête interne a été centralisée par le *Mobility Manager*. Les résultats sont extrapolés à l'ensemble des collaborateurs par activité, en tenant compte du pays de résidence, de la distance moyenne parcourue, du nombre de jours de présence et du mode de transport utilisé, afin d'obtenir une estimation représentative des émissions liées à ces déplacements.

Catégorie 3.8 & 3.13 – Actifs loués (amont et aval)

Cette catégorie couvre :

- les émissions liées à l'exploitation de locaux loués à des tiers (*shops* dans une galerie commerçante par ex.), pour lesquels l'entreprise ne gère pas l'achat d'énergie (amont) ;
- les émissions liées aux actifs que le Groupe met en location auprès d'autres entreprises qui les occupent (aval), lorsque leurs consommations d'énergie ne sont pas incluses dans les *scopes* 1 et 2.

La plupart des émissions sont estimées en appliquant la consommation moyenne par m² de bâtiments similaires afin de refléter la réalité opérationnelle. Lorsque des données réelles sont disponibles pour les locaux que POST gère, elles sont utilisées pour affiner le calcul, sinon les informations issues des contrats de location servent comme base. Les données sont centralisées par l'*Energy & Resilience Manager*.

Depuis cette année, la catégorie 3.13 inclut également la consommation d'énergie des produits loués aux clients, calculée sur la base de la consommation totale d'électricité par appareil, tels que les décodeurs « POP TV » et routeurs. Ces équipements, qui étaient précédemment comptabilisés dans la catégorie 3.11 – Utilisation de produits vendus, sont désormais intégrés dans la catégorie 3.13, ce qui explique l'augmentation observée. Par ailleurs, certains bâtiments de la catégorie 3.8 ont été reclassés dans les *scopes* 1 et 2, contribuant ainsi à la diminution des émissions pour cette sous-catégorie.

Catégorie 3.11 – Utilisation des produits vendus

Émissions basées sur la consommation énergétique des équipements ICT vendus, avec application de facteurs d’émission spécifiques par types et nombre de produits vendus (IEA; *Electricity Maps*, CO₂Logic). Cette année, cette catégorie enregistre une baisse de 52 %, principalement due au reclassement des appareils loués (tels que les décodeurs POP TV et routeurs) dans la catégorie 3.13 – Actifs loués (aval).

Catégorie 3.12 – Traitement en fin de vie des produits vendus

Émissions liées à l’élimination et au traitement des produits vendus en fin de vie, calculées selon les quantités vendues et le type de traitement/revalorisation prévu pour ces équipements. Par rapport à 2024, les émissions de cette catégorie ont augmenté de près de 300 %, principalement en raison de la mise à jour du facteur d’émission. Depuis cette année, ce facteur est disponible dans la Base carbone et a été privilégié par rapport à l’ancien, moins robuste et dont la méthodologie était moins rigoureuse. Ce nouveau facteur, significativement supérieur à l’ancien, est jugé plus réaliste.

Catégories de scope 3 exclues ou non mesurées

Les sous-catégories suivantes ne sont pas incluses dans l’inventaire des émissions de *scope 3* du Groupe :

- **Catégorie 3.9 – Transport et distribution en aval et Catégorie 3.15 – Investissements** : non mesurées à ce stade en raison d’un manque de données disponibles ;
- **Catégorie 3.10 – Transformation des produits** vendus (émissions provenant de la production de bien en interne) et **Catégorie 3.14 – Franchises** : non prises en compte, car elles ne concernent pas le modèle d’activité du Groupe ;
- la sous-catégorie « **services de cloud computing et de centres de données** », normalement incluse dans la catégorie 3.1, n’a pas été calculée.

Intensité des émissions de GES

Intensité des émissions de GES par chiffre d'affaires	2024	2025
Émissions totales de GES (basées sur la localisation) par chiffre d'affaires net (en tCO ₂ e/M€)	179 tCO ₂ e/M€	149 tCO ₂ e/M€
Émissions totales de GES (basées sur le marché) par chiffre d'affaires net (en tCO ₂ e/M€)	155 tCO ₂ e/M€	128 tCO ₂ e/M€

Le chiffre d’affaires net est pris en compte pour le calcul de l’intensité carbone totale par chiffre d’affaires (voir p. 46).

Exprimé en tCO₂e par million d’euros de chiffre d’affaires, l’indicateur d’intensité carbone permet d’apprécier l’évolution des émissions de gaz à effet de serre au regard du niveau d’activité. Il constitue un outil-clé de suivi de la trajectoire de décarbonation du Groupe, en mesurant la capacité à réduire les émissions de manière structurelle et durable, indépendamment des variations de chiffre d’affaires.

Entre 2024 et 2025, l’intensité carbone du Groupe passe de 179 à 149 tCO₂e/M€ en approche « *location-based* » et de 155 à 128 tCO₂e/M€ en approche « *market-based* ». Cette évolution est essentiellement liée aux ajustements méthodologiques réalisés en 2025, incluant la mise à jour des facteurs d’émission et l’amélioration de la granularité des données.

Ces évolutions méthodologiques ont entraîné une baisse mécanique de l’intensité carbone, mais une réduction opérationnelle effective des émissions est également observée, notamment grâce à l’électrification constante de la flotte du Groupe. Les actions de décarbonation engagées par le Groupe se poursuivent de manière continue et seront reflétées dans les exercices futurs.

→ Consommation et mix énergétique [ESRS E1-5]

Consommation d'énergie	Unité	2024	2025
Énergie non renouvelable			
Consommation de combustibles provenant du charbon et de produits à base de charbon	MWh		
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	MWh	29 596	20 051
• Consommation de mazout (diesel de secours)	MWh	1 978	2 985
• Consommation de carburant (voiture)	MWh	27 618	17 066
Consommation de combustible provenant de gaz naturel	MWh	8 493	9 758
Consommation de froid, de vapeur et de chaleur (réseau urbain)	MWh	1 813	1 597
Consommation d'électricité provenant de sources fossiles	MWh	452	7 388
Consommation d'électricité provenant de sources nucléaires	MWh		
Part de la consommation d'énergie provenant de sources non renouvelables	%	24	24
Énergie renouvelable			
Consommation ou achat d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid acquis à partir de sources renouvelables :	MWh	126 870	121 755
Consommation d'électricité (production incluse) :	MWh	126 870	121 755
• Consommation d'électricité renouvelable	MWh	126 780	121 655
• Consommation d'électricité renouvelable produite et autoconsommée	MWh	90	100
Électricité renouvelable produite et vendue	MWh	257	321
Consommation de biomasse	MWh		
Consommation de biocarburants	MWh		
Consommation de biogaz	MWh		
Consommation d'hydrogène renouvelable	MWh		
Part de la consommation d'énergie provenant de sources renouvelables	%	76	76

En 2025, 76 % de la consommation énergétique totale du Groupe provient de sources renouvelables, exclusivement via l'achat et l'autoconsommation d'électricité d'origine renouvelable. Cette part s'explique par le mix d'approvisionnement électrique du Groupe, incluant 121 655 MWh d'électricité renouvelable achetée ainsi que 100 MWh d'électricité renouvelable produite et autoconsommée en 2025 (soit environ 1 % de notre consommation totale d'électricité). En 2025, la consommation totale d'électricité du Groupe s'élève à 129 143 MWh, nécessaires au fonctionnement de l'ensemble de ses activités, et représente environ 2 % de la consommation nationale d'électricité. Pour cette année, une croissance de 2 173 MWh est notable, principalement due à l'intégration des consommations manquantes les années précédentes, faute de données disponibles. Cette consommation est majoritairement liée aux infrastructures de l'activité Télécom & ICT, qui concentrent 90 % de la consommation totale d'électricité du Groupe, en raison de la nature intrinsèquement énergivore de ces activités.

Répartition de la consommation d'énergie dans le Groupe (2025 versus 2024)

20 051 MWh

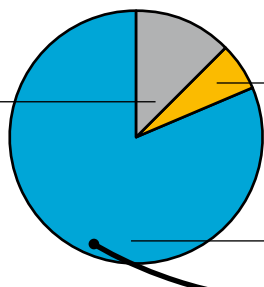
Fuel
(mazout et
carburant)
-32 %

9 758 MWh

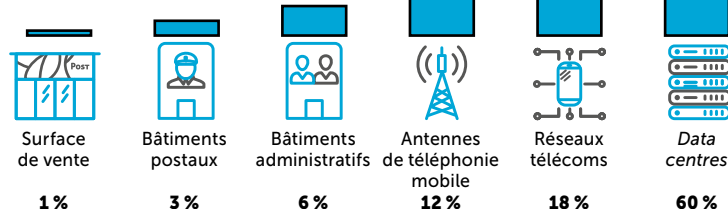
Gaz
+13 %

129 143 MWh

Électricité
+1 %



Répartition de la consommation électrique¹



Les *data centres* demeurent le premier poste de consommation, mais leur part recule de 65 % à 60 %. Cette évolution s'explique principalement par des facteurs techniques et d'exploitation, notamment l'évolution de la consommation des clients et la réorganisation de certaines salles IT, en complément des efforts d'efficacité énergétique (nouvelles installations de refroidissement, optimisation des équipements). Le réseau télécoms fixe baisse légèrement de 19 % à 18 %, porté par l'arrêt progressif des équipements anciens. À l'inverse, les mâts de téléphonie mobile progressent de 7 % à 12 %, principalement en raison de l'intégration de 350 sites précédemment non comptabilisés. Les bâtiments administratifs et les surfaces de vente restent stables, les premiers bénéficiant toutefois de la performance énergétique du siège HELIX et de la mise hors service d'un ancien bâtiment « Minerais ».

Le secteur ICT a diminué sa consommation grâce aux optimisations techniques. Les variations gaz & fuel proviennent des actions sur les bâtiments et de l'électrification de la flotte. La modernisation du réseau mobile et la digitalisation des compteurs ont permis la prise en compte de 6 000 MWh sur base physique (inclus dans le *scope 3* en 2024) et ont augmenté la part d'électricité non renouvelable. De manière générale, la consommation d'énergie totale pour l'année 2025 atteint 160 549 MWh. Cela souligne l'importance de poursuivre les efforts en matière d'efficacité énergétique et d'adoption d'énergies plus vertes.

Politiques [ESRS E1-2]

POST ne dispose pas à ce stade d'une politique formalisée spécifiquement dédiée à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. La politique Énergie & Environnement initialement prévue pour 2025 est en cours de formalisation et sera publiée en 2026. Elle précisera les engagements du Groupe en matière de réduction des émissions de gaz à effet

de serre, d'efficacité énergétique, d'adaptation aux risques climatiques et d'économie circulaire.

Dans l'attente de cette formalisation, POST a déjà engagé plusieurs actions visant à réduire son empreinte carbone. Le Groupe réalise un suivi régulier de ses émissions sur les *scopes 1, 2 et 3*, en s'appuyant sur l'empreinte carbone 2024 comme année de référence, alignée sur le périmètre financier de la CSRD. Les initiatives mises en œuvre concernent notamment l'optimisation énergétique des infrastructures, la modernisation des réseaux et *data centres*, et la transition progressive vers une flotte de véhicules à faibles émissions.

Cibles [ESRS E1-4]

S'agissant des objectifs de réduction des émissions, POST s'appuie sur une trajectoire carbone basée sur le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) du Luxembourg, découlant de l'Accord de Paris. Les leviers de décarbonation sur les *scopes 1, 2 et 3*, à l'horizon 2030, ont été validés par le Comité exécutif. À l'horizon 2030, le Groupe POST Luxembourg vise une réduction d'environ 14 % de ses émissions totales de gaz à effet de serre par rapport à 2024, passant de 174,8 à 149,9 ktCO₂e. Cette trajectoire repose sur une baisse marquée des émissions des *scopes 1 et 2* (22,6 % – *market-based*), complétée par une réduction progressive des émissions du *scope 3* (12,3 %).

Révision de l'objectif de réduction de la consommation énergétique du réseau

Dans le rapport annuel 2023, le Groupe avait fixé un objectif de réduction de 15 % de la consommation énergétique du réseau télécoms à l'horizon 2025. Une revue interne a toutefois montré que cet objectif n'était pas fondé sur une année de référence consolidée et que les outils de mesure disponibles ne permettaient pas encore d'en assurer un suivi fiable.

1 Les bâtiments postaux incluent le centre de tri et les centres de distribution ; le réseau des télécommunications regroupe les centraux téléphoniques et boîtiers de rue ; la surface de vente comprend les bureaux de poste ainsi que les Espaces POST.

Changement climatique [ESRS E1]

Les premières analyses indiquent néanmoins une tendance à la baisse, liée notamment à la modernisation progressive des infrastructures, en particulier la transition vers des architectures entièrement IP. Le Groupe travaille actuellement à la mise en place d'indicateurs alignés avec l'*EU Code of Conduct for the Sustainability of Telecommunications Networks*. Un nouvel objectif sera défini et communiqué en 2026.

Plan d'action lié à l'adaptation au changement climatique [ESRS E1-3]

Objectif : anticiper et limiter les impacts des événements climatiques sur les opérations et les infrastructures de POST Luxembourg.

→ Sécurisation des infrastructures face aux risques climatiques – périmètre POST Luxembourg & POST Telecom**Actions déjà engagées**

- Des travaux de renforcement de la résilience des infrastructures sont engagés depuis 2024 sur les *data centres*, incluant notamment l'amélioration des systèmes de refroidissement et l'optimisation énergétique des installations.
- Le remplacement progressif des équipements arrivant en fin de vie par des solutions de refroidissement plus robustes, moins consommatrices d'eau et d'électricité, est en cours.

Actions en déploiement/prévues

- La réalisation d'une cartographie des risques climatiques (inondations, vagues de chaleur, tempêtes) afin d'identifier les sites les plus exposés et de prioriser les investissements d'adaptation.
- Depuis 2024, les mesures d'adaptation sont intégrées dans plusieurs projets majeurs, notamment :
 - le projet « Évolution des sites télécoms » ;
 - le projet de nouveau centre logistique à Bettembourg ;
 - les prochains projets d'infrastructure ;
 - les chantiers de rénovation et de construction en cours et à venir.
- Les scénarios climatiques et données du GIEC¹ sont progressivement pris en compte dans le dimensionnement des nouvelles infrastructures et équipements.

→ Sensibilisation et formation – périmètre POST Luxembourg & POST Telecom**Actions déjà engagées**

- Des actions de sensibilisation ont été lancées en juillet 2025 à destination :
 - des comités opérationnels des activités,
 - des directions des filiales,
 - des référents « climat ».

Cette démarche sera poursuivie et élargie en 2026 afin de renforcer la prise en compte des enjeux climatiques et des risques associés dans les processus de pilotage.

→ Contribution des filiales aux engagements environnementaux du Groupe

Plusieurs filiales ont engagé en 2025 des actions concrètes de mesure et de réduction de leur empreinte carbone.

- **LuxTrust** et **Victor Buck Services** ont réalisé une empreinte carbone couvrant les trois scopes d'émissions, en cohérence avec les standards du Groupe. Les deux entités ont également fait évoluer leur politique de mobilité en faveur de l'électrification (LuxTrust en 2024, Victor Buck Services en 2025).
- **INFLOW** a engagé une démarche de réduction de ses émissions opérationnelles, avec un objectif d'électrification de 25 % de sa flotte de véhicules d'ici fin 2026.

¹ GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, organisme international de référence chargé d'évaluer les connaissances scientifiques sur le changement climatique.



Premier levier de décarbonation, la modernisation des infrastructures télécoms vise à réduire l'empreinte carbone des équipements et du cœur de réseau.

Taxinomie

Informations relatives à la taxinomie européenne (Article 8 – Règlement UE 2020/852)

→ Qu'est-ce que la taxinomie européenne ?

La taxinomie européenne est un **système de classification** établi par le règlement (UE) 2020/852. Elle vise à orienter les flux de capitaux vers des activités économiques contribuant aux objectifs environnementaux de l'Union européenne et à soutenir la transition vers une économie durable, notamment l'atteinte de la neutralité climatique à l'horizon 2050.

La taxinomie définit les critères permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental, en s'appuyant sur **six objectifs** :

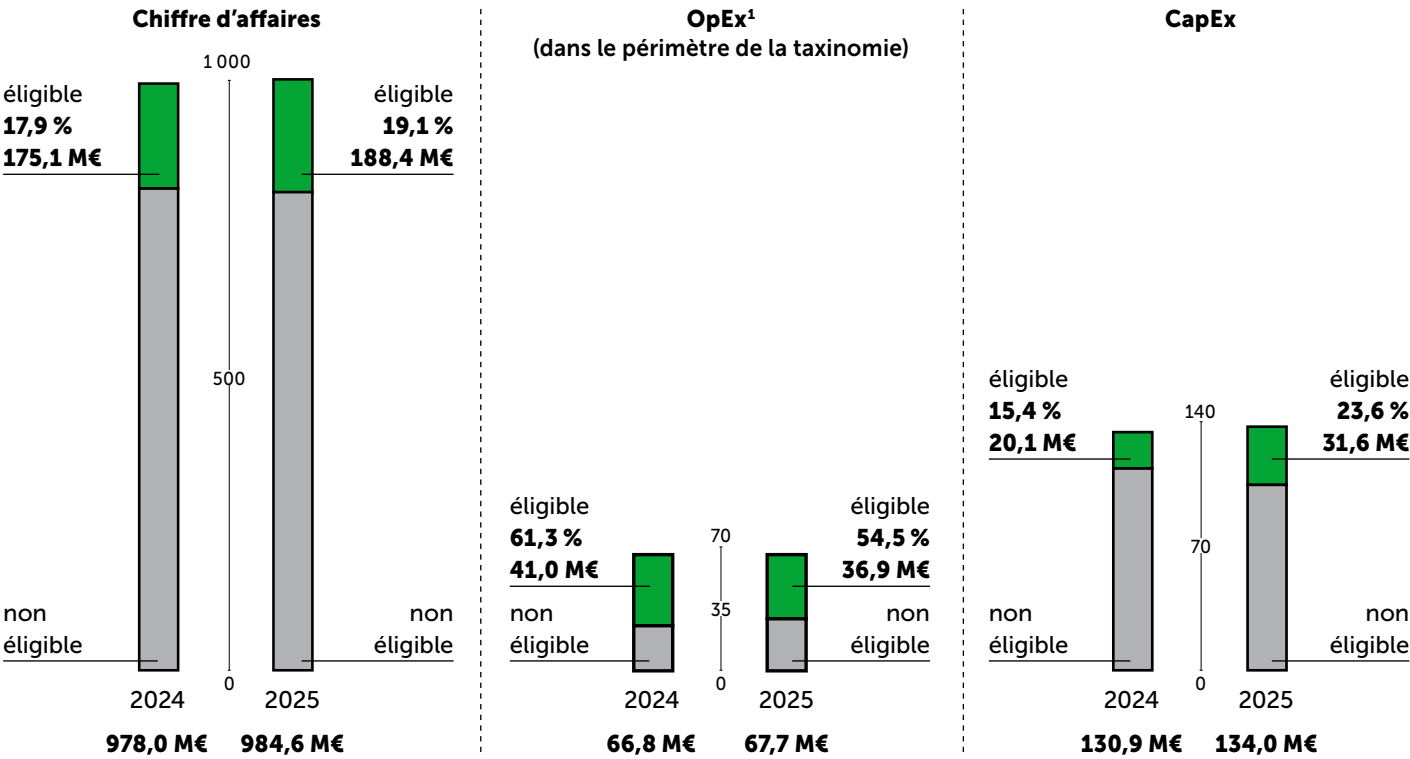
- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Une activité est dite **éligible** lorsqu'elle est couverte par les actes délégués du règlement. L'éligibilité **constitue une condition nécessaire, mais non suffisante** pour être considérée comme durable.

Une activité est dite **alignée** lorsqu'elle **contribue de manière substantielle à au moins un objectif environnemental**, sans causer de préjudices importants aux autres objectifs (principe du *Do No Significant Harm*), et qu'elle respecte les garanties minimales en matière sociale et de gouvernance.

En 2025, POST Luxembourg publie pour la première fois ses indicateurs d'éligibilité taxinomique. Les travaux d'analyse de l'alignement se poursuivront en 2026.

Part des activités éligibles à la taxinomie européenne – Groupe POST Luxembourg 2025



1 Définition des OpEx selon la taxinomie européenne (voir p. 97)

→ Processus d'identification des activités éligibles

En 2025, POST Luxembourg a engagé un processus structuré pour identifier ses activités économiques éligibles à la taxinomie européenne. Cette démarche repose sur une analyse croisée des activités opérationnelles du Groupe, de sa structure organisationnelle et de ses flux financiers.

L'approche retenue combine une analyse descendante, à partir des activités opérationnelles principales, et une analyse ascendante, fondée sur les codes NACE¹ et la correspondance avec les activités décrites dans les actes délégués. Les travaux ont été menés en étroite collaboration avec les fonctions métiers, financières et RSE, afin d'assurer la cohérence entre les réalités opérationnelles et les définitions réglementaires.

→ Activités économiques éligibles identifiées

Sur la base de cette analyse, POST Luxembourg a identifié dix activités économiques relevant de la taxinomie européenne, contribuant principalement aux objectifs d'atténuation (*Climate Change Mitigation* – CCM) et d'adaptation au changement climatique (*Climate Change Adaptation* – CCA) ainsi qu'à la transition vers une économie circulaire (*Circular Economy* – CE).

Activités liées à la mobilité et à la logistique

- **CCM 6.5 – Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers**
Cette activité concerne l'exploitation de véhicules légers utilisés pour la distribution du courrier, des colis et des services de proximité, ainsi que la flotte de véhicules de fonction de l'ensemble des entités du Groupe.
- **CCM 6.6 – Transport routier de fret**
Cette activité couvre l'utilisation de véhicules de transport routier de fret pour les opérations logistiques et postales, notamment pour les flux de colis et de marchandises.
- **CCM 6.15 – Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone**
Cette activité comprend les infrastructures de soutien à la mobilité à faibles émissions, notamment les stations « *PackUp* », le centre de tri et les bornes de recharge électrique.

Activités liées au numérique et aux services ICT

- **CCM 8.1 – Traitement de données, hébergement et activités connexes**
Cette activité concerne l'exploitation des centres de données et services d'hébergement du Groupe, principalement portée par les activités ICT.
- **CCM 8.2 – Solutions fondées sur des données en vue de réduction des émissions de GES**
Cette activité recouvre le développement et l'utilisation de solutions numériques visant à permettre la réduction des émissions de gaz à effet de serre, telles que des solutions IoT ou d'optimisation énergétique.
- **CCA 8.2 – Programmation, conseil et autres activités informatiques**
Cette activité correspond aux services de conseil, de développement et d'intégration de solutions informatiques en lien avec l'adaptation au changement climatique, principalement à destination des clients professionnels.
- **CCA 8.3 – Programmation et diffusion**
Cette activité recouvre certains services numériques et de diffusion en lien avec l'activité Télécom & ICT du Groupe.

Activités liées à l'économie circulaire et aux infrastructures

- **CE 5.5 – Produits en tant que services et autres modèles circulaires**
Cette activité concerne les modèles visant à prolonger la durée de vie des produits et à optimiser l'utilisation des ressources dans le cadre des services numériques du Groupe.
- **CCM 7.7 – Acquisition et propriété de bâtiments**
Cette activité couvre la détention et la gestion des bâtiments utilisés pour les activités du Groupe.
- **CCM 4.1 – Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque**
Cette activité concerne la production d'électricité d'origine photovoltaïque sur certains sites du Groupe.

¹ Les codes NACE sont le système de classification des activités économiques de l'Union européenne, utilisés comme point d'entrée pour identifier les activités couvertes par la taxinomie.

Tableau d'éligibilité taxinomique – Groupe POST Luxembourg 2025

Activité économique	Code taxinomie	Objectif environnemental	Chiffre d'affaires éligible	OpEx éligibles	CapEx éligibles
Total des indicateurs (activités éligibles et non éligibles)			984,6 M€	67,7 M€	134,0 M€
Activités liées à la mobilité et la logistique					
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	Atténuation du changement climatique	10,5 %	14,2 %	
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	CCM 6.15	Atténuation du changement climatique	2,2 %		10,4 %
Activités liées au numérique et aux services ICT					
Traitement de données, hébergement et activités connexes	CCM 8.1	Atténuation du changement climatique	6,1 %	7,3 %	3,1 %
Activités liées à l'économie circulaire et aux infrastructures					
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	Atténuation du changement climatique		33,0 %	7,4 %
Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	CE 5.5	Économie circulaire	0,4 %		2,6 %
Total éligible			19,1 %	54,5 %	23,6 %
Activités non évaluées considérées comme non significatives			1,2 %	5,8 %	3,9 %

Toute différence décimale avec les totaux est due aux arrondis.

→ Politique comptable

Le règlement s'applique aux activités exercées par les entités de POST Luxembourg comprises dans son périmètre de consolidation, en accord avec le périmètre des états financiers. Les transactions intra-groupe ont été analysées à des fins d'identification et de traçabilité, mais ne sont pas incluses dans le calcul des indicateurs, car elles sont éliminées lors du processus de consolidation. Des précautions ont été prises pour éviter toute double comptabilisation, notamment par rapprochement avec les informations comptables et vérification de l'exhaustivité et de l'exactitude des données.

→ Calcul des indicateurs d'éligibilité

Chiffre d'affaires

Le dénominateur correspond au chiffre d'affaires consolidé du Groupe, soit 984,6 millions d'euros pour 2025. Conformément au règlement, le chiffre d'affaires des entités comptabilisées par mise en équivalence est exclu. La part éligible s'élève à 188,4 millions d'euros.

CapEx

Le dénominateur correspond aux dépenses d'investissement consolidées, soit 134,0 millions d'euros en 2025. Conformément au règlement, les CapEx taxinomiques incluent les immobilisations corporelles et incorporelles et les coûts capitalisés. La part éligible s'élève à 31,6 millions d'euros. Cette proportion s'explique par la nature des investissements du Groupe, principalement orientés vers les infrastructures immobilières, réseau et IT, dont la couverture par les actes délégués en vigueur est encore partielle.

OpEx

Le dénominateur correspond aux dépenses d'exploitation directement liées au fonctionnement des immobilisations corporelles, incluant notamment la R&D, l'entretien et la réparation, les mesures de rénovation des bâtiments ainsi que les leasings. Ces derniers sont inclus en OpEx, car, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables au Luxembourg selon la méthode du coût historique, ils ne sont pas capitalisés dans les comptes consolidés du Groupe. Les salaires, coûts d'inventaire, matières premières et énergie achetée en sont exclus. La définition des OpEx au sens de la taxinomie européenne est donc plus restreinte que la définition au sens financier. Les OpEx s'élèvent ainsi à 67,7 millions d'euros, et la part éligible à 36,9 millions d'euros en 2025.

Les produits et services comprenant généralement plusieurs activités économiques au sens de la taxinomie, le Groupe utilise des clés de répartition pour déterminer le chiffre d'affaires et les dépenses d'exploitation éligibles, comme les kilomètres parcourus par les véhicules éligibles au sein de la flotte du Groupe.

→ Seuils de significativité

Conformément au règlement délégué (UE) 2026/73¹ de la Commission européenne, un seuil de significativité de 10 % a été appliqué, permettant d'exclure de l'analyse détaillée les activités économiques jugées non significatives pour le Groupe.

→ Perspectives sur les travaux d'alignement

Les travaux relatifs à l'alignement des activités identifiées avec les critères techniques de la taxinomie sont en cours et se poursuivront en 2026, en particulier concernant l'évaluation de l'absence de préjudices importants (*Do No Significant Harm*) et l'analyse des garanties minimales.

Le Groupe poursuivra ses efforts afin de renforcer la robustesse de son *reporting* et d'assurer une convergence progressive avec les exigences réglementaires applicables d'ici à leur entrée en vigueur pour le Groupe en 2027.

1 Règlement délégué (UE) 2026/73, adopté le 4 juillet 2025 et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 8 janvier 2026



→ **Comprendre l'ESRS E5**

L'ESRS E5 concerne la gestion durable des ressources naturelles. Il porte notamment sur la durabilité et la recyclabilité des produits. Cet enjeu vise à encourager les entreprises à adopter des pratiques limitant l'épuisement des ressources et favorisant l'économie circulaire.

Pour POST Luxembourg, les enjeux se concentrent principalement sur la gestion des équipements électriques et électroniques (EEE) générés par l'activité Télécom & ICT, en lien avec la vente, la location et le remplacement d'équipements. Ils portent notamment sur la réduction des déchets et l'optimisation de l'utilisation des ressources. Dans ce contexte, le Groupe met en œuvre des actions visant à prolonger la durée de vie de ces équipements, à favoriser leur réparation et leur reconditionnement, et à améliorer leur traitement en fin de vie, afin de limiter le recours à du matériel neuf. Ces actions s'inscrivent dans le cadre réglementaire applicable (loi du 21 mars 2012, paquet économie circulaire du 9 juin 2022, stratégie « Null Offall Lëtzebuerg »). À ce jour, près de 60 sites sont labellisés *SuperDrecksKëscht*, garantissant une gestion des déchets conforme à la norme ISO 14024.

Impacts, risques et opportunités [ESRS 2 – SBM-3]

L'économie circulaire constitue un enjeu matériel pour le Groupe, directement lié à la nature de ses activités et au cycle de vie des équipements ICT. Les impacts, risques et opportunités associés sont détaillés ci-dessous.

Risques pour le Groupe	Opportunités stratégiques
Utilisation des ressources entrantes Dépendance aux fluctuations de prix des équipements neufs et composants, lorsque le recours à des solutions circulaires ne permet pas encore de limiter suffisamment l'achat de matériel neuf. Perturbation de la chaîne d'approvisionnement liée à l'indisponibilité de certaines matières premières et composants électroniques. Déchets & ressources sortantes Pénalités en cas de non-conformité aux réglementations sur la gestion des déchets.	Déchets & ressources sortantes Développement de modèles d'affaires intégrant la réparation, le reconditionnement et l'allongement de la durée de vie des équipements afin de réduire le recours au matériel neuf et de limiter les coûts et les déchets.
Impacts négatifs	Impacts positifs
Utilisation des ressources entrantes Pression exercée sur les ressources et matières premières dans la chaîne d'approvisionnement impactant nos opérations et services offerts aux clients. Déchets & ressources sortantes Production de déchets, incluant ceux produits par les fournisseurs lors de la fabrication, ceux générés par nos propres opérations et ceux issus des clients à la fin de vie des produits.	Pas d'impact positif direct

Les enjeux présentés ci-dessus constituent une synthèse des impacts, risques et opportunités matériels identifiés dans l'analyse de double matérialité. Le détail complet figure en annexe (voir p. 137).

La gouvernance de l'économie circulaire [ESRS 2 – GOV-1, GOV-5]

Les enjeux liés à l'utilisation des ressources, à la dépendance aux équipements technologiques et à la gestion des déchets sont intégrés au dispositif global de gestion des risques du Groupe, sous la supervision du *Chief Risk Officer*. Les risques identifiés font l'objet d'une réévaluation périodique et sont assortis de plans de traitement.

La gouvernance opérationnelle repose sur :

- la fonction Achats, dont le responsable assure également le rôle d'*ESRS Topic Leader*, garantissant l'intégration des exigences de *reporting* dans les processus d'approvisionnement et le pilotage opérationnel de la démarche de circularité ;
- le dispositif de coordination transverse visant à cadrer progressivement la démarche de circularité au sein des principales entités opérationnelles du Groupe ;
- la fonction de *Waste Manager*, en charge de la quantification, du suivi et de la traçabilité des flux de déchets.

En 2025, les principales avancées ont porté sur la validation d'une politique d'achats intégrant des critères de durabilité, complétée par une charte des achats responsables, et sur l'adoption d'une politique de gestion des déchets.

Enjeux	Gouvernance et cadre	Principaux leviers ¹ d'action	Objectifs-clés ¹
Ressources entrantes	• Code de conduite fournisseurs • Politique d'achats et charte des achats responsables ;	• Identification et optimisation des flux de ressources entrantes et sortantes prioritaires • Application de la politique d'achats et des critères durables à privilégier • Signature du code de conduite fournisseurs et évaluation des fournisseurs critiques sur leurs engagements de durabilité	• Production d'un référentiel de critères durables pour 2026
Déchets & ressources sortantes	• Politique de gestion des déchets ;	• Quantification et suivi des volumes de déchets • Veille des évolutions réglementaires & plan de mise en conformité • Promotion de modèles d'affaires circulaires	• Objectifs à définir en 2026

Nos principaux indicateurs

Déchets générés	Revalorisation des déchets (recyclage et réemploi)	Consommation de papier et de carton	Équipements électriques et électroniques vendus
2 228	98 %	1 112	66
tonnes		tonnes	tonnes
1 620 tonnes en 2024	94 % en 2024	carton non mesuré en 2024	non mesuré en 2024

1 Les leviers présentés regroupent des actions déjà engagées ou en cours de déploiement. Les objectifs peuvent être chiffrés ou porter sur la mise en place de dispositifs ou méthodologies, selon le niveau de maturité des thématiques.

Utilisation des ressources & économie circulaire [ESRS E5]

Politiques [ESRS E5-1] –

périmètre POST Luxembourg & POST Telecom

En 2025, POST Luxembourg a formalisé deux politiques directement liées à l'économie des ressources et à la gestion des déchets.

- **La politique de gestion des déchets** formalise l'approche adoptée par le Groupe : prévention, réemploi, recyclage, valorisation et, en dernier recours, élimination. Elle s'appuie sur le cadre réglementaire luxembourgeois (loi du 21 mars 2012 et le paquet économie circulaire du 9 juin 2022) et précise les rôles et responsabilités associés, du *Waste Manager* aux collaborateurs. Un registre des déchets assure le suivi des flux et la traçabilité du traitement.
- **La politique d'achats** intègre des principes de durabilité dès la phase d'appel d'offres, notamment via des questionnaires d'évaluation fournisseurs intégrant des critères RSE. Dans le cadre de la réduction de son empreinte carbone, le Groupe a engagé une démarche ciblée auprès des fournisseurs identifiés comme critiques sur le plan RSE, visant à leur demander de communiquer des informations sur le calcul de leurs émissions de GES.

Dans ce cadre, des procédures de *due diligence* fournisseurs sont mises en œuvre afin d'évaluer la maturité RSE des fournisseurs en tant qu'organisations, tandis que les exigences relatives à la durabilité des produits sont intégrées dans les cahiers des charges via le référentiel de critères durables.

- La **charte des achats responsables** formalise les engagements de POST envers ses fournisseurs en matière de respect de l'environnement, de pratiques sociales responsables et d'éthique des affaires. Dans ses appels d'offres, POST applique des critères d'évaluation objectifs et transparents, tout en veillant à solliciter des fournisseurs locaux. En pratique, 63 % des fournisseurs de rang 1 sont établis au Luxembourg.
- Le **code de conduite fournisseurs** complète ce dispositif en fixant des exigences contractuelles visant à limiter les déchets et les émissions, à favoriser la réutilisation et le recyclage des ressources et à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement.

Plan d'action [ESRS E5-2] –

périmètre POST Luxembourg & POST Telecom

POST Luxembourg vise à mieux connaître et maîtriser ses flux de ressources et de déchets, à favoriser le réemploi et la réparation des équipements afin d'en prolonger la durée de vie et à assurer une gestion responsable des déchets.

→ Achats responsables

Actions engagées en 2025

- Définition d'un processus de gestion des fournisseurs incluant l'évaluation de leurs pratiques en matière de durabilité.
- Mise en place de la politique d'achats.

Actions prévues en 2026

- Publication du référentiel de critères durables par famille d'achats en annexe de la politique d'achats.
- Une *due diligence* spécifique sur les fournisseurs est en cours de finalisation.
- Formation des acheteurs et intégration des critères dans les cahiers des charges produits.
- Identification et quantification des flux de biens prioritaires sur le périmètre POST Luxembourg, POST Telecom, Editus et Victor Buck Services.
- Formaliser la signature du code de conduite fournisseurs auprès des fournisseurs critiques RSE, en complément des engagements contractuels existants.

→ Gestion des déchets

Action engagée en 2025

- Mise en place d'une veille réglementaire afin d'anticiper les évolutions en matière de gestion des déchets.

Actions en cours/prévues

- Mise en place d'un registre des déchets couvrant l'ensemble des flux, y compris ceux issus des chantiers de déconstruction et de rénovation.
- Identification et quantification des produits reconditionnés ou préparés à la réutilisation.
- Mise en place d'un suivi financier des actions de circularité.

→ **Valorisation des équipements électroniques**

Dans le prolongement de l’opportunité identifiée, POST a engagé plusieurs initiatives visant à prolonger la durée de vie de certains équipements électroniques et à favoriser leur réemploi ou leur reconditionnement. Ces actions répondent à un enjeu de résilience : réduire l’exposition aux tensions d’approvisionnement et maîtriser les coûts liés au matériel neuf.

Actions engagées depuis 2022

- Réparation des iPhone via le *Repair Center* interne, assurant la remise en état des appareils dans la journée.
- Collecte des smartphones en partenariat avec des associations pour réutilisation ou démantèlement.
- Collaboration avec la Ligue HMC, association spécialisée dans l’accompagnement de personnes en situation de handicap, pour la récupération et la revalorisation des composants électroniques, ainsi que la remise à neuf des décodeurs « POP TV ».
- Campagne de sensibilisation en collaboration avec *Oekotopten*, plateforme luxembourgeoise indépendante d’information et de conseil pour économiser l’énergie et les ressources.

Actions engagées en 2025

- Déploiement d’un étiquetage standardisé des smartphones et tablettes sur l’ensemble des canaux de vente et supports, fournissant des informations sur la durabilité, la réparabilité et la performance des appareils (obligation réglementaire sur l’étiquetage énergétique (UE 2023/1669).
- Lancement de l’option « Assur+ », développée avec des partenaires, introduisant des mécanismes favorisant la réparation des équipements plutôt que leur remplacement.

Reconditionnement des EEE	Unité	2023	2024	2025
Total téléphones collectés	#	3 285	2 678	2 647
Part de téléphones récupérés sur le total vendu	%	6 %	5,3 %	5,7 %
• Téléphones collectés via <i>Mobile Bag</i> ¹	#	2 485	1 634	1 242
• Téléphones collectés via <i>Mobile BuyBack</i> ²	#	800	1 044	1 405
Décodeurs « POP TV » reconditionnés	#	1 700	7 200	8 086
Part décodeurs « POP TV » reconditionnés installés chez les clients	%	15 %	60 %	65 %
Équipements électriques et électroniques revalorisés	tonnes	44	41	43



8 086
décodeurs reconditionnés

65 %
des décodeurs reconditionnés
et réinstallés chez les clients

1 *Mobile Bag* : dispositif de collecte d’anciens téléphones permettant aux clients de les déposer dans les Espaces POST ou de les confier à leur facteur. Les appareils sont ensuite triés, recyclés ou orientés vers le réemploi via des partenaires spécialisés.

2 *Mobile BuyBack* : service permettant aux clients de revendre leur ancien smartphone en échange d’une valeur de reprise utilisable pour l’achat d’un nouvel appareil. Les smartphones repris sont destinés au reconditionnement, afin de prolonger leur durée de vie.

Cibles [ESRS E5-3] – périmètre POST Luxembourg & POST Telecom

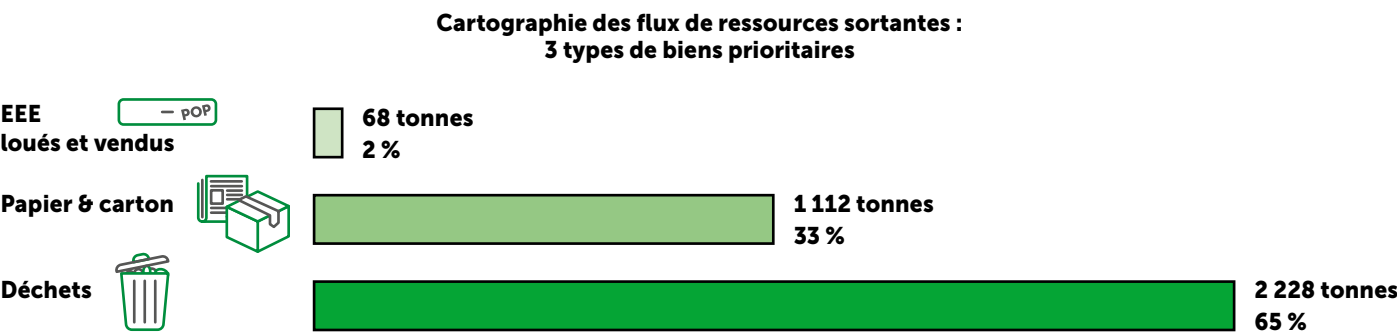
POST Luxembourg ne dispose pas encore d’objectifs chiffrés en matière d’économie circulaire. Les travaux engagés en 2025-2026 visent à poser les bases méthodologiques nécessaires à leur définition lors des prochains cycles de *reporting*. Le seul engagement formalisé à ce stade est la publication en 2026 du référentiel de critères durables par famille d’achats, qui constituera un premier outil d’orientation des décisions d’approvisionnement.

Consommation des ressources (flux de ressources entrants) [ESRS E5-4]

En 2025, POST Luxembourg a engagé une première démarche de cartographie de ses flux de ressources, centrée sur les flux sortants. Les flux entrants n’ont pas encore fait l’objet d’une quantification formelle. La fiabilisation des données de poids dans les fiches articles constitue le principal chantier à engager pour y parvenir.

Déchets et ressources sortantes (flux de ressources sortants) – Performance [ESRS E5-5]

En 2025, les flux sortants du Groupe se répartissent en trois catégories de déchets prioritaires identifiées : les déchets (65 %), le papier et carton (33 %) et les équipements électriques et électroniques (2 %). D’autres flux existent au sein du Groupe mais n’ont pas encore fait l’objet d’une quantification formelle. Compte tenu de leur impact environnemental sur l’ensemble du cycle de vie, les équipements électriques et électroniques constituent un flux prioritaire d’attention dans la démarche de circularité du Groupe. Cette priorité se reflète notamment dans la stratégie climat du Groupe, où l’allongement de la durée de vie des équipements électroniques constitue le deuxième levier de décarbonation, avec un potentiel de réduction estimé à 7,1 ktCO₂e d’ici 2030.



➔ Performance [ESRS E5-5] – Ressources sortantes

Économie circulaire	2024	2025
Total ressources sortantes mises sur le marché	484 tonnes	1 180 tonnes
Équipements électriques et électroniques (EEE) vendus		66 tonnes
Équipements électriques et électroniques (EEE) en location		2 tonnes
Total papier et carton utilisés pour besoins externes (publicités, annuaires, timbres, emballages, etc.)	483 tonnes	1 112 tonnes
• papier imprimé	483 tonnes	463 tonnes
• carton		649 tonnes
Papier/carton issu de sources responsables (FSC/PEFC)		79 %

En 2025, les ressources sortantes atteignent 1 180 tonnes, en hausse par rapport à 2024. Cette évolution s’explique principalement par l’intégration d’un nouveau KPI relatif au carton (649 tonnes), non couvert lors de l’exercice précédent. Le volume de papier imprimé recule légèrement (-4 %), à 463 tonnes.

Au total, 79 % du papier et du carton mis sur le marché proviennent de sources certifiées responsables (FSC/PEFC).

Un indicateur relatif aux EEE en location a également été introduit en 2025, afin de mieux refléter les modèles d’usage et d’allonger le cycle de vie des équipements.

Déchets générés	2024	2025	Variation
Volume total déchets produits	1 620 tonnes	2 228 tonnes	+37 %
Déchets générés (hors réutilisation et déchets éliminés)	1 522 tonnes	2 175 tonnes	+43 %
dont dangereux	88 tonnes	85 tonnes	-3 %
• recyclage	37 tonnes	75 tonnes	+103 %
• valorisation énergétique	23 tonnes	0 tonne	-99 %
dont non dangereux	1 533 tonnes	2 143 tonnes	+40 %
• recyclage	1 328 tonnes	1 905 tonnes	+43 %
• réutilisation	83 tonnes	33 tonnes	-60 %
• valorisation énergétique	134 tonnes	195 tonnes	+46 %
Déchets éliminés ¹	98 tonnes	53 tonnes	-46 %
dont dangereux	27 tonnes	10 tonnes	-64 %
dont non dangereux	71 tonnes	43 tonnes	-39 %
Déchets revalorisés			
Taux de revalorisation (réemploi & recyclage)	94 %	98 %	

En 2025, le volume total de déchets produits atteint 2 228 tonnes, contre 1 620 tonnes en 2024. Cette hausse s’explique principalement par des opérations exceptionnelles telles que l’évacuation complète des bâtiments « Minerais » préalablement à sa démolition, déménagements des sites Bian 1 et 2 et vidage d’archives – ayant généré des volumes ponctuels de déchets. Les déchets éliminés reculent quant à eux significativement, de 98 à 53 tonnes (-46 %). Le registre des déchets, permettra d’améliorer la fiabilité du *reporting*.

1 Déchets mis en décharge ou incinérés sans valorisation énergétique



Nadine Neumann,
projectionniste, POST Technologies

→ **Comprendre l'ESRS S1**
La norme ESRS S1 porte sur les collaborateurs de l'entreprise et leurs conditions de travail : dialogue social, rémunération, formation, égalité de traitement, santé et sécurité, ainsi que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Elle s'applique au personnel de l'entreprise, incluant les salariés, les intérimaires et les travailleurs indépendants liés par un contrat de prestation.

Dans un contexte marqué par la digitalisation des services, l'automatisation de certains processus et le développement de l'intelligence artificielle, les métiers du Groupe évoluent progressivement. Dans ce cadre, les compétences, l'engagement et la capacité d'adaptation des collaborateurs constituent des facteurs-clés pour assurer la continuité des activités et la qualité de service.

L'accompagnement de ces transformations constitue dès lors un enjeu social majeur, avec une attention particulière portée aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité ainsi qu'à l'égalité de traitement.

Impacts, risques et opportunités [ESRS 2 – SBM-3]

Les enjeux liés aux collaborateurs sont matériels pour le Groupe, compte tenu de la **transformation des métiers** et des enjeux associés en matière de **santé et sécurité** au travail et **d'égalité de traitement**. Les impacts, risques et opportunités associés sont présentés ci-dessous.

Risques pour le Groupe	Opportunités stratégiques
Conditions de travail Dégradation de la santé mentale et physique des collaborateurs, pouvant entraîner une hausse de l'absentéisme et une détérioration de nos performances et des coûts liés. Égalité de traitement et des chances Risque de discrimination entre collaborateurs, générant des inégalités en termes de conditions de travail, de rémunération et d'avantages, avec un impact négatif sur le climat social, l'engagement des équipes et l'image de l'entreprise.	Renforcer l'attractivité et la fidélisation des collaborateurs grâce à un modèle social protecteur et à des conditions de travail encadrées. Renforcer la performance opérationnelle grâce à une prévention efficace des risques liés à la santé et à la sécurité des collaborateurs. Renforcer la résilience du Groupe en développant les compétences, la mobilité interne et une culture d'inclusion favorisant l'adaptation des métiers.
Impacts négatifs	Impacts positifs
Conditions de travail Impact sur la santé et sécurité des collaborateurs liés à la nature de nos activités (manutention, travail de nuit, etc.).	Égalité de traitement et des chances Accueil d'une grande diversité de collaborateurs, en termes de nationalité, d'âge, de milieu social et de statut, qui enrichit l'environnement de travail.

Les enjeux présentés ci-dessus constituent une synthèse des impacts, risques et opportunités matériels identifiés dans l'analyse de double matérialité. Le détail complet figure en annexe (voir p. 137).

La gouvernance des questions sociales [ESRS 2 – GOV-1]

Les enjeux relatifs aux collaborateurs sont intégrés au dispositif global de gestion des risques du Groupe, sous la supervision du *Chief Risk Officer*. Les risques identifiés font l’objet d’une réévaluation périodique et sont assortis de plans de traitement. Au niveau stratégique, la directrice des Ressources humaines, des Relations publiques et de la RSE siège au Comité exécutif et au Comité ESG, assurant la prise en compte des enjeux sociaux dans les décisions stratégiques.

La gouvernance opérationnelle repose sur :

- la Direction des Ressources humaines qui pilote les actions liées au développement des compétences et à l’égalité de traitement, et, en coordination avec les responsables Sécurité et les directions métiers, celles relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail ;
- un dialogue social régulier avec les représentants du personnel.

La Direction des Ressources humaines couvre principalement POST Luxembourg et POST Telecom, qui représentent plus de 78 % des collaborateurs du Groupe. Chaque filiale dispose par ailleurs de sa propre fonction RH. Des échanges réguliers entre entités permettent d’assurer la cohérence des pratiques à l’échelle du Groupe. Le dialogue social constitue un élément central de cette gouvernance, favorisant la transparence et la concertation sur les sujets sociaux et organisationnels.

Enjeux	Politique et cadre	Principaux leviers ¹ d’action	Objectifs-clés ¹
Conditions de travail	• Politique RH (en cours de formalisation) • Conventions collectives • Loi du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l’État • Politique des droits humains	• Renforcement de la culture sécurité et prévention des risques professionnels • Plan d’action annuel QVCT (qualité de vie & conditions de travail) • Planification de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences • Plans de formation métiers alignés sur les compétences techniques futures • Développement de la mobilité interne et des opportunités de reconversion	• Réduire l’absentéisme à < 5 % d’ici 2026
Égalité de traitement	• Politique de formation • Politique diversité (en cours de révision) • Politique santé et sécurité au travail	• Plan d’action découlant du programme « Actions Positives » (MEGA) • Plan d’action annuel en matière de droits humains sous la responsabilité du secrétaire général, responsable pour les droits humains • Dispositif d’alerte et comité éthique	• Élaboration d’un plan d’action annuel en matière d’inclusion, piloté par la DRH • Publication d’une politique de rémunération

Nos principaux indicateurs

Total collaborateurs 4 576 4 518 en 2024	Part collaboratrices 27 % 27 % en 2024	17 % des cadres dirigeants sont des femmes 18 % en 2024	Absentéisme 6,1 % 5,9 % en 2024	Accidents de travail 166 156 en 2024
--	--	--	---	--

1 Les leviers présentés regroupent des actions déjà engagées ou en cours de déploiement. Les objectifs peuvent être chiffrés ou porter sur la mise en place de dispositifs ou méthodologies, selon le niveau de maturité des thématiques.

Caractéristiques des salariés de l'entreprise [ESRS S1-6]

Caractéristiques	Unité	Total	Femmes	Hommes
Effectif				
Effectif moyen	Headcount	4 576	1 213	3 363
Effectif au 31 décembre	Headcount	4 606	1 220	3 386
Répartition des effectifs par pays				
Luxembourg	ETP moyen	4 212	1 049	3 163
France	ETP moyen	110	32	78
Maroc	ETP moyen	24	3	21
Répartition des effectifs				
Effectif sous statut public (POST Luxembourg)	ETP	1 034	268	766
Effectif sous statut privé (POST Luxembourg)	ETP	2 534	721	1 813
Effectif à temps partiel	ETP	505	275	230
Effectif à temps plein	ETP	3 841	809	3 032
Effectif à contrat à durée indéterminée (CDI)	ETP	4 265	1 061	3 204
Effectif à contrat à durée déterminée (CDD)	ETP	81	23	58
Encadrement supérieur et cadres dirigeants (hors Conseil d'administration)				
Encadrement supérieur/cadres dirigeants (hors CA)	ETP	94	16	77
Encadrement supérieur/cadres dirigeants (hors CA)	Headcount moyen	99	18	81
Mouvements				
Recrutements	Headcount	540	162	378
Départs	Headcount	496	142	354
Taux de rotation (turn-over)	%	11 %		

Travailleurs externes : en 2025, POST Luxembourg dispose d'un système de suivi des effectifs externes, dont l'alimentation reste partielle, limitant la fiabilité et l'exploitation des données. À partir de 2026, un nouveau système permettra d'intégrer et d'exploiter ces données conformément aux définitions attendues par la CSRD.

Politiques liées au personnel de l'entreprise [ESRS S1-1]

Afin de répondre aux enjeux liés à l'évolution des métiers, à la qualité des conditions de travail et à l'inclusion, POST Luxembourg s'appuie sur un ensemble de politiques et d'engagements encadrant la gestion de ses ressources humaines.

Enjeux RH majeurs	Politiques et engagements	Finalités	Périmètre
Santé, sécurité	- Politique santé et sécurité au travail - Politique de gestion des risques liés à la consommation de substances psychoactives - Charte « VISION ZERO »	Prévenir les accidents du travail et les risques psychosociaux afin de préserver la santé physique et mentale des collaborateurs et de garantir des conditions de travail sûres dans les différentes activités du Groupe	POST Luxembourg et POST Telecom
Développement des compétences & employabilité	Politique de formation	Accompagner la transformation des métiers liée à la digitalisation, à l'automatisation et aux évolutions technologiques en développant les compétences et la mobilité interne	
Égalité, diversité & inclusion	- Conventions collectives - Programme « Actions positives » - Politique diversité - Charte de la diversité	Prévenir les situations de discrimination et favoriser un environnement de travail inclusif, notamment en matière d'égalité de traitement, de mixité et d'inclusion des personnes en situation de handicap	
Respect des droits humains	- Politique des droits humains - Pacte national « Entreprises et droits de l'Homme »	Prévenir les atteintes aux droits fondamentaux et garantir le respect des principes reconnus en matière de droits humains	
Dialogue social	Procédures internes	Assurer un dialogue régulier avec les représentants du personnel afin d'accompagner les évolutions organisationnelles et les transformations des activités	
Pilotage stratégique des ressources humaines	- Conventions collectives - Politique des ressources humaines (en cours de formalisation)	Fournir un cadre de référence pour accompagner les principaux enjeux liés aux conditions de travail, à l'évolution des métiers et à l'inclusion des collaborateurs	

Les politiques définies au niveau de la maison mère constituent le cadre de référence commun applicable à l'ensemble des filiales, qui sont tenues de les décliner dans leurs pratiques RH locales.

Couverture des négociations collectives et dialogue social [ESRS S1-8] – périmètre POST Luxembourg & POST Telecom

Le dialogue social est au cœur de la gouvernance de POST Luxembourg, avec une négociation collective organisée de manière structurée. En 2025, la direction et les représentants du personnel se sont réunis 59 fois, comme suit :

- 18 réunions de consultation ;
- 9 réunions de négociation des conventions collectives ;
- 32 réunions d'information et de discussion sur les conditions de travail et les évolutions organisationnelles.

Les conventions collectives de POST Luxembourg et de POST Telecom ont été renégociées en 2025 et sont entrées en vigueur respectivement au 1^{er} janvier 2025 et au 1^{er} janvier 2026. Elles constituent le cadre de référence de la relation de travail, en définissant les droits et obligations des parties. Elles couvrent 85 % des collaborateurs du Groupe. Les autres filiales du Groupe, entités juridiquement distinctes, disposent de leurs propres cadres sociaux, conformes aux législations applicables.

Effectifs de l'entreprise [ESRS S1]**Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et leurs représentants au sujet des impacts [ESRS S1-2] – périmètre POST Luxembourg & POST Telecom**

Le dialogue entre la direction et les représentants des salariés est organisé autour d'un cadre qui garantit des interactions régulières, formelles et transparentes sur les incidences liées aux effectifs.

→ Dialogue social

Le dialogue social repose sur des mécanismes de négociation, de consultation et de partage d'information entre la direction et les partenaires sociaux. Les modalités d'interaction avec les représentants du personnel sont encadrées par une procédure interne définissant les principes de dialogue, les instances de concertation ainsi que les modalités de traitement des sujets relatifs aux collaborateurs.

Afin de favoriser la transparence de ces échanges, une page dédiée sur l'Intranet du Groupe met à disposition des collaborateurs des informations relatives au dialogue social, notamment les dates des réunions des instances représentatives ainsi que la liste des représentants du personnel.

→ Représentation du personnel au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 16 membres, dont 8 représentants de l'actionnaire unique, 6 représentants du personnel, élus parmi les collaborateurs, et 2 administrateurs indépendants issus de la société civile. Cette représentation permet une implication directe des collaborateurs dans les décisions stratégiques de l'entreprise. Depuis 2025, une représentante du personnel siège également au Conseil d'administration, renforçant la diversité de la représentation.

→ Climat interne

Le dispositif de mesure du climat interne a évolué : les enquêtes globales menées à l'échelle de l'entreprise ont été remplacées par des enquêtes plus ciblées de type « Pulse », déployées au niveau des métiers, des entités ou des programmes, afin de recueillir des retours plus réguliers et directement exploitables. En 2025, trois enquêtes ont été réalisées selon ce format. Cette approche permet un suivi plus fin de l'engagement des collaborateurs et une prise en compte plus rapide des retours.

Procédures de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations [ESRS S1-3] – périmètre POST Luxembourg & POST Telecom

Un cadre sécurisé permet aux collaborateurs de signaler toute situation préoccupante ou tout manquement éthique. Les signalements font l'objet d'un traitement confidentiel et impartial, avec un suivi assuré et une amélioration continue des dispositifs.

→ Le dispositif de signalement interne

POST Luxembourg a mis en place un dispositif de signalement permettant aux collaborateurs de signaler, en tant que victime présumée ou témoin, toute infraction au code de conduite. Les collaborateurs sont invités à privilégier, dans un premier temps, les voies de dialogue habituelles, notamment la ligne hiérarchique, les Ressources humaines ou le service Juridique & Relations sociales. En complément, un dispositif dédié est accessible pour les situations nécessitant un traitement spécifique, via un formulaire d'alerte professionnelle disponible sur l'Intranet, une adresse e-mail dédiée (ethique@post.lu) ou un envoi postal confidentiel.

Le comité éthique joue un rôle-clé dans l'instruction et le traitement des alertes. Il se réunit lorsqu'il est saisi via le système d'alerte professionnelle ou lorsqu'un débat sur une question éthique s'impose. Il formule des propositions de mesures correctives soumises au Comité exécutif pour approbation. Il assure également un rôle de conseil en répondant aux questions liées au code de conduite. Les réponses aux questions générales sont publiées sous forme de FAQ sur l'Intranet, tandis que les cas spécifiques sont traités de manière confidentielle. Afin de garantir l'appropriation de ces dispositifs, le comité éthique, présidé par un membre externe garant de son indépendance, a organisé quatre rencontres avec les équipes en 2025. L'Intranet du Groupe met également à disposition une page dédiée présentant les modalités de signalement, les membres du comité et les principes encadrant son action.

Dans le cadre de la directive européenne relative à la protection des lanceurs d'alerte, POST Luxembourg et POST Telecom ont renforcé leurs dispositifs afin de garantir la protection des déclarants. Cette procédure permet de signaler, en toute confidentialité, toute violation des droits humains, situation de harcèlement ou comportement contraire au code de conduite. Les signalements sont traités de manière impartiale, avec la possibilité de garantir l'anonymat du déclarant, et font l'objet d'un suivi systématique.

→ **Rôles des délégations du personnel**

Les délégués du personnel jouent un rôle essentiel en facilitant l’expression des préoccupations des collaborateurs.

Les délégués à l’Égalité sont garants de l’égalité de traitement en matière d’accès à l’emploi, de formation, de promotion et de rémunération. Ils peuvent agir seuls ou en collaboration avec la délégation du personnel.

Les délégués à la Sécurité et à la Santé veillent aux conditions de travail et assistent, avec voix consultative, aux réunions de la délégation du personnel.

Performance

Couverture des conventions collectives ¹	Unité	2024	2025
Effectif moyen couvert par des conventions collectives ou équivalent	Headcount	3 383	3 900
Part de l’effectif couvert par des conventions collectives ou équivalent	%	75 %	85 %
Effectif moyen couvert au niveau du Groupe par les représentants des collaborateurs	Headcount	3 928	4 461
Part de l’effectif couvert au niveau du Groupe par les représentants des collaborateurs	%	87 %	97 %

En 2025, 85 % des collaborateurs du Groupe sont couverts par une convention collective, contre 75 % précédemment. Cette progression s’explique notamment par la création de DEEP, issue de la fusion des entités Elgon, EBRC et Digora Luxembourg avec l’activité B2B de POST Telecom. Les collaborateurs non couverts concernent principalement certaines filiales ainsi que les cadres dirigeants. Par ailleurs, 97 % de l’effectif bénéficie d’une représentation du personnel, traduisant un niveau élevé de représentation des collaborateurs au sein du Groupe.



Le comité éthique a organisé quatre rencontres avec les collaborateurs, dédiées aux évolutions du code de conduite et à la culture éthique au sein de l’entreprise.

1 Le Groupe applique deux conventions collectives : l’une au sein de POST Luxembourg et l’autre au sein de la filiale POST Telecom.

Respect des droits humains

Contexte et enjeux [ESRS 2 – SBM-3]

Le respect des droits humains constitue un enjeu important pour le Groupe, en lien avec la diversité de ses activités et l'étendue de sa chaîne de valeur. Les principaux risques concernent notamment les conditions de travail, les relations avec les fournisseurs et partenaires, ainsi que le respect des droits fondamentaux. Dans ce contexte, le Groupe a engagé une démarche progressive, marquée par l'adhésion en 2023 de POST Luxembourg et POST Telecom au Pacte national « Entreprises et droits de l'Homme », rejoints ensuite par LuxTrust et Victor Buck Services. Cette démarche s'inscrit dans le déploiement d'une approche de diligence raisonnable. Une politique des droits humains a été adoptée début 2025, et le code de conduite a été mis à jour en 2025 pour intégrer les dispositions relatives à la protection des lanceurs d'alerte.

Performances [ESRS S1-17]

Le Groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation en lien avec les droits humains, ni de signalement auprès de l'OCDE ou du *Business & Human Rights Resource Centre*. Toutefois, l'ONG « Action Solidarité Tiers Monde » (ASTM) a souligné le niveau encore limité d'engagement des établissements publics luxembourgeois sur ces enjeux. Ces observations ont conduit le Groupe à renforcer la structuration de sa démarche en matière de droits humains et à en améliorer la transparence.

Indicateurs du Groupe POST Luxembourg	Unité	2024	2025
Signalement d'incidents auprès du comité éthique	#	4	12
Cas d'atteintes aux droits humains signalés (hors discrimination et harcèlement)	#	0	0
Montant des sanctions et compensations liées aux atteintes aux droits humains (y compris discrimination et harcèlement)	Euros	0	0

La hausse des signalements entre 2024 et 2025 s'explique principalement par une meilleure connaissance des collaborateurs des dispositifs de remontée disponibles, et non par une dégradation de la situation. Ces incidents correspondent aux signalements formels enregistrés via les dispositifs internes de remontée. Le périmètre d'analyse est identique à celui de l'exercice précédent.

Plan d'action [ESRS S1-4] – périmètre POST Luxembourg & POST Telecom

Dès 2023, une première cartographie des risques a été réalisée selon la norme ISO 31000. Cette analyse a permis d'identifier cinq risques prioritaires : travail forcé, travail des enfants, pollution et gestion des produits dangereux, discrimination de genre et gestion de la fin de vie des produits.

→ Prochaines étapes

Sur la base des travaux engagés depuis 2023, POST Luxembourg a élaboré un plan d'action 2025-2026 structuré autour de cinq axes : le renforcement de la gouvernance et de la cartographie des risques, le dialogue avec les parties prenantes internes et externes, la sensibilisation et la formation des fonctions les plus exposées, notamment le département Achats, la mise à jour des politiques et codes de conduite, et le reporting. Ce plan, piloté par le responsable droits humains, sera soumis pour validation au Comité exécutif au cours de l'exercice 2026.

Dès leur arrivée lors d'une séance bimensuelle de bienvenue (*MOIEN*), les nouveaux collaborateurs sont sensibilisés au code de conduite, au rôle du comité éthique et aux voies de recours disponibles, dans le cadre des séances d'accueil organisées par POST Luxembourg. Dans une logique d'alignement du Groupe, une charte de gouvernance déclinant les standards en matière de droits humains a été présentée aux filiales en 2025, en vue de son adoption par les filiales en 2026.

Inclusion, diversité et équité

Contexte et enjeux [ESRS 2 – SBM-3]

La diversité des profils et des métiers expose le Groupe à des enjeux d'inclusion, d'égalité de traitement et de prévention des discriminations. Ces enjeux sont déterminants pour assurer la cohésion interne, l'équité des parcours professionnels et la capacité du Groupe à attirer et à développer les compétences dans un contexte de transformation des métiers.

Le Groupe emploie des collaborateurs issus de plus de 50 nationalités et favorise un accès équitable à l'emploi, indépendamment du parcours ou du niveau de qualification. L'inclusion constitue une priorité de la feuille de route RSE et s'inscrit dans les orientations de la stratégie « *Eis POST, eis ZUKUNFT* ».

→ Trois principaux enjeux ont été identifiés

- **Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

La représentation des femmes demeure limitée à tous les niveaux de l'organisation : elles représentent 27 % des effectifs en 2025 et 17 % des cadres dirigeants, une proportion stable par rapport à 2024.

- **Inclusion des personnes en situation de handicap**

Avec 1 % de collaborateurs concernés¹, le Groupe reste en dessous du quota légal luxembourgeois pour les établissements publics de 5 %. Cette situation constitue un axe d'amélioration identifié pour les prochaines années.

- **Prévention des discriminations**

La prévention des discriminations constitue un enjeu transversal pour le Groupe, compte tenu de la diversité des métiers, des statuts (privé et public) et des conventions. Les risques concernent notamment des inégalités de traitement en matière de conditions de travail, de rémunération et d'avantages. Les dispositifs de signalement et de traitement sont présentés dans la section « Respect des droits humains » (voir p. 110).

Performances [ESRS S1-9, S1-12]

Indicateurs	Unité	2024	2025	Femmes	Hommes
Parité dans les postes à responsabilité					
Collaborateurs au niveau de l'encadrement supérieur (direction et cadres dirigeants, hors Conseil d'administration)	Headcount moyen	95	99	18	81
Part de femmes au niveau de l'encadrement supérieur (direction et cadres dirigeants, hors Conseil d'administration)	%	18	17		
Répartition par tranche d'âge					
Moins de 30 ans	ETP moyen	534	528	126	403
De 30 à 50 ans	ETP moyen	2 649	2 638	669	1 969
Plus de 50 ans	ETP moyen	1 099	1 179	289	890
Effectif en situation de handicap					
Nombre moyen de collaborateurs en situation de handicap	Headcount moyen	35	35		

¹ Le taux de collaborateurs en situation de handicap (1 %) n'inclut pas les personnes intervenant via des structures partenaires, notamment dans le cadre d'activités de démantèlement des DEEE.

Plan d'action [ESRS S1-4] –
périmètre POST Luxembourg & POST Telecom

Le programme « **Actions Positives** », lancé en 2023 par le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, a conduit à l'obtention du label, en novembre 2025, pour POST Luxembourg et POST Telecom. Fondée sur un diagnostic des pratiques internes par un cabinet d'audit, cette démarche a permis de définir un plan d'action autour de trois axes : égalité de traitement (mentorat, parcours professionnels), égalité dans la prise de décision (*leadership* inclusif, *feedback*) et conciliation vie professionnelle/vie privée (visibilité des dispositifs, rôle des managers).

Parallèlement, le Groupe renforce sa gouvernance en matière de diversité, d'égalité et d'inclusion (DEI), notamment par la désignation d'un référent dédié, en complément de ses fonctions, ainsi que par la mise à jour de la politique diversité, restée inchangée depuis 2015.

Sur le volet du handicap, un groupe de travail transversal a été mis en place fin 2025. Sur la base du diagnostic réalisé via l'outil « *HandiDiag* » (IMS Luxembourg), les priorités portent sur l'employabilité des collaborateurs concernés et l'accessibilité de l'environnement de travail. Un plan d'action est en cours de déploiement (adaptation des outils, maintien dans l'emploi, reclassement interne). Le Groupe entretient par ailleurs des échanges réguliers avec l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), notamment sur les enjeux d'insertion et d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Enfin, il participe chaque année à l'initiative « *DuoDay* », favorisant la découverte des métiers par des personnes en situation de handicap.

Rémunération et équité salariale [ESRS S1-10, S1-16] – périmètre POST Luxembourg & POST Telecom

POST applique une politique de rémunération équitable et compétitive, alignée sur les pratiques du marché et conforme aux réglementations en vigueur. Les salaires pratiqués sont systématiquement supérieurs au salaire social minimum. L'égalité salariale est encadrée par les conventions collectives et un système de grilles salariales positionnant chaque collaborateur en fonction de son poste, de son parcours et de son expérience. Les analyses réalisées n'ont pas mis en évidence d'écart significatif à poste équivalent.

En 2025, un écart de rémunération global entre les femmes et les hommes de 14 % est observé chez POST Luxembourg, et de 15 % chez POST Telecom. Cet écart s'explique principalement par la répartition des femmes et des hommes dans différentes catégories de fonctions : les femmes sont proportionnellement plus représentées dans des fonctions opérationnelles ou de support et sous-représentées dans les fonctions de direction. Cet indicateur est calculé selon une méthode globale comparant la **rémunération médiane** des femmes à celle des hommes, **tous postes confondus** – approche différente de celle retenue en 2024, qui comparait les rémunérations à poste équivalent, ce qui explique l'écart apparent entre les deux exercices. À partir de 2026, une nouvelle politique de rémunération intégrera les exigences de la directive européenne 2023/970 relative à la transparence des rémunérations.



À l'occasion du *Diversity Day* 2025, POST a invité les collaborateurs à partager un plat de leur choix, afin de faire découvrir leurs spécialités culinaires.

Formation et développement des compétences

Contexte et enjeux [ESRS 2 – SBM-3]

La transformation technologique des activités du Groupe entraîne une évolution des métiers et des compétences, exposant certains collaborateurs à des risques de décalage entre les compétences disponibles et les besoins futurs.

La digitalisation des services, l'automatisation des processus et la modernisation des infrastructures modifient l'organisation du travail ainsi que les profils de compétences requis. Ces évolutions concernent l'ensemble des métiers et nécessitent une adaptation continue des compétences, en particulier pour les fonctions les plus exposées. Les services transversaux sont également concernés et bénéficient de formations destinées à accompagner l'évolution des besoins des activités du Groupe. Afin d'accompagner ces mutations, le Groupe privilégie une approche fondée sur la formation continue, la mobilité interne et l'adaptation progressive des postes de travail.

Les activités et populations concernées diffèrent selon les métiers :

→ Activité Télécom & ICT

La modernisation des réseaux et des systèmes IT s'accompagne d'une évolution des compétences techniques, notamment dans les métiers liés aux infrastructures et aux systèmes télécoms, en lien avec le déploiement de la fibre et de la 5G. Ces évolutions nécessitent une montée en compétences continue sur des technologies en constante évolution.

→ Activité Courrier & Logistique

L'automatisation du centre de tri et l'optimisation des réseaux de distribution transforment progressivement certaines tâches opérationnelles. Les agents de tri sont notamment concernés par l'introduction de nouvelles machines automatisées, tandis que les facteurs et agents de distribution voient évoluer leurs pratiques avec le déploiement d'outils numériques de planification et de suivi des tournées. Ces transformations impliquent une adaptation des compétences et une évolution des pratiques de travail.

→ Activité des Services financiers

Le programme de transformation IT vise à moderniser les systèmes et les processus, notamment dans la gestion des comptes, des paiements et des données clients. En parallèle, le renforcement des exigences réglementaires entraîne une complexification des obligations de conformité. Ces deux évolutions nécessitent une adaptation des compétences des collaborateurs.

Transformation des métiers en lien avec :
Digitalisation ♦ Automatisation ♦ Intelligence artificielle



Télécom & ICT

Modernisation des réseaux
Développement des services
liés à la donnée



Courrier & Logistique

Automatisation du tri
Optimisation des tournées
Transformation des métiers de terrain



Services financiers

Transformation IT
Digitalisation des processus
Renforcement de l'expertise bancaire



Impacts :

transformation des métiers et évolution des compétences attendues

Réponse :

formation, mobilité interne et adaptation des postes

Politique [ESRS S1-1]

La politique de formation encadre l'organisation, la gestion ainsi que les droits et obligations des collaborateurs en matière de formation au sein de POST Luxembourg et de POST Telecom. Elle vise à garantir un accès équitable aux formations, à adapter l'offre aux besoins opérationnels et à soutenir la mobilité interne ainsi que les parcours de reconversion. Elle intègre les enjeux liés à la transformation des métiers et contribue à l'alignement des actions de formation avec les objectifs du plan stratégique.

Les modalités d'application sont précisées dans une procédure dédiée (conditions d'accès, inscription, mise en œuvre). Les collaborateurs accèdent aux dispositifs via une plateforme et un catalogue centralisé disponibles sur l'Intranet du Groupe.

Plan d'action [ESRS S1-4] – périmètre POST Luxembourg & POST Telecom

- Afin d'accompagner l'évolution des métiers et le développement des compétences, plusieurs initiatives ont été engagées :
- mise à disposition d'un portail de formation accessible via l'Intranet, offrant un catalogue de formations internes et externes ;
 - déploiement de programmes de formation managériale, notamment « *Manager 2.0* », ainsi que de formations aux fondamentaux de la durabilité, afin d'accompagner l'évolution des pratiques ;
 - promotion de la mobilité interne afin de soutenir l'employabilité des collaborateurs (plus de 30 % des postes pourvus au sein de POST Luxembourg et de POST Telecom l'ont été par mobilité interne).

Des actions spécifiques sont déployées selon les activités :

- **Télécom & ICT** : développement des compétences techniques en lien avec l'évolution des infrastructures et des technologies (réseaux, cloud, data, cybersécurité), avec des plans de formation alignés sur les priorités stratégiques du Groupe. Renforcement des dispositifs de formation continue et de certification, visant à maintenir un niveau de compétences adapté aux exigences des métiers ;
- **Courrier & Logistique** : accompagnement des évolutions des métiers liées à l'automatisation et à la transformation des activités, avec des formations adaptées aux nouvelles pratiques opérationnelles ;
- **Services financiers** : déploiement de formations liées aux transformations IT, aux évolutions réglementaires et aux processus métiers.

Performances [ESRS S1-13]

Indicateurs	Unité	2024	2025	Femmes	Hommes
Développement des compétences					
Total des heures de formation dispensées	#	78 053	71 515	18 248	53 267
Effectifs ayant suivi au moins une formation dans l'année	Headcount	2 996	3 362	849	2 513
Moyenne d'heures de formation par collaborateur formé	#	26	21		
Évaluation des compétences					
Collaborateurs ayant participé à une évaluation de performance (hors cadres dirigeants)	Headcount	4 099	4 070	1 134	2 936
Part de collaborateurs ayant participé à une évaluation de performance (hors cadres dirigeants)	%	93	91 %		
Cadres dirigeants ayant participé à une évaluation de performance (hors Conseil d'administration)	Headcount	98	88	16	71
Part des cadres dirigeants ayant participé à une évaluation de performance (hors Conseil d'administration)	%		90 %		

L'évaluation annuelle des performances est une pratique ancrée dans la culture managériale du Groupe, tant pour les collaborateurs que pour les cadres dirigeants.

Santé et Sécurité

Contexte et enjeux [ESRS S1 – Santé et sécurité]

Les activités du Groupe s'exercent dans des environnements variés (logistique, tri, distribution, activités techniques et télécoms), exposant les collaborateurs à des niveaux de risques différents selon les métiers. La prévention des accidents du travail constitue un enjeu majeur, en particulier dans les activités à forte exposition physique (manutention, conduite, gestes répétitifs), compte tenu de leurs impacts potentiels sur la santé des collaborateurs, la continuité des activités et la performance opérationnelle.

L'activité Courrier & Logistique, notamment au centre de tri de Bettembourg, concentre 75 % des accidents et fait l'objet d'actions de prévention renforcées. En 2025, malgré la baisse des accidents dans les activités ciblées, le nombre total d'accidents du travail (trajets inclus) augmente de 6 % par rapport à 2024.

La santé mentale constitue également un enjeu pouvant concerner l'ensemble des collaborateurs. Comme dans toute organisation, des risques psychosociaux peuvent exister et se manifester sous différentes formes, notamment le stress chronique, les tensions relationnelles ou les situations de surcharge mentale. Un rapport d'activité sur la santé mentale au travail est réalisé annuellement.

Populations les plus exposées

Facteurs & distribution

- déplacements routiers
- manutention de colis

Agents de tri

- gestes répétitifs
- contraintes physiques

75 %

des accidents



Politique [ESRS S1-1]

La santé et la sécurité au travail sont encadrées par la politique dédiée du Groupe et pilotées par le Service Sécurité/ Sûreté, avec pour priorité la prévention des accidents et la réduction des risques, notamment dans les métiers les plus exposés.

La démarche repose sur :

- le suivi des indicateurs de sécurité et leur présentation aux instances de pilotage ;
- l'analyse des incidents et accidents afin d'identifier des mesures correctives ;
- l'organisation d'exercices d'évacuation et la mise en œuvre de plans d'action en cas d'écarts.

Le dispositif s'appuie également sur un réseau de travailleurs désignés dans les différents métiers et au sein de nos filiales, chargés de relayer les actions de prévention et d'identifier les situations à risque sur le terrain. Des outils digitaux (*Safety Score*, *eSST Monitoring*, *SafetyApp*) soutiennent le suivi opérationnel.

Les principaux axes d'action portent sur :

- la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, en particulier dans les métiers à forte exposition physique ;
- le renforcement de la culture sécurité par la formation et la sensibilisation ;
- la diminution globale du risque d'accident, tant en fréquence qu'en gravité, avec une attention particulière portée aux activités historiquement les plus exposées ;
- la protection des collaborateurs face aux risques externes (incivilités, agressions ou comportements virulents).

Santé mentale et risques psychosociaux

À ce stade, le Groupe ne dispose pas encore d'une politique formalisée spécifique à la santé mentale au travail. Une politique interne dédiée sera élaborée à partir de 2026 afin d'organiser les actions existantes et d'encadrer la prévention des risques psychosociaux et s'inspirera notamment des références européennes ainsi que du Plan national santé mentale.

Plan d'action [ESRS S1-4] – périmètre POST Luxembourg & POST Telecom

En 2025, plus de 1 880 collaborateurs ont suivi des formations en santé et sécurité au travail, représentant près de 4 200 heures de formation. Les actions de formation menées en 2025 couvrent un large éventail de thématiques, notamment le secourisme, la prévention incendie, l'ergonomie et les troubles musculo-squelettiques, la gestion des situations conflictuelles ainsi que les risques routiers liés aux activités de transport. Une partie de ces actions cible particulièrement les métiers opérationnels de l'activité Courrier & Logistique, davantage exposés aux risques de manutention et aux déplacements routiers. Un module dédié à la sécurité/sûreté est également intégré aux formations *leadership* des managers.

Par ailleurs :

- 675 contrôles et visites sécurité ont été réalisés sur les différents sites ;
- 29 exercices d'évacuation ont été organisés ;
- plusieurs dispositifs de prévention ont été renforcés, notamment les quarts d'heure sécurité, les flashs sécurité et les retours d'expérience après accident.

Un événement de sensibilisation à la sécurité a également été organisé en 2025 sur le site de la Cloche d'Or, réunissant plus de 350 participants autour d'ateliers consacrés notamment aux risques routiers et à la prévention des accidents. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale « VISION ZERO », visant à renforcer la culture de sécurité et à réduire l'accidentologie.

Santé mentale et risques psychosociaux

Depuis 2024, des modules de formation dédiés à la santé mentale sont intégrés au programme « *Leadership* », couvrant notamment la prévention des risques psychosociaux, la gestion de l'hyperconnexion et la prévention du harcèlement. Le programme a concerné 40 managers en 2024 et 60 en 2025 ; un volume similaire est prévu en 2026. Par ailleurs, le Groupe met à disposition des collaborateurs un dispositif d'assistance psychosociale (APS), offrant un accompagnement confidentiel et volontaire en cas de difficultés personnelles ou professionnelles.

Performances [ESRS S1-14]

Indicateurs	Unité	2024	2025
Nombre d'accidents de travail reconnus par l'AAA (Association d'assurance accident)	#	156	166
Taux d'accidents du travail (par million d'heures travaillées)	%	18 %	18 %
Jours perdus liés à des accidents du travail	#	2 904	1 949
Maladies professionnelles reconnues par l'AAA	#	0	0
Travailleurs désignés pour la gestion de la santé et de la sécurité	#	18	17
Travailleurs couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité de l'entreprise	Headcount		4 359
Décès survenu dans le cadre de l'activité professionnelle	Headcount	0	1

En 2025, le nombre d'accidents du travail s'élève à 166 contre 156 en 2024 (+6 %). Le nombre de jours perdus liés aux accidents du travail diminue significativement, passant de 2 904 jours en 2024 à 1 949 jours en 2025 (-32 %). Cette évolution s'explique principalement par une baisse des jours d'absence au sein de la filiale INFLOW (activité Courrier & Logistique). En 2025, un décès en lien avec l'activité Courrier & Logistique a été enregistré à la suite d'un accident de la route malgré les mesures de prévention en place. Il rappelle le niveau d'exposition de certains métiers opérationnels, en particulier aux risques routiers, et souligne l'importance de la stratégie « VISION ZERO » et des actions mises en œuvre pour renforcer la sécurité.

Protection sociale [ESRS S1-11]

Tous les collaborateurs bénéficient d'une protection sociale, assurée par des dispositifs publics, couvrant la perte de revenus en cas de maladie, accident du travail, invalidité, chômage (sous réserve d'activité professionnelle au sein du Groupe), congé parental et retraite.

Qualité de vie & conditions de travail (QVCT)

Contexte et enjeux [ESRS 2 – SBM-3]

La qualité de vie et des conditions de travail constitue un enjeu transversal en lien avec la prévention des risques professionnels, la protection des collaborateurs et le maintien de l'engagement dans un contexte de transformation des métiers. Les conditions de travail varient selon les métiers, en fonction des organisations du temps de travail, des rythmes d'activité et des contraintes opérationnelles. Les métiers de terrain, notamment au sein des activités Telecom & ICT et Courrier & Logistique, exposent certains collaborateurs à des contraintes spécifiques (horaires décalés, travail en extérieur, amplitudes étendues ou travail le week-end), susceptibles d'impacter la fatigue et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Les métiers en contact avec le public présentent également des risques liés aux incivilités et à des situations de tension. Par ailleurs, l'évolution des modes d'organisation, notamment le télétravail, s'accompagne de nouveaux enjeux, tels que l'hyperconnexion ainsi que de risques d'isolement pour certains collaborateurs.

Politique [ESRS S1-1]

La qualité de vie et des conditions de travail a vocation à être intégrée dans la future politique de ressources humaines.

À ce stade, elle repose notamment sur :

- les conventions collectives applicables à 85 % des collaborateurs du Groupe ;
- la politique santé et sécurité au travail ;
- le dialogue social.

En 2024, POST a créé le groupe de travail « *WeCare@POST* » dédié à la qualité de vie au travail, en lien avec le levier stratégique « Engagement des collaborateurs ». Ce groupe aborde trois dimensions complémentaires : santé physique, bien-être social et santé mentale. Il se réunit trimestriellement afin de suivre les actions engagées, partager les pratiques et identifier des axes d'amélioration.

Plan d'action [ESRS S1-4]

Dans la continuité des actions déjà mises en œuvre, principalement en matière d'organisation du travail et de sensibilisation, le Groupe a engagé une réflexion sur l'adaptation des conditions de travail aux aléas climatiques.

→ Adaptation aux conditions climatiques (projet 2026)

L'intensification des épisodes climatiques extrêmes (chaleur, gel, inondations) constitue un facteur de risque croissant pour certains métiers exposés. Face à une fréquence accrue des épisodes de chaleur, ce sujet a été intégré aux travaux du groupe « *WeCare@POST* » afin d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour renforcer la protection des collaborateurs. Les risques identifiés concernent principalement la santé et les conditions de travail, notamment dans les activités de tri, de distribution et d'interventions techniques.

Les réflexions en cours portent sur l'identification de pistes de mesures, notamment :

- l'ajustement des organisations du travail (horaires, pauses, rotation des tâches) ;
- la mise à disposition de tenues vestimentaires adaptées ;
- l'accès à des points d'eau et à des zones de repos ;
- la formalisation et la diffusion de consignes ;
- des actions de sensibilisation et de formation.

Ces travaux s'appuient sur les retours des travailleurs désignés en matière de santé et sécurité au travail, les échanges avec la médecine du travail et un *benchmark* de pratiques externes.

Performance [ESRS S1-15]

Indicateurs	Unité	2024	2025	Femmes	Hommes
Équilibre entre vie professionnelle et vie privée					
Effectifs ayant bénéficié d'un congé pour raisons familiales (maternité, paternité, parental, accueil, accompagnement et enfants malades)	Headcount	1 024	1 003	341	662
Heures d'absence pour maladie, accident, cure, visite médicale (hors congé de maternité et congé parental)	Nombre heures	524 209	544 293		
Proportion de collaborateurs ayant pris un congé pour raison familiale	%	23 %	22 %	28 %	19 %
Taux d'absentéisme	%	5,9 %	6,1 %		

Le taux de rotation diminue, traduisant une stabilité des effectifs. Le Groupe bénéficie à cet égard d'un cadre social protecteur, caractérisé notamment par une sécurité de l'emploi élevée et un taux de rotation maîtrisé.

➔ Contribution des filiales aux engagements sociaux du Groupe

En 2025, plusieurs filiales ont engagé des actions concrètes visant à améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail.

- **LuxTrust** a mené deux enquêtes collaborateurs (janvier 2024 et septembre 2025). À la suite de la première, le programme « PACT » (programme pour l'amélioration des conditions de travail) a été mis en place en 2025.
- **Victor Buck Services** a mené deux enquêtes collaborateurs, dont une intégrée au cycle d'évaluation annuel, complétées par des ateliers d'idéation ayant conduit à la création d'un département Innovation.
- **DEEP en France** a renforcé son dispositif de prévention du harcèlement, en complément de la désignation d'une référente dédiée depuis 2023, notamment à travers la mise en place d'un canal interne de signalement.



Margarida Infante, responsable Architecture, POST Luxembourg



→ **Comprendre l'ESRS S4**

La norme ESRS S4 porte sur les impacts des activités et produits d'une entreprise sur ses consommateurs et utilisateurs finaux, notamment en matière de protection des données, de sécurité des services, d'accessibilité et de transparence de l'information. En tant qu'établissement public chargé de missions de service universel, POST occupe une position centrale au Luxembourg, en assurant l'accès aux services essentiels et la continuité d'infrastructures critiques. Dans un contexte de digitalisation croissante, les enjeux liés aux consommateurs portent sur l'accessibilité des services, y compris pour les publics vulnérables, ainsi que sur leur fiabilité et leur sécurité, la protection des données et la confiance des utilisateurs.

Impacts, risques et opportunités [ESRS 2 – SBM-3]
Les impacts, risques et opportunités relatifs aux consommateurs et utilisateurs finaux sont détaillés ci-dessous.

Risques pour le Groupe	Opportunités stratégiques
Incidences liées aux informations Risque de sanctions, litiges ou atteinte à la réputation en cas de violation des droits des utilisateurs finaux en matière de protection des données personnelles et de la vie privée. Risque d'insuffisance de transparence et de communication vis-à-vis de nos clients sur les impacts potentiels environnementaux et sociaux des produits et services. Sécurité des consommateurs finaux Risques liés à des usages inappropriés des services numériques, pouvant entraîner des impacts sur la santé des utilisateurs et exposer le Groupe à des risques réglementaires, juridiques et de réputation. Inclusion sociale Risque de réduction de l'accessibilité aux services essentiels pour certains publics (notamment vulnérables ou peu digitalisés), en lien avec les contraintes économiques liées au maintien des infrastructures physiques.	Incidences liées aux informations Renforcer la confiance dans les services numériques en assurant la protection des données des utilisateurs et en accompagnant les clients vers des usages digitaux sécurisés et responsables. Inclusion sociale Garantir l'accessibilité des services, via des canaux physiques et digitaux adaptés aux différents profils, afin de répondre aux besoins de chacun et de renforcer la relation client.
Impacts négatifs	Impacts positifs
Pas d'impact négatif direct	Incidences liées aux informations Gestion de volumes importants de données sensibles, impliquant des enjeux de sécurité informatique et de conformité réglementaire. Sécurité des consommateurs finaux Fourniture de services digitaux sécurisés et fiables, facilitant l'accès à l'information et à la connectivité. Inclusion sociale Contribution à l'inclusion sociale via la fourniture de services essentiels accessibles à l'ensemble de la population

Les enjeux présentés ci-dessus constituent une synthèse des impacts, risques et opportunités matériels identifiés dans l'analyse de double matérialité. Le détail complet figure en annexe (voir p. 137).

La gouvernance de la protection des consommateurs finaux [ESRS 2 – GOV-1, GOV-2, GOV-5]

Les enjeux liés aux consommateurs et utilisateurs finaux sont intégrés au dispositif global de gestion des risques du Groupe, sous la supervision du *Chief Risk Officer*. Les risques relatifs à la protection des données et à la cybersécurité sont enregistrés dans le système de gestion des risques et suivis par les directions compétentes.

La gouvernance opérationnelle repose sur :

- le *Chief Security Officer* supporté par le *CISO's Office* et les équipes de sécurité de l'information ;
- le *Data Protection Officer* (DPO), appuyé par un réseau de relais au sein des entités, chargés d'assurer la mise en œuvre et le suivi des exigences en matière de protection des données ;
- les directions responsables de l'accessibilité des services physiques (département Bâtiments & Facility Management) et numériques (département *Digital Transformation*) ;
- le directeur Expérience Client, qui assure également le rôle d'*ESRS Topic Leader S4*.

Un *reporting* annuel sur la protection des données est présenté au comité de gestion des risques, rattaché au Conseil d'administration.

Enjeux	Gouvernance et cadre	Principaux leviers ¹ d'action	Objectifs-clés ¹
Incidences liées aux informations	• Politique « <i>Privacy by Design</i> »	• Plan stratégique de cybersécurité • Plan de contrôle annuel « <i>CISO's Office</i> » • Plan d'action annuel GDPR intégré au dispositif de gestion des risques • Mise en place progressive d'un cadre de communication responsable (guide, politique et gouvernance associée)	• Objectifs à définir en 2026
Sécurité des utilisateurs	• Politique de sécurité de l'information • Politique de gestion des droits des personnes	• Actions de sensibilisation et d'information visant à accompagner les utilisateurs vers des usages sécurisés et responsables des services numériques	• Objectifs à définir en 2026
Inclusion & accès aux services	• Politique de protection des données à caractère personnel • Politique d'acceptation des clients POST Finance	• Poursuite du déploiement du réseau fibre et mobile afin de garantir une couverture territoriale étendue • Amélioration de l'accessibilité des points de contact physiques, en conformité avec les exigences réglementaires • Renforcement de l'accessibilité des services digitaux, en conformité avec les exigences réglementaires • Définition d'un cadre d'évaluation de l'inclusion financière et des indicateurs associés	• S'approcher de 100 % couverture fibre d'ici 2030 • 100 % nouveaux sites Web et applications conformes aux standards d'accessibilité

¹ Les leviers présentés regroupent des actions déjà engagées ou en cours de déploiement. Les objectifs peuvent être chiffrés ou porter sur la mise en place de dispositifs ou méthodologies, selon le niveau de maturité des thématiques.

Politiques relatives aux consommateurs [ESRS S4-1]

POST encadre les enjeux liés aux consommateurs et utilisateurs finaux à travers un ensemble de politiques internes dédiées et de cadres réglementaires applicables. Ces dispositifs couvrent notamment la protection des données et la cybersécurité, la transparence et la protection des consommateurs, ainsi que l’accessibilité (notamment via l’*European Accessibility Act*¹ et l’OSAPS²).

En lien avec ces enjeux, certaines entités du Groupe mettent en œuvre des politiques spécifiques. À ce titre, POST Finance applique une politique d’acceptation des clients conciliant inclusion financière et conformité réglementaire, permettant l’accès aux services de paiement à un large public, sans condition de revenus, tout en encadrant l’entrée en relation par des exigences strictes en matière de lutte contre le blanchiment d’argent et de connaissance client (AML/KYC).

Prise en compte des intérêts et des points de vue des consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS2 – SBM-2]

Le dialogue avec les parties prenantes permet d’identifier les attentes des consommateurs et utilisateurs finaux, prises en compte dans l’amélioration continue des services.

La diversité des utilisateurs implique des enjeux différenciés :

- **les clients particuliers**, notamment les publics vulnérables ou moins familiarisés avec le numérique, en matière d’accès aux services, d’inclusion digitale et financière, de compréhension de l’information et de protection des données personnelles ;
- **les PME et entreprises**, en matière de continuité de service, de sécurité des systèmes et de protection des données ;
- **les institutions publiques**, en matière de fiabilité des infrastructures, de sécurité des systèmes et de confidentialité des données.

L’expérience client est pilotée depuis 2019 par une direction dédiée, notamment à travers le suivi du *Net Promoter Score* (NPS). Les résultats du NPS relationnel montrent une amélioration de la satisfaction client sur la période observée, en lien avec les actions menées en matière de qualité de service et d’accessibilité.

Les résultats du NPS relationnel de POST depuis 4 ans³

Entité	NPS 2022	NPS 2026	Évolution de 2022 à 2026
POST Luxembourg	13,1	27	↗ Croissance très significative
POST Telecom	24,9	32,7	↗ Croissance très significative
POST Courrier	33,6	45,7	↗ Croissance très significative
POST Finance	8,4	27,2	↗ Croissance très significative

1 Directive européenne fixant des exigences d’accessibilité pour certains produits et services, notamment numériques, transposée dans les législations nationales et applicable à plusieurs secteurs, dont les services de communications électroniques

2 OSAPS : Office de la surveillance de l’accessibilité des produits et services, créé par la loi du 8 mars 2023, chargé de veiller au respect des exigences d’accessibilité des produits et services

3 Les résultats de janvier 2026 portent sur la relation des clients avec POST Luxembourg durant l’année 2025. Résultats issus d’enquêtes réalisées auprès de nos clients. Études non conduites par un institut indépendant.

Processus d'engagement avec les consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS S4-2]

Les préoccupations des consommateurs sont recueillies via plusieurs canaux, notamment via :

- les remontées d'informations issues d'environ 1 000 collaborateurs en contact direct avec les clients (*contact center* multilingue disponible 24/7, réseau de vente, facteurs, installateurs, etc.) ;
- plus de 50 enquêtes visant à mesurer la satisfaction au sujet de divers produits et services et à identifier des axes d'amélioration.

Ces dispositifs permettent d'identifier les attentes des utilisateurs ainsi que les situations susceptibles de générer des impacts négatifs, notamment en matière d'accessibilité des services, de compréhension de l'information et de qualité de service. Les informations collectées sont utilisées pour ajuster les offres et les processus, afin de limiter ces impacts et d'améliorer la qualité de service. Pour plus de détails sur les processus d'interaction avec les parties prenantes, voir la section « Intérêts et points de vue des parties prenantes [ESRS 2 – SBM-2] » (voir p. 68).

Procédures de remédiation des impacts négatifs et canaux de communication pour les préoccupations des consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS S4-3]

POST Luxembourg met en place des dispositifs de gestion des réclamations permettant aux consommateurs de signaler toute situation susceptible de générer un impact négatif. Les réclamations sont traitées selon quatre principes : contact direct avec le client, prise en compte de ses attentes et de son contexte, suivi individualisé par un interlocuteur unique et résolution validée par le client.

Ces dispositifs visent à assurer un traitement adapté des situations, incluant, le cas échéant, des mesures correctives ou compensatoires. Les réclamations récurrentes font l'objet d'analyses afin d'identifier les causes sous-jacentes et de mettre en place des actions correctives.

Plans d'action relatifs aux impacts, risques et opportunités significatifs pour les consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS S4-4] – périmètre POST Luxembourg & POST Telecom

→ Sécurité de l'information

Afin de limiter les risques d'atteinte à la sécurité des services et à la protection des données des utilisateurs finaux, le Groupe a poursuivi en 2025 le renforcement de ses dispositifs de sécurité et de résilience face à l'évolution des cybermenaces.

Les actions engagées portent notamment sur :

- le renforcement des capacités de détection et de réponse aux incidents, à travers le déploiement d'outils avancés et l'évolution du dispositif interne de signalement (*CyberSOS*) ;
- le développement des capacités de *Cyber Threat Intelligence*, visant à améliorer la compréhension du paysage des menaces, à anticiper les scénarios d'attaque et à renforcer la prévention et la réponse aux incidents de cybersécurité ;
- le renforcement des capacités de traitement des incidents, par l'automatisation de l'analyse et la coordination des actions de réponse, afin de réduire les délais d'endiguement et de limiter les impacts ;
- l'intégration progressive d'une approche « *Security by Design* » dans la conception des produits et services ;
- l'évolution des pratiques de codage assurant la sécurité tout au long du cycle de développement des applications ;
- le renforcement de l'analyse continue des menaces (intrusions, *social engineering*, attaques DDoS) et la structuration du centre de cyberdéfense, en vue d'une évaluation de maturité (selon les référentiels SOC CMM (maturité des capacités SOC) et SIM3 (maturité de la gestion des incidents de sécurité).
- la participation active aux dispositifs de coopération et d'échange d'informations en matière de cybersécurité, avec les autorités et les organismes spécialisés nationaux et internationaux, contribuant à une meilleure prévention des risques et à une réponse coordonnée aux incidents.

Consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS S4]

Le programme « *SHIELD* », lancé en 2025, vise à renforcer la résilience globale du Groupe face à l'augmentation des cybermenaces.

Il couvre notamment :

- le renforcement des infrastructures IT et des *data centres*, ainsi que des capacités de réponse et de restauration ;
- la sécurisation des infrastructures réseau et le suivi des fournisseurs et partenaires à risque ;
- la continuité des communications en cas d'incident majeur ;
- l'extension des capacités de surveillance et de réponse aux incidents de cybersécurité ;
- la réduction des délais de détection et l'amélioration de l'efficacité de la réponse, notamment grâce à un recours accru à l'automatisation et à l'intelligence artificielle ;
- l'extension des capacités de protection des infrastructures critiques via un partenariat avec *WeDos* ;
- mise en place de dispositifs de gestion de crise et de continuité des communications (*eSIM*, boîtiers 5G en salles de crise, solutions sécurisées de communication et d'alerte).

Des mesures complémentaires ont également été déployées :

- mise en œuvre d'une approche « *Zero Trust* » pour l'accès aux ressources, combinant un contrôle continu des identités, des terminaux et des usages, ainsi qu'une sécurisation des accès réseau et des applicatifs indépendamment de la localisation des utilisateurs ;
- renforcement des dispositifs de prévention des fuites de données, visant à protéger les données sensibles et personnelles contre les accès, usages ou divulgations non autorisés.

→ **Protection des données**

Afin de garantir le respect des droits et libertés des clients et des collaborateurs, tout en limitant les risques de violation des données personnelles et de non-conformité réglementaire, le Groupe renforce en continu ses dispositifs de gouvernance et de contrôle en matière de protection des données à caractère personnel.

Les actions engagées portent notamment sur :

- l'intégration de la protection des données dès la conception des projets (*Privacy & Security by Design*) ;
- le renforcement du dispositif de contrôle interne RGPD, aligné en 2024 sur le cadre de gestion des risques du Groupe, reposant sur un référentiel de contrôles, des auto-évaluations par les métiers et des indicateurs de suivi ;
- le suivi des demandes d'exercice de droits des personnes concernées, en hausse de 49 % en 2025 ;
- la gestion des violations de données, avec 27 incidents enregistrés en 2025, dont 2 notifiés à la CNPD.

Le niveau de conformité global atteint 85 % fin 2025, en progression de 9 points, soutenu notamment par :

- le renforcement des contrôles en matière de gestion des accès et de confidentialité ;
- la sensibilisation des collaborateurs via des formations adaptées aux niveaux d'exposition, avec un taux de participation de 90 % en 2025.

→ **Inclusion et accès aux services essentiels**

Afin de limiter les risques d'exclusion et de garantir l'accès aux services essentiels pour l'ensemble de la population, le Groupe met en œuvre des actions visant à assurer une accessibilité physique et digitale des services. Dans ce cadre, POST assure ses missions de service universel postal, incluant la collecte, le tri et la distribution du courrier et des colis cinq jours par semaine. Ces obligations ont été reconduites par l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR) en novembre 2019 pour une période de dix ans.

Par ailleurs, le Groupe veille à garantir l'accès aux services financiers et de connectivité à des conditions abordables, dans le cadre de ses activités.

Le Groupe s'appuie sur un dispositif combinant points de contact physiques et canaux digitaux, avec un objectif de qualité de service homogène quel que soit le mode d'accès. Certains services postaux et financiers sont également proposés à domicile par les facteurs, afin de répondre aux besoins des personnes âgées ou à mobilité réduite et de permettre la réalisation d'opérations courantes sans déplacement.

Un audit de plus de 40 points de vente, finalisé en 2024, a permis d'identifier des axes d'amélioration en matière d'accessibilité des bâtiments. Sur cette base, le Groupe a engagé un programme progressif d'adaptation de son réseau de vente, incluant la standardisation des guichets accessibles, des adaptations spécifiques selon les sites ainsi que l'identification de mesures prioritaires à court terme.

Des travaux de conception sont en cours pour le déploiement de solutions adaptées, notamment des guichets accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des premiers sites pilotes seront déployés en 2026 afin de tester ces dispositifs avant un déploiement élargi. Ces actions s'inscrivent dans un cadre réglementaire visant à rendre accessibles les points de vente soumis à obligation d'ici 2032, sauf dérogation justifiée (notamment pour des contraintes techniques, patrimoniales ou de coûts disproportionnés).

◆ Inclusion et accès aux services financiers

Afin de limiter les situations d'exclusion bancaire, POST Finance met en œuvre des dispositifs visant à garantir l'accès aux services financiers de base.

Ces dispositifs incluent notamment :

- la mise à disposition de solutions accessibles à des publics exclus des circuits bancaires traditionnels (réfugiés, demandeurs de protection internationale, indépendants, TPE/PME, sociétés en cours de création et SARL-S), sans exigence minimale de revenus ou de patrimoine ;
- le maintien, sur demande, de la gratuité des opérations en agence pour les clients rencontrant des difficultés avec les outils numériques ;
- l'accompagnement à l'usage des services digitaux, notamment via des formations multilingues, en partenariat avec des associations.

◆ Accessibilité numérique

Afin de répondre aux exigences réglementaires et de réduire les risques d'inaccessibilité des services digitaux, POST intègre les exigences d'accessibilité dans la conception de ses produits et services, conformément au cadre applicable (loi luxembourgeoise du 28 mai 2019 et loi du 8 mars 2023 transposant l'*European Accessibility Act*, fixant des exigences d'accessibilité pour les produits et services numériques et physiques et obligeant les entreprises concernées à s'y conformer en matière de conception, de documentation et de déclaration).

En 2025, les principales plateformes présentent un niveau d'accessibilité partiel, certains parcours nécessitant encore des améliorations. Le Groupe concentre ses efforts sur les services les plus utilisés, à travers :

- l'intégration des critères d'accessibilité dans les nouveaux développements ;
- l'amélioration progressive des parcours existants prioritaires ;
- la priorisation des plateformes essentielles.

L'objectif est d'atteindre un niveau d'accessibilité supérieur à 75 % à l'horizon 2026 sur les principales plateformes (www.post.lu, l'application d'*eBanking* eboo, les applications « Colis & Courrier » et « Télécom »), selon une trajectoire progressive de mise en conformité des services associés.



Lahari Puli, *Application Security Engineer*, DEEP



→ Comprendre l'ESRS G1

La norme ESRS G1 porte sur les impacts, risques et opportunités liés à la conduite des affaires. Elle couvre les enjeux d'éthique, de transparence et de gouvernance dans les relations de l'entreprise avec ses parties prenantes, notamment en matière de lutte contre la corruption, de prévention des conflits d'intérêts, d'influence politique et de pratiques d'achats.

En tant qu'établissement public, POST Luxembourg opère dans un environnement fortement régulé, impliquant un niveau élevé d'exigence en matière de conformité, de transparence et d'intégrité. Dans ce contexte, la robustesse des dispositifs de gouvernance constitue un levier essentiel de maîtrise des risques et de maintien de la confiance des parties prenantes.

Impacts, risques et opportunités [ESRS 2 – SBM-3]

Les enjeux liés à la conduite des affaires sont matériels pour le Groupe, au regard de son statut d'établissement public, de la complexité de ses relations fournisseurs et de ses interactions avec les autorités nationales.

Risques pour le Groupe	Opportunités stratégiques
Gestion des relations avec les fournisseurs Gouvernance et processus de gestion des achats et de la <i>supply chain</i> inadaptés, notamment en raison d'une utilisation insuffisante du <i>scoring</i> des risques dans la prise de décision. Éthique des affaires Risque d'influence excessive ou d'avantage compétitif lié aux relations avec les pouvoirs publics, pouvant entraîner des enjeux de transparence et de perception en raison du statut d'établissement public. Dégradation de la réputation pour manque de vigilance sur les pratiques internes liées à l'éthique des affaires, à la gestion des conflits d'intérêts et de la corruption.	Pas d'opportunités stratégiques
Impacts négatifs	Impacts positifs
Pas d'impact négatif direct	Contribution à l'économie locale à travers le recours à des fournisseurs implantés au Luxembourg, dans le respect de pratiques d'achats responsables et de conditions de paiement équitables.

Les enjeux présentés ci-dessus constituent une synthèse des impacts, risques et opportunités matériels identifiés dans l'analyse de double matérialité. Le détail complet figure en annexe (voir p. 137).

La gouvernance des questions de conduite des affaires [ESRS 2 – GOV-1]

Les enjeux de conduite des affaires sont intégrés au dispositif global de gestion des risques du Groupe, sous la supervision du *Chief Risk Officer*. Chaque risque fait l’objet d’une réévaluation et est accompagné d’un plan de traitement. Le Conseil d’administration et le Comité exécutif en assurent le suivi, notamment au sein des comités spécialisés du Conseil d’administration.

La gouvernance opérationnelle de ces enjeux repose sur :

- un comité éthique indépendant, chargé de veiller à l’application des principes du code de conduite, de traiter les signalements et d’accompagner les collaborateurs sur les questions éthiques, dans un cadre garantissant l’impartialité et la confidentialité ;
- le Secrétaire général, agissant en tant qu’*ESRS Topic Leader* et responsable des droits humains, en charge du pilotage de ces enjeux.

Un rapport sur les droits humains est publié tous les deux ans.

Enjeux	Politique et cadre	Principaux leviers ¹ d’action	Objectifs-clés ¹
Conduite des affaires	• Charte de bonne gouvernance • Procédure de signalement et protection des lanceurs d’alerte • Politique relative au traitement des personnes exposées publiquement • Codes de conduite fournisseurs	• Refonte des politiques et conformité des documents de gouvernance aux exigences réglementaires • Déclaration annuelle des conflits d’intérêts par les membres de la direction afin de garantir transparence et impartialité • Auto-évaluation des instances de gouvernance de l’entreprise • Suivi des signalements et gestion des cas avérés • Extension des règles de bonne conduite aux filiales	• Déploiement d’un e-learning de conduite des affaires et prévention de la corruption • Mise en place d’un registre des conflits d’intérêts opérationnel au niveau Groupe
Gestion des relations avec les fournisseurs	• Code de conduite collaborateurs • Politique des achats • Politique des droits humains	• Intégration des évaluations de risques ESG dans les décisions d’achat • Renforcement des critères ESG dans les processus achats • Formation des acheteurs à l’éthique et à la prévention de la corruption	• Cartographie des fournisseurs critiques • Déploiement du <i>scoring</i> risques fournisseurs
Engagements politiques	• Politique de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	• Identification et revue annuelle des fonctions à risque • Sensibilisation du Comité exécutif et du Conseil d’administration à l’éthique et aux conflits d’intérêts	• Définition et extension des fonctions à risque à l’ensemble du Groupe

Nos principaux indicateurs

Fournisseurs ayant leur adresse de facturation au Luxembourg	Condamnation pour infraction à la législation	Incidents confirmés de sécurité des données
63 %	0	2
non mesuré en 2024	0 en 2024	1 en 2024

1 Les leviers présentés regroupent des actions déjà engagées ou en cours de déploiement. Les objectifs peuvent être chiffrés ou porter sur la mise en place de dispositifs ou méthodologies, selon le niveau de maturité des thématiques.

Conduite des affaires [ESRS G1]**→ Dispositifs pour la promotion d'une culture de l'éthique [G1-1] et de la prévention de la corruption [G1-3]**

Les actions mises en œuvre s'articulent autour de quatre axes :

- **Gouvernance et documentation** : mise à jour et déploiement des documents de gouvernance (codes de conduite, politiques internes), avec une extension progressive aux filiales.
- **Registres et conflits d'intérêts** : mise en place et suivi de registres de conflits d'intérêts, incluant les fonctions exposées, identifiées dans le cadre d'une revue périodique, avec une extension progressive aux filiales.
- **Prévention et formation** : déploiement de formations obligatoires, notamment via des modules e-learning sur la conduite des affaires, la protection des données et la lutte contre le blanchiment. Ces formations ciblent en priorité les fonctions exposées. Une campagne d'auto-évaluation des compétences des membres du Conseil d'administration a été lancée, permettant d'identifier les écarts critiques et de préparer un plan de développement pour 2026-2027.
- **Gestion des incidents et signalements** : application des procédures de gestion des situations non conformes, incluant le traitement des conflits d'intérêts et le suivi des signalements via le canal externe.

Dispositif de protection des lanceurs d'alerte

POST a mis en place un dispositif de signalement permettant à chaque collaborateur de signaler, de manière confidentielle, toute infraction constatée ou suspectée au code de conduite. La procédure interne de signalement et de protection des lanceurs d'alerte est accessible via l'Intranet. Le code de conduite des collaborateurs, mis à jour en 2025, intègre explicitement ces dispositions. Le code de conduite fournisseurs, disponible sur l'Intranet ainsi que sur les sites postgroup.lu et post.lu, précise également les modalités de signalement, incluant les coordonnées du comité éthique et un formulaire dédié, conformément à la loi du 16 mai 2023.

Par ailleurs, un formulaire spécifique accessible via le site commercial post.lu permet le signalement de contenus illicites dans le cadre des activités télécoms.

Ces dispositifs visent à garantir la confidentialité, la protection des personnes ayant effectué un signalement et le traitement impartial des situations. Les filiales disposent également de dispositifs de signalement et de protection des lanceurs d'alerte adaptés à leurs activités.

Les priorités 2026 s'articulent autour de trois axes :

- Le renforcement du dispositif anticorruption passera par la formation des organes de décision ainsi que des équipes exposées (Achats, Finances, Commercial), et par l'élaboration d'une procédure formalisée de gestion des conflits d'intérêts.
- La gouvernance du comité éthique sera renforcée par l'adoption d'un règlement d'ordre intérieur (ROI) actualisé, et par l'intégration de nouveaux membres externes à POST.
- Enfin, le suivi des recommandations issues de l'audit éthique 2025 constituera un axe prioritaire, avec un plan d'action opérationnel à déployer en 2026.

Dispositif de conformité et lutte contre la fraude

POST Luxembourg évolue dans un environnement réglementaire exigeant et s'appuie sur une organisation de conformité adaptée à ses différents secteurs d'activité, afin d'assurer le respect des obligations légales et réglementaires et la prévention des risques de fraude et de non-conformité.

Des dispositifs spécifiques sont en place, notamment dans les activités financières, incluant des mécanismes de contrôle, d'identification des risques, de formation et de veille réglementaire en lien avec les autorités compétentes.

→ Relations fournisseurs et chaîne d'approvisionnement [G1-2], y compris pratiques de paiement [G1-6]

La relation avec les fournisseurs est encadrée par un dispositif reposant sur la politique d'achats, le code de conduite fournisseurs et un référentiel de critères durables en cours de finalisation. Les fournisseurs critiques font l'objet d'une évaluation de leur maturité RSE dans le cadre d'un processus de gestion des fournisseurs progressivement déployé. Une cartographie des risques fournisseurs est également mise en place afin d'identifier les situations de dépendance ou de vulnérabilité.

L'objectif est d'intégrer progressivement la dimension ESG comme critère de décision, au même titre que le prix ou la qualité de service.

Les achats du Groupe représentent un levier économique significatif, avec un volume annuel supérieur à 430 millions d'euros, auprès de fournisseurs opérant dans un large éventail de secteurs et de zones géographiques. Le Groupe s'appuie majoritairement sur un tissu économique local, avec 63 % de fournisseurs ayant leur adresse de facturation au Luxembourg¹, contribuant ainsi au soutien de l'économie nationale.

Pour le détail des actions engagées en matière d'achats responsables et de circularité, voir la section « Utilisation des ressources et économie circulaire [ESRS E5] » (voir p. 100).

1 Les fournisseurs locaux correspondent aux fournisseurs de rang 1 disposant d'une adresse de facturation au Luxembourg, quelle que soit la localisation de leur maison mère.

Indicateurs du Groupe POST Luxembourg	2024	2025
Nombre total de fournisseurs critiques		163
Nombre de fournisseurs critiques évalués sur leur performance RSE		14
Part des fournisseurs critiques évalués sur leur performance RSE		9 %

63 % des fournisseurs du Groupe ont par ailleurs une adresse de facturation au Luxembourg. Le Groupe applique un délai contractuel standard de paiement fournisseurs de 30 jours. Des écarts peuvent être constatés en fonction de contraintes opérationnelles ou administratives. Les indicateurs relatifs aux pratiques de paiement ont été revus en 2025 avec l'introduction d'un nouveau KPI, remplaçant l'indicateur précédemment utilisé. Ce nouveau dispositif distingue le volume total de paiements et les paiements réalisés dans les délais contractuels.

Indicateurs du Groupe POST Luxembourg	2024	2025
Total paiements effectués		129 223
Paiements effectués dans les délais contractuels		86 329
Part des paiements effectués dans les délais contractuels		67 %
Procédures judiciaires pour retards de paiement	0	0

→ Cas de corruption ou de versement de pot-de-vin [G1-4]

Le Groupe suit les incidents liés à la conduite des affaires via ses dispositifs de contrôle interne et de signalement.

Indicateurs du Groupe POST Luxembourg	2024	2025
Nombre de personnes identifiées comme occupant une fonction à risque de corruption		362
Part des personnes identifiées comme occupant une fonction à risque ayant suivi une formation à la lutte contre la corruption		13 %
Condamnations pour infraction à la législation anticorruption et pots-de-vin	0	0
Montant des amendes	0 €	0 €
Cas avérés de fraudes, corruptions ou de versement de pots-de-vin	0	1
Incidents confirmés de sécurité des données personnelles déclarés à la CNPD	1	2

Un cas avéré de fraude a été identifié en 2025 et traité dans le cadre des dispositifs internes. Aucune condamnation ni amende liée à des faits de corruption n'a été enregistrée.

Conduite des affaires [ESRS G1]

→ Influence politique et lobbying [G1-5]

Le Groupe défend ses intérêts aux niveaux national et européen tout en veillant à inscrire ses actions d'influence politique dans un cadre strict. Celles-ci sont encadrées par son code de conduite des collaborateurs, les bonnes pratiques et les lois en vigueur. Toute interaction avec les instances politiques et les acteurs publics s'effectue dans le respect de ces règles.

Dans le cadre de sa stratégie, POST entretient un dialogue ouvert et transparent avec le gouvernement et les acteurs publics. Le Groupe participe activement aux réflexions réglementaires et sectorielles en s'engageant au sein de plusieurs organisations professionnelles. Cette implication lui permet de contribuer aux discussions stratégiques, de partager son expertise et d'anticiper les évolutions réglementaires susceptibles d'impacter ses activités.

POST est notamment membre des organisations suivantes :

- ABBL (Association des banques et banquiers, Luxembourg) ;
- FEDIL (Fédération des industriels luxembourgeois) ;
- Luxembourg Confederation ;
- Connect Europe ;
- PostEurop.

À travers ces collaborations, POST met son expertise réglementaire et technique au service des débats sur des enjeux stratégiques tels que la réglementation des télécommunications et des services postaux, la cybersécurité, la gestion et la protection des données, l'inclusion numérique et financière ainsi que la responsabilité environnementale. Les actions de représentation du Groupe visent avant tout à renforcer son ancrage local, soutenir le développement de l'économie nationale et affirmer son rôle d'établissement public. Enfin, conformément à son code de conduite, le Groupe POST ne finance aucune activité politique, ni directement ni indirectement.

Ces activités sont suivies dans le cadre de la gouvernance des enjeux de conduite des affaires, sous la supervision des instances dirigeantes du Groupe. Pour plus de détails sur les représentations de POST Luxembourg et de ses filiales au sein des différentes associations (voir p. 133).

→ Contribution des filiales aux engagements de gouvernance du Groupe
Plusieurs filiales ont renforcé en 2025 leur cadre de gouvernance et d'éthique des affaires.

- **LuxTrust** a intégré les risques sociaux et environnementaux dans sa matrice des risques opérationnels et stratégiques en 2024. Un code de conduite collaborateurs et une charte éthique sont en cours de validation. La filiale a par ailleurs obtenu en 2025 la certification ISO 27001, attestant de la mise en place d'un système de management de la sécurité de l'information.
- **Victor Buck Services** dispose de plusieurs dispositifs, dont un code de conduite et un mécanisme de signalement couvrant les canaux internes et externes. La filiale a également signé en 2025 le Pacte national « Entreprises et droits de l'Homme ». Une démarche de labellisation ESR est par ailleurs engagée. Des travaux sont en cours afin d'adapter la politique RSE de POST Luxembourg au contexte et aux spécificités des activités de la filiale.
- **DEEP en France** s'appuie sur une charte éthique en vigueur depuis 2018 et a formalisé un dispositif d'identification des fonctions exposées au risque de corruption, incluant, pour certaines fonctions, une procédure de vérification du casier judiciaire.





Jessica Haine,
Factrice, POST Courier

Représentations de POST

Représentations de POST Luxembourg dans les Conseils d'administration des filiales

Filiales ¹	Participation	Représentants
POST Telecom S.A. 	100 %	Composition du Conseil de surveillance de POST Telecom S.A. identique au Conseil d'administration de POST Luxembourg
POST Capital S.A. 	100 %	Le Conseil d'administration de POST Capital S.A. est composé de huit administrateurs, tous membres du Conseil d'administration de POST Luxembourg.
Ainos S.A. 	100 %	Pierre Zimmer (président) Cliff Konsbruck Sébastien Genesca
Editus Luxembourg S.A. 	100 %	Claude Strasser (président) Isabelle Faber (vice-présidente) Pierre Zimmer
InTech S.A. 	100 %	Pierre Zimmer (président) Sébastien Genesca Cliff Konsbruck Marco Van Maris
INFLOW S.A. 	100 %	Claude Strasser (président) Isabelle Faber Mario Treinen Luca Tagliabue
Victor Buck Services S.A. 	100 %	Claude Strasser (président) Pierre Zimmer Gabriel de La Bourdonnaye Luca Tagliabue Mario Treinen
Visual Online S.A. 	51 %	Gaston Bohnenberger (président) Gabriel de La Bourdonnaye
LuxTrust S.A. 	50 %	Claude Strasser Pierre Zimmer Gabriel de La Bourdonnaye Romain Lanners

1 Les représentations ci-dessus sont non exhaustives, car limitées aux entités dans lesquelles le Groupe détient une participation d'au moins 50 %, situées au Luxembourg, à l'exclusion des filiales de filiales.

Représentations de POST et de ses filiales au sein d'organisations professionnelles et institutionnelles

ABBL (Association des banques et banquiers, Luxembourg)	POST Luxembourg LuxTrust S.A. Victor Buck Services S.A.
ACA (Association des compagnies d'assurances et de réassurances)	Victor Buck Services S.A.
ALFI (Association of the Luxembourg Fund Industry)	Victor Buck Services S.A.
AMCHAM (American Chamber of Commerce in Luxembourg)	POST Luxembourg
APDL (Association pour la protection des données au Luxembourg)	Editus S.A. Victor Buck Services S.A.
Cloud Community Europe – Luxembourg	Victor Buck Services S.A. POST Telecom S.A.
CdC (Chambre de commerce Luxembourg)	Groupe POST Luxembourg
CLUSIL (Club de la sécurité de l'information Luxembourg)	POST Telecom S.A.
Cluster for Logistics Luxembourg	POST Luxembourg
Connect Europe	POST Luxembourg
CPL (Conseil de la publicité du Luxembourg)	Editus S.A.
EATA (European Automotive and Telecoms Alliance)	POST Luxembourg
ESTIA	POST Luxembourg
Fédération des artisans	POST Telecom S.A.
FEDIL (Fédération des industriels luxembourgeois)	Groupe POST Luxembourg
Finance & Technology Luxembourg	POST Telecom S.A. Victor Buck Services S.A.
FJD (Fédération des jeunes dirigeants)	POST Luxembourg
GLAE (Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace)	POST Luxembourg
HoST (House of Startups)	Groupe POST Luxembourg
ICTLuxembourg	POST Luxembourg
ILA (Institut luxembourgeois des administrateurs)	Groupe POST Luxembourg
ILEA (Industrie luxembourgeoise des équipementiers de l'automobile)	POST Telecom S.A.
IMS Luxembourg (Inspiring More Sustainability)	Groupe POST Luxembourg
IPC (International Post Corporation)	POST Luxembourg
ISACA (Information Systems Audit and Control Association)	POST Telecom S.A.
Jonk Entrepreneuren Luxembourg	POST Luxembourg
LHoFT (Luxembourg House of Financial Technology)	POST Luxembourg
LIST	POST Luxembourg
LOIC (Luxembourg Open Innovation Club)	POST Luxembourg Victor Buck Services S.A. InTech S.A.
LPEA (Luxembourg Equity & Venture Capital Association)	POST Capital S.A.
LU-CIX (Luxembourg Commercial Internet Exchange)	POST Luxembourg POST Telecom S.A.
LuxDefense	POST Luxembourg
Luxembourg Confédération	Groupe POST Luxembourg
PostEurop	POST Luxembourg
STI (Service de santé au travail de l'industrie)	Victor Buck Services S.A.
Technoport	POST Capital S.A.
Telemanagement Forum	POST Luxembourg
Université de Luxembourg	POST Luxembourg
Women in Business	POST Luxembourg

Cette liste est non exhaustive.

Les certifications et labels du Groupe

	Entités concernées
E Environnemental	
ISO 14001 – Système de management environnemental	3 <i>data centres</i> (Betzdorf, Kayl, Windhof) – POST Telecom S.A.
ISO 50001 – Système de management de l'énergie	3 <i>data centres</i> (Betzdorf, Kayl, Windhof) – POST Telecom S.A.
DGNB (<i>Deutsche Gesellschaft für Nachhaltiges Bauen</i>)	3 bâtiments POST à Kayl Mercier & HELIX à Luxembourg (niveau Platine)
<i>Climate Neutral Data Center Pact & European Code of Conduct for Energy Efficiency in Data Centre</i>	POST Telecom S.A.
FSC (<i>Forest Stewardship Council</i>)	Victor Buck Services S.A.
<i>Label 1 Star « Lean & Green »</i> (réduction des émissions de CO ₂ de 20 % entre 2014 et 2019)	POST Luxembourg
<i>SuperDrecksKëscht</i> – Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité	Editus S.A. POST Luxembourg POST Telecom S.A. LuxTrust S.A. Victor Buck Services S.A.
<i>Carbon Disclosure Project</i> (CDP)	LuxTrust S.A. (note B)
S Social	
VISION ZERO – basée sur la norme ISO 45001 (Santé et sécurité au travail)	POST Luxembourg INFLOW S.A.
Charte de la diversité – IMS	POST Luxembourg POST Telecom S.A. Luxtrust S.A.
Label « Actions Positives » (égalité femmes hommes) – Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité	POST Luxembourg POST Telecom S.A.
Label « GEEIS » de Bureau Veritas, label qui promeut la culture de l'égalité homme-femme et de la diversité	LuxTrust S.A.
Pacte national « Entreprises et droits de l'Homme » – Ministère des Affaires étrangères et européennes	POST Luxembourg POST Telecom S.A. LuxTrust S.A. Victor Buck Services S.A.
Label « <i>Best Workplaces Luxembourg – Great Place to Work</i> » (catégorie « <i>Large Companies</i> »)	InTech S.A.
Label « <i>Happy Trainees</i> »	InTech S.A.
G Gouvernance	
ISO 22301 – <i>Business Continuity Management</i>	POST Telecom S.A. Victor Buck Services S.A.
ISO 27001 – <i>Information Security Management</i>	POST Telecom S.A. LuxTrust S.A. Victor Buck Services S.A.
ISO 9001 – Management de la qualité	POST Telecom S.A. INFLOW S.A.
<i>Tier IV Design</i> (Uptime Institute)	3 <i>data centres</i> certifiés – POST Telecom S.A.
Agrément PSF – CSSF	POST Telecom S.A. INFLOW S.A. LuxTrust S.A. Victor Buck Services S.A.
ESR – Entreprise socialement responsable (INDR)	POST Telecom S.A. POST Luxembourg LuxTrust S.A.
EcoVadis	Groupe POST Luxembourg (EcoVadis <i>committed</i>) LuxTrust S.A. (médaillon d'or)
UN Global Compact (ONU)	LuxTrust S.A. Victor Buck Services S.A.
Charte Numérique Responsable – INR	POST Telecom S.A.
<i>Made in Luxembourg</i>	Editus S.A. Victor Buck Services S.A.

AAA

Association d'assurance accident

Organisme luxembourgeois en charge de l'indemnisation et de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

ALIA

Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel

Instance de régulation en charge de la supervision du secteur audiovisuel au Luxembourg, veillant au respect des obligations légales en matière de médias et de communication.

All-IP

Transition des réseaux de télécommunications vers une infrastructure entièrement basée sur le protocole Internet (IP), remplaçant les technologies traditionnelles.

AML/KYC

Anti-Money Laundering / Know Your Customer

Dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, reposant sur l'identification et la vérification de l'identité des clients.

CapEx

Capital Expenditures

Dépenses d'investissement consacrées aux actifs à long terme, tels que les infrastructures, les équipements et les technologies.

Chiffre d'affaires statutaire

Chiffre d'affaires de l'entité juridique tel que présenté dans ses comptes sociaux, avant élimination des opérations intragroupe dans les comptes consolidés.

CNPD

Commission nationale pour la protection des données

Autorité luxembourgeoise en charge de la protection des données personnelles et de la conformité au RGPD.

Copper Phase Out

Processus de remplacement progressif des réseaux en cuivre par des infrastructures en fibre optique, offrant de meilleures performances et une plus grande durabilité.

CSRD

Corporate Sustainability Reporting Directive

Directive européenne renforçant les obligations des entreprises en matière de reporting extra-financier, notamment sur leurs impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance.

CSSF

Commission de surveillance du secteur financier

Organisme luxembourgeois de régulation et de supervision des institutions financières.

DDoS

Distributed Denial of Service

Une attaque DDoS est une cyberattaque visant à saturer un service en ligne en générant un trafic massif depuis plusieurs sources pour le rendre indisponible.

DEEE

Déchets d'équipements électriques et électroniques

Désigne les déchets issus d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux ondes électromagnétiques arrivés en fin de vie, devant faire l'objet d'un traitement spécifique pour limiter leur impact environnemental.

DGNB Platinum

Niveau élevé de certification DGNB attestant la performance durable d'un bâtiment.

DGNB Diamond

Distinction DGNB valorisant la qualité architecturale d'un bâtiment certifié.

EBITDA

Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisation

Indicateur financier représentant le résultat d'exploitation avant déduction des intérêts, impôts, amortissements et dépréciations.

ESG

Environnement, social et gouvernance

Ensemble de critères utilisés pour évaluer la performance des entreprises en matière de durabilité, couvrant les impacts environnementaux, les engagements sociaux et les pratiques de gouvernance.

Espace POST

Point de vente rassemblant tous les produits et services de POST Luxembourg – Télécom, Courrier et Finance – avec une zone self-service, des guichets rapides et des loges de conseil. Un concept moderne et convivial, conçu pour une expérience client simple et fluide.

ESRS

European Sustainability Reporting Standards

Normes européennes définissant les informations qu'une entreprise doit publier en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), dans le cadre de la directive CSRD.

FTTH

Fiber to the Home

Technologie de déploiement de la fibre optique jusqu'au domicile des utilisateurs, garantissant un accès à Internet ultra-rapide.

GES

Gaz à effet de serre

Gaz présents dans l'atmosphère contribuant au réchauffement climatique, tels que le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) ou le protoxyde d'azote (N₂O).

GHG Protocol

Référentiel international de référence pour la comptabilisation et le reporting des émissions de gaz à effet de serre (GES), structuré notamment autour des scopes 1, 2 et 3.

GLEC Framework

Principale méthodologie mondiale pour le calcul et le reporting des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur du transport et de la logistique.

ILR

Institut luxembourgeois de régulation

Autorité régulant les secteurs des télécommunications, des services postaux et de l'énergie au Luxembourg.

IRO

Impacts, risques et opportunités

Analyse des effets positifs et négatifs des activités de l'entreprise sur son environnement et sa performance.

ISO 14001

Norme de management environnemental qui aide les organisations à identifier, gérer et réduire leur impact environnemental en intégrant des pratiques durables dans leurs activités.

ISO 50001

Norme internationale qui définit un cadre pour améliorer la performance énergétique des bâtiments et infrastructures, en optimisant la consommation et en réduisant l'empreinte carbone.

Label ESR

Entreprise socialement responsable

Reconnaissance décernée par l'INDR aux entreprises engagées dans une démarche de responsabilité sociétale conforme à l'ISO 26000.

Objectifs SMART

Méthodologie de définition d'objectifs basée sur cinq critères : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporellement défini.

OpEx

Operating Expenditures (dépenses opérationnelles)

Dépenses courantes liées au fonctionnement de l'entreprise, nécessaires à l'exploitation quotidienne des activités, par opposition aux investissements (CapEx).

Point de présence

PoP – Point of Presence

Site physique du réseau télécoms permettant l'interconnexion des infrastructures et l'accès aux services (Internet, données, voix). Les PoP assurent la distribution et le routage du trafic sur le territoire.

PSF de support

Professionnel du secteur financier de support

Statut réglementaire au Luxembourg qui concerne les entreprises fournissant des services externalisés aux institutions financières. Ce statut est encadré par la commission de surveillance du secteur financier (CSSF) et vise à garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des services fournis aux acteurs du secteur financier.

PUE

Power Usage Effectiveness

Indicateur mesurant l'efficacité énergétique d'un data centre.

RGPD

Règlement général sur la protection des données

Réglementation européenne encadrant la collecte, le traitement et la protection des données personnelles.

Scopes 1, 2 et 3

Classification des émissions de gaz à effet de serre :

Scope 1 : émissions directes liées à l'énergie (véhicules de l'entreprise, installations propres).

Scope 2 : émissions indirectes liées à l'énergie (électricité, chauffage urbain).

Scope 3 : autres émissions indirectes (chaîne d'approvisionnement, déplacements, usage des produits).

SIM3

Security Incident Management Maturity Model

Modèle d'évaluation de la maturité de la gestion des incidents de sécurité, structuré autour de quatre dimensions : organisation, outils, compétences et collaboration.

SOC CMM

Security Operations Center Capability Maturity Model

Référentiel d'évaluation de la maturité des capacités d'un centre de supervision de la sécurité (SOC), couvrant notamment la détection, l'analyse et la réponse aux incidents de cybersécurité.

Well-to-Wheel

Mesure des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie d'un carburant, de sa production à son utilisation dans un véhicule.

→ Synthèse des IRO du Groupe

Abréviations

CT : court terme
MT : moyen terme
LT : long terme
OP : opération propre
CV : chaîne de valeur

Signes

+ : impact positif
- : impact négatif



Description des impacts, risques et opportunités matériels [IRO]		Nature de l'impact	Péri-mètre d'impact	Horizon temporel	Niveau du risque
Changement climatique [E1]					
Gestion de l'énergie					
I	Consommation d'énergie carbonée impactant l'environnement et la disponibilité énergétique pour d'autres activités ou besoins sociétaux.	-	OP et CV	MT et LT	
R	Volatilité des prix et disponibilité de l'énergie pouvant entraîner une hausse des coûts d'exploitation et affecter la continuité des activités.		OP et CV	MT et LT	3/4
O	Aucune opportunité identifiée				
Atténuation du changement climatique					
I	Émissions de gaz à effet de serre contribuant au réchauffement climatique.	-	OP et CV	CT et MT	
R	Prise en compte insuffisante des enjeux de réduction des émissions de CO ₂ liées à nos activités.		OP	CT et MT	3/4
O	Aucune opportunité identifiée				
Adaptation au changement climatique					
I	Impacts sur l'environnement, les clients et la société si le Groupe POST échoue à s'adapter au changement climatique.	-	OP et CV	MT et LT	
R	Vulnérabilité accrue de nos infrastructures critiques et de nos opérations au changement climatique, avec un risque de perturbation opérationnelle et de perte de chiffre d'affaires.		OP et CV	CT, MT et LT	4/4
O	Renforcement de la résilience de nos infrastructures et de nos mesures préventives pour sécuriser nos services et garantir un plan de continuité fiable.		OP et CV	MT et LT	



Description des impacts, risques et opportunités matériels [IRO]		Nature de l'impact	Péri-mètre d'impact	Horizon temporel	Niveau du risque
Économie circulaire [E5]					
Utilisation des ressources entrantes					
I	Pression exercée sur les ressources et matières premières dans la chaîne d'approvisionnement susceptibles d'affecter les opérations et les services offerts aux clients.	-	OP et CV	CT, MT et LT	3/4
R	Dépendance aux fluctuations des prix des équipements neufs et composants, lorsque le recours à des solutions circulaires ne permet pas de limiter suffisamment l'achat de matériel neuf.		OP	MT et LT	
	Perturbation de la chaîne d'approvisionnement liée à l'indisponibilité de certaines matières premières et composants électroniques.		OP	CT et MT	
O	Aucune opportunité identifiée				
Déchets & ressources sortantes					
I	Production de déchets tout au long de la chaîne de valeur, incluant les déchets générés par les fournisseurs, ceux générés par nos propres opérations et ceux issus des clients à la fin de vie des produits, notamment les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).	-	OP et CV	CT, MT et LT	3/4
R	Pénalités en cas de non-conformité aux réglementations sur la gestion des déchets.		OP	CT et MT	
O	Développement de modèles d'affaires intégrant la réparation, le reconditionnement et l'allongement de la durée de vie des équipements afin de réduire le recours au matériel neuf et de limiter les coûts et les déchets.		CV	CT et MT	



Description des impacts, risques et opportunités matériels [IRO]		Nature de l'impact	Péri-mètre d'impact	Horizon temporel	Niveau du risque
Effectif du Groupe [S1]					
Conditions de travail					
I	Impacts sur la santé et sécurité de nos collaborateurs liés à la nature de nos activités, notamment manutention, sécurité routière, travail de nuit, conflits avec la clientèle, stress et risques psychosociaux.	-	OP	CT et MT	
R	Dégradation de la santé mentale et physique des collaborateurs, pouvant entraîner une hausse de l'absentéisme et des coûts associés, ainsi qu'une détérioration de la performance opérationnelle.		OP	CT et MT	3/4
O	(voir opportunités liées à l'égalité de traitement)		OP	CT et MT	
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous					
I	Accueil d'une grande diversité de collaborateurs, en termes de nationalité, d'âge, de milieu social et de statut, qui enrichit l'environnement de travail et favorise l'inclusion.	-	OP	CT et MT	
R	Risque de discrimination entre collaborateurs, générant des inégalités en termes de conditions de travail, de rémunération et d'avantages, avec un impact négatif sur le climat social, l'engagement des équipes et l'image de l'entreprise.		OP	CT et MT	4/4
O	Amélioration de la performance opérationnelle grâce à une prévention efficace des risques liés à la santé et sécurité des collaborateurs. Amélioration de l'attractivité et de la fidélisation des collaborateurs grâce à un modèle social protecteur et à des conditions de travail encadrées. Renforcement de la résilience du Groupe par le développement des compétences de nos collaborateurs, la mobilité interne et une culture d'inclusion.		OP	CT et MT	



Description des impacts, risques et opportunités matériels [IRO]		Nature de l'impact	Péri-mètre d'impact	Horizon temporel	Niveau du risque
Consommateurs et utilisateurs [S4]					
Incidences liées aux informations					
I	Gestion de volumes importants de données sensibles relatives aux utilisateurs finaux, impliquant des enjeux de sécurité informatique et de conformité réglementaire (GDPR).	+	OP	CT	
R	Risque de sanctions, litiges, pertes de confiance ou atteinte à la réputation en cas de violation des droits des utilisateurs finaux liés à la protection des données personnelles et à la vie privée.		OP	CT	2/4
	Risque d'insuffisance de transparence et de communication vis-à-vis de nos clients sur les impacts environnementaux et sociaux des produits et services.		OP	CT	3/4
O	(voir opportunité liée à la sécurité des utilisateurs)				
Sécurité des consommateurs/utilisateurs finaux					
I	Fourniture de services digitaux de qualité, avec un engagement de garantie de service et de protection des données, permettant un accès sécurisé et fiable à l'éducation, à l'information et à la connectivité.	+	OP	CT et MT	
R	Risques liés à des usages inappropriés des services numériques, susceptibles d'impacter la santé physique (exposition aux ondes électromagnétiques) et psychique (usages excessifs du digital) des utilisateurs, et d'exposer le Groupe à des risques réglementaires, juridiques et de réputation.		OP	CT et MT	1/4
O	Renforcer la confiance dans les services numériques en assurant la protection des données des utilisateurs et en accompagnant les clients vers les usages digitaux sécurisés et responsables.		OP	MT	
Inclusion sociale					
I	Contribution à l'inclusion et à l'égalité d'accès par la fourniture du service universel et de services publics, adaptés aux besoins d'une population diversifiée.	+	OP	CT et MT	
R	Risque de réduction de l'accessibilité aux services essentiels pour certains publics, notamment vulnérables ou peu digitalisés, en lien avec les contraintes économiques liées au maintien des infrastructures physiques.		OP	CT et MT	3/4
O	Garantir l'accessibilité des services, via des canaux physiques et digitaux adaptés aux différents profils, afin de répondre aux besoins de chacun et de renforcer la relation client.				



Description des impacts, risques et opportunités matériels [IRO]		Nature de l'impact	Péri-mètre d'impact	Horizon temporel	Niveau du risque
Conduite des affaires [G1]					
Gestion des relations avec les fournisseurs					
I	Contribution à l'économie locale par le recours à des fournisseurs disposant d'une adresse de facturation au Luxembourg, dans le respect de pratiques d'achats responsables et de conditions de paiement équitables.	+	CV	CT et MT	
R	Gouvernance et processus de gestion des achats et de la <i>supply chain</i> inadaptés, notamment en raison d'une utilisation insuffisante du <i>scoring</i> des risques dans la prise de décision.		CV	CT et MT	2/4
O	Aucune opportunité identifiée				
Éthique des affaires					
I	Aucun impact identifié				
R	Dégradation de la réputation liée à un manque de vigilance sur les pratiques internes d'éthique des affaires, de gestion des conflits d'intérêts et de la corruption. Risque d'influence excessive et d'avantage compétitif en raison des relations rapprochées entre l'entreprise et l'État.		OP	CT et MT	3/4
O	Aucune opportunité identifiée				

E Informations environnementales

→ Changement climatique [ESRS E1]

Répartition des émissions brutes de GES

	Unité	Émissions – année précédente (2024)	Émissions – année en cours (2025)	Écart en valeur absolue entre 2024 et 2025	% du total des émissions de GES 2025	Variation (%) entre 2024 et 2025
Scope 1 – émissions directes	tCO ₂ e	9 204	6 958	-2 246	5,50 %	-24 %
Combustion stationnaire	tCO ₂ e	2 399	2 719	320	2,20 %	13 %
Combustion mobile	tCO ₂ e	6 553	4 053	-2 500	3,20 %	-38 %
Perte de gaz réfrigérants (climatisation)	tCO ₂ e	252	186	-66	0,10 %	-26 %
Émissions biogéniques directes	tCO ₂ e					
Scope 2 – émissions indirectes (location-based)	tCO ₂ e	24 058	22 964	-1 094	1,80 %	-5 %
Consommation d'électricité	tCO ₂ e	23 969	22 915	-1 054	1,70 %	-4 %
Consommation de chaleur (réseau urbain)	tCO ₂ e	89	49	-40	0 %	-45 %
Scope 2 – émissions indirectes (market-based)	tCO ₂ e	576	1 785	+1 209	1,40 %	210 %
Consommation d'électricité	tCO ₂ e	487	1 736	+1 249	1,40 %	256 %
Consommation de chaleur (réseau urbain)	tCO ₂ e	89	49	-40	0 %	-45 %
Scope 3 – émissions indirectes	tCO ₂ e	141 455	117 045	-24 410	93 %	-17 %
Cat. 1 – Biens et services achetés	tCO ₂ e	79 603	73 614	-5 989	58,50 %	-8 %
Cat. 2 – Biens d'investissement	tCO ₂ e	35 791	18 868	-16 923	15 %	-47 %
Cat. 3 – Activités liées aux combustibles et à l'énergie	tCO ₂ e	7 628	8 008	380	6,40 %	5 %
Cat. 4 – Transport et distribution en amont	tCO ₂ e	801	1 116	315	0,90 %	39 %
Cat. 5 – Déchets générés par les activités	tCO ₂ e	1 085	314	-771	0,20 %	-71 %
Cat. 6 – Déplacements professionnels	tCO ₂ e	259	217	-42	0,20 %	-16 %
Cat. 7 – Déplacements domicile-travail	tCO ₂ e	7 072	7 771	699	6,20 %	10 %
Cat. 8 – Actifs loués en amont	tCO ₂ e	753	100	-653	0,10 %	-87 %
Cat. 11 – Utilisation des produits vendus	tCO ₂ e	7 637	3 660	-3 977	2,90 %	-52 %
Cat. 12 – Traitement en fin de vie des produits vendus	tCO ₂ e	99	395	296	0,30 %	299 %
Cat. 13 – Actifs loués en aval	tCO ₂ e	727	2 982	+2 255	2,40 %	310 %
Émissions totales – market-based	tCO ₂ e	151 235	125 788	-25 447	100 %	-17 %
Émissions totales – location-based	tCO ₂ e	174 717	146 967	-27 750	100 %	-16 %

Intensité des émissions de GES

Indicateurs	2024	2025
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par chiffre d'affaires net (en tCO ₂ e/M€)	179 tCO ₂ e/M€	149 tCO ₂ e/M€
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par chiffre d'affaires net (en tCO ₂ e/M€)	155 tCO ₂ e/M€	128 tCO ₂ e/M€

Véhicules et consommation d'énergie

Indicateurs	Unité	2024	2025	Variation
Flotte totale	MWh	1 973	2 184	+11 %
• Flotte opérationnelle	MWh	1 293	1 418	+10 %
• Véhicules de fonction	MWh	680	766	+13 %
• Thermiques/hybrides	MWh	1 325	1 303	-2 %
• Électriques	MWh	648	881	+36 %
Taux d'électrification – flotte totale		33 %	40 %	+7 points
Flotte opérationnelle		28 %	33 %	+5 points
Véhicules de fonction		42 %	54 %	+12 points
Kilométrage total parcouru		35 550 000 km	35 510 000 km	-0,1 %
• Flotte opérationnelle		17 511 000 km	15 306 000 km	-13 %
• Véhicules de fonction		18 039 000 km	20 203 000 km	+12 %
• Kilométrage thermique		25 647 000 km	20 250 000 km	-21 %
• Kilométrage électrique		9 902 000 km	15 259 000 km	+54 %
Consommation carburant diesel		2 414 000 L	1 425 000 L	-41 %
Consommation carburant essence		348 000 L	282 000 L	-19 %
Consommation électrique (véhicules)		2 271 000 kWh	2 539 000 kWh	+12 %

144 Annexes

Indicateurs extra-financiers & définitions

Consommation d'énergie	Unité	2024	2025
Énergie non renouvelable			
Consommation de combustibles provenant du charbon et de produits à base de charbon	MWh		
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	MWh	29 596	20 051
• Consommation de mazout (diesel de secours)	MWh	1 978	2 985
• Consommation de carburant (voiture)	MWh	27 618	17 066
Consommation de combustible provenant de gaz naturel	MWh	8 493	9 758
Consommation de froid, de vapeur et de chaleur (réseau urbain)	MWh	1 813	1 597
Consommation d'électricité provenant de sources fossiles	MWh	452	7 388
Consommation d'électricité provenant de sources nucléaires	MWh		
Part de la consommation d'énergie provenant de sources non renouvelables	%	24	24
Énergie renouvelable			
Consommation ou achat d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid acquis à partir de sources renouvelables	MWh	126 870	121 755
• Consommation d'électricité (production incluse)	MWh	126 870	121 755
• Consommation d'électricité renouvelable	MWh	126 780	121 655
• Consommation d'électricité renouvelable produite et autoconsommée	MWh	90	100
Électricité renouvelable produite et vendue	MWh	257	321
Consommation de biomasse	MWh		
Consommation de biocarburants	MWh		
Consommation de biogaz	MWh		
Consommation d'hydrogène renouvelable	MWh		
Part de la consommation d'énergie provenant de sources renouvelables	%	76	76

→ Utilisation des ressources & économie circulaire

Économie circulaire	2024	2025
Total ressources sortantes mises sur le marché	484 tonnes	1 180 tonnes
Équipements électriques et électroniques (EEE) vendus		66 tonnes
Équipements électriques et électroniques (EEE) en location		2 tonnes
Total papier et carton utilisés pour besoins externes (publicités, annuaires, timbres, emballages, etc.)	483 tonnes	1 112 tonnes
• Papier imprimé	483 tonnes	463 tonnes
• Carton		649 tonnes
Papier/carton issu de sources responsables (FSC/PEFC)		79 %
Déchets générés	2024	2025
Volume total déchets produits	1 620 tonnes	2 228 tonnes
Déchets générés (hors réutilisation et déchets éliminés)	1 522 tonnes	2 175 tonnes
Dont dangereux	88 tonnes	85 tonnes
• Recyclage	37 tonnes	75 tonnes
• Valorisation énergétique	23 tonnes	0 tonne
Dont non dangereux	1 533 tonnes	2 143 tonnes
• Recyclage	1 328 tonnes	1 905 tonnes
• Réutilisation	83 tonnes	33 tonnes
• Valorisation énergétique	134 tonnes	195 tonnes
Déchets éliminés	98 tonnes	53 tonnes
Dont dangereux	27 tonnes	10 tonnes
Dont non dangereux	71 tonnes	43 tonnes
Déchets revalorisés		
Taux de revalorisation (réemploi & recyclage)	94 %	98 %

S Informations sociales

➔ Effectifs de l'entreprise [ESRS S1]

Caractéristiques	Unité	Total	Femmes	Hommes
Effectif				
Effectif moyen	Headcount	4 576	1 213	3 363
Effectif au 31 décembre	Headcount	4 606	1 220	3 386
Répartition des effectifs par pays				
Luxembourg	ETP moyen	4 212	1 049	3 163
France	ETP moyen	110	32	78
Maroc	ETP moyen	24	3	21
Répartition des effectifs				
Effectif sous statut public (POST Luxembourg)	ETP	1 034	268	766
Effectif sous statut privé (POST Luxembourg)	ETP	2 534	721	1 813
Effectif à temps partiel	ETP	505	275	230
Effectif à temps plein	ETP	3 841	809	3 032
Effectif à contrat à durée indéterminée (CDI)	ETP	4 264	1 061	3 203
Effectif à contrat à durée déterminée (CDD)	ETP	81	23	58
Encadrement supérieur et cadres dirigeants (hors Conseil d'administration)				
Encadrement supérieur / cadres dirigeants (hors Conseil d'administration)	ETP	94	16	77
Encadrement supérieur / cadres dirigeants (hors Conseil d'administration)	Headcount moyen	99	18	81
Mouvements				
Recrutements	Headcount	540	162	378
Départs	Headcount	496	142	354
Taux de rotation (turn-over)	%	11 %		

Couverture des conventions collectives	Unité	2024	2025
Effectif moyen couvert par des conventions collectives ou équivalent	Headcount	3 383	3 900
Part de l'effectif couvert par des conventions collectives ou équivalent	%	75 %	85 %
Effectif moyen couvert au niveau du Groupe par les représentants des collaborateurs	Headcount	3 928	4 461
Part de l'effectif couvert au niveau du Groupe par les représentants des collaborateurs	%	87 %	98 %

Respect des droits humains	Unité	2024	2025
Signalement d'incidents auprès du comité éthique	#	4	12
Cas d'atteintes aux droits humains signalés (hors discrimination et harcèlement)	#	0	0
Montant des sanctions et compensations liées aux atteintes aux droits humains (y compris discrimination et harcèlement)	Euros	0	0

Inclusion, diversité & équité	Unité	2024	2025	Femmes	Hommes
Parité dans les postes à responsabilité					
Collaborateurs au niveau de l'encadrement supérieur (direction et cadres dirigeants, hors Conseil d'administration)	Headcount moyen	95	99	18	81
Part de femmes au niveau de l'encadrement supérieur (direction et cadres dirigeants, hors Conseil d'administration)	%	18	17		
Répartition par tranche d'âge					
Moins de 30 ans	ETP moyen	534	528	126	403
De 30 à 50 ans	ETP moyen	2 649	2 638	669	1 969
Plus de 50 ans	ETP moyen	1 099	1 179	289	890
Effectif en situation de handicap					
Nombre moyen de collaborateurs en situation de handicap	Headcount moyen	35	35		

148 Annexes

Indicateurs extra-financiers & définitions

	Unité	2024	2025	Femmes	Hommes
Développement des compétences					
Total des heures de formation dispensées	#	78 053	71 515	18 248	53 267
Effectifs ayant suivi au moins une formation dans l'année	Headcount	2 996	3 362	849	2 513
Moyenne d'heures de formation par collaborateur formé	#	26	21		
Évaluation des compétences					
Collaborateurs ayant participé à une évaluation de performance (hors cadres dirigeants)	Headcount	4 099	4 070	1 134	2 936
Part de collaborateurs ayant participé à une évaluation de performance (hors cadres dirigeants)	%	93 %	91 %		
Cadres dirigeants ayant participé à une évaluation de performance (hors Conseil d'administration)	Headcount	98	88	16	71
Part des cadres dirigeants ayant participé à une évaluation de performance (hors Conseil d'administration)	%		90 %		

Santé & sécurité	Unité	2024	2025
Nombre d'accidents de travail reconnus par l'AAA (Association d'assurance accident)	#	156	166
Taux d'accidents du travail (par million d'heures travaillées)	%	18 %	18 %
Jours perdus liés à des accidents du travail	#	2 904	1 949
Maladies professionnelles reconnues par l'AAA	#	0	0
Travailleurs désignés pour la gestion de la santé et de la sécurité	#	18	17
Travailleurs couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité de l'entreprise	Headcount		4 359
Décès survenus dans le cadre de l'activité professionnelle	Headcount	0	1

QVCT	Unité	2024	2025	Femmes	Hommes
Équilibre entre vie professionnelle et vie privée					
Effectifs ayant bénéficié d'un congé pour raisons familiales (maternité, paternité, parental, accueil, accompagnement et enfants malades)	Headcount	1 024	1 003	341	662
Heures d'absence pour maladie, accident, cure, visite médicale (hors congé de maternité et congé parental)	Nombre heures	524 209	544 293		
Proportion de collaborateurs ayant pris un congé pour raison familiale	%	23 %	22 %	28 %	19 %
Taux d'absentéisme	%	5,9 %	6,1 %		



Informations de gouvernance

→ Conduite des affaires [ESRS G1]

Fournisseurs et chaînes de valeur	2024	2025
Nombre total de fournisseurs critiques		163
Nombre de fournisseurs critiques évalués sur leur performance RSE		14
Part des fournisseurs critiques évalués sur leur performance RSE		9 %
Total paiements effectués		129 223
Paiements effectués dans les délais contractuels		86 329
Part des paiements effectués dans les délais contractuels		67 %
Procédures judiciaires pour retards de paiement		0
Éthique des affaires	2024	2025
Nombre de personnes identifiées comme occupant une fonction exposée au risque de corruption		362
Part des personnes à risque ayant suivi une formation anticorruption		13 %
Condamnations pour infraction à la législation anticorruption et pots-de-vin	0	0
Montant des amendes	0 €	0 €
Cas avérés de fraudes, corruptions ou versement de pots-de-vin	0	1
Incidents confirmés de sécurité des données personnelles déclarés à la CNPD	1	2

Cette annexe présente les principales définitions associées aux indicateurs publiés dans le rapport annuel. Elle vise à garantir une lecture homogène et une bonne compréhension des données présentées.

E

Changement climatique [ESRS E1]

→ Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les définitions ci-dessous constituent une synthèse des méthodes internes de calcul alignées avec le *GHG Protocol*.

Indicateurs	Définition
Scope 1	Émissions directes issues des sources détenues ou contrôlées par le Groupe (carburants, chauffage, gaz réfrigérants)
Flotte thermique	Émissions liées à la combustion de carburants dans les véhicules opérationnels et de fonction
Gaz naturel/mazout	Émissions liées au chauffage des bâtiments, pour l'ensemble des combustibles gazeux et liquide
Gaz réfrigérants	Émissions liées aux fuites des systèmes de climatisation
Scope 2 – marché	Émissions liées à l'électricité achetée, selon les contrats fournisseurs
Scope 2 – localisation	Émissions liées à l'électricité selon le mix du réseau
Électricité & chaleur	Émissions liées à l'énergie achetée (bâtiments, flotte électrique)
Scope 3	Émissions indirectes liées à la chaîne de valeur (achats, transport, déplacements, usage des produits)
Total GES	Somme des émissions des scopes 1, 2 et 3

→ Consommation d'énergie

Indicateurs	Définition
Consommation totale d'électricité	Volume total d'électricité non renouvelable et renouvelable achetée incluant l'ensemble des sites
Électricité renouvelable	Part d'électricité issue de sources renouvelables certifiée via garanties d'origine ou contrats spécifiques
Électricité renouvelable autoproduite	Énergie produite et consommée sur site (principalement photovoltaïque), avec distinction entre autoconsommation et électricité produite et vendue
Consommation de chaleur/froid	Énergie thermique achetée via un réseau de chaleur, vapeur ou refroidissement selon les sites.
Consommation de gaz/mazout	Combustibles utilisés pour le chauffage
Carburant	Consommation de carburants des véhicules thermiques et hybrides basée sur des données réelles ou estimées selon les kilométrages

→ **Bâtiments et flotte**

Indicateurs	Définition
Surface des bâtiments	Surface totale des sites utilisés par le Groupe incluant bureaux, agences, centres de tri & logistiques, <i>data centres</i> et sites techniques, hors parkings
Taille de la flotte	Nombre de véhicules détenus thermiques et hybrides incluant véhicules opérationnels, de fonction et utilitaires, en propriété ou leasing
Taux d'électrification	Part des véhicules électriques calculée sur la flotte totale tous usages confondus
Kilométrage total	Distance parcourue par la flotte

E **Utilisation des ressources & économie circulaire [ESRS E5]**

Indicateurs	Définition
Volume total de déchets	Quantité totale de déchets produits, avant traitement
Poids total des ressources sortantes mises sur le marché	Correspond aux équipements électriques et électroniques (EEE) vendus et loués et au papier et carton utilisés pour notre business
Déchets non dangereux	Déchets sans caractère dangereux incluant volumes collectés et quantités préparées pour réutilisation
Déchets dangereux	Déchets réglementés présentant un risque étant identifiés selon la nomenclature européenne des déchets et tracés via les bordereaux réglementaires des prestataires spécialisés
Réemploi	Déchets réutilisés sans transformation après contrôle, nettoyage ou réparation et conformément aux exigences réglementaires applicables
Recyclage	Déchets envoyés vers des opérations de recyclage via des filières agréées
Valorisation énergétique	Déchets utilisés comme source d'énergie via incinération avec récupération d'énergie lorsque le recyclage n'est pas possible
Élimination	Déchets mis en décharge ou incinérés sans valorisation
Taux de valorisation	Part des déchets valorisés (réemploi & recyclage)

S

Social [ESRS S1]

→ Effectifs

Indicateurs	Définition
Effectif moyen	Nombre moyen de collaborateurs sur l'année hors étudiants, stagiaires, apprentis, intérimaires et consultants
Effectif fin d'année	Nombre de collaborateurs au 31 décembre
Effectif en ETP	Effectif converti en équivalent temps plein (ETP), en tenant compte des durées de travail de référence applicables selon le lieu d'imposition des revenus (40h/semaine au Luxembourg, 35h en France et 44h au Maroc)
Statut public/privé	Répartition selon le statut contractuel distinguant les collaborateurs sous statut public et ceux sous contrat de droit privé
Temps plein/partiel	Répartition selon le temps de travail
CDI/CDD	Répartition selon le type de contrat
Encadrement	Collaborateurs occupant des fonctions de direction selon les critères légaux : rémunération supérieure, autonomie élevée et pouvoir de décision effectif
Travailleurs couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité	Nombre de travailleurs couverts sur la base d'exigences légales et/ou de normes ou de lignes directrices reconnues
Travailleurs désignés	Nombre de travailleurs désignés pour la gestion de la santé et de la sécurité au sein de l'entreprise sur la base d'exigences légales de l'ITM

→ Mouvements

Indicateurs	Définition
Recrutements	Nombre de collaborateurs recrutés tous contrats confondus et hors mobilité interne
Départs	Nombre de collaborateurs ayant quitté le Groupe incluant démissions, retraites, licenciements, fins de CDD et ruptures de période d'essai
Turn-over	Part des départs rapportée à l'effectif moyen

→ Inclusion et diversité

Indicateurs	Définition
Répartition par âge	Répartition de l'effectif par tranche d'âge
Collaborateurs en situation de handicap	Collaborateurs reconnus en situation de handicap sur la base d'un statut officiel
Part de handicap	Part de collaborateurs en situation de handicap dans l'effectif total calculée sur la population active
Femmes dans l'encadrement	Part de femmes dans les postes à responsabilité incluant direction et cadres dirigeants

→ Dialogue social et développement

Indicateurs	Définition
Couverture convention collective	Collaborateurs couverts par un accord collectif hors cadres dirigeants du statut privé
Représentation du personnel	Collaborateurs représentés par des instances
Évaluations de performance	Collaborateurs ayant eu un entretien annuel
Heures de formation	Volume total de formation incluant les formations internes et externes
Accès à la formation	Collaborateurs formés au moins une fois dans l'année

→ Santé, sécurité et conditions de travail

Indicateurs	Définition
Accidents du travail (AAA)	Accidents reconnus selon la législation luxembourgeoise incluant les accidents de trajet
Taux de fréquence	Accidents rapportés par millions d'heures travaillées
Jours perdus	Jours d'absence liés aux accidents et maladies
Maladies professionnelles	Cas reconnus par l'AAA
Absentéisme	Part des absences pour maladie incluant maladie, accident, cure et visite médicale
Congés familiaux	Collaborateurs ayant bénéficié de congés liés à la famille tels que maternité, paternité, parental ou congé pour raisons familiales



Gouvernance [ESRS G1]

→ Éthique et conformité

Indicateurs	Définition
Incidents de sécurité des données	Incidents confirmés liés à la protection des données personnelles enregistrés dans le registre interne du DPO conformément aux exigences du RGPD
Incidents de fraude/corruption	Cas avérés de fraude ou de corruption
Condamnations	Décisions de justice pour non-respect de la législation impliquant l'entreprise ou ses représentants dans le cadre de leurs fonctions
Paiements conformes	Part des paiements respectant les délais fournisseurs rapporté au nombre total de paiements effectués
Procédures liées aux paiements	Contentieux en cours liés aux retards de paiement
Fournisseurs critiques	Nombre total de fournisseurs identifiés comme critiques selon les procédures internes du Groupe, sur la base de critères de risque, de dépendance ou d'impact

POST Luxembourg
Etablissement public

COMPTES ANNUELS CONSOLIDES

ET

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2025

38, Place de la gare
L-1616 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : J28



POST Luxembourg
Etablissement public

TABLE DES MATIERES

	Pages
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	3 - 5
Comptes annuels consolidés	
- Bilan consolidé	6 - 7
- Compte de profits et pertes consolidé	8
- Notes aux comptes annuels consolidés	9 - 25



Ernst & Young
Société anonyme

35E, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Tél : +352 42 124 1
www.ey.com/en_lu

B.P. 780
L-2017 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B47771
TVA LU 16063074

Autorisations d'établissement :
00117514/13, 00117514/14, 00117514/15, 00117514/17, 00117514/18, 00117514/19

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Gouvernement en conseil
POST Luxembourg – Etablissement Public
38, Pl. de la Gare
L-1616 Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de POST Luxembourg et de ses filiales (le "Groupe") comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025 ainsi que le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers consolidés en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



**Shape the future
with confidence**

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;



Shape the future
with confidence

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Anthony Cannella

Luxembourg, le 22 avril 2026

POST Luxembourg
Etablissement Public
BILAN CONSOLIDE
 au 31 décembre 2025
 (exprimé en EUR)

ACTIF	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
C. Actif immobilisé		2.363.788.499,48	2.305.525.721,01
I. Immobilisations incorporelles	4	127.569.182,44	116.354.844,61
1. Frais de développement		443.265,16	445.680,52
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires, s'ils ont été		89.271.824,85	92.435.148,94
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3		87.730.413,80	90.743.829,51
b) créés par l'entreprise elle-même		1.541.411,05	1.691.319,43
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux		684.781,21	759.156,21
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		29.525.796,98	14.569.815,67
5. Ecarts d'acquisition positifs		7.643.514,24	8.145.043,27
II. Immobilisations corporelles	5	1.112.099.121,38	1.065.738.026,56
1. Terrains et constructions		410.957.166,76	413.200.007,60
2. Installations techniques et machines		574.306.142,97	577.670.998,33
3. Autres installations, outillage et mobilier		21.362.404,90	20.768.293,28
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		105.473.406,75	54.098.727,35
III. Immobilisations financières	6	1.124.120.195,66	1.123.432.849,84
1. Parts dans des entreprises liées		473.855,15	1.831.582,15
2. Créances sur des entreprises liées		-	716.510,00
3. Participations (dont mise en équivalence)		4.378.053,36	9.976.856,09
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles les sociétés ont un lien de participation		8.662.027,02	8.402.974,02
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations		1.109.350.550,66	1.101.240.162,77
6. Autres prêts		1.255.709,47	1.264.764,81
D. Actif circulant		1.873.167.966,63	1.774.764.270,64
I. Stocks		44.261.821,89	45.062.181,10
1. Matières premières et consommables		2.732.580,36	2.821.980,20
2. Produits en cours de fabrication		3.187.760,72	2.227.647,28
3. Produits finis et marchandises		37.311.986,80	39.738.818,33
4. Acomptes versés		1.029.494,01	273.735,29
II. Créances		319.527.440,05	308.629.870,14
1. Créances résultant de ventes et prestations de services		235.139.517,42	231.572.450,73
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		235.139.517,42	231.572.450,73
2. Créances sur des entreprises liées		604.822,25	1.738.630,40
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		604.822,25	1.738.630,40
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles les sociétés ont un lien de participation		209.361,63	97.961,76
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		209.361,63	97.961,76
4. Autres créances		83.573.738,75	75.220.827,25
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		70.281.260,54	62.012.205,79
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		13.292.478,21	13.208.621,46
III. Valeurs mobilières		5.702.570,24	5.590.735,18
3. Autres valeurs mobilières	7	5.702.570,24	5.590.735,18
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	8	1.503.676.134,45	1.415.481.484,22
E. Comptes de régularisation	9	68.651.542,93	63.875.837,49
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		4.305.608.009,04	4.144.165.829,14

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

POST Luxembourg
Etablissement Public
BILAN CONSOLIDE
au 31 décembre 2025
(exprimé en EUR)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres		1.630.748.703,97	1.623.327.385,44
I. Capital souscrit	10	631.848.607,41	631.848.607,41
IV. Réserves consolidées	11	966.690.649,53	941.711.585,35
VI. Résultat de l'exercice - part du Groupe	11	31.952.549,38	49.687.717,68
VIII. Subventions d'investissement en capital		256.897,65	79.475,00
A. Bis Intérêts minoritaires		10.782.990,17	11.650.977,43
B. Provisions		69.497.176,36	70.949.752,97
1. Provisions pour pensions et obligations similaires		2.177.492,24	2.267.561,30
2. Provisions pour impôts		-	586.000,00
3. Autres provisions	12	67.319.684,12	68.096.191,67
C. Dettes		2.558.043.605,60	2.400.960.025,33
2. Dettes envers des établissements de crédit		33.973.967,11	7.088.753,74
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3.147,00	1.200,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		33.970.820,11	7.087.553,74
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte		527.086,92	479.071,12
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		527.086,92	479.071,12
4. Dettes sur achats et prestations de services	13	111.612.370,14	119.200.956,83
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		111.612.370,14	119.200.956,83
6. Dettes envers des entreprises liées		455.885,39	926.749,61
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		455.885,39	926.749,61
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles les sociétés ont un lien de participation		358.894,83	453.802,67
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		358.894,83	453.802,67
8. Autres dettes		74.455.416,26	65.787.118,59
a) Dettes fiscales		34.746.038,66	29.424.493,26
b) Dettes au titre de la sécurité sociale		18.446.797,74	16.914.369,28
c) Autres dettes		21.262.579,86	19.448.256,05
i. dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		19.087.560,24	18.124.835,13
ii. dont la durée résiduelle est supérieure ou égale à un an		2.175.019,62	1.323.420,92
10. Dettes en CCP	13	2.336.659.984,95	2.207.023.572,77
E. Comptes de régularisation	14	36.535.532,94	37.277.687,97
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		<u>4.305.608.009,04</u>	<u>4.144.165.829,14</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

POST Luxembourg
Etablissement Public
COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDE
au 31 décembre 2025
(exprimé en EUR)

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1) Chiffre d'affaires net	15	984.641.074,76	978.014.145,75
2) Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication		960.113,44	(576.757,88)
3) Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif		8.307.112,97	8.378.016,01
4) Autres produits d'exploitation	16	43.988.379,95	29.160.160,10
5) Matières premières et consommables et autres charges externes		(386.207.680,21)	(388.685.911,67)
a) Matières premières et consommables		(233.422.410,96)	(233.532.231,17)
b) Autres charges externes	17	(152.785.269,25)	(155.153.680,50)
6) Frais de personnel	18	(442.728.710,36)	(418.737.407,44)
a) Salaires et traitements		(395.255.674,29)	(375.154.699,18)
b) Charges sociales		(46.116.006,26)	(42.434.978,75)
i) couvrant les pensions		(27.606.537,21)	(24.156.147,45)
ii) autres charges sociales		(18.509.469,05)	(18.278.831,30)
c) Autres frais de personnel		(1.357.029,81)	(1.147.729,51)
7) Corrections de valeur		(123.787.767,42)	(126.492.952,79)
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	4 - 5	(122.642.300,86)	(126.602.284,00)
b) sur éléments de l'actif circulant		(1.145.466,56)	109.331,21
8) Autres charges d'exploitation	19	(49.910.136,09)	(38.084.063,05)
9) Produits provenant de participations		6.449.795,36	3.871.239,33
b) provenant d'autres participations		6.449.795,36	3.871.239,33
10) Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé		833.182,92	1.361.712,29
a) provenant d'entreprises liées		-	2.980,97
b) autres produits ne figurant pas sous a)		833.182,92	1.358.731,32
11) Autres intérêts et autres produits financiers		5.517.081,15	7.270.637,34
a) provenant d'entreprises liées		260.389,35	93.609,90
b) autres intérêts et produits financiers		5.256.691,80	7.177.027,44
12) Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		(2.267.098,64)	(2.428.915,72)
13) Correction de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières l partie de l'actif circulant	7	(53.773,00)	1.296.704,87
14) Intérêts et autres charges financières		(2.508.242,21)	(2.095.284,41)
a) concernant des entreprises liées		(6.294,20)	(75.434,15)
b) autres intérêts et charges financières		(2.501.948,01)	(2.019.850,26)
15) Impôts sur le résultat	20	(6.207.315,19)	(2.439.665,03)
16) Résultat après impôts sur le résultat		37.026.017,43	49.811.657,70
17) Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	21	(5.696.455,35)	594.417,05
18. Résultat de l'exercice		31.329.562,08	50.406.074,75
19) Résultat de l'année - Quote-part groupe		31.952.549,38	49.687.717,68
20) Résultat de l'année - Intérêts minoritaires		(622.987,30)	718.357,07

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

POST Luxembourg
Etablissement Public
NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
 au 31 décembre 2025
 (exprimé en EUR)

Note 1 – Généralités

1.1. Informations sur le Groupe

POST Luxembourg est la société mère du Groupe POST Luxembourg (ci-après le « Groupe »). POST Luxembourg, anciennement dénommée « Entreprise des Postes et Télécommunications », est un établissement public qui jouit de l'autonomie financière et administrative, doté de la personnalité juridique et créé par la loi du 10 août 1992 et modifiée par la loi du 10 juillet 2011 et la loi du 15 mars 2016. L'entreprise est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant l'Economie dans ses attributions. Son siège est établi au 38, place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

1.2. Objet du Groupe

Le Groupe a pour objet la prestation, seule ou en participation :

- de services postaux, en ce compris la levée, le tri, l'acheminement et la distribution des envois de colis, de quelque nature qu'ils soient, et les services logistiques y associés ;
- de services de télécommunications et, plus généralement, de services de communications électroniques, ainsi que de services en matière de technologies de l'information et de la communication ; et
- de services financiers postaux.

Le Groupe peut en outre accomplir toutes prestations et opérations commerciales, financières, industrielles, immobilières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à promouvoir son développement, au Luxembourg ou à l'étranger. Les opérations du Groupe sont réputées être des actes de commerce.

Le Groupe peut être chargé de l'accomplissement de toutes autres missions par des lois ou des règlements ou qui lui sont confiées par décision du Gouvernement en conseil conformément aux dispositions européennes et nationales applicables. Ces dernières missions font l'objet de conventions à conclure entre l'Etat et l'entreprise qui pourront prévoir une indemnisation des services rendus.

1.3. Comptes annuels consolidés

L'exercice coïncide avec l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Avant la fin du premier trimestre de chaque année, le Directeur Général soumet les comptes annuels consolidés du Groupe, arrêtés au 31 décembre de l'année précédente, à l'approbation du Conseil d'administration en y joignant le rapport du ou des réviseurs d'entreprises.

Pour le 30 avril au plus tard, le Conseil d'administration soumet les comptes annuels consolidés du Groupe à l'approbation du Gouvernement en conseil qui les transmet à la Chambre des députés et les fait publier au Mémorial.

POST Luxembourg
Etablissement Public
NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
 au 31 décembre 2025
 (exprimé en EUR)

Note 2 – Base de préparation de l'information financière

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels consolidés sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique, à l'exception des autres valeurs mobilières pour lesquelles l'utilisation de la méthode de la juste valeur est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2021 (cf. Note 3.8 et Note 7).

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002 telle que modifiée, déterminées et mises en place par le Conseil d'administration. L'Entreprise, étant un établissement public, ses transactions, ses créances et ses dettes envers l'Etat sont classifiées selon leur nature.

2.2. Estimations comptables déterminantes

La préparation des comptes annuels consolidés implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'administration d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de du Groupe.

Le Groupe fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

L'utilisation des estimations concernent principalement les évaluations suivantes :

- la détermination de la durée d'utilisation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- l'estimation de la réduction des valeurs recouvrables des actifs et créances ;
- l'évaluation des provisions, dont les avantages du personnel ;
- l'estimation des charges régularisées à l'actif du bilan.

POST Luxembourg
Etablissement Public
NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
au 31 décembre 2025
(exprimé en EUR)

2.3. Chiffres comparatifs

Afin d’assurer la comparabilité avec les chiffres de l’exercice 2025, les chiffres de l’exercice 2024 des postes suivants ont été reclassés :

en EUR	31/12/2024
Actif - D.II.4.a) Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	344,062,00 (+)
Passif - C.8.a) Dettes fiscales	344,062,00 (+)

2.4. Base de consolidation

Les comptes annuels consolidés comprennent les comptes annuels de POST Luxembourg ainsi que les comptes annuels de ses filiales au 31 décembre de chaque année.

Les filiales font partie du périmètre de consolidation à partir du moment où le contrôle est transféré au Groupe. Les filiales sont déconsolidées à partir du moment où le contrôle cesse.

Lorsque le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle dans une filiale et que ce contrôle n’est pas exclusif, la valeur des intérêts non détenus par le Groupe est comptabilisée dans les intérêts minoritaires.

Les sociétés filiales et les sociétés sous contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode d’intégration globale.

Le contrôle exclusif est d’application lorsque le Groupe détient :

- la majorité des droits de votes des actionnaires d’une entreprise ;
- le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l’organe d’administration, de direction ou de surveillance d’une entreprise et est en même temps actionnaire de cette entreprise ;
- des actions d’une entreprise et contrôle seule, en vertu d’un accord conduit avec d’autres actionnaires de cette entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires de celle-ci.

Toutes les transactions intragroupes ont été éliminées.

Les sociétés sous influence notable, sont consolidées selon la méthode dite de mise en équivalence. Il est présumé qu’une entreprise exerce une influence sur une autre entreprise lorsqu’elle a 20% ou plus mais moins de 50% des droits de vote des actionnaires de cette société.

Lorsqu’une entreprise comprise dans la consolidation exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière d’une entreprise non comprise dans la consolidation dans laquelle elle détient une participation, cette participation est inscrite au bilan consolidé sous le poste particulier à intitulé correspondant (Participations - dont mise en équivalence).

Les sociétés, contrôlées conjointement par le Groupe et une ou plusieurs autres parties, sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

POST Luxembourg
Etablissement Public
NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
au 31 décembre 2025
(exprimé en EUR)

2.5. Périmètre de consolidation

Nom de la société	Siège 2025	Pourcentage de contrôle 2025	Pourcentage d'intérêt 2025	Pourcentage d'intérêt 2024	Méthode de consolidation 2025
POST Luxembourg	Luxembourg	Maison-Mère			
POST Telecom S.A.	Luxembourg	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Victor Buck Services S.A.	Luxembourg	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Editus Luxembourg S.A.	Luxembourg	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Intech S.A.	Luxembourg	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Inflow S.A.	Luxembourg	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Ainos S.A.	Luxembourg	100,00%	100,00%	100,00%	IG
K2-Consult S.A.	Luxembourg	100,00%	100,00%	100,00%	IG
POST Capital S.A.	Luxembourg	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Bâtiment Mercier S. à r.l.	Luxembourg	100,00%	100,00%	100,00%	IG
P&T Ré S.A.	Luxembourg	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Financière DEEP S.A.S.	France	100,00%	100,00%	100,00%	IG
DEEP S.A.S.	France	100,00%	100,00%	100,00%	IG
HDP Luxembourg GP S. à r.l. ¹⁾	Luxembourg	100,00%	100,00%	51,00%	IG
HDP Luxembourg, société en commandite simple ¹⁾	Luxembourg	100,00%	100,00%	51,00%	IG
DEEP Maroc S. à r.l.	Maroc	99,93%	99,93%	99,93%	IG
Visual Online S.A.	Luxembourg	51,00%	51,00%	51,00%	IG
LuxTrust S.A.	Luxembourg	50,00%	50,00%	50,00%	IG
LuxTrust France S.A.S.	France	50,00%	50,00%	50,00%	IG
LuxTrust Monaco S.A.M. ²⁾	Monaco	50,00%	50,00%	-	IG
Global Sky Park GmbH	Allemagne	50,00%	50,00%	50,00%	MEE
Hotcity S.A.	Luxembourg	49,00%	49,00%	49,00%	MEE
I-Hub S.A.	Luxembourg	40,00%	40,00%	40,00%	MEE

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

¹⁾ Acquisition des parts restantes en 2025

²⁾ Société intégrée globalement depuis le 01/01/2025

POST Luxembourg
Etablissement Public
NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
au 31 décembre 2025
(exprimé en EUR)

2.6. Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Nom de la société	Siège	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
	2025	2025	2025	2024	2025
Inconsult S.A. ¹⁾	Luxembourg	100,00%	100,00%	100,00%	NC
VBS Asia PTE Ltd ¹⁾	Singapour	100,00%	100,00%	100,00%	NC
Docunify IP Company S.A. ¹⁾	Luxembourg	100,00%	100,00%	100,00%	NC
LuxTrust Maroc S.à r.l. ¹⁾	Maroc	100,00%	100,00%	100,00%	NC
ES S.A. ¹⁾	Luxembourg	41,10%	41,10%	41,10%	NC
ITTM S.A. ¹⁾	Luxembourg	36,84%	36,84%	36,84%	NC
LuxID GIE ¹⁾	Luxembourg	25,00%	25,00%	25,00%	NC
LuxHub S.A.	Luxembourg	19,75%	19,75%	19,75%	NC
Digital Tech Fund SCA - Sub Fund 1	Luxembourg	14,77%	14,77%	14,70%	NC
Visalux S.C.	Luxembourg	10,20%	10,20%	9,30%	NC
Digital Tech Fund SCA - Sub Fund 2	Luxembourg	7,77%	7,77%	7,77%	NC
LuxConstellation S.A.	Luxembourg	7,67%	7,67%	7,67%	NC
Banque Raiffeisen S.C.	Luxembourg	7,58%	7,58%	7,58%	NC
Luxtrust Development S.A.	Luxembourg	6,99%	6,99%	6,99%	NC
Digital Transformation Fund SCS	Luxembourg	6,60%	6,60%	6,60%	NC
Digital Transformation Fund II SCS	Luxembourg	5,28%	5,28%	5,28%	NC
LU-CIX Management GIE	Luxembourg	5,26%	5,26%	5,26%	NC
Middlegame Ventures Fund I SCS	Luxembourg	5,00%	5,00%	5,00%	NC
Encevo S.A.	Luxembourg	5,27%	5,27%	4,71%	NC
Orbital Ventures SCA	Luxembourg	4,64%	4,64%	4,64%	NC
Coöperatieve Vereniging International	Pays-Bas	1,00%	1,00%	1,00%	NC
Post Corporation U.A.					
Visa Inc	Delaware, USA	0,02%	0,02%	0,02%	NC
FISAM S.à r.l. ¹⁾²⁾	Monaco	-	-	52,49%	NC

NC : Non consolidé
¹⁾ Société non consolidée pour des raisons d'intérêts non significatifs
²⁾ Société absorbée par LuxTrust Monaco S.A.M.

2.7. Conversion

Les comptes annuels de toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont exprimés en EUR à l'exception des comptes annuels de la société DEEP Maroc S. à r.l., lesquels sont exprimés en MAD. Pour des raisons de présentation, les actifs et les passifs de cette société sont convertis en EUR au taux de conversion à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen de l'exercice. Les différences de change sont classées dans les réserves consolidées du Groupe.

2.8. Intérêts minoritaires

La part des intérêts minoritaires dans les fonds propres et dans le résultat net de l'exercice est indiquée séparément dans le bilan consolidé et le compte de profits et pertes.

POST Luxembourg
Etablissement Public
NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
 au 31 décembre 2025
 (exprimé en EUR)

2.9. Différence de première consolidation

Les différences de première consolidation correspondent à la différence entre le coût de la participation de la société mère dans les filiales consolidées et la part dans l'actif net de ces sociétés à la date d'entrée dans le périmètre de la participation, après réévaluation à leur valeur de marché des actifs et des passifs.

La différence de première consolidation, si elle est positive, est portée à l'actif à la rubrique « Ecart d'acquisition positifs » à la date à laquelle la société à consolider est incluse pour la première fois dans les comptes consolidés.

La différence de première consolidation, si elle est négative, est portée au compte de profits et pertes lorsque cette différence correspond à la prévision, à la date d'acquisition, d'une évolution défavorable des résultats futurs de l'entreprise concernée ou à la prévision de charges qu'elle occasionnera et dans la mesure où cette prévision se réalise ; ou dans la mesure où cette différence correspond à une plus-value réalisée.

Note 3 – Principes et méthodes comptables

3.1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge durant l'exercice de leur survenance.

3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient, déduction faite des amortissements et corrections de valeur cumulés.

Lorsque le Groupe considère qu'une immobilisation incorporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. A l'exception des fonds de commerce et des écarts d'acquisition positifs, ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les immobilisations incorporelles, hormis les acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours, sont amorties linéairement sur base de leur durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

	Durée d'amortissement (ans)
Frais de développement	3/5
Logiciels informatiques	3/4/5/10
Fonds de commerce	5
Marques et franchises	4/10
Autres droits et valeurs similaires acquis à titre onéreux	3/5/10/15/25
Ecart d'acquisition positifs	8

POST Luxembourg
Etablissement Public
NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
 au 31 décembre 2025
 (exprimé en EUR)

3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient, déduction faite des amortissements et corrections de valeur cumulés.

Lorsque le Groupe considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les immobilisations corporelles, hormis les terrains, les acomptes versés et immobilisations corporelles en cours, sont amorties linéairement sur base de leurs durées d'utilisation estimées.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

	Durée d'amortissement (ans)
Terrains et constructions :	
Terrains	non amortis
Droits immobiliers et assimilés	50
Bâtiments non résidentiels	50
Bâtiments à usage mixte	50
Halls industriels	25
Autres constructions / bâtiments	10/25
Agencements et aménagements de terrains	4/5/7/10
Installations bâtiments	2/4/5/10/25
Sécurité bâtiments	7/10
Installations techniques et machines :	
Réseaux d'accès et souterrains	10/20/40
Installation techniques	3/4/5/6/7/10
IP/Ethernet Backbone	4
Machines	3/5
Autres installations, outillage et mobilier :	
Véhicules lourds	5/8
Outillage	5
Mobilier et matériel de bureau	2/3/4/5/10
Matériel informatique	3/4/5

3.4. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif

Les dépenses en relation avec le déploiement de la fibre optique, créés par la société mère elle-même, ainsi que les dépenses en relation avec le développement des logiciels, sont enregistrées dans le compte de profits et pertes durant l'année sous la rubrique « Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif ». Elles sont enregistrées au bilan au poste « Immobilisations incorporelles » ou « Immobilisations corporelles » selon leur nature.

POST Luxembourg
Etablissement Public
NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
 au 31 décembre 2025
 (exprimé en EUR)

3.5. Immobilisations financières

Les participations non consolidées sont enregistrées au coût d'acquisition. Les prêts accordés aux entreprises avec lesquelles la société mère a un lien de participation ainsi que les titres ayant le caractère d'immobilisations sont repris à leur valeur nominale.

En cas de dépréciation qui, de l'avis du Conseil d'administration, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

3.6. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du prix d'acquisition déterminé sur base des prix moyens pondérés ou leur valeur de réalisation. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

3.7. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Les créances comprennent la créance envers l'Etat, représentant le découvert pour assurer certaines missions spéciales postales.

3.8. Autres valeurs mobilières

Les autres valeurs mobilières sont évaluées à leur juste valeur en application de la section 7bis du chapitre II du titre II de la loi du 10 décembre 2010 relative à l'introduction des normes comptables internationales pour les entreprises modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et l'article 13 du Code de commerce.

3.9. Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

3.10. Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs, n'ayant plus d'objet, sont reprises en résultat.

POST Luxembourg
Etablissement Public
NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
au 31 décembre 2025
(exprimé en EUR)

3.11. Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

Les dettes sur achats et prestations de services comprennent notamment les frais terminaux postaux sortants, estimés sur base des envois postaux internationaux pesés et valorisés individuellement à la quote-part du tarif national de terminaison en vigueur, ainsi que les dépenses internationales de télécommunications et les frais de roaming et d’interconnexion terminés dans les réseaux étrangers, estimés sur base du trafic mesuré et des prix de terminaison en vigueur.

3.12. Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus durant l’exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

3.13 Chiffre d’affaires net

Le montant net du chiffre d’affaires comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires du Groupe, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d’autres impôts directement liés au chiffre d’affaires.

Note 4 – Immobilisations incorporelles

Les mouvements de l’exercice se présentent comme suit :

en EUR	Frais de développement	Concessions, brevets, licences, marques, droit et valeurs similaires	Fonds de commerce	Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	Ecarts d’acquisition positifs (cf. Notes 2.9)	Total
Valeurs brutes au début de l’exercice	533.665,35	232.135.798,66	5.419.592,16	14.569.815,67	48.456.803,72	301.115.675,56
Entrées au cours de l’exercice	-	6.103.680,68	-	31.243.603,58	1.850.419,74	39.197.704,00
Sorties au cours de l’exercice	-	(5.396.667,14)	(367.370,06)	-	-	(5.764.037,20)
Transferts de l’exercice	-	16.287.622,27	-	(16.287.622,27)	-	-
Valeurs brutes à la fin de l’exercice	533.665,35	249.130.434,47	5.052.222,10	29.525.796,98	50.307.223,46	334.549.342,36
Corrections de valeur au début de l’exercice	(87.984,83)	(139.700.649,72)	(4.660.435,95)	-	(40.311.760,45)	(184.760.830,95)
Dotations de l’exercice	(2.415,36)	(25.322.701,95)	(74.375,00)	-	(2.351.948,77)	(27.751.441,08)
Reprises de l’exercice	-	5.164.742,05	367.370,06	-	-	5.532.112,11
Transferts de l’exercice	-	-	-	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l’exercice	(90.400,19)	(159.858.609,62)	(4.367.440,89)	-	(42.663.709,22)	(206.980.159,92)
Valeurs nettes à la fin de l’exercice	443.265,16	89.271.824,85	684.781,21	29.525.796,98	7.643.514,24	127.569.182,44
Valeurs nettes à la fin de l’exercice précédent	445.680,52	92.435.148,94	759.156,21	14.569.815,67	8.145.043,27	116.354.844,61

Les sorties de concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires au cours de l’exercice se composent principalement de différents logiciels devenus obsolètes.

POST Luxembourg
Etablissement Public
NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
au 31 décembre 2025
(exprimé en EUR)

Note 5 – Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

en EUR	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobilier	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	Total
Valeurs brutes au début de l'exercice	878.084.883,86	1.551.711.618,48	93.556.996,31	54.098.727,35	2.577.452.226,00
Variation de périmètre	-	-	3.081,25	44.913.297,04	44.916.378,29
Entrées au cours de l'exercice	5.533.544,38	21.548.498,05	10.069.419,62	59.870.373,62	97.021.835,67
Sorties au cours de l'exercice	(3.570.956,78)	(60.853.580,78)	(5.124.202,63)	-	(69.548.740,19)
Transferts de l'exercice	18.434.107,01	35.033.304,33	(58.420,08)	(53.408.991,26)	-
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	898.481.578,47	1.547.439.840,08	98.446.874,47	105.473.406,75	2.649.841.699,77
Corrections de valeur au début de l'exercice	(464.884.876,26)	(974.040.620,15)	(72.788.703,03)	-	(1.511.714.199,44)
Variation de périmètre	-	-	(1.455,03)	-	(1.455,03)
Dotations de l'exercice	(26.230.083,37)	(59.252.205,72)	(9.413.039,48)	-	(94.895.328,57)
Reprises de l'exercice	3.535.192,36	60.299.920,22	5.033.292,07	-	68.868.404,65
Transferts de l'exercice	55.355,56	(140.791,46)	85.435,90	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(487.524.411,71)	(973.133.697,11)	(77.084.469,57)	-	(1.537.742.578,39)
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	410.957.166,76	574.306.142,97	21.362.404,90	105.473.406,75	1.112.099.121,38
Valeurs nettes à la fin de l'exercice précédent	413.200.007,60	577.670.998,33	20.768.293,28	54.098.727,35	1.065.738.026,56

Note 6 – Immobilisations financières

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

en EUR	Parts dans des entreprises liées (cf. Note 2.4)	Créances sur des entreprises liées	Participations (dont mise en équivalence) (cf. Note 2.4)	Créances sur des entreprises avec lesquelles les sociétés ont un lien de participation	Titres ayant le caractère d'immobilisations	Autres prêts	Total
Valeurs brutes au début de l'exercice	4.291.430,15	716.510,00	13.429.936,32	9.857.974,02	1.101.240.162,77	1.264.764,81	1.130.800.778,07
Variation de périmètre (cf. Note 2.5)	-	-	-	-	24.100,00	-	24.100,00
Entrées au cours de l'exercice	950.000,00	-	3.000.000,00	309.053,00	152.603.005,35	31.771,74	156.893.830,09
Résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	(2.267.098,64)	-	-	-	(2.267.098,64)
Dividendes de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Sorties au cours de l'exercice	(2.303.954,00)	(716.510,00)	(6.331.704,09)	-	(144.492.617,46)	(64.927,08)	(153.909.712,63)
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	2.937.476,15	-	7.831.133,59	10.167.027,02	1.109.350.550,66	1.255.709,47	1.131.541.896,89
Corrections de valeur au début de l'exercice	(2.459.848,00)	-	(3.453.080,23)	(1.455.000,00)	-	-	(7.367.928,23)
Dotations de l'exercice	(3.773,00)	-	-	(50.000,00)	-	-	(53.773,00)
Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(2.463.621,00)	-	(3.453.080,23)	(1.505.000,00)	-	-	(7.421.701,23)
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	473.855,15	-	4.378.053,36	8.662.027,02	1.109.350.550,66	1.255.709,47	1.124.120.195,66
Valeurs nettes à la fin de l'exercice précédent	1.831.582,15	716.510,00	9.976.856,09	8.402.974,02	1.101.240.162,77	1.264.764,81	1.123.432.849,84

Les titres ayant le caractère d'immobilisations se composent principalement d'obligations détenues jusqu'à leur échéance.

POST Luxembourg
Etablissement Public
NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2025
(exprimé en EUR)

Note 6 – Immobilisations financières (suite)

Les participations non consolidées sont les suivantes :

Nom de la société	Devise	Pourcentage de détention	Capitaux propres à la date de clôture de la société concernée (en devise)	Résultats du dernier exercice (en devise)	Valeur nette des titres de participation (en Euro)
Inconsult S.A. ³⁾⁵⁾	EUR	100,00%	16.758,14	(4.848,00)	12.985,14
VBS Asia PTE Ltd ²⁾⁵⁾	SGD	100,00%	4.646.946,00	939.774,00	350.000,50
Docunify IP Company S.A. ³⁾⁵⁾	EUR	100,00%	262.871,68	89.643,12	-
LuxTrust Maroc S.à r.l. ³⁾⁵⁾	MAD	100,00%	(807.436,39)	(817.436,39)	10.000,00
ES S.A. ³⁾⁵⁾	EUR	41,10%	454.513,71	(161.711,02)	-
ITTM S.A. ³⁾⁵⁾	EUR	36,84%	(144.554,60)	(184,86)	-
LuxID GIE ³⁾⁵⁾	EUR	25,00%	117.374,77	(240,01)	35.000,00
Luxhub S.A. ²⁾	EUR	19,75%	5.319.588,96	(499.504,41)	2.251.500,00
Digital Tech Fund SCA ³⁾ - Sub Fund 1	EUR	14,77%	31.528.669,29	7.374.014,16	2.831.132,74
Visalux S.C. ²⁾	EUR	10,20%	8.446.056,22	310.880,12	172.887,65
Digital Tech Fund SCA ³⁾ - Sub Fund 2	EUR	7,77%	7.565.316,52	(573.592,95)	765.000,00
LuxConstellation S.A. ²⁾	EUR	7,67%	320.363,22	70.363,22	19.167,00
Banque Raiffeisen S.C. ²⁾	EUR	7,58%	548.874.971,49	28.057.047,30	27.777.777,78
Luxtrust Development S.A. ³⁾	EUR	6,99%	9.558.549,34	(5.269,70)	436.248,00
Digital Transformation Fund SCS ²⁾	CHF	6,60%	249.277.094,36	(8.787.643,13)	7.574.710,17
Digital Transformation Fund II SCS ²⁾	CHF	5,28%	95.131.191,50	5.858.745,63	7.310.389,97
LU-CIX Management GIE ³⁾	EUR	5,26%	460.238,44	41.126,20	20.000,00
Middlegame Ventures Fund I SCS ²⁾	EUR	5,00%	66.785.331,00	(6.043.187,00)	2.744.178,18
Encevo S.A. ²⁾	EUR	5,27%	959.921.710,31	42.094.677,62	55.900.000,00
Orbital Ventures SCA ²⁾	EUR	4,64%	132.474.232,00	19.308.394,00	4.857.396,39
Post Corporation S.C. ²⁾	EUR	1,10%	17.019.950,00	760.916,00	3.486,00
Visa Inc ¹⁾	USD	0,02%	37.909.000.000,00	20.614.000,00	80.674,54
					113.152.534,06

1) Comptes annuels audités au 30.09.2025

2) Comptes annuels audités au 31.12.2024

3) Comptes annuels non audités au 31.12.2024

4) Comptes annuels audités au 30.06.2025

5) Société non consolidée pour des raisons d'intérêt non significatif

POST Luxembourg
Etablissement Public
NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
au 31 décembre 2025
(exprimé en EUR)

Note 7 – Autres valeurs mobilières

Les « Autres valeurs mobilières », composées des actifs financiers disponibles à la vente, sont évaluées à la juste valeur. Elles se présentent comme suit :

en EUR	Obligations	Actions	Total
Valeurs brutes au début de l'exercice	1.999.461,86	3.118.282,35	5.117.744,21
Entrées au cours de l'exercice	231.124,40	1.570.871,06	1.801.995,46
Sorties au cours de l'exercice	(10.617,51)	(1.637.305,05)	(1.647.922,56)
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	2.219.968,75	3.051.848,36	5.271.817,11
Ajustement de juste valeur au début de l'exercice	25.439,60	447.551,37	472.990,97
Ajustement de juste valeur de l'exercice	(28.448,40)	(13.789,44)	(42.237,84)
Ajustement de juste valeur à la fin de l'exercice	(3.008,80)	433.761,93	430.753,13
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	2.216.959,95	3.485.610,29	5.702.570,24
Valeurs nettes à la fin de l'exercice précédent	2.024.901,46	3.565.833,72	5.590.735,18

Note 8 – Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse

Les « Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse » se présentent comme suit :

Avoirs en banques		
en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Avoirs sur comptes courants	1.062.061.260,81	982.757.474,04
Avoirs sur comptes à terme	424.000.000,00	412.000.000,00
Avoirs en caisse	14.850.503,46	18.740.497,47
Avoirs sur comptes de liaison	2.764.370,18	1.983.512,71
	1.503.676.134,45	1.415.481.484,22

Ils comprennent principalement les placements interbancaires des avoirs de tiers Comptes Chèques Postaux (« CCP ») placés.

Note 9 – Comptes de régularisation actif

Les « Comptes de régularisation de l'actif » sont constitués d'agios payés d'avance sur obligations et d'autres charges payées d'avance.

Note 10 – Capital souscrit

Au 31 décembre 2025, de même qu'au 31 décembre 2024, le capital de la société mère se chiffre à EUR 631 848 607,41. Le capital appartient à l'Etat.

POST Luxembourg
Etablissement Public
NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
au 31 décembre 2025
(exprimé en EUR)

**Note 11 – Mouvements de l'exercice sur les postes de
« Réserves consolidées » et « Résultats de l'exercice – part du Groupe »**

Les mouvements de l'exercice 2025 sur les postes « Réserves consolidées » et « Résultats de l'exercice – part du Groupe » se présentent comme suit :

en EUR	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice - Part du Groupe
Solde en début d'exercice	941.711.585,35	49.687.717,68
Distribution des dividendes	(15.000.000,00)	-
Transfert aux réserves	49.687.717,68	(49.687.717,68)
Résultat de l'exercice	-	31.952.549,38
Autres	(9.708.653,50)	-
Solde à la fin de l'exercice	966.690.649,53	31.952.549,38

Note 12 – Autres provisions

Les « Autres provisions » se composent comme suit :

en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour congé non pris	45.820.513,40	42.997.280,00
Provision de réassurance	7.487.796,01	9.816.533,26
Provision AGDL	6.470.759,70	7.677.354,70
Provisions d'exploitation	4.140.615,01	4.205.023,71
Provision forfaitaire pour actifs à risque	3.400.000,00	3.400.000,00
	67.319.684,12	68.096.191,67

La société mère était membre de l'association sans but lucratif « Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg » (AGDL). En 2015, ce système de garantie des dépôts, géré préalablement par l'AGDL, a été remplacé par un nouveau système appelé « Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg » (FGDL). Depuis 2016 et conformément à la circulaire CSSF 14/599, les primes FGDL annuelles sont compensées par une reprise partielle de la provision AGDL du même montant.

En 2023, l'Entreprise a procédé à la constitution d'une provision forfaitaire pour actifs à risque au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Note 13 – Dettes

Les « Dettes sur achats et prestations de services » se composent comme suit :

en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs	58.774.443,77	62.677.836,85
Factures à recevoir	52.837.926,37	56.523.119,98
	111.612.370,14	119.200.956,83

Les « Dettes en CCP » représentent les dépôts des clients auprès de POST Finance.

POST Luxembourg
Etablissement Public
NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
au 31 décembre 2025
(exprimé en EUR)

Note 14 – Comptes de régularisation passif

Les « Comptes de régularisation du passif » sont constitués principalement des produits perçus d'avance de contrats de maintenance et de support facturés, ainsi que dans une moindre mesure de disagios perçus d'avance sur obligations.

Note 15 – Chiffre d'affaires net

Le « Chiffre d'affaires net » se compose comme suit :

en EUR	2025	2024
Services de télécommunications	646.385.244,95	517.796.983,36
Services postaux	185.675.804,15	176.341.132,85
Services financiers	60.979.169,71	75.794.742,15
Services en provenance d'autres filiales	91.600.855,95	208.081.287,39
	984.641.074,76	978.014.145,75
en EUR	2025	2024
Chiffre d'affaires national	952.005.864,95	941.948.885,66
Chiffre d'affaires international	32.635.209,81	36.065.260,09
	984.641.074,76	978.014.145,75

Note 16 – Autres produits d'exploitation

Les « Autres produits d'exploitation » se composent comme suit :

en EUR	2025	2024
Revenus de location	11.869.615,11	11.277.645,90
Reprise de plus-values immunisées	9.700.868,51	0,00
Reprises de provisions d'exploitation	7.691.950,32	5.088.857,20
Plus-values de cession d'immobilisations	659.943,90	532.497,68
Autres	14.066.002,11	12.261.159,32
	43.988.379,95	29.160.160,10

POST Luxembourg
Etablissement Public
NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
au 31 décembre 2025
(exprimé en EUR)

Note 17 – Autres charges externes

Les « Autres charges externes » se composent comme suit :

en EUR	2025	2024
Sous-traitance, entretien et réparations	44.690.619,91	44.117.622,35
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	30.550.809,82	37.273.814,52
Loyers et charges locatives	23.960.101,17	23.372.720,67
Personnel extérieur à l'entreprise	12.568.225,59	10.442.710,31
Frais de marketing et publicité	10.714.902,72	11.878.707,39
Assurances	5.133.952,68	4.666.977,98
Autres	25.166.657,36	23.401.127,28
	152.785.269,25	155.153.680,50

Les honoraires (hors TVA) du Réviseur d'Entreprises Agréé se présentent comme suit :

en EUR	2025	2024
Contrôle légal des comptes annuels statutaires et consolidés	597.342,37	619.425,93
Autres services d'assurance	12.300,00	11.307,00
	609.642,37	630.732,93

Note 18 – Frais de personnel

Au courant de l'exercice 2025, le Groupe a employé 4 346 (2024 : 4 282) personnes Equivalents Temps Plein et en moyenne, réparties de la manière suivante :

	2025	2024
Salariés	3.370	3.418
Fonctionnaires et assimilés	976	864
	4.346	4.282

Note 19 – Autres charges d'exploitation

Les « Autres charges d'exploitation » se composent comme suit :

en EUR	2025	2024
Redevances pour concessions, brevets et licences	21.239.832,60	16.318.710,99
TVA non récupérable et autres impôts	13.122.111,28	13.013.989,11
Pertes sur créances irrécouvrables	8.565.777,55	4.942.351,14
Autres	6.982.414,66	3.809.011,81
	49.910.136,09	38.084.063,05

Le Groupe a alloué les indemnités suivantes aux différents membres des organes de gestion et de surveillance :

en EUR	2025	2024
Conseil d'Administration	830.286,11	863.635,68
Comité d'Audit	54.720,00	53.010,00
Comité de Nomination	52.140,00	44.830,00
Comité de Gestion des Risques	20.250,00	14.990,00
	957.396,11	976.465,68

POST Luxembourg
Etablissement Public
NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
au 31 décembre 2025
(exprimé en EUR)

Note 20 – Impôts sur le résultat

La société mère et ses filiales sont soumises à l'impôt sur le revenu des collectivités ainsi qu'à l'impôt commercial communal.

Les « Impôts sur le résultat » se composent comme suit :

en EUR	2025	2024
Impôts sur le revenu des collectivités de l'exercice	3.515.279,39	3.139.526,96
Impôt commercial communal de l'exercice	3.081.869,66	2.124.543,47
Impôts de l'exercice	6.597.149,05	5.264.070,43
Régularisation d'impôt sur le résultat des exercices antérieurs	(389.833,86)	(2.824.405,40)
	6.207.315,19	2.439.665,03

Le Groupe entre dans le champ de la réglementation Pilier 2 telle qu'introduite au Luxembourg par la loi du 22 décembre 2023 relative à l'imposition minimale effective. Ces règles visent à assurer que le Groupe s'acquitte dans chaque juridiction dans laquelle il opère (Luxembourg, France, Belgique, Maroc et Monaco), d'un taux d'imposition effectif minimum de 15 % calculé sur les bénéfices déterminés selon les règles prévues par la loi. Le Groupe a analysé son exposition à ces règles sur base des données disponibles au 31 décembre 2025 et a opté pour le régime de protection transitoire auquel il serait éligible sur base de cette analyse.

Le Groupe dispose à la fin de 2025 d'un montant approximatif de bonifications d'impôt pour investissement reportables de MEUR 66,3 ainsi qu'un montant approximatif d'impôts différés actifs de MEUR 8,3 liés aux pertes fiscales reportées des entités consolidées sur base des règles fiscales et taux d'impôts applicables dans chaque juridiction. Les impôts différés actifs liés à ces attributs n'ont pas été comptabilisés au 31 décembre 2025.

Note 21 – Autres impôts

La société mère et ses filiales sont soumises à l'impôt sur la fortune ainsi qu'à l'impôt foncier.

Les « Autres impôts » se composent comme suit :

en EUR	2025	2024
Impôt sur la fortune exercice courant	1.522.156,14	328.056,75
Impôt sur la fortune - exercices antérieurs	3.780.224,42	-
Retenue à la source impôts luxembourgeois	206.960,00	140.926,16
Retenue à la source impôts étrangers	-	-
Autres impôts	185.540,79	63.054,80
Impôts de l'exercice	5.694.881,35	532.037,71
Régularisation d'impôt sur la fortune exercices antérieurs	1.574,00	(1.126.454,76)
	5.696.455,35	-594.417,05

POST Luxembourg
Etablissement Public
NOTES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDES
au 31 décembre 2025
(exprimé en EUR)

Note 22 – Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, les transactions commerciales et les prêts avec des parties liées ont été conclus aux conditions normales de marché.

Note 23 – Avances et crédits accordés aux membres des organes de gestion et de surveillance

Le Groupe n'a pas accordé de crédits ou avances aux membres des organes de gestion et de surveillance, et n'a pas d'engagement pour leur compte au titre de garantie.

Note 24 – Engagements hors bilan

La nature et l'objectif commercial des opérations significatives non inscrites au bilan se composent comme suit :

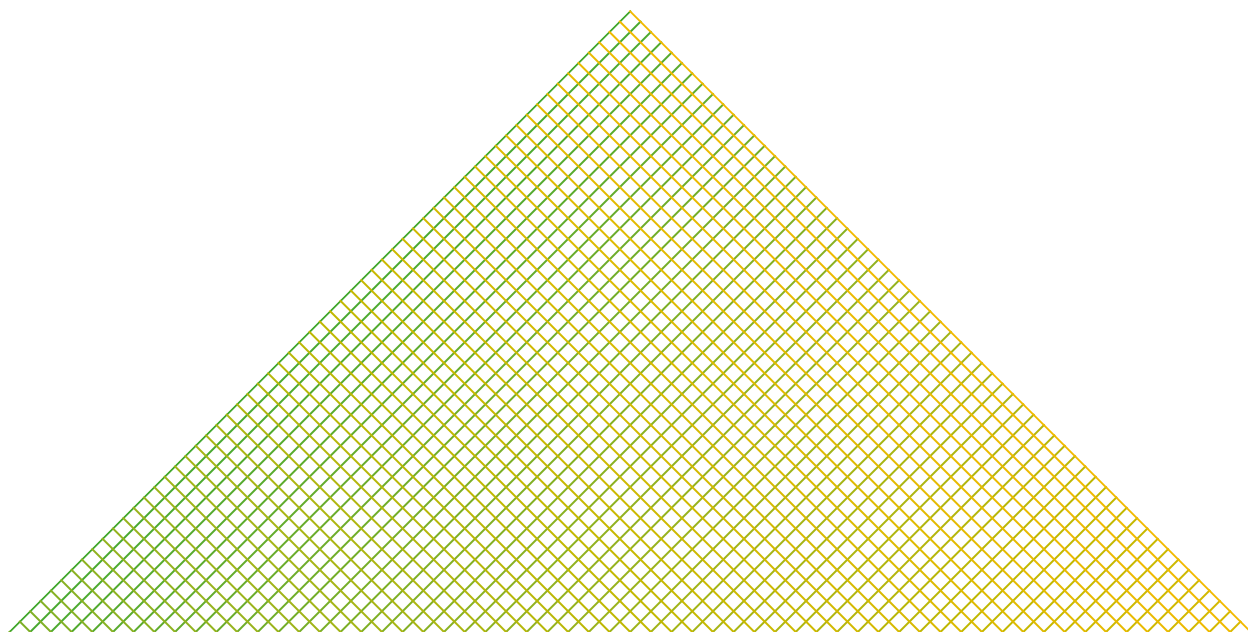
en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Commandes d'achat	323.858.516,68	264.053.858,20
Leasings et locations	33.631.556,52	38.719.620,51
Investissements futurs	9.601.988,21	13.654.829,77
Actifs gagés	8.955.399,70	8.252.888,69
Garanties bancaires	4.896.409,22	3.164.919,75
Achats à terme de devises	4.783.150,22	6.267.728,91
	<u>385.727.020,55</u>	<u>334.113.845,83</u>

Note 25 – Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la date de clôture ayant un impact significatif sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2025.



**Merci à nos
collaborateurs,
nos partenaires et nos
clients qui ont contribué
à la réalisation de ce
rapport annuel 2025.**



Conception

POST Luxembourg

Rédaction

POST Luxembourg

Sébastien Lambotte (Talk2U)

Réalisation artistique et graphique

binsfeld

Crédits photo

Anthony Dehez (dbcreation)

Eric Devillet

Anouk Flesch

Sophie Margue

POST Luxembourg

www.post.lu / www.postgroup.lu

www.ainos.lu

www.deep.eu

www.editus.lu

www.inflow.lu

www.intech.lu

www.luxtrust.com

www.victorbuckservices.com

www.vo.lu

À propos de la réalisation de ce rapport

Le rapport annuel 2025 a été imprimé à 500 exemplaires par l'imprimerie reka.

Le présent rapport annuel est disponible sur notre Intranet et sur notre site Internet (www.postgroup.lu). Il a été imprimé sur du papier Munken Kristall Blanc FSC, 300 g pour la couverture, 240 g pour l'intercalaire et 120 g pour les pages intérieures.

Toutes les copies papier ont été transmises à des parties prenantes de POST Luxembourg.

Retrouvez la version digitale du rapport annuel 2025 du Groupe POST Luxembourg :



ou sur
postgroup.lu/resultats

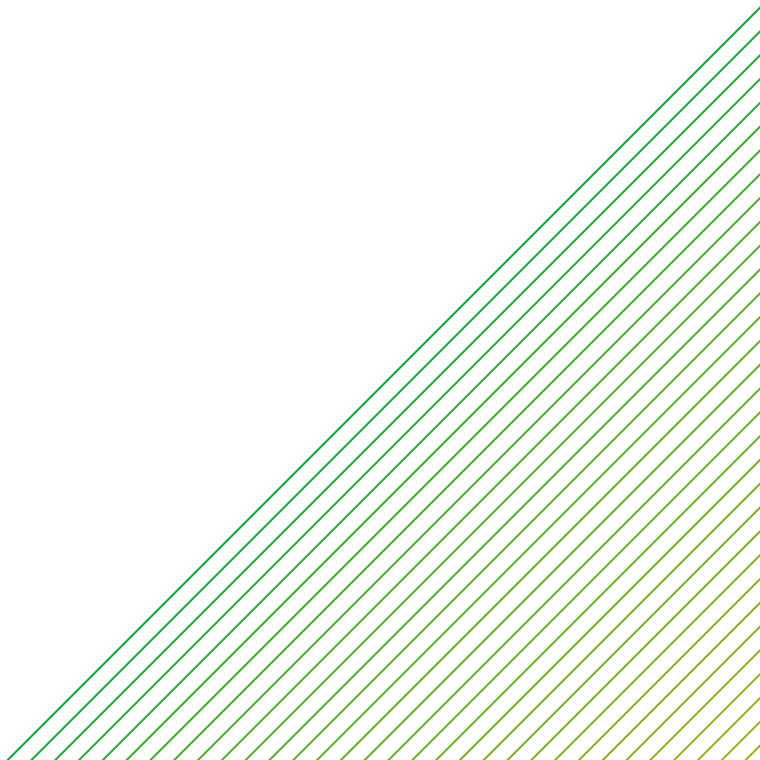
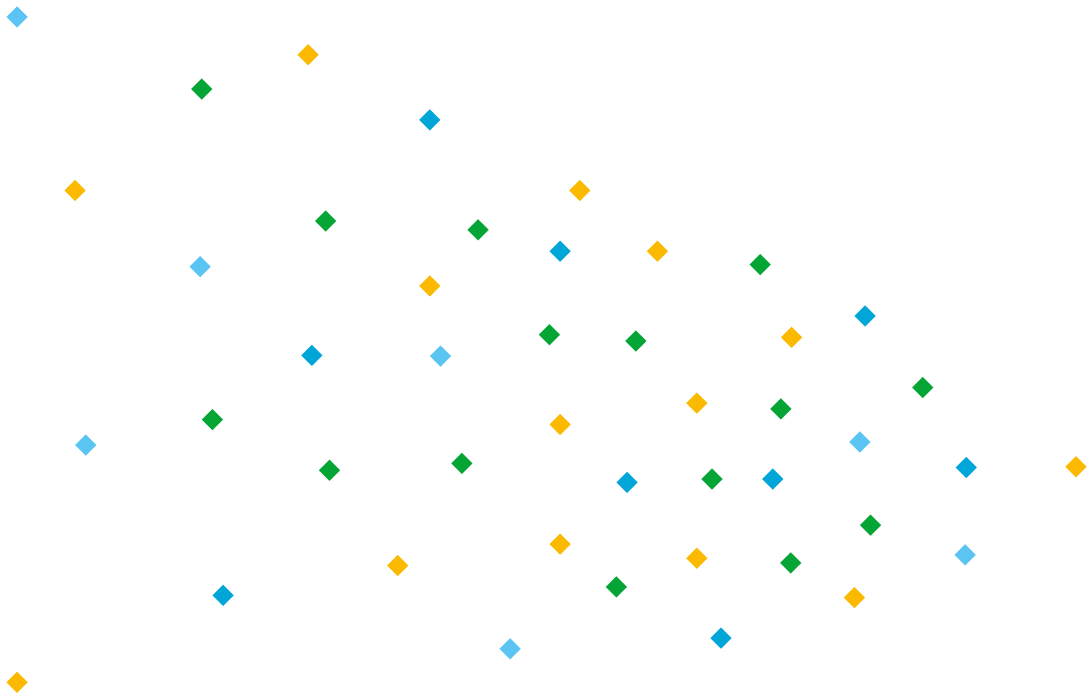
Retrouvez tous les podcasts RSE de POST :

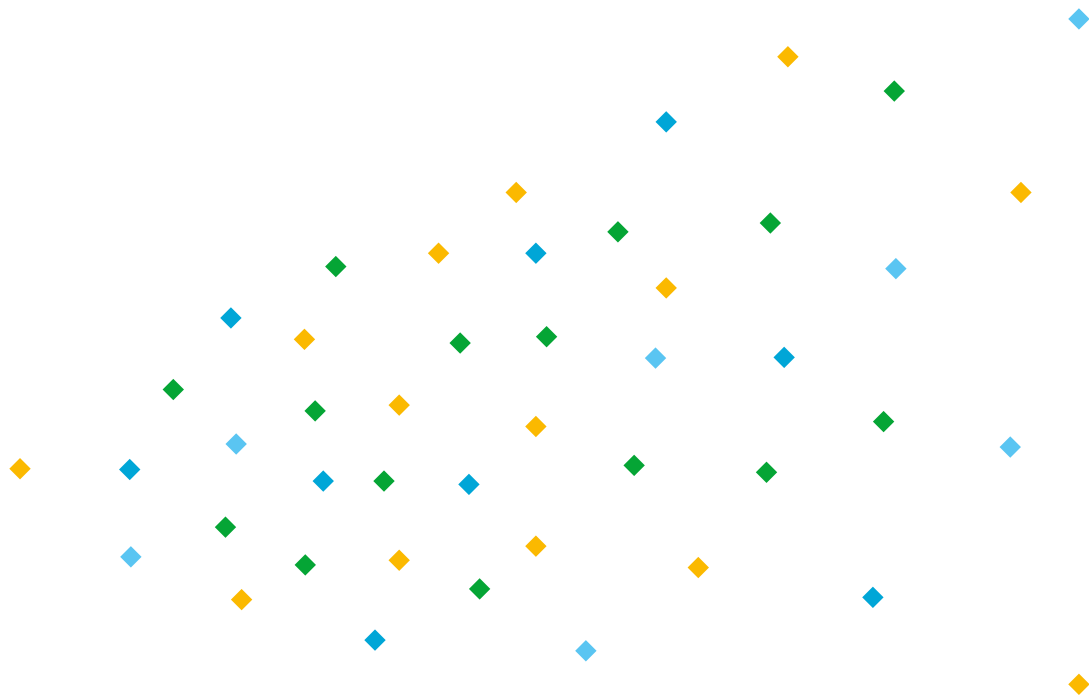
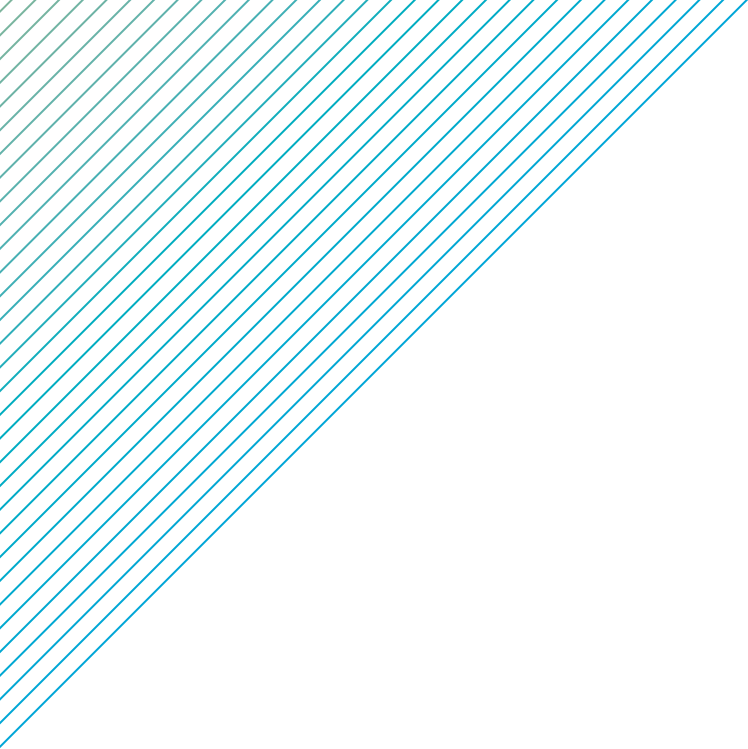
- Numérique responsable
- POST4Kids goes Mini-Lënster
- De Colis vu muer
- Fairphone
- Reprise des appareils
- Inclusion financière
- Vêtements de travail certifiés Fairtrade
- Inclusion digitale



Suivez-nous sur les médias sociaux :









POSTGROUP.LU